CRA n° 6 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU
AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 18 novembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ABSENCES MOTIVÉES.....1

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....1

COMMUNICATIONS.....1

COMMUNICATIONS.....1

COMMUNICATIONS.....2

DÉPÔT DE DOCUMENTS.....2

PRISES EN CONSIDÉRATION.....2

PROJETS ET PROPOSITIONS.....2

Projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1 et 2).....2

Discussion générale.....2

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – Mme Bénédicte Linard – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Examen des articles.....4

Projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi (Doc. 709 (2026-2027) N° 1, 1bis à 3).....4

Discussion générale.....4

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne Laffut – M. Germain Mugemangango – M. Olivier de Wasseige – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Examen des articles.....27

Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1 et 2).....28

Discussion générale.....28

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Grégory Chintinne – Mme Alice Bernard – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Examen des articles.....33

REPRISE DE LA SÉANCE.....33

QUESTIONS URGENTES.....33

Question urgente de Mme Sophie Fafchamps à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le port de l'écharpe maïorale dans le cadre de manifestations hors du territoire communal » ;

Question urgente de Mme Caroline Taquin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le port de l'écharpe maïorale ou scabinale lors de manifestations syndicales »..... 34

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Caroline Taquin – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de M. Bruno Lefèbvre à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réponse du Gouvernement à la suite de la manifestation des pouvoirs locaux à Namur ce 18 novembre 2026 »..... 35

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) »..... 36

Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question urgente de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la performance énergétique des habitations wallonnes »..... 36

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ..... 37

Question d'actualité de Mme Sophie Fafchamps à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les enseignements en matière de sécurité routière suite au dramatique accident de Couillet »..... 37

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Maxime Daye à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la sensibilisation des employés de la fonction publique locale au Règlement général sur la protection des données (RGPD) »..... 38

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Olivier Maroy à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les limites de la quasi-gratuité de LeTEC »..... 39

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les consultations citoyennes en vue d'une fusion des communes à Hensies »..... 40

Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le projet de transformation industrielle de Carmeuse et ses conséquences sur l'emploi en Wallonie » ;

Question d'actualité de Mme Geneviève Lazaron à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le projet de transformation de Carmeuse et son impact sur l'emploi »..... 41

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Geneviève Lazaron – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'augmentation du prix du titre-service »..... 43

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nécessité de revoir le carcan du coût-vérité face à la hausse des taxes déchets » ;

Question d'actualité de Mme Amandine Pavet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation de la taxe poubelle à Namur »..... 44

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Amandine Pavet – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la surdité du Gouvernement face à l'appel à l'aide du secteur non marchand »..... 46

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Caroline Desalle à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les menaces pesant sur les hôpitaux de proximité de Lobbes et de Chimay » ;

Question d'actualité de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mobilisation citoyenne en faveur de l'hôpital de Chimay »..... 48

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le rachat du domaine des grottes de Han »..... 49

Intervenants : M. le Président – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne Laffut à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la multiplication des attaques de loup »..... 50

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Laffut – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)..... 51

Projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 3)..... 51

Discussion générale..... 51

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Éliane Tillieux – M. Vincent Maillen – Mme Alice Bernard – M. Olivier de Wasseige – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 octobre 2026 modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 732 (2026-2027) N° 1 et 2)..... 66

Discussion générale..... 66

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Vincent Palermo – Mme Alice Bernard – Mme Marie Jacqmin – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Examen de l'article unique..... 74

Projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 3) (Suite).... 74

Discussion générale (Suite)..... 74

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Examen des articles..... 76

Proposition de décret modifiant l'article 2 du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin d'imposer un contrôle démocratique à la politique tarifaire du groupe LeTEC, déposée par Mme Hanus, M. Devin, Mme Dejardin, MM. Fontaine, Crampont et Mme Morreale (Doc. 705 (2026-2027) N° 1 et 2) ;

Proposition de décret modifiant les articles 2 et 2bis du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin de sortir de la déresponsabilisation apparente du Gouvernement en matière de politique tarifaire, déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 706 (2026-2027) N° 1 et 2) ;

Proposition de résolution visant à modifier l'article 49 du contrat de service public conclu entre la Wallonie et l'Opérateur de transport de Wallonie, déposée par M. Mugemangango, Mmes Pavet, Ammi, Van Walle, Bernard et M. Liradelfo (Doc. 704 (2026-2027) N° 1 et 2).....76

Discussion générale.....77

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – M. Stéphane Hazée – Mme Sophie Fafchamps – M. Germain Mugemangango – M. Jori Dupont.

COMMUNICATIONS.....88

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. YVON BIEFNOT.....88

Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – M. Yves Coppieters, Ministre.

VOTES.....91

Proposition de décret modifiant l'article 2 du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin d'imposer un contrôle démocratique à la politique tarifaire du groupe LeTEC, déposée par Mme Hanus, M. Devin, Mme Dejardin, MM. Fontaine, Crampont et Mme Morreale (Doc. 705 (2026-2027) N° 1 et 2).....91

Vote nominatif.....91

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel.

Proposition de décret modifiant les articles 2 et 2bis du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin de sortir de la déresponsabilisation apparente du Gouvernement en matière de politique tarifaire, déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 706 (2026-2027) N° 1 et 2).....92

Vote nominatif.....92

Proposition de résolution visant à modifier l'article 49 du contrat de service public conclu entre la Wallonie et l'Opérateur de transport de Wallonie, déposée par M. Mugemangango, Mmes Pavet, Ammi, Van Walle, Bernard et M. Liradelfo (Doc. 704 (2026-2027) N° 1 et 2).....92

Vote nominatif.....92

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Liradelfo à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le financement des grandes villes et les conséquences pour les habitants par M. Liradelfo (Doc. 741 (2026-2027) N° 1) et par M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux (Doc. 742 (2026-2027) N° 1).....93

Vote nominatif.....93

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – M. Jean-Paul Bastin – Mme Caroline Cassart-Mailleux – Mme Christie Morreale – M. Stéphane Hazée.

Justification d'abstention.....95

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Julien Liradelfo.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'abandon de la démarche de coconstruction et le retour du projet d'absorption contrainte des CPAS par les communes par M. Hazée (Doc. 743 (2026-2027) N° 1) et par M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux (Doc. 744 (2026-2027) N° 1).....96

Vote nominatif..... 96

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Jean-Paul Bastin – Mme Caroline Cassart-Mailleux – M. Bruno Lefèbvre – M. Thierry Witsel – Mme Özlem Özen.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur le sacrifice de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées sur l'autel de l'austérité budgétaire par le Gouvernement par Mme Roberty, M. Lefèbvre et Mme Dejardin (Doc. 745 (2026-2027) N° 1) et par Mme Aït Alouha (Doc. 747 (2026-2027) N° 1) ;

Projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les conséquences des économies budgétaires sur les maisons de repos et les maisons de repos et de soins par Mme Ammi (Doc. 746 (2026-2027) N° 1) ;

Projet de motion déposé en conclusion des interpellations de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur le sacrifice de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées sur l'autel de l'austérité budgétaire par le Gouvernement et de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les conséquences des économies budgétaires sur les maisons de repos et les maisons de repos et de soins par Mme Jacqmin et M. Palermo (Doc. 748 (2026-2027) N° 1)..... 99

Vote nominatif..... 99

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Jamila Ammi – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Marie Jacqmin – M. Vincent Palermo – Mme Bénédicte Linard.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir des travailleurs de Clarebout Potatoes et les mesures pour stopper l'hémorragie d'emplois industriels en Wallonie par M. Mugemangango et Mme Van Walle (Doc. 749 (2026-2027) N° 1), par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 750 (2026-2027) N° 1), par M. Dupont (Doc. 751 (2026-2027) N° 1) et par Mme Bluge et M. de Wasseige (Doc. 752 (2026-2027) N° 1)..... 102

Vote nominatif..... 102

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – Mme Dorothée De Rodder – M. Jori Dupont – Mme Valérie Bluge – M. Olivier de Wasseige – Mme Bénédicte Linard.

Justification d'abstention..... 106

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) et la couverture territoriale de l'offre de formation en Wallonie picarde par M. Dupont (Doc. 753 (2026-2027) N° 1) et par Mme Bluge et M. de Wasseige (Doc. 754 (2026-2027) N° 1)..... 106

Vote nominatif..... 106

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Valérie Bluge – M. Olivier de Wasseige – Mme Éliane Tillieux – Mme Patricia Van Walle – Mme Bénédicte Linard.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur la gestion chaotique de la réforme des hauts manageurs par M. Hazée (Doc. 755 (2026-2027) N° 1), par Mme Tillieux et M. Witsel (Doc. 756 (2026-2027) N° 1) et par MM. Massaki Mbaki et C. Bastin (Doc. 757 (2026-2027) N° 1)..... 108

Vote nominatif..... 108

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Éliane Tillieux – M. Chris Massaki Mbaki – M. Christophe Bastin – M. Germain Mugemangango.

Projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1 et 2)..... 111

Vote nominatif..... 111

Projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi (Doc. 709 (2026-2027) N° 1, 1bis à 4).....111

Votes nominatifs..... 111

Vote sur l'ensemble..... 125

Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1 et 2).....126

Vote nominatif..... 126

Projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 4).....127

Votes nominatifs..... 127

Vote sur l'ensemble..... 128

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 octobre 2026 modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 732 (2026-2027) N° 1 et 2)..... 129

Vote nominatif..... 129

LISTE DES INTERVENANTS..... 130

ABRÉVIATIONS COURANTES.....131

ANNEXES..... 134

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Durenne, Cremasco, Tellier et Mme la Ministre Neven, pour raisons de santé ;
- M. Dispa et Mme Lambelin, retenus par d'autres devoirs ;
- Mme Mauel, pour raisons personnelles au moment des votes ;
- M. Wahl, retenu par d'autres devoirs au moment des votes ;
- M. Hazée, pour raisons personnelles le matin.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de résolution visant à la prolongation du gel de la procédure d'exclusion du droit aux allocations de chômage pour les aidants proches et à la création d'un statut social protecteur, déposée par Mmes Cremasco, Linard et M. Hazée (Doc. 770 (2026-2027) N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de cette prise en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Conseil d'État m'a transmis les avis suivants :

- l'avis 80.138/4 du 4 novembre 2026 sur la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 et abrogeant l'article 259 en vue d'attribuer directement aux locataires les réductions de précompte immobilier, déposée par Mme Özen, M. Devin, Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 547 (2025-2026) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 547 (2025-2026) N° 2 ;
- l'avis 80.065/4 du 9 novembre 2026 sur la proposition de décret visant à instaurer un plan communal canicule dans chaque commune wallonne, déposée par M. Crampont, Mme Hanus, MM. Lefèbvre, Devin, Mmes De Rodder et Morreale (Doc. 626 (2025-2026) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 626 (2025-2026) N° 2 ;
- l'avis 80.064/17 du 16 novembre 2026 sur la proposition de décret modifiant le Code du développement territorial en vue d'imposer la végétalisation et le verdissement des espaces urbanisés, déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Witsel et Mme Morreale (Doc. 653 (2025-2026) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 653 (2025-2026) N° 2.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition pour le rétablissement des traducteurs-interprètes assermentés lors des examens théoriques et pratiques du permis de conduire, signée par 13 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
- la pétition pour une réglementation stricte des lâchers d'oiseaux d'élevage pour la chasse en Wallonie, signée par 3 073 personnes, dont au moins 1 000 ont été vérifiées auprès du Registre

national. Elle sera envoyée à la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une consultation.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir sept notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de résolution déposée par Mmes Cremasco, Linard et M. Hazée (Doc. 770 (2026-2027) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur sa prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition n° 770 est prise en considération et est envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme De Bue sous le n° 708 (2026-2027) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Bonjour, chers collègues, Messieurs les Ministres. Ce projet de décret d'assentiment que nous examinons ce jour porte sur un accord relatif à la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et l'Arménie. Il s'inscrit par ailleurs dans une démarche bien connue de notre Parlement. Il vise à simplifier les accords bilatéraux existants par un cadre unique, à simplifier les procédures administratives et à favoriser le développement de nouvelles liaisons aériennes.

Le caractère consensuel de ce texte a d'ailleurs été confirmé en commission, toutefois en l'absence des représentants du PTB et d'Ecolo. Je rappelle également qu'il avait été adopté à l'unanimité à la Chambre en 2023. Pour le groupe MR, cet accord présente un double intérêt : favoriser la liberté d'entreprendre tout en garantissant une concurrence équitable grâce à l'adoption progressive des règles européennes par l'Arménie. Il offre également des perspectives économiques pour les compagnies aériennes, les aéroports et les sous-traitants. La Wallonie doit pouvoir saisir ces opportunités en matière d'activités et d'emploi.

Enfin, une meilleure connectivité internationale constitue un atout pour les voyageurs, pour le tourisme

et l'attractivité de notre territoire. C'est donc avec conviction que le groupe MR apportera son assentiment à cet accord.

M. le Président. – Merci, Madame Bluge, pour l'expression de votre conviction.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Président, pourrais-je avoir la parole, s'il vous plaît ?

M. le Président. – Oui, bien sûr, après M. Resinelli.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – C'est une réponse à ce que Mme Bluge vient de dire.

M. le Président. – Nous allons entendre M. Resinelli, puis je vous cède bien volontiers la parole.

La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je serai très rapide. Mme Bluge a déjà exprimé beaucoup de choses par rapport à ce texte, que nous soutenons. Il faut bâtir des ponts et pas des murs. C'est dans ce cadre que ce texte et l'ensemble des accords d'assentiment pour l'ouverture et la pérennisation de lignes aériennes s'inscrivent, avec un pays ami, un pays de la francophonie qu'est l'Arménie.

C'est réjouissant de pouvoir ouvrir, bâtir des ponts avec ce pays, d'autant plus que – le ministre-président l'a annoncé en commission – une nouvelle ligne aérienne reliant Charleroi à Erevan sera ouverte dès 2027. C'est donc positif, à la fois pour relier la Wallonie à l'Arménie, mais aussi pour l'emploi au sein de l'aéroport de Charleroi. C'est avec enthousiasme que nous soutiendrons ce texte.

Il nous permet aussi de rappeler que, en termes de transports aériens, il y a toujours la taxation du kérosène, qui est une question importante en matière environnementale et en matière de fiscalité également. Je rappelle que nous sommes attachés à trouver une réponse européenne à cet enjeu, puisqu'une réponse régionale n'aurait pas de sens dans une Région où nous sommes à proximité de beaucoup d'autres aéroports en dehors de nos frontières. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je voudrais revenir sur cette remarque très gratuite – en tout cas peu élégante et peu courtoise – de Mme Bluge qui fait remarquer dans l'analyse d'un texte qu'Ecolo n'était pas présent en commission. Je rappelle – M. le Ministre Jeholet pourra en attester – que j'ai passé 12 heures en commission, hier. Tant que les commissions se tiendront sur deux jours, avec à chaque fois quatre commissions en parallèle, vous me permettrez, Monsieur le Président, de faire remarquer que ce genre de remarque n'a pas sa place dans ce Parlement.

Peut-être pourrait-on décider que nos commissions se tiennent sur cinq jours au lieu de deux. Ceci permettrait à toutes les personnes, et particulièrement aux partis qui comptent moins de députés, d'être présentes dans toutes les commissions. Peut-être que le cumul des uns et des autres, avec des mandats à l'extérieur de ce Parlement, empêche de tenir ces commissions sur cinq jours.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame Linard. Je me permets d'apporter une précision – sans entrer dans le débat, bien sûr. La Conférence des présidents a déjà été à plusieurs reprises saisie de cette question ; elle a par ailleurs régulièrement décidé de la tenue de commissions, en ce compris le jeudi et le mercredi matin. Ce sera d'ailleurs le cas cette semaine pour la Commission chargée de questions européennes.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, permettez-moi de revenir au décret qui nous occupe, c'est-à-dire le projet qui porte assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la République d'Arménie, signé à Bruxelles le 15 novembre 2021. Comme cela a été dit, son objectif vise à faciliter les liaisons aériennes et de renforcer les échanges tout en garantissant des conditions de concurrence équitables. Cette ouverture s'accompagne d'un rapprochement progressif de la réglementation arménienne avec les exigences européennes, notamment en matière de sécurité, de protection des passagers, d'environnement et de conditions sociales.

L'assentiment de la Wallonie est requis en raison du caractère mixte de cet accord, qui touche à des compétences tant fédérales que régionales. Le projet prévoit également l'assentiment anticipé aux modifications de ses annexes selon les modalités prévues par l'accord.

L'examen en commission a donné lieu à deux questions qui ont permis de préciser l'état d'avancement des procédures d'assentiment et les retombées économiques attendues. Sur le premier point, seules les procédures bruxelloise et wallonne restent à finaliser. Sur le deuxième point, cela a déjà été avancé par M. Resinelli, les perspectives concrètes ont montré l'ouverture, dès 2027, d'une liaison entre Charleroi et Erevan, opérée par Wizz Air, dont la presse s'est récemment fait écho. Cette liaison illustre les possibilités offertes par le renforcement de la connectivité avec l'Arménie, pour le tourisme comme pour les échanges économiques.

Ces précisions ont donc répondu aux deux questions soulevées. Aucune observation n'a été formulée par les membres présents, et l'examen en commission n'a pas

fait apparaître de difficulté particulière. Ce texte permet ainsi de soutenir l'ouverture et les échanges dans un cadre juridique clair, tout en maintenant les exigences européennes auxquelles nous sommes attachés. Dans cet esprit, je vous invite à apporter votre soutien à ce texte.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments et précisions complémentaires apportés. Je tiens à apporter moi-même des précisions quant à mes propos préalables. J'insistais sur le caractère consensuel du texte en l'absence de deux partis pour remettre les faits en état. En effet, le côté consensuel était parmi les personnes présentes, et pas les absents. Ils avaient l'opportunité de s'exprimer aujourd'hui sur l'importance du texte. Ce n'a pas été le cas. Pourtant, ils sont bien en séance plénière.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi (Doc. 709 (2026-2027) N° 1, 1*bis* à 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi (Doc. 709 (2026-2027) N° 1, 1*bis* à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel sous le n° 709 (2026-2027) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je prends la parole en lieu et place de Mme De Rodder qui est souffrante et que vous avez excusée tout à l'heure.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, nous avons eu l'occasion d'examiner longuement ce projet de décret relatif au parcours vers l'emploi en commission. Les échanges ont permis de mettre en évidence les ambitions de cette réforme, mais aussi les nombreuses inquiétudes qu'elle suscite.

Je voudrais d'abord rappeler que notre groupe partage plusieurs des objectifs poursuivis par ce texte – cela a été dit en commission – : renforcer l'individualisation de l'accompagnement, améliorer la coordination entre les différents acteurs, éviter les ruptures dans les parcours et permettre aux chercheurs d'emploi de bénéficier d'un suivi plus cohérent. Ces objectifs ne sont d'ailleurs pas nouveaux. Ils étaient déjà au cœur de la réforme de l'accompagnement adoptée en 2021.

Notre désaccord ne porte donc pas sur la nécessité d'améliorer l'accompagnement des chercheurs d'emploi, mais bien sur la philosophie de cette réforme, sur les moyens qui lui seront consacrés et sur les garanties qu'elle apporte aux personnes concernées. Force est de constater que, au terme des travaux en commission, notre principale inquiétude demeure.

Je voudrais revenir sur plusieurs d'entre elles. Premièrement, nous restons préoccupés par la place centrale accordée à la notion d'employabilité. Le projet de décret prévoit de classer les chercheurs d'emploi en différentes catégories, qui détermineront notamment la nature et l'intensité de leur accompagnement. Nous comprenons évidemment la nécessité d'adapter les parcours aux difficultés rencontrées par chacun et par chacune, mais nous refusons une approche qui ferait reposer la responsabilité du retour à l'emploi essentiellement sur les épaules des chercheurs d'emploi.

Les difficultés d'insertion ne dépendent pas uniquement des compétences, des qualifications ou de la motivation individuelle. Elles dépendent aussi du nombre d'emplois disponibles, des conditions de travail,

des pratiques de recrutement, des discriminations, des possibilités de mobilité ou encore des réalités économiques de notre territoire. Comme l'ont souligné les organisations syndicales et l'UNIPSO, l'employabilité ne peut pas être considérée comme une caractéristique figée de la personne. On peut multiplier les évaluations, les formations et les démarches de recherche d'emploi, cela ne créera pas à lui seul des emplois qui manquent. Nous regrettons que cette réforme insiste autant sur la responsabilisation individuelle, sans accorder la même attention à la responsabilité des employeurs et des pouvoirs publics.

Deuxièmement, nous demeurons particulièrement inquiets de la confusion entre, d'une part, les missions d'accompagnement et, d'autre part, les missions de contrôle. C'est l'une des préoccupations majeures que nous avons exprimées en commission. Le texte renforce les mécanismes d'évaluation des démarches des chercheurs d'emploi et prévoit de nouvelles possibilités de transmission d'informations susceptibles d'alimenter les procédures de contrôle. Or, pour accompagner efficacement une personne, particulièrement lorsqu'elle est éloignée du marché du travail, nécessite avant tout la construction d'une relation de confiance.

Comment préserver cette confiance si les informations recueillies dans le cadre de l'accompagnement peuvent ensuite être utilisées à des fins de contrôle ?

Les organisations syndicales et l'UNIPSO ont clairement mis en garde contre cette confusion des rôles qui risque d'éloigner davantage les personnes les plus fragilisées des dispositifs d'accompagnement.

Nous restons également très préoccupés par les possibilités de désinscription du FOREm pour absence de collaboration. Cette notion demeure insuffisamment encadrée. Les garanties procédurales prévues ne répondent pas pleinement aux recommandations formulées par les interlocuteurs sociaux.

Cette question est d'autant plus sensible dans le contexte de la limitation dans le temps des allocations de chômage. Pour les personnes qui ont déjà perdu leurs allocations, la priorité devrait être de maintenir le lien avec le FOREm, et certainement pas de prendre le risque de les faire disparaître davantage des radars des dispositifs publics d'accompagnement.

Sanctionner ou désinscrire une personne ne la rapproche pas nécessairement de l'emploi. Cela peut, au contraire, renforcer son isolement, et compliquer encore davantage son insertion professionnelle.

Troisièmement, nous contestons l'ouverture particulièrement large à la délégation de l'accompagnement vers des opérateurs extérieurs, y compris marchands, avec des risques de concurrence.

Nous ne remettons évidemment pas en cause la nécessité de travailler avec les nombreux partenaires du FOREm. Les CISP, les MIRE et les opérateurs associatifs jouent depuis longtemps un rôle essentiel auprès des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Cependant, il existe une différence fondamentale entre, d'une part, organiser une véritable collaboration avec ces partenaires, et, d'autre part, développer une logique de délégation qui pourrait progressivement mettre les opérateurs en concurrence. Cette inquiétude est renforcée par la possibilité de lier une partie du financement aux résultats obtenus.

Le risque est de privilégier les chercheurs d'emploi les plus faciles à réinsérer, au détriment de ceux qui nécessitent un accompagnement plus long, plus intensif et plus complexe. C'est le risque d'écrémage des publics que les organisations syndicales ont dénoncé.

Nous regrettons également que le Gouvernement ait maintenu la possibilité de déléguer « tout ou partie » de la gestion du parcours à des tiers, malgré les observations formulées par le Conseil d'État. Pour nous, le FOREm doit conserver la maîtrise de cette mission fondamentale de service public, tout en s'appuyant sur des partenaires dont l'expertise et l'autonomie doivent être pleinement respectées.

Quatrièmement, nous craignons que la priorité accordée au retour rapide à l'emploi ne se fasse au détriment des parcours des personnes les plus fragiles. Tout le monde souhaite que les chercheurs d'emploi puissent retrouver rapidement une activité professionnelle.

Toutefois, certaines personnes ont besoin de temps pour surmonter des difficultés sociales, retrouver une stabilité, acquérir des compétences de base ou reconstruire un projet professionnel. Ces étapes ne constituent pas du temps perdu. Elles sont souvent indispensables à une insertion durable.

Nous regrettons que le texte ne reconnaisse pas davantage les actions de remobilisation, de préqualification ou de progression sociale.

L'efficacité d'un accompagnement ne peut pas se mesurer uniquement à la rapidité du retour à l'emploi. Elle doit aussi se mesurer à la qualité de l'emploi retrouvé, à sa durabilité et à la progression réelle de la personne.

Cinquièmement, la question des moyens du FOREm et de l'accessibilité des services est plus prégnante que jamais. Vous confiez au FOREm des responsabilités considérables : coordination des parcours, suivi individualisé, gestion du dossier unique, relations renforcées avec les entreprises, développement de nouveaux outils numériques et pilotage des différents opérateurs.

Avec quels moyens humains et budgétaires, puisque vous avez supprimé l'indexation de sa dotation et les avez privés d'agents APE ? L'Inspection des finances elle-même s'est interrogée sur la capacité du FOREm à mettre en œuvre ces réformes dans le cadre de son budget actuel.

Cette interrogation est d'autant plus légitime que votre Gouvernement impose déjà d'importantes contraintes budgétaires au service public de l'emploi. À cela s'ajoute la réorganisation des services de proximité avec le regroupement annoncé de 311 structures en 43 points de contact unique. Pour les chercheurs d'emploi confrontés à des difficultés de mobilité ou à la fracture numérique, cette centralisation constitue un obstacle supplémentaire. On ne peut pas prétendre renforcer l'accompagnement individualisé tout en prenant le risque d'éloigner les services des personnes qui en ont le plus besoin.

Sixièmement, nous maintenons nos réserves sur la réforme des ALE et le remplacement par des prestations à heures limitées. Nous partageons la nécessité de faire évoluer ce dispositif et de renforcer les passerelles vers l'emploi durable, mais nous craignons que le nouveau système ne conduise à maintenir certaines personnes dans des activités précaires, insuffisamment rémunérées et sans réelle perspective d'insertion. Le montant de 6 euros de l'heure reste particulièrement problématique, voire indécent, notamment pour les personnes qui auront perdu leurs allocations de chômage.

Nous restons également attentifs aux risques de substitution à des emplois ordinaires, particulièrement dans les services publics et les collectivités. Un dispositif d'insertion ne peut pas devenir un moyen de remplacer des emplois de qualité par des prestations faiblement rémunérées.

Enfin, Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur le déroulement de nos travaux en commission. Les débats ont été nourris et plusieurs amendements ont été déposés. Ces amendements visaient notamment à renforcer certaines garanties pour les chercheurs d'emploi et à mieux encadrer plusieurs dispositions sensibles de la réforme. Malheureusement, aucun de ces amendements n'a été retenu par la majorité. Nous le regrettons, bien entendu, car ils auraient permis d'apporter des améliorations concrètes au texte, sans remettre nécessairement en cause l'ensemble des objectifs poursuivis par le Gouvernement. Ce refus est d'autant plus regrettable que plusieurs des préoccupations soulevées rejoignent les recommandations formulées par les interlocuteurs sociaux. Les réponses apportées en commission n'ont donc pas permis de lever nos réserves fondamentales.

Pour conclure, chers collègues, je voudrais rappeler notre conviction : accompagner un chercheur d'emploi, ce n'est pas simplement mesurer son employabilité ou contrôler ses démarches, c'est aussi comprendre les difficultés qu'il rencontre, lever les obstacles à son insertion, lui permettre de construire un véritable projet professionnel et lui donner accès à un emploi durable et de qualité. C'est reconnaître que la responsabilité du retour à l'emploi est collective et qu'elle ne peut pas reposer uniquement sur les chercheurs d'emploi. Nous aurions souhaité une réforme qui renforce réellement les moyens du service public de l'emploi, qui protège davantage les personnes les plus fragilisées, qui préserve les partenariats avec les opérateurs de terrain et qui garantisse un accompagnement fondé sur la confiance plutôt que sur la sanction. Nous aurions également souhaité que les débats parlementaires permettent de faire évoluer le texte et d'y apporter les garanties nécessaires.

Malheureusement, ce n'est pas le choix qui a été fait par la majorité. Les inquiétudes que nous avions exprimées en commission restent pleinement d'actualité. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera contre cette réforme.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, voici la réalité en Wallonie : d'un côté, des entreprises qui cherchent du personnel et qui ne trouvent pas les compétences dont elles ont besoin ; de l'autre, des milliers de personnes qui cherchent un emploi, pour qui c'est parfois un véritable parcours du combattant.

Mais aujourd'hui, ce parcours du combattant devient un parcours vers l'emploi concret, rapide, efficace et adapté à chaque profil. L'objectif de ce décret est clair : faire en sorte que chaque chercheur d'emploi bénéficie du bon accompagnement au bon moment, avec les bons outils et les bons interlocuteurs. Car accompagner vers l'emploi, ce n'est pas multiplier les rendez-vous, les formulaires ou les dispositifs. Ce n'est pas non plus enchaîner les entretiens pour des postes qui ne correspondent pas au profil de la personne. C'est lui permettre d'avancer concrètement vers un emploi dans lequel elle pourra s'épanouir.

La première évolution, c'est la modernisation du FOREm pour en faire un véritable partenaire, que ce soit pour les chercheurs d'emploi, bien sûr, mais aussi pour les entreprises. Le FOREm doit devenir un partenaire de confiance vers qui les entreprises se tournent naturellement. Aujourd'hui, les parcours sont parfois fragmentés, les informations se répètent et les intervenants se croisent. Résultat : c'est du temps perdu et le chercheur d'emploi finit par ne plus savoir qui fait quoi ni quelle est la prochaine étape.

Ce fonctionnement devait changer. C'est tout l'intérêt du dossier unique. Il devient le fil conducteur du parcours, centralise les informations utiles, les démarches et les actions réalisées, et permet aux

différents intervenants de travailler avec une vision commune et de proposer des mesures complémentaires.

Le FOREm coordonne, mais il ne remplace pas les partenaires. Lorsque cela s'avère nécessaire, notamment pour des publics plus éloignés du marché du travail, les autres opérateurs conservent bien évidemment toute leur expertise.

Deuxièmement, il faut instaurer un accompagnement réellement personnalisé. Chaque chercheur d'emploi doit bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation, car tout le monde n'a pas les mêmes besoins. Certains sont proches de l'emploi et ont besoin d'un suivi plus léger, quand d'autres doivent se former, construire un projet ou lever des difficultés plus importantes. Le concept d'employabilité devient un outil pour adapter l'accompagnement et le faire évoluer au fil du parcours. Le numérique et l'intelligence artificielle pourront également faciliter le rapprochement entre les profils et les offres. En quelque sorte, c'est un Tinder de l'emploi.

Cependant, la technologie doit rester un outil supplémentaire. Elle ne remplace ni les conseillers ni le jugement humain. Le ministre nous l'a rappelé en commission : « Les décisions importantes doivent rester sous contrôle humain. L'IA ne peut notamment pas intervenir dans des décisions de sanction. »

La troisième avancée consiste à mieux relier la formation aux besoins du marché du travail. Mon collègue Vincent Maillen en parlera également lors des débats sur le décret « Wallonie Formation continue ». Former pour former n'a aucun sens. Nous devons identifier les compétences recherchées par les entreprises et proposer des formations qui répondent à ces besoins.

Revenons à notre constat de départ. Si nous voulons permettre à tous ces chercheurs d'emploi de remettre le pied à l'étrier, il faut permettre aux entreprises de trouver des candidats compétents et aux chercheurs d'emploi de se former dans les secteurs où il y a de la demande. L'objectif est clair : donner aux chercheurs d'emploi des compétences utiles et de vraies perspectives professionnelles. Le travail avec les Costra et l'arrivée du catalogue wallon des formations y contribueront.

Quatrièmement, il faut veiller à avoir une attention particulière aux personnes les plus éloignées de l'emploi, car, pour certaines personnes, retrouver un emploi demande du temps. Il faut parfois reprendre confiance en soi, retrouver un rythme ou surmonter des difficultés personnelles. L'accompagnement doit tenir compte de ces réalités. Il ne faut pas imposer à ces personnes un parcours classique, au risque de les laisser sur le bord du chemin.

C'est pourquoi le décret met en place les points de contact unique, des lieux où l'on peut accéder à l'ensemble des services, comprendre comment s'inscrire au FOREm et vers quel opérateur d'insertion ou de formation se tourner. Dans un même lieu près de chez lui, le chercheur d'emploi pourra trouver des réponses à ces questions et à ses besoins.

Le nouveau dispositif des prestations à heures limitées qui remplace les ALE constitue aussi une étape vers l'emploi, une première expérience, une reprise progressive d'activité, un tremplin. Toutefois, ce dispositif doit rester temporaire et ne pas remplacer un emploi classique. Le décret prévoit une durée de six mois, avec une possibilité de prolongation pour les personnes ayant une aptitude réduite au travail.

La cinquième avancée est de renforcer le lien avec les employeurs. Le FOREm doit mieux connaître leurs besoins et les accompagner dans leur recrutement, mais cette collaboration doit fonctionner dans les deux sens. Les entreprises devront notamment fournir un retour sur les candidatures, les entretiens, les raisons de non-sélection. Ces informations permettront d'améliorer l'accompagnement et le rapprochement entre les compétences et les offres.

Rappelons enfin un principe fondamental : la responsabilité est partagée. Pour améliorer notre taux d'emploi, chacun doit jouer son rôle : le chercheur d'emploi doit s'impliquer dans son parcours, les opérateurs doivent contribuer à sa progression et les entreprises doivent jouer leur rôle. Le FOREm doit lui aussi être à la hauteur de ses missions.

Enfin, et en toute cohérence avec ces autres réformes, le ministre prévoit un suivi régulier et une évaluation de ce décret, car une politique publique ne se juge pas à ses intentions, elle se juge à ses résultats.

En conclusion, ce décret marque une évolution importante de notre politique de l'emploi. Fini les parcours fragmentés et les démarches qui se succèdent sans se compléter. Place à un accompagnement plus réactif et plus efficace. Vous l'aurez compris, nous soutiendrons donc ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Bonjour à toutes et à tous. Je cherchais Mme Bluge des yeux, je suppose que cela va lui faire plaisir que nous prenions la parole, puisqu'elle s'est plainte tout à l'heure qu'on ne le faisait pas. Vous lui direz.

Avec ce projet de décret, le Gouvernement annonce vouloir améliorer l'accompagnement des travailleurs sans emploi, mieux coordonner les différents acteurs et permettre à davantage de personnes de retrouver du travail. Nous pensons aussi qu'il faut améliorer l'accompagnement, notamment pour les personnes éloignées du marché du travail et qui rencontrent des difficultés particulières. Cependant, nous avons

plusieurs désaccords importants sur la manière dont votre Gouvernement veut s'y prendre.

Le premier est votre façon d'aborder le problème du chômage. À travers ce décret, vous mettez surtout l'accent sur les responsabilités individuelles des chercheurs d'emploi, avec l'idée que, s'ils ne trouvent pas de travail, c'est un peu leur faute, et qu'il faudrait donc renforcer leurs obligations, mieux les contrôler et les pousser davantage à chercher.

Toutefois, il faut aussi regarder la réalité du marché du travail. Fin septembre, le FOREm comptabilisait près de 262 000 chercheurs d'emploi inoccupés en Wallonie. Selon Statbel, on comptait environ 30 000 postes vacants au deuxième trimestre 2026. Ces chiffres ne sont pas calculés de la même manière, mais ils montrent l'ampleur du décalage entre le nombre de personnes qui cherchent du travail et les postes disponibles.

Il y a aussi des emplois qui disparaissent. On en discute quasiment toutes les semaines ici, en plénière, ou dans les différentes commissions. Rien que cette année, on est à presque 3 000 emplois menacés par des restructurations ou des fermetures en Wallonie. Il y a enfin le développement de nouvelles formes d'emplois, comme les flexi-jobs et le travail étudiant, qui est poussé par les mesures du MR et des Engagés au niveau fédéral, et qui accentue la concurrence entre les travailleurs sans emploi.

En effet, il existe des métiers en pénurie et des difficultés de recrutement, mais partir du principe, pour le dire à la Macron, qu'il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi, c'est oublier la réalité du marché du travail aujourd'hui. Je n'ai même pas encore parlé des salaires, des horaires, de la pénibilité et des conditions de travail proposées dans beaucoup de métiers qui sont en pénurie aujourd'hui. Comme cela a été relevé en commission, la notion d'emploi de qualité, qui n'était déjà que timidement abordée dans le décret de 2021, occupe encore moins de place dans ce nouveau texte. Pourtant, retrouver un travail qui ne permet pas de vivre correctement, ou dont on sera à nouveau privé quelques semaines plus tard, cela ne résout pas grand-chose.

On attendait du Gouvernement qu'il reconnaisse au moins cette réalité du marché du travail et qu'il travaille à préserver les emplois existants, à créer de nouveaux emplois publics et privés et à améliorer les conditions de travail.

Notre deuxième désaccord concerne la logique punitive de ce décret. Après la réforme fédérale qui a exclu des dizaines de milliers de personnes du chômage, votre Gouvernement prévoit maintenant de pouvoir les désinscrire du FOREm lorsque leur collaboration est jugée insuffisante.

Je voudrais rappeler un chiffre qui a déjà été donné en commission. Selon le monitoring de l'ONEM, au 30 juin 2026, plus de 48 000 personnes étaient arrivées en fin de droit aux allocations de chômage ou d'insertion en Wallonie. Parmi elles, 85 % n'avaient pas retrouvé d'emploi salarié ou indépendant au moment de leur sortie. Ces données ne permettent pas de connaître leur situation définitive, mais elles montrent clairement que supprimer une allocation n'aide pas les personnes à retrouver un emploi.

Maintenant, vous voulez permettre au FOREm de désinscrire ces personnes, c'est-à-dire d'arrêter de les accompagner dans leur recherche d'un emploi. En commission, vous avez dit : « Cette désinscription sera une mesure de dernier recours ». Cependant, cela ne figure nulle part dans le décret.

De plus, la notion de « collaboration insuffisante » qui est censée justifier la désinscription n'est pas définie non plus. Les syndicats, mais aussi d'autres acteurs réunis au sein du CESE, ont à juste titre demandé des garanties plus précises, pour protéger les droits des travailleurs sans emploi. Ces demandes n'ont pas été suffisamment rencontrées.

Pour nous, si un travailleur sans emploi rencontre des problèmes de santé, de logement, de mobilité ou des difficultés familiales qui le freinent dans son parcours, la priorité doit être de l'aider à les surmonter, pas de lui enfoncer la tête sous l'eau. Le désinscrire du FOREm ne va pas le rapprocher du marché du travail. Cela va juste lui faire perdre le contact avec le service public qui est censé l'accompagner.

Mieux accompagner les gens et trouver pour tout le monde le meilleur parcours, c'est possible. Des dispositifs que vous avez attaqués, comme les cellules de reconversion ou « Coup de *boost* », le démontrent. Un accompagnement humain, adapté, dans lequel on prend le temps de travailler avec les personnes, permet d'avancer, mais cela nécessite des moyens.

Or, votre réforme confie davantage de missions au FOREm, sans garantir de moyens humains supplémentaires. Comme cela a déjà été dit, l'Inspection des finances s'interroge elle-même sur la capacité du FOREm à mettre en œuvre cette réforme dans son budget actuel. Elle rappelle notamment que le FOREm avait demandé 5,7 millions d'euros supplémentaires pour plusieurs développements informatiques liés aux réformes en cours.

En Commission, vous avez répondu que le FOREm pourrait accompagner davantage de personnes en réorganisant son fonctionnement, sans augmentation structurelle des effectifs. Pourtant, quand on écoute les accompagnateurs du FOREm, quand on regarde les avis des syndicats et du CESE, ce doute reste entier.

De plus, vous regroupez les 311 structures locales existantes en 43 points de contact uniques. Nous ne sommes pas opposés au regroupement de certains services si cela peut améliorer leur fonctionnement, mais il faut garantir leur accessibilité.

Plus de 40 % des chercheurs d'emploi n'ont pas le permis de conduire. Beaucoup dépendent des transports en commun, particulièrement dans les zones rurales. Votre Gouvernement augmente justement le prix des abonnements TEC.

Il faut se demander si cette réorganisation permettra réellement aux personnes qui rencontrent le plus de difficultés de bénéficier d'un meilleur accompagnement.

Un autre critique importante que nous avons sur ce texte concerne l'ouverture au secteur privé. L'article 28 permet au FOREm de déléguer tout ou partie de l'accompagnement à des opérateurs extérieurs, y compris des entreprises privées à but lucratif. Leur financement sera en partie lié aux résultats.

Ce choix, nous le rejetons. L'accompagnement des chercheurs d'emploi est une mission de service public. Nous avons déjà un réseau d'opérateurs associatifs, de CISP et de MIRE, qui connaissent les publics et disposent d'une expérience importante. Les opérateurs privés, eux, ont pour but premier d'être rentables et, seulement ensuite, de fournir un service.

Dans le contexte de l'accompagnement des travailleurs sans emploi, cela veut dire qu'ils ont intérêt à se concentrer sur les personnes les plus faciles à remettre au travail et à laisser de côté celles qui ont besoin d'un accompagnement plus long.

En renforçant le financement aux résultats, vous risquez de pousser les opérateurs publics et associatifs à adopter la même logique. En effet, si leurs résultats baissent, leur survie sera aussi remise en question.

Nous pensons que l'argent public doit servir à renforcer le FOREm et ses partenaires, pas à développer une nouvelle activité commerciale autour de l'accompagnement des travailleurs sans emploi.

Enfin, il y a le remplacement des ALE par le dispositif de prestations à heures limitées. Dans le projet de décret, vous ne dites pas combien les gens gagneront, mais l'on sait déjà, via votre avant-projet d'arrêté, que ce sera 6 euros de l'heure, avec un maximum de 315 heures sur six mois, soit 315 euros par mois en moyenne. Pour quelqu'un qui a été exclu du chômage et qui n'a pas droit au RIS, ce sera le seul revenu issu du travail. Qui peut vivre avec cela ?

On a demandé si les gens pourront refuser ces prestations sans être sanctionnés ou désinscrits. Ce n'est pas prévu de manière explicite dans le décret. Puis, il y a le risque que ces jobs à 6 euros de l'heure remplacent des emplois ordinaires dans toute une série de secteurs. Ce risque a été pointé aussi bien par le banc syndical que par l'UNIPSO.

Enfin, je voudrais revenir sur l'accueil extrascolaire. Dans votre décret, vous permettez aux personnes qui sont déjà en ALE aujourd'hui et qui entrent dans certaines conditions de continuer à effectuer ces prestations pendant sept ans. Cela montre que vous avez bien dû reconnaître qu'accueillir les enfants avant et après l'école ou surveiller le temps de midi, c'est un besoin structurel. Dès lors, pourquoi ne pas créer de véritables emplois avec un salaire correct et des droits sociaux, plutôt que de maintenir des personnes pendant des années dans un dispositif payé 6 euros de l'heure ?

Pour conclure, je dirai que nous voulons que davantage de Wallons retrouvent un emploi. Nous voulons un FOREm efficace, des formations adaptées et un accompagnement de qualité. Cependant, votre décret ne va pas permettre cela. Il va augmenter la pression et les possibilités de sanctions sur les travailleurs sans emploi dans un contexte de manque d'emplois. Il ne garantit pas aux services publics les moyens dont il a besoin pour bien accompagner les gens. Il ouvre encore plus les portes de l'accompagnement au secteur marchand. Avec le nouveau système de prestations à heures limitées, il risque même de maintenir des personnes dans des conditions de travail très précaires. En fin de compte, il risque fort d'organiser non pas un parcours vers l'emploi, mais un parcours vers la précarité. C'est pourquoi le PTB votera contre ce texte.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, le projet de décret qui nous est présenté aujourd'hui constitue une réforme importante de l'accompagnement des chercheurs d'emploi en Wallonie. Son ambition est claire : proposer un accompagnement plus rapide, plus structuré et plus intensif afin de favoriser un retour durable à l'emploi.

C'est nécessaire, car plus une personne reste longtemps éloignée du marché du travail, plus sa probabilité de retrouver un emploi diminue. Il est donc essentiel d'intervenir rapidement, dès l'inscription du chercheur d'emploi.

Le projet prévoit ainsi un parcours structuré dès le départ, reposant sur un plan d'action individualisé, un suivi mensuel et, au terme de quatre mois d'inscription, une proposition concrète d'emploi, de formation ou de stage. Afin d'accélérer la prise en charge et d'éviter toute rupture de suivi en cas d'absence du conseiller référent, le chercheur d'emploi sera désormais accompagné par une équipe de conseillers pluridisciplinaires. Cette approche permettra de croiser les regards, de diversifier les conseils apportés et d'assurer un accompagnement plus régulier et plus continu.

Le plan d'action me paraît être un élément particulièrement important. Il ne doit pas être une simple formalité administrative ou une liste d'obligations supplémentaires. Il doit inclure le chercheur d'emploi dans sa préparation afin que, d'une part, il soit impliqué et acteur de ce plan et, d'autre part,

qu'il comprenne où il va, quelles sont les étapes de son parcours, quelles actions il doit entreprendre et vers quels objectifs il se dirige. En d'autres termes, il doit créer un projet avec une visibilité sur le chemin à parcourir.

Il est positif que ce plan soit évolutif et puisse être adapté à tout moment en fonction de la situation de la personne. Un parcours vers l'emploi n'est pas nécessairement linéaire. Il peut être marqué par des difficultés personnelles, des problèmes de santé, des contraintes familiales ou de mobilité, mais aussi par des opportunités professionnelles qui apparaissent en cours de route. L'accompagnement doit donc pouvoir tenir compte de ces réalités.

À cet égard, je souhaite insister sur la notion d'employabilité, qui devient un élément essentiel du dispositif – un élément central.

Le projet prévoit une objectivation du profil du chercheur d'emploi, notamment au regard de ses compétences, de son expérience, de son positionnement professionnel et de son autonomie numérique. Nous partageons l'objectif de disposer d'une méthode fiable, cohérente et commune, notamment entre le FOREm et les CPAS. Il est important que les personnes soient évaluées selon des critères compréhensibles et comparables, quel que soit le service qui les accompagne.

Toutefois, cette objectivation ne peut pas devenir une catégorisation figée. Le texte prévoit heureusement que l'évaluation de l'employabilité soit révisée chaque fois que l'évolution de la situation du chercheur d'emploi le justifie. Il faudra veiller à ce que cette possibilité soit pleinement effective dans la pratique. Derrière chaque parcours, il y a une personne, avec une histoire et des difficultés qui ne se résument pas toujours à quelques critères ou à un outil d'évaluation. Une méthode commune est nécessaire, mais elle doit permettre de prendre en compte les facteurs personnels, sociaux, médicaux et environnementaux qui peuvent influencer un parcours. Il faut éviter que l'analyse ne se transforme en un simple exercice automatisé ou en un arbre de décisions déconnectées de la réalité du terrain.

En commission, Monsieur le Ministre, vous nous avez rassurés en indiquant qu'une demande avait été adressée au FOREm afin qu'il revoie son modèle pour mieux intégrer une appréciation globale et individualisée de la situation de chaque chercheur d'emploi. C'est notamment l'approche suivie par le VDAB, qui s'appuie sur un modèle d'intelligence artificielle évaluant quotidiennement la probabilité qu'un chercheur d'emploi retrouve un emploi dans les six mois. Cet outil permet ainsi de mieux apprécier son éloignement du marché du travail. C'est vers ce type d'approche que nous devons avancer.

Le recours aux outils numériques et à l'intelligence artificielle ouvre des perspectives particulièrement intéressantes. Nous pensons notamment à l'amélioration du *matching* entre les profils des chercheurs d'emploi et les offres disponibles. Il existe aujourd'hui encore trop souvent un décalage entre les candidatures transmises aux entreprises et leurs besoins réels, ou entre les offres proposées aux chercheurs d'emploi et leurs compétences ou leurs attentes. Dans les deux cas, c'est décourageant. Cela démotive à utiliser les services du FOREm. Un outil de mise en correspondance plus performant pourrait constituer un véritable changement, tant pour les entreprises que pour les chercheurs d'emploi. Lorsqu'un chercheur d'emploi reçoit régulièrement des offres et que, chaque fois, l'offre reçue ne correspond absolument pas à son profil, il finit par se dire que personne ne recherche ce profil. C'est décourageant pour le chercheur d'emploi. Sinon, il se dit que le FOREm ne fonctionne pas correctement. Il en va de même pour les entreprises, lorsqu'elles cherchent un travailleur et qu'elles reçoivent des listes avec beaucoup trop de profils, mais aucune correspondance avec les critères demandés. C'est une perte de temps. Cela ne donne pas envie de passer par le FOREm à l'avenir.

Nous avons déjà insisté lourdement sur le besoin d'avoir des enquêtes de satisfaction du FOREm ne se limitant pas aux entreprises clientes du FOREm. Ces enquêtes de satisfaction doivent aussi être destinées à celles qui n'utilisent plus ces services, ceci dans un but d'amélioration des processus, des services et de la qualité.

Ainsi, nous saluons la volonté de mobiliser ces nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité du service public de l'emploi. Nous saluons également le fait que le décret pose une limite claire : les décisions structurantes du parcours, l'évaluation individualisée et l'orientation du chercheur d'emploi restent sous la responsabilité du FOREm et ne peuvent reposer exclusivement sur un système d'intelligence artificielle. C'est essentiel. La technologie doit permettre aux conseillers de gagner du temps, de mieux identifier les opportunités et de disposer d'informations plus pertinentes. Elle ne doit pas remplacer le contact humain. Le lien social et la relation de confiance doivent rester au cœur de l'accompagnement. Cette confiance devra être reconstruite progressivement. Nous partons parfois de loin dans les relations entre le FOREm, ses partenaires, les chercheurs d'emploi et les entreprises. La réforme peut contribuer à améliorer ces relations, mais cela demandera du temps, de la stabilité et une véritable volonté de collaboration.

Dans cette logique, le rôle du FOREm évolue profondément, il devient le garant de la cohérence globale du parcours et joue un rôle d'ensemblier entre les différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle. C'est une responsabilité stratégique. Le FOREm ne dispose pas à lui seul de toutes les expertises nécessaires

pour répondre à l'ensemble des difficultés rencontrées par les chercheurs d'emploi. Ce n'est d'ailleurs pas son rôle de prétendre pouvoir faire tout. Son rôle est de bien identifier les besoins, de connaître les compétences et les services proposés par les différents opérateurs, puis d'orienter les personnes vers les structures les plus à même de les accompagner. Il doit pouvoir mobiliser les bons acteurs au bon moment, tout en conservant une vision globale du parcours.

Nous saluons à cet égard le mécanisme d'adressage prévu par le texte. Il est important que le FOREm conserve la responsabilité de l'orientation et veille à la cohérence des interventions, tout en permettant aux chercheurs d'emploi de continuer à accéder directement à d'autres services lorsque cela s'avère pertinent. L'objectif n'est pas de créer des barrières supplémentaires, mais de garantir que chaque intervention s'inscrive dans un parcours cohérent. Cette articulation entre les acteurs est d'autant plus importante que le paysage de l'insertion socioprofessionnelle est riche et diversifié : les CISP, les MIRE et les autres opérateurs disposent d'expertises et de pratiques de terrain qu'il serait dommage de fragiliser ; ceci n'empêchant pas de réformer cette partie du paysage de l'insertion, et c'est en cours.

Les complémentarités doivent être préservées et clarifiées. Le FOREm doit jouer son rôle de coordinateur, mais cela ne peut pas se traduire par une centralisation excessive ou par une remise en cause du travail réalisé depuis de nombreuses années par les opérateurs. Il faudra veiller à ce que chaque opérateur reste maître de sa pédagogie et puisse conserver une autonomie dans la manière dont il gère ses missions. Nous saluons le fait que les opérateurs fassent l'objet d'une évaluation annuelle par le SPW Économie, Emploi et Recherche, permettant de recueillir les avis contradictoires concernant leur collaboration avec le FOREm.

La responsabilisation du chercheur d'emploi constitue un autre volet capital de cette réforme. Rechercher activement un emploi, informer le FOREm des changements pertinents dans sa situation et respecter les rendez-vous fixés me semblent être des attentes parfaitement légitimes. Elles font partie d'une démarche normale de recherche d'emploi et de collaboration avec le service public. Cependant, il faut bien garder à l'esprit la finalité du dispositif : accompagner avant de sanctionner. L'objectif doit être de permettre aux chercheurs d'emploi de s'inscrire dans une dynamique, de comprendre ce qui est attendu de lui et de bénéficier des moyens nécessaires pour avancer. La sanction doit rester le dernier recours, lorsque l'absence de collaboration est objectivement établie.

Il faut également trouver le bon équilibre dans la manière dont les opportunités d'emploi orientent les parcours. Il est nécessaire de tenir compte des besoins des entreprises, des métiers en pénurie et des perspectives concrètes de recrutement, mais aussi du besoin d'augmenter le nombre d'emplois et le taux d'emploi. L'objectif ne peut pas être uniquement de diriger systématiquement les chercheurs d'emploi vers des secteurs où il existe des postes à pourvoir. Nous devons aussi tenir compte de leurs compétences, de leurs aspirations et de leurs possibilités d'évolution. Il faut trouver un équilibre entre les débouchés professionnels et la capacité de chacun à s'épanouir dans un métier, à s'y développer et à s'y maintenir durablement.

De plus, les opérateurs remarquent un taux de rétention plus important chez les chercheurs d'emploi qui viennent d'eux-mêmes que par ceux qui leur sont adressés. Nous notons dès lors deux points d'attention : la qualité de l'adressage et l'implication du chercheur d'emploi. C'est précisément ce qui doit guider les propositions de formation. Le projet prévoit que les trajets de formation tiennent compte des besoins du chercheur d'emploi, mais aussi des possibilités réellement disponibles : les opérateurs qui proposent la formation, les places disponibles, les délais d'entrée, la distance et les possibilités de mobilité de la personne. Cette approche pragmatique est importante.

Une formation pertinente sur le papier ne l'est pas nécessairement si elle est inaccessible géographiquement, si elle ne correspond pas au niveau de la personne ou si elle ne lui permet pas de progresser vers un objectif professionnel réaliste. Il faudra surtout éviter un écueil : envoyer un chercheur d'emploi vers une formation uniquement parce qu'une place est disponible et qu'il faut remplir les groupes serait contre-productif. Une formation inadéquate fait perdre du temps, peut démotiver la personne et risque de fragiliser sa confiance dans le dispositif.

Complémentairement, je rappelle l'importance que le FOREm choisisse la meilleure formation pour le chercheur d'emploi, qu'elle soit chez un opérateur ou chez lui. Je dis cela afin d'éviter le risque que le FOREm remplisse ses propres formations, afin de ne pas risquer de devoir fermer de formation. C'est une pratique hélas bien connue.

Le catalogue wallon de l'offre de formation et d'insertion doit permettre de mieux connaître les possibilités existantes et de proposer des parcours adaptés. Nous saluons également le lien prévu entre les comités stratégiques sectoriels, afin que l'offre de formation puisse davantage tenir compte des besoins réels des secteurs et des évolutions du marché du travail.

La qualité de ce catalogue et son actualisation seront essentielles. Il faudra que les opérateurs puissent y renseigner correctement leurs offres, les conditions d'accès et les places disponibles. C'est une condition indispensable pour que l'adressage fonctionne réellement.

Un autre outil central de cette réforme est le dossier unique du chercheur d'emploi. Nous soutenons pleinement cette logique de centralisation des informations relatives au parcours. Elle doit permettre d'éviter les répétitions, les pertes d'informations et les interventions redondantes, tout en assurant une meilleure continuité de l'accompagnement.

Il faudra toutefois veiller à ce que ce dossier reste un outil simple et utile, et non une nouvelle charge administrative pour les différents intervenants. Les opérateurs doivent pouvoir transmettre les informations pertinentes en toute transparence, sans craindre que leurs observations ou leurs constats nuisent automatiquement au chercheur d'emploi.

Si les acteurs ont le sentiment que certaines informations peuvent être utilisées contre la personne plutôt que pour améliorer son accompagnement, nous risquons de créer des rétentions d'informations. Ce serait exactement l'inverse de l'objectif poursuivi. L'intérêt du chercheur d'emploi doit rester la priorité : disposer d'une vision complète de sa situation, afin de lui proposer le meilleur accompagnement possible.

Sur la responsabilisation des entreprises, il nous paraît normal que les entreprises bénéficiant des services du FOREm fournissent en échange un retour sur leur expérience. Nous saluons la proportionnalité prévue par le décret. Les entreprises ont besoin de simplification et pas de nouvelles obligations. Ce retour permettra aux conseillers du FOREm de mieux comprendre certaines problématiques avec les chercheurs d'emploi, de déceler d'éventuels freins à l'emploi, mais aussi d'améliorer les services que le FOREm fournit à destination des entreprises.

Nous saluons également la volonté de regrouper différents services au sein de points de contact uniques. La proximité physique entre les services du FOREm et les opérateurs peut faciliter les collaborations, simplifier les démarches, et éviter au chercheur d'emploi de devoir multiplier les déplacements entre les différentes structures.

Cette organisation peut être particulièrement utile pour les personnes les plus éloignées de l'emploi qui ont parfois besoin d'un accompagnement plus intensif et pluridisciplinaire. Il faudra néanmoins veiller à ce que ces lieux soient réellement accessibles, notamment en matière de mobilité, mais aussi en prévoyant des horaires d'ouverture suffisamment larges pour répondre aux besoins du public.

Je souhaite également revenir sur le dispositif des prestations à heures limitées qui remplace les prestations ALE. Nous saluons la volonté de maintenir un dispositif permettant à des chercheurs d'emploi de reprendre progressivement une activité, dans un cadre limité et encadré. Ces prestations peuvent constituer une première expérience professionnelle, permettre de retrouver un rythme de travail et de découvrir un environnement professionnel avant d'envisager une formation ou une insertion dans l'emploi classique.

La revalorisation du montant horaire – passant de 4,10 euros à 6 euros – va dans le bon sens. Il était nécessaire de tenir compte du coût des déplacements et de la réalité des prestations effectuées. Il faut rappeler que ces activités représentent un travail utile à la collectivité.

Nous devons toutefois préserver la finalité première du dispositif : celui-ci doit rester un tremplin vers l'emploi, et non devenir une forme d'emploi définitive qui se substituerait durablement à un emploi classique.

Nous saluons l'exception qui a été mise en place pour les accueillantes et accueillants dans l'extrascolaire, avec une durée de sept ans pour les personnes qui exercent actuellement des prestations ALE auprès des utilisateurs, ainsi que pour les personnes entrant dans le dispositif et ayant plus de 60 ans. Pour les autres accueillantes et accueillants, la durée ira jusqu'à la veille du premier jour officiel de l'année scolaire qui suit l'expiration de la durée maximale. Il fallait éviter que les élèves ne se retrouvent à changer d'accueillant pendant une même année scolaire.

Cette disposition permet de tenir compte de la réalité de ces activités et de la nécessité de préserver leur continuité, tout en maintenant le principe d'un dispositif qui doit accompagner une transition vers l'emploi.

Enfin, nous saluons la mise en place d'une évaluation externe et indépendante tous les trois ans. Il est important d'instaurer une culture du résultat au sein du FOREm.

Cette évaluation devra permettre de mesurer la mise en œuvre effective du décret, son impact sur les parcours des chercheurs d'emploi, l'évolution de leur employabilité, les résultats en matière de mise à l'emploi, la qualité des services rendus aux entreprises ainsi que l'utilisation des outils automatisés d'aide à la décision.

Il est particulièrement pertinent que cette évaluation tienne également compte de la conjoncture économique. Les résultats d'un dispositif d'accompagnement ne peuvent évidemment pas être appréciés indépendamment de la situation du marché du travail et des opportunités réellement disponibles.

Cette évaluation devra aussi permettre d'identifier les bonnes pratiques et de formuler des recommandations pour améliorer le dispositif. Nous serons attentifs à ce qu'elle ne se limite pas à mesurer des indicateurs quantitatifs, mais qu'elle permette également d'apprécier la qualité réelle de l'accompagnement et la pertinence des orientations proposées.

Il faudra notamment veiller à ce que les mécanismes d'adressage et d'évaluation des opérateurs ne créent pas d'incitants à sélectionner uniquement les chercheurs d'emploi les plus proches de l'emploi. Le FOREm doit jouer pleinement son rôle d'orientation et les opérateurs doivent pouvoir être évalués en tenant compte de la complexité des publics qu'ils accompagnent. Les résultats doivent être appréciés à la lumière des profils pris en charge et des progrès réalisés, et pas uniquement au regard du nombre de mises à l'emploi.

Monsieur le Ministre, cette réforme est ambitieuse. Elle entend rendre l'accompagnement plus réactif, mieux individualisé et davantage connecté aux réalités du marché du travail. Elle clarifie le rôle du FOREm, renforce la coordination entre les opérateurs et entend mieux articuler les besoins des chercheurs d'emploi avec ceux des entreprises.

Les Engagés partagent cette ambition. Toutefois, nous savons aussi que la réussite d'une réforme de cette ampleur ne se mesure pas à la seule qualité de son texte. Elle se mesurera surtout à sa mise en œuvre, à la capacité du FOREm à accompagner chaque personne, à la qualité de la collaboration avec les partenaires, à la pertinence des formations proposées et, finalement, aux résultats obtenus en matière d'insertion durable.

Notre vigilance portera donc sur deux points essentiels. D'une part, que le dispositif reste véritablement centré sur le chercheur d'emploi. Il faut lui donner un cadre, une direction et des perspectives, sans perdre de vue sa situation individuelle. Il faut mobiliser les nouvelles technologies, sans renoncer à l'humain. Il faut responsabiliser les acteurs, sans multiplier les contraintes inutiles. Il faut renforcer le rôle du FOREm, tout en préservant les compétences et les complémentarités de l'ensemble des opérateurs.

Le deuxième point d'attention est que cette réforme doit permettre d'augmenter le nombre d'emplois en Wallonie, en permettant aux entreprises de combler leurs emplois vacants, en recrutant des collaborateurs et collaboratrices compétents, et en jouant leur rôle sociétal en ouvrant plus largement le *scope* de leurs recherches, et en recrutant plus de chercheurs d'emploi, et ce, grâce à une confiance accrue dans les services du FOREm.

Cela nécessite et nécessitera encore des changements importants au sein du FOREm avec une part plus importante des effectifs nécessaires en première ligne, un changement de culture de l'entreprise ainsi que de sa manière de travailler. Cela prendra du temps, mais c'est un objectif ambitieux et nécessaire pour la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Grande ambition, Monsieur le Ministre, que de proposer un parcours vers l'emploi, grande ambition à deux égards : vouloir améliorer le processus d'accès ou de retour à l'emploi pour toutes les chercheuses et tous les chercheurs d'emploi – j'y reviendrai –, et aussi parce que cela suppose que vous travaillez activement à augmenter significativement l'offre d'emploi en Wallonie. En effet, le premier grand frein pour retourner vers l'emploi est qu'il n'y a pas assez d'offres pour répondre à la demande.

Pendant la douzaine d'heures que nous avons passées en commission hier, j'ai pris quelques minutes pour retourner sur le site du FOREm. Il y avait 34 646 offres d'emploi référencées. Petite anecdote dont je n'avais pas conscience jusqu'ici : parmi ces 34 646 offres, 10 388 sont des offres postées par le VDAB. Ce sont donc des offres pour des emplois en Flandre. C'est très bien de les voir sur le site du FOREm, mais cela diminue de facto du même nombre les offres pour le travail en Wallonie.

Je ne ferai pas le raccourci caricatural d'oublier qu'un certain nombre d'offres ne passent pas par le site du FOREm. Vous conviendrez néanmoins, Monsieur le Ministre, que, face aux presque 260 000 chercheurs et chercheuses d'emploi, il serait très malvenu de reporter la responsabilité de ne pas trouver un emploi sur le chercheur ou la chercheuse d'emploi. C'est pourtant une tendance que l'on retrouve assez fort dans votre texte.

Nous, les écologistes, avions par exemple proposé de lier les aides à l'emploi aux entreprises à une obligation de publication de leurs offres sur le site du FOREm pour rendre cela plus visible. La majorité a refusé cette proposition. Cela aurait pourtant pu être un frein en moins dans l'accès à l'emploi.

Il est d'autant plus inapproprié de faire porter la responsabilité sur les individus, alors que la pénurie d'emplois dans certains secteurs s'explique par la pénibilité des métiers, pénibilité qui peut être pourtant amoindrie lorsque les employeurs s'attachent à améliorer les conditions de travail de leurs employés et de leurs travailleuses et travailleurs. Plusieurs fois, Monsieur le Ministre, je vous ai proposé de soutenir nos entreprises dans le renforcement de leur employeurabilité. Jusqu'ici, c'est resté lettre morte.

Améliorer les conditions de travail, renforcer l'horizontalité dans la gestion au sein des entreprises, favoriser des modèles coopératifs, augmenter les offres d'emplois de qualité relèvent en partie de votre responsabilité, au même titre que de favoriser l'accès à l'emploi, comme le propose votre décret. C'est d'autant plus important que les jeunes de 18 à 25 ans, aujourd'hui, sont bien plus confrontés que jadis à un marché de l'emploi compliqué. C'est un contexte aujourd'hui qui ne garantit plus de trouver un travail rapidement ni une stabilité dans un emploi.

Tout le monde pourra être d'accord ici aujourd'hui : cette situation inquiète particulièrement les jeunes. L'IA

vient renforcer cette inquiétude puisque, dans les trois à cinq ans, un certain nombre d'emplois auront été remplacés par l'intelligence artificielle. Bruno Colmant dit même, dans son dernier ouvrage à ce sujet, que « non seulement l'IA va transformer les métiers, mais elle va aussi fragmenter les fondements de l'état social, éroder les salaires et déplacer la valeur du travail vers le capital ». La presse du jour, que l'on ait regardé *La Libre* ou *L'Avenir* par exemple, va dans le même sens et conforte cette idée.

Selon une étude récente, plus un métier est exposé à l'IA, plus la croissance d'offres d'emplois pour ces métiers diminue, particulièrement pour des métiers que sont la vente, la comptabilité, les ressources humaines, l'informatique, le droit, la recherche et le développement, et tout ce qui relève du conseil. Tout ceci aggrave le contexte de pénurie d'emplois et la capacité individuelle à trouver de l'emploi.

À côté de l'IA, il faut aussi dorénavant compter avec vos mesures et celles prises par vos collègues à différents niveaux de pouvoir : le travail étendu à 15 ans pour les étudiants et étudiantes, la généralisation des flexi-jobs, la diminution des emplois publics qui aggravent la situation en matière d'emplois disponibles. Je crois d'ailleurs que, face à un marché du travail qui va encore s'éroder, les emplois publics ou à finalité publique, que l'on peut retrouver par exemple dans le secteur du non-marchand, présentent d'autant plus une plus-value aujourd'hui que par le passé en termes de croissance économique. Bref, Monsieur le Ministre, en parallèle de travailler à l'amélioration de l'accès à l'emploi par votre parcours, il est urgent de mener une politique publique de création d'emplois.

L'accessibilité d'emploi passe indéniablement par un autre frein, qu'il faut absolument lever : la question de la mobilité. Votre choix de réduire à 43 les points de contact unique, alors qu'il y en avait 311 – qui n'étaient pas uniques à ce moment-là, qui étaient des points de contact – constitue un frein supplémentaire. Je ne dis pas qu'il fallait en garder 311, ce n'est pas mon propos, mais le choix de réduction fait fi des réalités de terrain que bon nombre de jeunes chercheurs ou chercheuses d'emploi, qui n'ont pour beaucoup – tout le monde pourra partager ceci – ni voiture ni permis de conduire, connaissent au quotidien. Les transports collectifs communs sont défaillants en matière d'offre dans certaines zones semi-rurales ou rurales, voire même dans certains quartiers plus citadins.

Je prends pour exemple quelques communes de ma région de la Wallonie picarde : si vous êtes à Comines, à Leuze, à Mont-de-l'Enclus, vous n'avez pas de point de contact unique à proximité et, sans voiture, vous êtes tributaire des transports en commun qui pourtant n'existent pas suffisamment. Peut-être, Monsieur le Ministre, est-il intéressant que vous créiez un chantier et que vous entamiez un travail à ce sujet avec vos collègues des Engagés, le ministre Desquesnes en ce qui concerne les TEC et le ministre Crucke en ce qui concerne la SNCB.

Un autre exemple : si vous habitez Mont-de-l'Enclus, commune de Wallonie picarde, et que vous devez vous rendre à votre point de contact unique le plus proche, Mouscron ou Tournai, vous êtes obligé d'y aller soit en bus, soit en train. En heure de pointe, cela prend une heure à une heure quart. Si vous avez votre rendez-vous dans votre point de contact unique, parce que votre conseiller ou la personne que vous devez rencontrer vous propose un rendez-vous à midi ou 11 heures 30, cela va vous prendre deux heures juste pour un aller.

Si je prends Lessines, une ville un peu plus grande, pour les chercheurs d'emploi de Lessines, c'est facile, c'est 14 minutes en train jusqu'à Ath. Le bus, on oublie, parce qu'il n'y a que le train, mais il n'y a qu'un train par heure, quand tout va bien.

En conséquence, aujourd'hui, la question de la mobilité des chercheurs et des chercheuses d'emploi n'est pas suffisamment prise en compte pour favoriser l'accès à leurs points de contact et d'accompagnement.

Ces premiers éléments que je viens d'évoquer abordaient un contexte plus général, dans lequel vivent les chercheuses et chercheurs d'emploi. En ce qui concerne votre décret, Monsieur le Ministre, vous imaginez un système selon lequel chaque chercheuse ou chercheur d'emploi va bénéficier d'un suivi, quel que soit son statut. Un plan d'action sera établi dès l'inscription comme chercheur ou chercheuse d'emploi. Une évaluation externe, indépendante, du dispositif, aura lieu tous les trois ans. La lisibilité pour les chercheurs et chercheuses d'emploi et la coordination entre acteurs devraient progresser. Sur le papier, tout ceci semble positif. Je voulais aussi le relever.

À côté de cela, vous faites des choix qui peuvent poser question et inquiéter. Le premier choix que vous faites, nous le qualifions chez les écologistes de choix d'adéquationnisme. Dans votre texte, ce sont les besoins des entreprises qui guident, qui impactent et qui déterminent l'orientation, la formation et l'insertion. Or, la Wallonie ne manque pas de candidates et de candidats à l'emploi. Ce sont les emplois de qualité qui manquent – je l'ai déjà évoqué.

Le texte ne dit pas un mot non plus sur la responsabilité des employeurs, sur la qualité des emplois, les conditions de travail ou les salaires dans les métiers en pénurie. La notion même d'« emploi de qualité » a disparu du texte. Vous nous avez affirmé en commission que la qualité des emplois faisait partie de vos préoccupations. Je ne vais évidemment pas remettre votre parole en doute, mais, comme je l'ai déjà dit, ce qui n'est pas écrit en matière de politique publique n'existe pas.

Un deuxième de vos choix fait peser la réussite sur la seule responsabilité individuelle. Je pense ne pas être la première à pointer ceci à la tribune aujourd'hui. Rien que le vocabulaire de votre texte est très différent par rapport au décret précédent, qui mettait fort l'accent sur l'accompagnement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En revanche, le mot « employabilité », absent du décret de 2021, apparaît désormais 37 fois dans votre texte.

On voit par ailleurs que le plan d'action est devenu obligatoire, qu'il engage le chercheur ou la chercheuse d'emploi, que des sanctions apparaissent pour collaboration insuffisante, sans définir cette notion – alors qu'une sanction n'a jamais remis personne à l'emploi –, et qu'il y a, selon les syndicats et l'UNIPSO, une confusion entre accompagnement et contrôle, surpondération de la responsabilité individuelle, alors que, je l'ai dit, le constat de pénurie d'emploi est le premier frein à l'emploi.

J'aimerais revenir sur ce que le patronat, à savoir les représentants des patrons et des syndicats, disait dans l'avis du CESE, et j'espère que ceci va attirer votre attention. Ils craignent que les 4 800 agents du FOREm ne puissent pas faire face à l'entièreté des tâches qui leur reviennent, puisque l'on alourdit à chaque fois la barque des choses qu'on leur demande. Je ne remets absolument pas en cause la qualité du travail des agents du FOREm. Je dis juste qu'à un moment donné, quand la charge de travail ne cesse d'augmenter, fatalement, si l'on n'augmente pas le nombre de personnes pour faire face à la charge, il y a un problème. La crainte du patronat et des syndicats, c'est de faire peser la responsabilité individuelle sur le chercheur ou la chercheuse d'emploi de manquements dans le plan d'action, alors que cela viendrait de facteurs extérieurs.

Le troisième choix qui pose question – c'est d'ailleurs un peu paradoxal pour un parti comme le MR, qui jadis était le parti des libertés –, ce texte laisse peu de place à la liberté des personnes. Je rappelle que l'article 23 de la Constitution garantit le libre choix d'une activité professionnelle. Par exemple, le chercheur ou la chercheuse d'emploi, selon votre texte, ne pourra plus se former librement dans un CISP sans validation préalable, donc dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Il ne pourra plus non plus demander de rendez-vous physique ni compter sur un conseiller de référence. Or, nous savons que la motivation personnelle est la clé d'une insertion durable.

Votre texte revoit par ailleurs le cadre pour certains travailleurs et travailleuses dans des conditions d'emplois précaires que sont les prestataires ALE, sans apporter de solutions adéquates. J'aurais pu juste dire « travailleuses », parce qu'elles sont très nombreuses dans ce cas, mais il y a aussi des travailleurs. Les prestataires ALE, avec votre texte, resteront payés à 6 euros. C'est une augmentation d'un peu plus de 1 euro, je le reconnais. Cependant, ils resteront plafonnés à 6 euros, alors que le salaire minimum est de 12 euros. La durée maximale est de six mois, même s'il y a quelques exceptions. Le statut n'est pas revalorisé, la rémunération ne l'est pas non plus. C'est un acte manqué en ce qui les concerne.

Enfin, quelle place le décret laisse-t-il au temps long ? Cela a déjà été évoqué à cette tribune aujourd'hui. Je pense, par exemple, aux personnes qui doivent d'abord régler un problème de logement, de santé, de garde d'enfants ou d'alphabétisation, avant même d'envisager un emploi. Ceci fait partie de la réalité. Ces personnes font partie des chercheurs et des chercheuses d'emploi. Ce besoin de temps long n'est pas suffisamment pris en compte.

En commission, Ecolo a déposé un peu plus d'une vingtaine d'amendements qui ont été refusés par la majorité. Ces amendements se faisaient l'écho de toutes les préoccupations que je n'ai pas reprises dans le détail ici, mais qui sont résumées aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous en redéposons huit en lien avec ce que je viens d'évoquer. Je vais les développer succinctement, pour ne pas y revenir plus tard.

Le premier amendement fait écho à l'article 23 de la Constitution qui garantit le libre choix d'une activité professionnelle, pour faire place dans votre texte, non seulement aux besoins, mais aussi aux aspirations professionnelles des chercheuses et des chercheurs d'emploi. On ne barre pas la notion de besoin, mais on propose d'y ajouter la notion de volonté et de motivation personnelle.

L'amendement n° 2 fait l'écho de cette crainte du patronat et des syndicats d'un plan d'action qui ne puisse pas être réalisé par un chercheur ou une chercheuse d'emploi à cause de facteurs externes liés, par exemple au FOREm ou au CPAS, ou à un autre acteur qui ne pourrait pas suivre et qui, dès lors, ne permettrait pas de réaliser un plan d'action.

L'amendement n° 3 que nous vous proposons est un élément que je n'ai pas encore évoqué ici, mais j'en avais parlé en Commission. C'est pour revoir votre choix de désinscrire du FOREm un chercheur ou une chercheuse d'emploi qui serait absent pour maladie. La proposition des acteurs des secteurs et du CESE, c'est non seulement de passer de 28 jours à 68 jours avant de prendre une action de désinscription – même si eux ne parlent pas de désinscription, c'est la deuxième partie de l'amendement –, parce que cela correspond plus au temps lié aux congés de maladie longs.

Cet amendement propose aussi de ne pas passer par une désinscription pour les personnes qui sont en congé de maladie, mais par une suspension, pour éviter toutes conséquences néfastes au chercheur ou à la chercheuse d'emploi qui est en « congé maladie » pendant un certain temps.

Le quatrième amendement prend en compte le temps long que j'ai déjà évoqué dans ma prise de parole.

Le cinquième amendement fait référence et renforce la notion de qualité des emplois. Il propose que l'évaluation effectuée pendant le parcours du chercheur ou de la chercheuse d'emploi tienne compte d'indicateurs qualitatifs, de progression sociale, de levée de freins sociaux, de qualité de l'accompagnement, et que ces indicateurs à créer soient mis en place ou réfléchis avec les partenaires et les interlocuteurs sociaux et avec l'IWEPS.

Ensuite viennent les trois derniers amendements qui se réfèrent aux ALE actuelles. Le premier amendement concerne le fait que l'inscription dans un travail de prestations de dignité reste volontaire dans ce dispositif, et qu'un refus ne soit pas assorti de conséquences.

Deuxième amendement, c'est permettre que la période de transition pour les ALE en place aujourd'hui, qui ne relèveraient pas de l'enseignement ou de l'exonération pour les plus de 60 ans, ne soit pas une période de six mois, mais d'un an. C'est ce que les acteurs de terrain nous disent. Six mois, c'est très abrupt pour les personnes qui sont dans les ALE aujourd'hui.

Le dernier amendement est ce qui a été demandé et proposé par les syndicats et l'UNIPSO, à savoir que le montant horaire de la rémunération ne puisse être inférieur au revenu minimum mensuel moyen garanti, c'est-à-dire 12 euros au lieu de 6 euros.

Ceci termine ma prise de parole. J'espère que la majorité pourra reprendre le temps de regarder les amendements que nous avons déposés aujourd'hui. Ils sont l'écho de préoccupations, non seulement des écologistes, mais surtout du terrain et des membres du CESE.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour les différentes interventions. Cela a été dit, nous avons eu un long débat en commission pendant plus de 12 heures, où j'ai pu répondre à toute une série de questions, mais surtout tenter d'expliquer cette réforme du parcours du chercheur d'emploi.

J'ai essayé de convaincre. J'ai entendu votre conclusion, Monsieur Fontaine, et je vais encore essayer de vous convaincre aujourd'hui, parce que, ce que vous évoquez dans celle-ci, c'est en tout cas l'esprit et les objectifs de cette réforme.

J'ai aussi répondu très largement aux amendements qui avaient été déposés. Les amendements qui sont déposés aujourd'hui sont sensiblement identiques à ceux abordés en commission. J'ai également répondu aux remarques du CESE, de l'UNIPSO, des syndicats et de l'ensemble des interlocuteurs sociaux.

C'est une grande ambition. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Mme Linard. Cette réforme, c'est en effet une grande ambition, parce qu'il y a un paradoxe en Wallonie, celui d'avoir un nombre élevé de chercheurs d'emploi – 270 000 – et des besoins dans beaucoup de secteurs pour les entreprises qui sont aujourd'hui impossibles à concrétiser par manque de compétences ou de qualification. C'est tout l'objectif de la formation. Il s'agit du deuxième décret que nous aborderons aujourd'hui, pour ce qui me concerne, en séance plénière. C'est l'ambition, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'enseignement et de l'orientation vers les STEM. C'est évidemment une ambition collective et une ambition forte.

Par rapport au contexte économique actuel, le marché du travail est-il facile ? Est-il plus facile qu'il y a quelques années ? Non, il y a un contexte géopolitique difficile. Il y a aussi un contexte économique difficile pour l'activité, pour la croissance et pour la compétitivité de nos entreprises. Il faut donc de l'ambition et l'humilité de se dire que l'économie et le marché du travail et de la formation évoluent.

On a parlé de l'intelligence artificielle, mais l'on pourrait parler d'autres éléments. Cela m'amuse un peu de voir qu'il y a autant d'experts en intelligence artificielle. J'ai l'impression que tout le monde se décrète aujourd'hui expert en intelligence artificielle, soit pour dire qu'il n'y a pas beaucoup de conséquences pour l'emploi ou qu'il n'y a que des conséquences positives, soit pour dire qu'il y aura des drames et que l'on va perdre 90 % des emplois actuels. Je suis cela de près, de par mes compétences, mais il est compliqué de voir exactement l'impact de l'intelligence artificielle à moyen et long termes sur le marché du travail. On doit évidemment s'y préparer.

Si l'on regarde par rapport à la compétitivité des entreprises, oui, l'intelligence artificielle, bien utilisés, balisés de façon éthique et autre, peut apporter aussi des choses positives. Je parle d'ambition forte, et ce n'est pas parce que le contexte est compliqué que l'on doit se dire que l'on ne fait pas de réformes. Justement, on doit pouvoir faire des réformes et se dire que l'on peut rendre le parcours du chercheur d'emploi plus efficace, plus cohérent et plus lisible.

Un deuxième élément un peu plus général : dans ce contexte difficile, on doit continuer – c'est notre rôle – à donner de l'envie et de l'espoir à nos citoyens et à notre jeunesse. Il faut cette volonté et cet optimisme, face à tous ces freins et ces défis, de rester debout et de garder la tête haute. On va tenter d'adapter toute une série de réformes et de mener des politiques peut-être différentes de celles que l'on a menées dans le passé.

Troisième élément : certains, dans leurs expressions, ont réduit cela à un encadrement, puis à un contrôle et à une sanction. Ce n'est pas cela du tout, même si cet élément est évoqué. Cela me semble légitime qu'il soit évoqué. Quand on dit qu'il y a une responsabilité du politique à mener des réformes, les opérateurs de formation – le FOREm et autres – doivent pouvoir se remettre en question aujourd'hui et lever de nouveaux objectifs. Les opérateurs de formation ont donc une responsabilité, de même que les entreprises à joindre l'acte aux déclarations qu'elles peuvent faire en disant qu'il y a autant de postes vacants dans leur secteur. Voyons alors comment on peut affiner cela et faire en sorte que cela se concrétise en emplois durables.

Puis, excusez-moi, il y a aussi une responsabilité du chercheur d'emploi. Cela veut-il dire, parce que j'entends « punitive », « stigmatisée », qu'il faut stigmatiser les chercheurs d'emploi ? Bien évidemment que non, aucun. Il y a énormément de chercheurs d'emploi aujourd'hui qui font énormément d'efforts et qui sont dans des situations difficiles parce qu'ils ne trouvent pas un emploi. Cela veut-il dire que l'on doit avoir une certaine culture de l'excuse systématique pour des chercheurs d'emploi qui ne font pas le maximum d'efforts aujourd'hui ? Cela touche des plus jeunes, on voit le pourcentage important de chercheurs d'emploi des moins de 30 ans. Je n'ai pas nié le contexte difficile aujourd'hui. Ce sont parfois – même souvent – des chercheurs d'emploi qui ont décroché d'un point de vue scolaire ou qui n'ont pas de qualification, pas de compétences, pas de *soft skills*. Est-ce pour cela que l'on doit baisser les bras ? Non. On ne peut pas se dire que ces personnes vont dépendre à vie d'une certaine collectivité. C'est donc normal, quand la collectivité essaie d'encadrer, d'accompagner mieux et fait tout pour rendre cela plus efficace et leur donner plus d'opportunités, ils doivent alors, à un moment donné, respecter un plan d'action et faire certaines démarches. Quand ils sont convoqués par le FOREm, ils peuvent s'absenter une fois, mais ils ne peuvent pas non plus ne pas venir à plusieurs rendez-vous proposés par le FOREm. C'est la réalité.

Quand vous avez des chercheurs d'emploi qui ne font aucune démarche, malgré tout ce qu'on leur propose, c'est très dévalorisant et très démotivant pour les conseillers du FOREm d'accompagner ce type de personnes. S'ils n'ont pas une allocation de chômage et ne veulent pas se remettre sur le circuit du travail – il y a tellement de personnes qui veulent se remettre sur le circuit du travail, notamment les plus jeunes –, il faut consacrer les moyens humains du FOREm pour rapprocher ces personnes de l'intégration et l'insertion socioprofessionnelle.

J'ai encore deux éléments, notamment la pénibilité. Attention, il y a bien évidemment une pénibilité du travail, mais attention à se dire qu'il y a des métiers pénibles et d'autres qui ne le sont pas. C'est aussi une évolution du marché du travail. Je vais plus loin ; on ne va pas faire de grands cours de philosophie, mais c'est une évolution de la société. Les pressions sont beaucoup plus fortes – sur tous les métiers. Tous les métiers, aujourd'hui, ont leur part de pénibilité : pénibilité physique, pénibilité sociétale, pénibilité psychologique. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Pour les jeunes, y compris ceux qui travaillent, c'est vrai que la pression est peut-être beaucoup plus forte qu'il y a quelques années et l'on doit en être conscients.

Mais attention à ne pas se dire : « Ah oui, mais il y a des métiers qui sont pénibles ». Le secteur de la construction est-il un secteur pénible ? Bien sûr que l'on peut dire que c'est un secteur pénible, par rapport aux conditions physiques de travail. Est-ce un secteur moins pénible aujourd'hui que par le passé ? Oui, bien évidemment. Quand je rencontre un maçon de 61 ans qui travaille depuis 43 ou 44 ans, qui m'explique comment il travaillait quand il a commencé et le travail, aujourd'hui, il y a des évolutions.

Je visite beaucoup d'entreprises. Quand vous alliez dans un atelier de mécanique il y a 25 ans, ou quand vous allez aujourd'hui dans un atelier de mécanique, est-ce le même environnement ? Évidemment que non. On doit aussi travailler sur l'image des métiers. Aujourd'hui, il y a un consensus très fort pour dire que les métiers techniques, technologiques et manuels ont un avenir malgré tout le développement qui pourra se faire avec l'intelligence artificielle. C'est un autre débat : travailler sur l'image des métiers. Mais attention à ne pas se dire : « Oui, mais il y a des métiers pénibles ».

J'ai beaucoup d'amis dans l'HORECA qui me disent : « On a du mal à trouver des personnes, y compris des jeunes, y compris dans des centres urbains où il n'y a pas de problème de mobilité ». On me dira : « Oui, mais il y a des flexi-jobs dans l'HORECA ». Oui, parce qu'on a du mal, que ce soient des restaurateurs, des traiteurs, tout le secteur de l'HORECA, à trouver des personnes. Est-il pénible de travailler parfois le midi, de faire une pause et de travailler le soir et le week-end, quand les gens s'amusent ? OK, mais il faut se dire qu'il y a aussi une évolution de la société. Avant, on faisait peut-être la fête le samedi ou le vendredi. Aujourd'hui, il y a une évolution sociétale. Il faut être clair. Si l'on excuse, par rapport à l'HORECA, si l'on dit : « L'HORECA, c'est tellement dur qu'on ne sait trouver personne. Il faut excuser les gens qui ne vont pas travailler dans l'HORECA »... J'entends cela systématiquement. Moi, je ne veux pas rentrer dans ce débat, parce que c'est la culture de l'excuse par rapport aux 270 0000 chercheurs d'emploi. Alors, « on ferme boutique, on est résigné, on ne saura rien faire ».

Le dernier élément, c'est la mobilité. Je sais bien que sans y toucher, vous ne faites pas de politique, Madame Linard, mais vous me dites qu'il y a un problème de mobilité, qu'il faudrait voir M. Crucke et M. Desquesnes. J'ai essayé de voir le bilan de M. Henry

et de M. Gilkinet. Je cherche les choses fondamentales qui ont été faites par rapport à la mobilité.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Vous ne ferez pas mieux. C'est cela ?

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Cela vous blesse, je le sais bien, parce que vous faites de la politique, toujours sans avoir l'air d'y toucher. Vous faites des reproches aux autres et moi, je le fais simplement en réponse à ce que vous avez évoqué tout à l'heure.

Mais, Madame Linard, je vais vous dire une chose. Vous me parlez des espaces emploi, vous dites que l'on a rationalisé, qu'il n'y a plus de proximité. Vous savez, avoir 340 espaces quasi tout le temps fermés, où l'on ne trouve pas la personne avec le profil pour répondre à vos besoins, et en avoir moins, mais en massifiant, avec des profils différents, qui pourront mieux répondre aux chercheurs d'emploi que par le passé, oui, c'est l'objectif. Vous me dites : « Oui, mais vous savez que dans certaines régions, il faut parfois, pour aller à un rendez-vous, deux heures de trajet en transport en commun ». Oui. Je suis chercheur d'emploi ; quand je me lève, c'est l'un des objectifs de ma journée : essayer de chercher un emploi, de répondre à un rendez-vous, même s'il faut deux heures pour y aller et deux heures pour en revenir.

J'ai une voisine – j'habite dans un petit village rural – qui travaille dans une administration au Fédéral, à Bruxelles, depuis 28 ans. Elle consacre deux heures et demie pour y aller, deux heures et demie pour en revenir. Alors, à un moment donné, si l'on excuse un chercheur d'emploi parce qu'il va peut-être prendre un peu de temps pour aller à un rendez-vous important, pour essayer de suivre un parcours de réinsertion socioprofessionnelle, alors je pense qu'il faut le dire.

C'est vrai que le décret a l'ambition de permettre à un plus grand nombre de chercheurs d'emploi de retrouver durablement leur place sur le marché du travail. Pour y parvenir, nous avons choisi de faire évoluer notre manière d'accompagner les chercheurs d'emploi pour que chaque personne bénéficie d'un véritable parcours vers l'emploi cohérent, individualisé et orienté vers des résultats concrets. Au cours des dernières années, la demande d'emploi a évolué. Cette évolution a été accentuée par la réforme fédérale du chômage, qui nous impose davantage de réactivité et d'efficacité dans l'accompagnement des personnes vers l'emploi. Je n'ai pas attendu la validation de ce décret. Des changements ont déjà été implémentés à travers des arrêtés et une réorganisation du FOREm.

La Wallonie dispose d'un nombre important d'acteurs, d'outils et de dispositifs. Le FOREm, l'IFAPME, l'ensemble des opérateurs de formation et d'insertion, les CPAS, les entreprises, et de nombreux autres partenaires accomplissent chaque jour un travail essentiel. Cette richesse est une force, mais elle a aussi conduit, au fil du temps, à une organisation dispersée, parfois complexe, dans laquelle les interventions peuvent se succéder sans toujours former un parcours suffisamment lisible et continu. Ce qui compte, ce n'est pas le nombre d'actions réalisées ou le nombre de dispositifs mobilisés. Ce qui compte, c'est leur capacité à permettre aux chercheurs d'emploi d'obtenir un résultat concret : l'insertion socioprofessionnelle.

Or, aujourd'hui, les parcours peuvent encore donner l'impression d'être très fragmentés, insuffisamment coordonnés ou difficilement lisibles pour les chercheurs d'emploi eux-mêmes. Des actions sont parfois réalisées sans s'inscrire dans une trajectoire cohérente vers l'emploi. Au vu de ces évolutions et de ces constats, il est nécessaire de faire évoluer notre modèle d'accompagnement. L'objectif est de construire une trajectoire cohérente, progressive – c'est important –, et orientée vers un résultat concret. Désormais, chaque action proposée devra avoir une finalité claire, contribuer concrètement à la progression du chercheur d'emploi vers l'emploi, le faire à chaque moment de son parcours, grandir et se rapprocher de l'emploi ou d'une formation professionnalisante – s'il y a une étape intermédiaire. C'est tout le sens du parcours vers l'emploi que nous mettons en place.

C'est pourquoi le parcours commence désormais dès l'inscription au FOREm. Ce n'est plus une simple formalité administrative. Elle marque l'entrée dans une dynamique d'accompagnement concernant tous les chercheurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non. Dès cette inscription, un plan d'action est construit avec le chercheur d'emploi. Il fixe les premières étapes de son parcours et évolue ensuite avec lui, en fonction de sa situation, de ses besoins et des progrès réalisés. Accompagner chaque chercheur d'emploi ne signifie pas accompagner tout le monde de la même manière. Certains disposent déjà des compétences et de l'autonomie nécessaires pour retrouver rapidement un emploi. Ils ont avant tout besoin d'avoir accès aux bonnes offres d'emploi, aux bons outils et aux bonnes opportunités. D'autres ont besoin d'un accompagnement plus soutenu afin d'acquérir une qualification, de préciser ou réorienter leur projet professionnel, de retrouver une dynamique ou de lever certains freins avant de pouvoir accéder durablement à l'emploi. La réforme permet précisément d'adapter l'accompagnement à cette réalité. C'est le rôle de l'employabilité. Elle permet d'identifier l'aptitude d'une personne à trouver et à conserver un emploi, et, sur cette base, les modalités d'accompagnement les plus adaptées à sa situation. On distingue quatre niveaux : l'employabilité très faible, faible, moyenne ou élevée.

Comme l'a dit M. de Wasseige, elle n'a pas pour objet d'enfermer les personnes dans des catégories. L'employabilité évolue au fil du parcours et l'accompagnement évolue avec elle. Pour une personne

largement autonome numériquement et proche de l'emploi, l'accompagnement pourra s'appuyer davantage sur les outils digitaux, comme l'accompagnement digital interactif, et sur des contacts en ligne. À l'inverse, une personne plus éloignée de l'emploi pourra bénéficier d'un accompagnement plus intensif et davantage en présentiel. L'objectif n'est pas de réduire l'accompagnement humain. Il est de mieux mobiliser nos moyens, d'augmenter le nombre d'accompagnements par le FOREm, notamment en simplifiant les tâches administratives, et en utilisant davantage les outils digitaux lorsque cela est pertinent, pour consacrer davantage de temps et d'accompagnement en présentiel à ceux et celles qui en ont le plus besoin.

L'intelligence artificielle pourra également venir en appui de certains processus – le *matching* entre l'offre, les compétences et les CV des chercheurs d'emploi –, mais elle restera un outil d'aide. Les décisions individuelles qui structurent le parcours restent placées sous contrôle humain.

Ainsi, la nouvelle organisation autour de points de contact unique – désormais appelés espaces Emploi –, davantage multipartenariaux, doit permettre de proposer dans un même lieu des réponses plus complètes, et de faciliter l'intervention coordonnée des différents acteurs.

L'objectif n'est pas de réduire la proximité et l'accessibilité du service public de l'emploi, mais de mieux organiser cette présence, d'en renforcer la lisibilité et d'accroître la qualité des réponses apportées.

L'accessibilité, notamment dans les territoires ruraux, est et restera un point d'attention central dans la mise en œuvre de cette nouvelle organisation. J'ai expliqué en commission comment avaient été désignés ces différents espaces emploi.

Cette approche individualisée modifie également la manière dont nous envisageons le résultat du parcours. Pour certains chercheurs d'emploi, le résultat visé pourra être le retour rapide à l'emploi. Pour d'autres, plusieurs étapes seront nécessaires avant de viser l'insertion. Une formation, une réorientation ou la levée d'un frein peuvent ainsi constituer des résultats intermédiaires. Un premier point des résultats est attendu dans les quatre mois de l'inscription du chercheur d'emploi.

C'est précisément pour cela que nous voulons sortir d'une logique qui mesure principalement l'activité pour aller vers une logique qui mesure la progression. Les résultats ne se résument pas au nombre d'entretiens réalisés ou d'actions prescrites. Ils résident dans la capacité du parcours à faire progresser concrètement la personne et, étape par étape, à la rapprocher durablement de l'emploi.

Pour garantir cette progression, les différentes étapes du parcours doivent s'enchaîner de manière cohérente. Pour ce faire – cela a été abordé –, le rôle du FOREm évolue. Il devient le garant du parcours. Cela signifie qu'il en assure la cohérence et la continuité, qu'il veille à ce que les actions proposées répondent aux besoins identifiés et que la personne ne se retrouve pas sans perspectives entre deux étapes.

Je veux rassurer, cela ne signifie pas que le FOREm fera tout demain et doit tout faire lui-même. Au contraire, cette réforme repose sur la complémentarité des acteurs. Les opérateurs de formation et d'insertion – comme les CISP ou les MIRE – conservent leur expertise, leur autonomie pédagogique et leur capacité d'action.

Le FOREm pourra également faire appel à des tiers, publics ou privés, afin d'assurer sa mission de mise à l'emploi. L'enjeu est de les mobiliser au moment où ils sont les plus utiles dans les parcours des chercheurs d'emploi.

Le dossier unique est important, il vient soutenir cette continuité. Il permettra de mieux partager, entre les acteurs concernés, les informations utiles et nécessaires à leurs missions dans le respect du RGPD. Ce faisant, il vise à éviter les ruptures et les répétitions inutiles et à conserver une vision d'ensemble de la progression du chercheur d'emploi.

De plus, il constitue une étape indispensable de simplification de la charge administrative des agents qui pourront dès lors davantage se concentrer sur les actions à proposer aux chercheurs d'emploi plutôt qu'à assurer de l'encodage systématique.

Grâce à lui, le chercheur d'emploi ne devra plus fournir plusieurs fois les mêmes informations à chaque changement d'interlocuteur. Il pourra également accéder de manière plus simple et transparente aux informations le concernant.

Ce partage d'informations doit cependant être bien compris. Les informations communiquées par un opérateur, une entreprise ou un autre acteur du parcours visent avant tout à être utilisées pour identifier l'action suivante. Elles ne peuvent pas constituer à elles seules un constat de manquement ou mener à une sanction.

Elles permettent de mieux comprendre la situation, d'objectiver le parcours et, lorsque c'est nécessaire, d'intervenir ou d'adapter l'accompagnement. C'est également dans cette logique de progression du parcours que les formations et les actions proposées doivent s'inscrire dans une trajectoire cohérente.

Le chercheur d'emploi conserve la possibilité de prendre l'initiative de contacter l'opérateur de son choix. Le rôle de garant du FOREm est de s'assurer que l'action envisagée est cohérente avec son parcours et contribue réellement à sa progression. Lorsqu'elle l'est,

elle est intégrée dans son plan d'action et le chercheur d'emploi pourra, sous certaines conditions, bénéficier d'une dispense de recherche d'emploi. Si elle ne l'est pas, le FOREm justifiera sa non-validation.

Lorsque les besoins identifiés ne peuvent être rencontrés de manière suffisante par l'offre existante, le FOREm doit pouvoir rechercher une réponse complémentaire. Le recours à d'autres opérateurs privés ne constitue donc pas une fin en soi. Il doit répondre à un besoin identifié dans le parcours que l'offre existante ne permet pas de couvrir suffisamment. Là encore, le principe reste le même : mobiliser la bonne réponse au bon moment pour faire progresser la personne vers l'emploi. Ce qui doit guider le choix de l'intervention, ce n'est pas le dispositif disponible, mais sa capacité à produire une progression réelle vers l'emploi.

La réussite d'un parcours ne dépend pas uniquement de la qualité des dispositifs ou de l'accompagnement proposé. Elle repose sur l'engagement de chacun, comme je l'ai dit. Le FOREm doit garantir un accompagnement de qualité et les opérateurs doivent contribuer effectivement à la progression des personnes qu'ils accompagnent. Les entreprises doivent également prendre une part active dans la réussite des parcours, notamment en communiquant des retours d'information sur les candidatures réalisées dans le cadre d'une présélection menée par le FOREm, dans le cadre d'une implication dans l'offre de stage, mais aussi dans le cadre d'une implication dans les « Coup de poing pénuries », qui sont des dispositifs agiles et souples que le FOREm permet, en collaboration avec les entreprises, pour répondre à des besoins spécifiques de ces dernières. C'est tout le sens de la responsabilité partagée qui traverse cette réforme : chacun doit savoir ce qu'il doit apporter pour permettre au parcours d'avancer.

Pour le chercheur d'emploi, être acteur de son parcours signifie naturellement y participer. Toutefois, cette participation doit être appréciée avec discernement. Une absence à un rendez-vous ou une action non réalisée ne signifie pas à elle seule qu'une personne refuse son parcours. Elle peut rencontrer une difficulté qui justifie son absence. Dans ce cas, le rôle du FOREm est d'abord de comprendre la situation et, si nécessaire, d'adapter l'accompagnement. Lorsqu'une personne commence à décrocher, la première réponse doit être de reprendre contact avec elle et de chercher à la remobiliser. L'objectif reste toujours de maintenir la personne dans une dynamique vers l'emploi.

Ce n'est que lorsque, malgré toutes ces démarches, une personne ne participe manifestement pas et durablement plus à son parcours que la désinscription est envisagée. C'est dans cette même logique que doivent être comprises les notions de collaboration insuffisante et de non-collaboration. Elles ne visent pas une difficulté ponctuelle, un rendez-vous manqué ou une action qui n'a pu être réalisée pour une bonne raison. Elles visent une situation dans laquelle, de manière répétée et sans justification valable, le chercheur d'emploi ne répond plus aux sollicitations, ne se présente plus aux actions prévues ou refuse de s'engager dans les démarches qui composent son parcours.

Dès lors que l'inscription marque l'entrée dans un véritable parcours vers l'emploi, elle doit correspondre à une réalité : la personne est effectivement à la recherche d'un emploi. Nous ne voulons pas maintenir artificiellement inscrites comme chercheurs d'emploi des personnes qui ne sont manifestement plus engagées dans cette démarche. Nous ne voulons pas davantage créer une catégorie dans le placard dans laquelle des personnes resteraient inscrites, mais ne seraient plus sollicitées ni réellement accompagnées. Ce serait contraire à l'ambition même de cette réforme, et ce serait même de l'hypocrisie. Tant qu'une personne est inscrite comme chercheuse d'emploi, notre responsabilité est de l'accompagner et de la faire progresser vers l'emploi.

En résumé, la désinscription ne peut pas intervenir au premier faux pas. Elle n'intervient qu'au terme de contacts et d'actions de remobilisation qui n'ont pas permis de remobiliser la personne dans le cadre de son parcours. Même lorsqu'une désinscription intervient, elle ne signifie pas que le parcours construit jusque-là disparaît. C'est précisément pour cela qu'il faut distinguer la désinscription, la suspension et la clôture de l'accompagnement.

La désinscription met fin à l'inscription de la personne en tant que chercheuse d'emploi, mais elle n'entraîne pas automatiquement la clôture de son accompagnement. Prenons un exemple concret : un chercheur d'emploi ne répond plus aux sollicitations du FOREm, et ce, malgré de nombreuses tentatives de remobilisation. Il est finalement désinscrit et son accompagnement est alors suspendu. Cela signifie qu'il est mis en pause, mais que ce qui a été construit est conservé. Si cette personne se réinscrit dans les trois mois de sa désinscription, l'accompagnement peut reprendre là où il s'était arrêté. Il ne repart donc pas de zéro.

Cela ne signifie d'ailleurs pas que la personne ne pourra plus jamais être accompagnée. Si elle se réinscrit ultérieurement, sa situation devra simplement être réévaluée afin de construire un accompagnement adapté à la situation du moment. La logique est donc bien progressive.

La désinscription met fin à l'inscription d'une personne qui n'est pas engagée dans une dynamique de recherche d'emploi et de collaboration à son parcours. La suspension préserve pendant un temps la possibilité de reprendre le parcours là où il s'est arrêté. La clôture intervient lorsque cette continuité ne peut plus être maintenue.

Je souhaitais le repréciser ici, en séance plénière, puisqu'on en a largement débattu en commission.

Cette logique ne se substitue évidemment pas aux règles propres, au contrôle de la disponibilité pour les chômeurs indemnisés qui y sont soumis dans le cadre de la réglementation chômage. L'enjeu est au contraire d'assurer une articulation cohérente entre l'accompagnement, l'évaluation de la collaboration du chercheur à son parcours et, lorsqu'il s'applique, le contrôle de la disponibilité. Chacun conserve sa fonction et ses garanties, mais l'ensemble doit former un suivi cohérent du chercheur d'emploi.

La responsabilisation du chercheur d'emploi est le complément nécessaire d'un accompagnement plus individualisé et plus exigeant pour tous les acteurs. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de sanction, parce que, si nous demandons davantage au chercheur d'emploi, nous demandons aussi davantage au FOREm, aux opérateurs et aux entreprises. Cette responsabilité collective n'a de sens que si elle reste tournée vers la finalité du parcours : l'insertion socioprofessionnelle.

C'est pourquoi le parcours doit être davantage connecté aux réalités du marché du travail. Les opportunités d'emploi, les métiers en pénurie de compétences et en demande ainsi que les besoins des entreprises doivent être mieux pris en compte dans l'orientation et dans la construction du parcours. Il ne s'agit pas d'opposer ces réalités au projet professionnel du chercheur d'emploi. Un projet professionnel doit pouvoir concilier les aspirations et les compétences de la personne avec de réelles perspectives d'emploi. L'objectif n'est donc ni d'imposer un métier ni une formation ni d'entretenir un projet qui n'offrirait aucune perspective ; il est d'accompagner la personne vers un projet construit avec elle, à la fois cohérent, réaliste et susceptible de déboucher sur une insertion durable.

C'est dans cette même logique que nous supprimons les agences locales pour l'emploi et transformons le dispositif ALE vers celui des prestations à heures limitées dénommé ELAN. Ces prestations peuvent constituer une étape utile dans le parcours d'une personne, notamment pour renouer avec un environnement professionnel, retrouver un rythme de travail ou acquérir une expérience. Cependant, elles ne doivent pas devenir une situation dans laquelle le chercheur d'emploi reste durablement installé. On a fait croire que c'était un vrai job depuis des années. Or, cela doit être un tremplin pour l'emploi.

C'est remettre aussi le pied à l'étrier à certains chercheurs d'emploi qui ne pourraient pas nécessairement, à ce moment-là, obtenir un emploi dans une entreprise, peut-être même avec un incitant Job Plus. On va remobiliser la personne à travers ce dispositif – première étape dans le parcours de ce chercheur d'emploi –, avec la finalité de l'inscrire durablement dans le marché du travail.

Je l'ai dit, elles ne peuvent pas se substituer à l'emploi ordinaire. Elles doivent conserver leur rôle de transition et contribuer, comme les autres actions du parcours, à rapprocher la personne d'une insertion professionnelle durable. Les entreprises ont à ce titre une responsabilité particulière. Leur retour sur les candidatures et les recrutements doit notamment permettre d'améliorer le *matching*, de mieux identifier les compétences recherchées et d'adapter plus efficacement les parcours.

Cette logique de résultats doit également se retrouver dans la manière dont nous piloterons la réforme. Nous ne voulons pas seulement savoir combien d'actions ont été réalisées, combien de personnes ont été orientées vers tel ou tel dispositif, ou, dans le cadre de la formation, combien de formations ont été données ou combien de personnes ont suivi des formations si elles n'ont pas mené à l'emploi. Cela a moins de sens que moins d'heures de formation, mais qui ont mené à l'emploi. Nous voulons mesurer ce que ces interventions régulières produisent réellement sur les parcours et sur l'insertion socioprofessionnelle.

Le décret prévoit aussi un suivi et une évaluation de ces résultats dans une logique d'amélioration continue. Ce qui fonctionne doit pouvoir être renforcé. Ce qui fonctionne moins bien doit pouvoir être adapté au bénéfice des chercheurs d'emploi, des entreprises, du FOREm et des opérateurs. Quand je dis « adapté », ce n'est pas lors de l'évaluation de cette réforme dans 5 ou 10 ans, mais dans des délais plus courts. Il n'y a pas de gêne pour un politique de voir ses réformes évaluées, adaptées et réorientées si nécessaire ou si les objectifs poursuivis ne sont pas atteints.

C'est cela aussi responsabiliser le système : ne pas seulement demander des résultats aux acteurs qui y contribuent, mais être nous-mêmes capables de rendre compte de l'efficacité de ce que nous mettons en place. Ce décret n'est donc pas une sixième réforme supplémentaire. Ce décret crée le cadre commun dans lequel doivent désormais s'articuler l'accompagnement, l'orientation, la formation et la mise à l'emploi. Il doit permettre de passer d'actions dispersées à un parcours cohérent, d'un accompagnement relativement uniforme à un accompagnement adapté à la situation de chacun, et d'une logique centrée sur l'activité, à une logique résolument orientée vers la progression et les résultats.

Surtout, il remet le chercheur d'emploi au centre de notre politique d'accompagnement, avec une conviction forte : chacun doit pouvoir bénéficier, dès son inscription, d'un parcours lisible, cohérent et progressif, qui mobilise les bonnes réponses au bon moment et qui lui donne davantage de chances de retrouver durablement sa place sur le marché du travail. C'est toute l'ambition de cette réforme.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les explications et le développement relatifs à ce décret. Je remercie aussi les collègues d'être intervenus. Je l'ai dit d'emblée dans ma présentation : notre groupe partage plusieurs objectifs poursuivis par ce texte. Certes, nous avions déposé un certain nombre d'amendements qui ont été balayés par la majorité. Nous le regrettons, parce que nous aurions pu nous inscrire complètement dans ce texte.

Monsieur le Ministre, je vais revenir sur une expression. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait de « travailler sur l'image des métiers », parce que les métiers ont évolué et ils ne sont plus les mêmes par rapport à il y a 20, 30 ou 40 ans ; néanmoins, leur image reste et leur colle à la peau. C'est vraiment quelque chose qu'il faut faire. Sur ce point, je vous suis pleinement.

Monsieur de Wasseige, je vous l'ai dit quand vous êtes sorti de la tribune : j'ai failli vous applaudir. Franchement, j'avais vraiment envie de vous applaudir, parce que, quand je vous ai entendu, j'ai entendu ce qu'il y avait dans notre note.

(Réactions dans l'assemblée)

Nous ne sommes pas si loin que cela, si ce n'est que nous nous trouvons d'un côté ou de l'autre et que nous abordons les choses différemment. Franchement, j'aurais pu vous applaudir.

Quant aux responsabilités partagées, nous sommes tout à fait d'accord en ce qui concerne une action plus rapide et plus structurée. Aussi, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, d'être vraiment attentif. Nous l'avions déjà évoqué en commission – vous, moi et la collègue Linard. Il convient d'être très attentif aux points de contact unique, aux espaces Emploi, et de ne pas léser les régions plus éloignées, plus rurales. Moi, je n'ai pas de problème à ce que quelqu'un doive faire deux heures de train ou de bus pour aller chercher un emploi. Je peux vous rejoindre là-dessus, sauf qu'il faut que la personne ait la possibilité de le faire. Dans certaines régions, comme la mienne, celle du sud de la province de Luxembourg, et sans doute d'autres régions encore, c'est vraiment très compliqué, voire impossible. C'est un point d'attention que je vous demande.

Pour conclure, la qualité d'une réforme, Monsieur de Wasseige, ne se limite pas à la qualité du texte. Nous allons voir tout cela. À vous de nous démontrer que nous avions tort avec nos amendements et nos inquiétudes. Rendez-vous après la première évaluation.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Par rapport aux amendements qui ont été déposés, la majorité d'entre eux ont déjà fait l'objet d'un débat en commission, et le ministre a eu l'occasion de préciser certaines choses. Je vous renvoie aux échanges que nous avons eus à cette occasion. En revanche, concernant le nouvel amendement, le n° 4, je souhaite revenir sur les deux éléments qu'il contient.

Premièrement, nous partageons bien évidemment l'objectif d'emplois de qualité, mais il faut distinguer l'objectif final d'une insertion professionnelle durable des différentes étapes qui permettent d'y parvenir. Un parcours vers l'emploi peut aussi passer par des expériences de courte durée, qui peuvent être de véritable tremplin vers l'emploi. Il faut éviter, me semble-t-il, d'introduire une formulation qui pourrait créer de la confusion sur les différentes formes d'accompagnement.

Deuxièmement, la prise en compte des difficultés sociales. Là encore, nous partageons pleinement la volonté d'accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés particulières. C'est l'un des objectifs fondamentaux du décret proposé aujourd'hui.

Cependant, la formulation proposée dans l'amendement est trop restrictive. Des difficultés de logement, de santé, de problèmes personnels sont des difficultés, mais elles ne signifient pas automatiquement qu'une personne est très éloignée de l'emploi.

C'est précisément tout l'intérêt d'un accompagnement personnalisé. Il faut évaluer l'ensemble des besoins de chaque chercheur d'emploi, et lui apporter une réponse adaptée, en mobilisant, lorsque c'est nécessaire, l'expertise des opérateurs spécialisés. L'objectif n'est pas d'enfermer les personnes dans des catégories ou des parcours prédéfinis, mais de leur offrir un accompagnement souple, évolutif et adapté à leur réalité.

Ce décret propose à ces personnes de bénéficier d'un accompagnement et d'une disponibilité accrue tout au long du parcours, via le FOREm et les nouveaux points de contact unique, et cela de façon personnalisée et en fonction de leurs besoins.

Pour ces raisons, cet amendement ne nous paraît pas apporter une amélioration au dispositif tel qu'il est prévu dans le texte.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – En matière d'emploi, on a parfois l'impression que la majorité et le Gouvernement n'écoutent pas le terrain. Ils ne s'intéressent pas à ce qui se passe sur le terrain. Pour trouver un emploi, il faut qu'il y ait des emplois.

Un des problèmes qu'on évoque très régulièrement en commission et dans ce Parlement, ce n'est pas tellement le fait de trouver des emplois, ce sont les pertes d'emploi dans les entreprises qui licencient, qui restructurent. On pourrait évoquer le dossier GSK ou

Mydibel-Simplot. On a évoqué plein de dossiers. On voit que les emplois disparaissent.

On a évoqué des chiffres tout à l'heure. Si l'on fait le rapport entre les emplois existants et le nombre de chercheurs d'emploi, on a un problème. Mme Linard a même évoqué la situation qu'une partie des offres d'emploi ne sont même pas en Wallonie. On a un problème, et l'on n'entend pas de solution par rapport à cela.

Par contre, on entend M. le Ministre dire : « Les chercheurs d'emploi et les chercheuses d'emploi ne peuvent pas se trouver des excuses ». On est d'accord là-dessus, nous souhaitons tous que les personnes qui sont en mesure d'avoir un emploi et de contribuer économiquement à la société puissent le faire.

Cependant, on a parfois l'impression que c'est le ministre lui-même et le Gouvernement qui se cherchent des excuses au fait qu'il n'y a pas de réel plan économique en Wallonie. Cela fait déjà des mois qu'on promet qu'on va conditionner de manière plus ferme les aides économiques aux multinationales, notamment à la question du maintien des emplois, et ce n'est pas le cas.

À ce niveau, ceux qui devraient prendre leurs responsabilités par rapport à l'emploi, c'est d'abord le Gouvernement et le ministre eux-mêmes. Arrêtez de dire que le problème est chez les chercheurs d'emploi. En partie, le problème est bien dans ce Gouvernement qui ne fait pas grand-chose pour maintenir les emplois qui existent, et encore moins pour en créer.

Un autre élément qui est clair pour tout le monde, sauf apparemment pour ce Gouvernement, c'est que la logique de sanction ne fait qu'enfoncer les gens, en commençant par les personnes qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. Ces sanctions ne vont servir à rien d'autre que d'enfoncer plus les personnes. Sanction et accompagnement, ce sont deux notions totalement différentes.

On a aussi évoqué notre inquiétude concernant la possibilité que les structures d'accompagnement, de recherche d'emploi et de contrôle deviennent des structures privées. Ce qu'il va se passer, c'est que ces structures vont se concentrer sur les personnes les plus employables – pour utiliser ce terme –, mais que les autres personnes, les plus éloignées du marché de l'emploi et les plus en difficultés, vont simplement être laissées sur le côté. À cela, il n'y a aucune réponse.

Cela m'a fait un peu sourire quand Mme Laffut a évoqué le Tinder de l'emploi. Sans être un expert, je pense que tout le monde peut lire dans les articles ou dans les études quel est le modèle commercial de Tinder. Son modèle n'est pas que vous trouviez un ou une partenaire, c'est que vous restiez le plus longtemps possible à chercher un ou une partenaire sur Tinder.

(Rires)

Dès que vous l'avez trouvé, c'est fini pour Tinder. On a parfois l'impression que c'est cela. J'ai envie de reprendre l'expression de Mme Laffut : le Tinder de l'emploi, dans le but que les gens cherchent des emplois, mais qu'ils ne vont pas forcément trouver. C'est le problème que pose ce texte.

On pourrait se poser des questions très sérieuses sur l'objectif de ce texte, mais surtout l'objectif fondamental du MR, des Engagés et de ce Gouvernement quand on parle d'emploi. Nous, on est convaincus que, si l'on accompagne correctement les personnes, que l'on crée des emplois, qu'on les maintient, on peut trouver pour la plus grande partie des gens des emplois dignes et corrects. En même temps, ce Gouvernement diminue la dotation du FOREm, diminue les structures d'accompagnement, sans parler des cellules de reconversion, des CISP, des « Coup de *boost* » et des structures qui permettent aux gens d'être accompagnés pour trouver un emploi.

Un calcul de la FGTB a mis en évidence que, si l'on applique la diminution de l'indexation de la dotation du FOREm, à l'horizon 2028, ce sont plus de 550 emplois qui vont disparaître au FOREm. On a un problème.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Allez-vous répondre vous-même à votre question, Monsieur Jeholet ? Je peux encore avoir la maîtrise de ce que je dis, mais pas de ce que vous dites.

Cela veut dire que vous ne comptez pas sur l'accompagnement. Si c'était le cas, vous mettriez en place les moyens nécessaires pour que cet accompagnement soit intensifié et efficace. Dès lors, quel est votre objectif ? Que ce soit au niveau fédéral ou au niveau de la Région, c'est d'augmenter la concurrence entre des personnes qui cherchent un emploi. Là où, pour certains emplois ou dans certains secteurs, il y a 20 ou 30 personnes pour le même emploi, vous voulez 50, 60 ou 80 personnes pour le même emploi.

C'est ce que vous faites quand, par exemple, vous poussez les étudiants à se mettre de plus en plus sur le marché du travail ou quand vous empêchez les gens qui ont toute une carrière derrière eux de partir à la pension. C'est maintenant ce que vous faites quand vous intensifiez la logique de sanction dans la recherche d'emploi. C'est votre objectif, qui doit être dénoncé. Si vous vouliez faire autre chose, vous créeriez des structures et des conditions pour la création et le maintien des emplois. Or, ce n'est pas ce que vous faites.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Tout d'abord, merci à M. le Ministre pour son exposé très complet et le cadrage qu'il a bien fait par rapport à cette réforme qui est capitale et majeure.

Par rapport aux interventions de mes collègues que j'ai entendues jusqu'à présent, je voudrais revenir sur celle de mon collègue, M. Fontaine, que j'ai même applaudi à la fin de sa réplique. Vous avez parlé des remarques que vous avez appréciées chez moi. Vous aviez l'impression de dire qu'elles étaient quasiment en opposition avec le discours du ministre. Non, ce ne sont pas des reproches au ministre, ce sont pour nous des points d'attention. Je veux que l'on soit clair là-dessus. Le ministre, en commission et dans sa réponse aujourd'hui, est attentif à ces points d'attention. Je voulais le souligner.

Deuxième point, par rapport à ce que vous avez dit : on se rejoint tous, que ce soit sur ce décret-ci ou sur d'autres, la qualité n'est pas sur le texte, mais sur comment cela se réalisera concrètement sur le terrain. Tous ensemble, nous avons intérêt à ce que cela fonctionne et que nous soyons dans un processus d'amélioration continue.

Par rapport à ce qui vient d'être dit par le PTB sur les emplois : en effet, actuellement, on vit une situation qui est plus difficile en Wallonie, il faut le reconnaître, avec la géopolitique, la conjoncture économique, le prix de l'énergie. Bref, on ne va pas faire un cours de géopolitique et d'histoire ici, mais je voudrais rappeler que, chaque année, en Wallonie, il y a généralement une création nette d'emplois. Une bonne année en Wallonie, c'est +15 000 emplois nets qui correspondent à 45 000 créations d'emplois moins 30 000 emplois perdus – des gens qui partent en pension, et cetera. Il y a donc toujours un aspect positif. C'est presque humain, on ne voit et l'on ne parle jamais que des pertes d'emploi, mais l'on parle très peu des créations d'emploi. Ce n'est pas un reproche, c'est un fait. Les journaux parlent des trains qui arrivent en retard, ils parlent rarement des trains qui arrivent à l'heure. Ce ratio de 45 000-30 000 est important. Régulièrement, en commission, on dit : « Catastrophe ! » Il est vrai que ce sont des catastrophes quand on perd 200 emplois dans une entreprise et quand il va y avoir la fermeture d'une entreprise. On y reviendra dans une motion cet après-midi. Au même « moment », quand il y a 200 pertes d'emplois ou étalées sur l'année dans une entreprise, elles sont, dans une bonne année, compensées par 300 créations d'emplois. Ces 200 pertes d'emplois dans une entreprise sont probablement compensées par 300 créations d'un emploi dans 300 entreprises. On ne parle jamais de l'entreprise qui est passée de trois à quatre personnes ou de celle qui est passée de neuf à dix. Ce sont toutes ces petites entreprises qui créent un emploi et dont on ne parle jamais qui font que, au total, on a une création nette d'emplois, même si – je le reconnais, et nous devons tous le reconnaître – la situation est plus difficile pour le moment.

Deuxièmement, vous dites que la majorité n'est peut-être pas assez sur le terrain et que vous êtes du côté de ceux qui travaillent. Nous sommes aussi du côté du terrain, d'une part, avec ceux qui travaillent et, d'autre part, avec ceux qui les emploient. Je ne voudrais pas rentrer dans la caricature, mais, quand nous sommes sur le terrain, nous recevons, du côté des employeurs, des feed-back qui ne sont pas toujours agréables. Ce sont ces feed-back qui ont permis de construire la réforme qui est en place et de continuer ce qui doit être amélioré.

Vous avez, comme nous, les retours de personnes qui disent : « C'est vrai que c'est difficile de trouver un emploi », mais nous avons aussi les retours d'employeurs qui nous disent – et c'est pour cela qu'il faut améliorer la qualité de ce que fait le FOREm – : « J'ai reçu 10 CV du FOREm. Parmi ceux-ci, six ne conviennent même pas ou il n'y a pas de *matching* – fameux mot – entre les compétences demandées et les compétences proposées. Sur les quatre qui restent, deux ne viennent pas à l'interview, au premier rendez-vous. Sur les deux qui viennent – et, à nouveau, je ne veux absolument pas tomber dans la caricature et généraliser –, parfois il y en a un qui a envie de travailler et qui va peut-être être engagé ». De temps en temps, des entreprises me disent : « Les deux qui viennent disent que c'est par obligation, mais qu'ils n'ont absolument pas envie d'aller travailler dans cette entreprise ».

C'est là que le décret que l'on met en place aujourd'hui doit faire en sorte que ces ratios changent et que l'on ait des CV qui conviennent mieux. C'est un *win-win* et ce n'est pas un *win* seulement pour l'entreprise. Comme je l'ai dit dans mon exposé, cela doit être démoralisant pour un chercheur d'emploi, qu'on l'envoie à des endroits où il ne convient pas parce que le FOREm ou l'outil du FOREm s'est trompé dans les critères de *matching* et l'envoie au casse-pipe. C'est cela que l'on doit améliorer parce que c'est démoralisant pour une entreprise qui n'a plus envie de travailler avec le FOREm, mais c'est démoralisant aussi pour le chercheur d'emploi qui se dit : « On m'a envoyé là où je n'ai pas les compétences pour l'emploi que l'on propose ». C'est cela que l'on doit réparer dans le cadre de ce *win-win*.

Troisièmement, par rapport à votre intervention sur le volume d'emplois au FOREm, comme je l'ai dit en commission, aujourd'hui, le ratio des personnes au FOREm qui travaillent en *front office*, c'est-à-dire celles qui sont en contact avec les chercheurs d'emploi et avec les entreprises, c'est un tiers et deux tiers sont en *back office*, c'est-à-dire dans l'administration. Au VDAB, plus de 50 % sont en *front office* et moins de 50 % sont en *back office*.

Il ne s'agit pas de vouloir supprimer des emplois au FOREm, mais de réallouer. L'un des objectifs de la réforme est de réallouer. Les outils numériques, notamment, devront y contribuer ; non pas au détriment du chercheur d'emploi et de l'entreprise, mais pour l'efficacité du FOREm afin d'avoir plus de collaborateurs en contact. J'ai parlé tout à l'heure d'équipe pluridisciplinaire pour que, quand un

chercheur d'emploi se trouve avec son référent qui est malade, il ait une équipe autour de lui. Je pense que c'est cela que l'on doit améliorer.

Par rapport à votre intervention, Madame Linard, je voudrais quand même revenir sur cette notion du manque d'offres. Vous dites qu'il n'y a pas assez d'offres sur le site du FOREm. Je voudrais vraiment revenir sur une distinction que l'on oublie toujours de faire. Elle est vraie pour les offres sur le site du FOREm et elle est vraie aussi pour le nombre de demandeurs d'emploi. On regarde toujours la photo et pas le film. La photo des demandeurs d'emploi, c'est qu'il y a – on va regarder le chiffre actuel – 200 000 demandeurs d'emploi, mais, sur une année, il y a entre 350 000 et 400 000 personnes – c'est le film par rapport à la photo – qui passent au FOREm suivant les années. Cela veut dire qu'il y a des gens qui entrent et qui en sortent positivement, parce qu'ils ont retrouvé un emploi.

C'est exactement la même chose pour les offres. Vous prenez le chiffre dans une photo instantanée, mais, entre-temps, de nouveau, il y a un film : des offres sont entrées et ont été satisfaites, car il y a eu *matching* et une création d'emploi. C'est vraiment important à souligner.

Vous avez parlé de la caricature qui consiste à dire que, quelque part, il y a ces emplois vacants, et cetera. Oui, mais les emplois vacants, c'est aussi un film et pas une photo. Qu'est-ce qu'un emploi vacant ? Ce n'est pas un emploi disponible parce que, sinon, il y en aurait beaucoup plus. En effet, sur une année, il y a x personnes qui trouvent un emploi en Belgique qui est largement supérieur à ces 40 000 emplois vacants. La définition d'un emploi vacant, c'est un emploi qui reste structurellement non occupé dans une entreprise. C'est contre cela qu'il faut se battre, parce que cela ne représente pas la somme des emplois qui sont offerts par les entreprises, heureusement, mais par des emplois qui sont structurellement non occupés. D'ailleurs, le FOREm fait une distinction entre les emplois vacants et les emplois en forte tension.

Je voudrais revenir, pour terminer, sur cette notion de canal. Dans ma carrière, que ce soit comme cadre en entreprise ou comme entrepreneur, j'ai beaucoup recruté. C'est vrai que j'ai plus recruté par d'autres canaux que ceux du FOREm. Je pense qu'il faut voir comment ces canaux sont complémentaires. Il ne faut pas les opposer, mais on ne peut pas aujourd'hui reprocher à une entreprise de mettre une offre d'emploi sur LinkedIn si elle estime que cela va être le meilleur canal. Dans certains profils, ce sera le meilleur canal.

Je pense que ce à quoi l'on doit arriver, c'est de ne pas opposer les deux et à ne pas reprocher à des employeurs de mettre leurs offres d'emploi sur LinkedIn ou n'importe où ailleurs, mais d'essayer qu'il y ait une complémentarité entre les deux. On a discuté de l'idée de dire qu'un jour, chaque fois qu'une entreprise publierait une offre d'emploi sur un canal qui n'est pas celui du FOREm, elle devrait pouvoir automatiquement le publier sur celui du FOREm. Oui, c'est le monde idéal. Toutefois, pour cela, il faudra beaucoup d'automatisation. Je vous rappelle que 93 % de nos entreprises wallonnes sont des entreprises de moins de 10 personnes et qu'il n'y a pas une personne dans ces 10 personnes qui a le temps d'aller recopier sur le site du FOREm – parce que, pour le moment, c'est ce qu'il faudrait faire – l'offre d'emploi qu'elle met sur LinkedIn. Espérons qu'un jour ce soit le cas.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je ne vais pas être très longue, mais il y a quand même quelques éléments sur lesquels il faut revenir.

Monsieur le Ministre, je pense que vous avez pu constater, dans ma prise de parole, qu'à aucun moment je n'ai été dans la caricature. J'ai chaque fois essayé d'être nuancée dans mes propos. Je n'ai pas dit que vous m'accusiez de caricature, mais je trouve que c'est important, en matière d'emploi, de ne jamais tomber dans la caricature tellement l'enjeu est important.

Je me permets quand même une petite incise : Monsieur de Wasseige, vous êtes venu avec des propos selon lesquels on ferait de la caricature. Je n'ai pas fait de caricature, c'est vous qui nous appliquez votre vision un peu passéiste, je dois le dire, du marché de l'emploi. Je reviendrai à cela tout à l'heure.

J'avais envie, Monsieur le Ministre, de reparler un tout petit peu de l'intelligence artificielle, parce que j'ai l'impression que vous minimisez un tout petit peu aujourd'hui l'impact de l'intelligence artificielle sur le marché de l'emploi. À Ecolo, on n'a jamais été partisan des toutologues et donc on aime s'appuyer sur les faits scientifiques. Aujourd'hui, force est de constater que des études basées sur des faits scientifiques sortent sur les impacts de l'IA. Et c'est normal, puisque c'est un phénomène qui prend de l'ampleur. Il serait donc dommageable de ne pas prêter attention aux études scientifiques sur le sujet. Vous portez souvent la parole de l'intérêt que peut avoir l'IA en termes de compétitivité sur les entreprises, et cetera. Je n'ai pas envie de minimiser un quelconque impact en ce sens, par contre, il y a un impact potentiellement majeur sur les emplois eux-mêmes.

La presse de ce jour fait état d'une étude que j'ai relatée dans mon premier propos. Je vous invite vraiment à intégrer dans votre travail ces nouvelles études qui passent quelque part des intuitions aux faits en matière d'impact sur l'emploi. C'est ce qui crée une inquiétude supplémentaire aujourd'hui pour les jeunes qui sont sur le marché de l'emploi ou qui vont bientôt être sur le marché de l'emploi. C'est là que l'on a un rôle à jouer aussi, vous particulièrement parce que vous êtes ministre, et là, je m'adresse peut-être plutôt à notre

président d'assemblée, Monsieur Borsus, je ne sais pas si vous me suivez, Monsieur Borsus....

M. le Président. – Avec la plus grande attention à chaque moment depuis le début de votre mandat jusqu'à la fin de celui-ci.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je n'en doutais pas, mais peut-être que dans notre assemblée, on aurait un intérêt à plus donner la parole aux jeunes de manière générale sur des problématiques qui sont au cœur de leurs inquiétudes. Je vous tends donc la perche, Monsieur le Président, on a plein d'associations de jeunes qui existent et qui font du travail d'analyse et qui sont des relais intéressants par rapport aux préoccupations des jeunes, que ce soit le Forum des jeunes, le CEF, la FEF et j'en passe. Il y en a plein d'autres. Cela pourrait peut-être être intéressant de les replacer au cœur de notre Parlement.

Sur le marché de l'emploi, Monsieur de Wasseige, vous évoquez une création nette d'emplois autour de 15 000. Moi, je n'ai pas les moyens de pouvoir aujourd'hui vous contredire, si ce n'est que quand on fait une recherche rapide et que l'on va voir les chiffres de l'IWEPS, des chiffres de juin 2023 à juin 2024, il ressort que la création nette d'emplois est de 3 464. Donc, on n'est pas dans l'ordre de 15 000. Il y a une création nette, mais on n'est pas dans l'ordre de 15 000. Cela doit garder évidemment toute notre attention.

Sur la question de la pénibilité, Monsieur le Ministre, je n'ai à aucun moment été dans la caricature. Mais clairement, les pénuries s'expliquent particulièrement par des questions de pénibilité de travail. Bien sûr, il y a de la pénibilité dans plein d'emplois. Mais il convient aux politiques publiques de soutenir aussi les entreprises, les employeurs, pour réduire, en fait, les facteurs qui rendent ces emplois pénibles. Là, une politique publique avec un soutien, quel qu'il soit, peut faire en sorte de réduire cette pénibilité. C'est pour cette raison que j'évoque régulièrement la question de l'employeurabilité qui n'est pas la même chose que l'employabilité. Ce n'est pas que cela, c'est aussi la question des modèles économiques que l'on met en place dans les entreprises. Regardez les dockers italiens. C'est quand même pénible de travailler sur les docks, vous en conviendrez. Eh bien, c'est un modèle coopératif qui s'est mis en place au sein des dockers, et ils ont acquis une robustesse en matière de fourniture de services et de conditions de travail qui existe moins pour des emplois similaires avec des modèles différents. Donc, c'est là qu'il y a des modèles à repenser et des soutiens aux entreprises à pouvoir amener pour les aider à lutter contre les facteurs de pénurie. Il y a aussi une responsabilité des employeurs à offrir des conditions de travail moins difficiles. C'est évidemment un chantier extrêmement important, et l'on ne doit pas dire aux entreprises « débrouillez-vous », on doit pouvoir les soutenir dans ce chemin-là.

J'évoquais aussi l'horizontalité dans la prise de décisions, dans la gestion des entreprises. C'est quelque chose aujourd'hui qui fait ses preuves en matière de lutte contre l'absentéisme ou de pénurie.

Monsieur le Ministre, je ne peux pas vous laisser prétendre que le ministre Henry et le ministre Gilkinet n'ont rien fait d'intéressant en termes de mobilité. Je rappelle que le choix de passer à une quarantaine de points de contact unique alors qu'il y en avait 300, sans défendre le modèle à 300, fait que, de facto, il y a un besoin de mobilité croissant. En effet, là où l'on pouvait aller tout près de chez soi pour rencontrer son conseiller ou la personne qui nous accompagne en matière d'emploi, aujourd'hui, il faut aller ailleurs et plus loin. De facto, vous avez renforcé le besoin plus grand d'une mobilité collective. Quand je vois ce qui a été fait par le passé, avec la mise en place par le ministre Henry des tarifs TEC à 12 euros pour les 18-25 ans, quand le tram de Liège a vu le jour, mais que la nouvelle majorité n'a pas voulu aller plus loin dans la suite du tram, vers Seraing et vers Herstal, quand un refinancement inédit de la SNCB a été mis en place avec une trajectoire sur dix ans au Fédéral, on ne peut pas dire que rien n'a été fait. Ce que je vous disais, Monsieur le Ministre, c'est que, aujourd'hui, la question de la mobilité doit faire partie de vos réflexions, notamment avec vos collègues.

Par exemple, le ministre Desquesnes travaille sur le schéma régional structurant de mobilité collective. Fatalement, vous devez travailler ensemble pour élaborer ce schéma, outre les prises de contact et les retours qui sont attendus des communes. Je vous parlais de la Wallonie picarde : Leuze, par exemple, est totalement absente de ce schéma régional de mobilité, alors qu'il n'y aura pas de point de contact unique à Leuze. C'est là, Monsieur le Ministre, que je vous invite à travailler avec vos collègues pour favoriser, de manière transversale, l'accès à l'emploi pour toutes et tous, quel que soit le lieu de résidence sur un territoire.

Je vais terminer par ceci. Nous voyons dans vos textes que vous vous êtes emparé de la question de l'emploi. On est d'accord ou pas d'accord avec ce que vous faites. Néanmoins, une inquiétude reste réelle : vous avez annoncé de fortes économies dans le monde de l'emploi pour les trois ans à venir, avec 170 millions d'euros en 2027, 284 millions d'euros en 2028 et 308 millions d'euros en 2029. Fatalement, cela n'aide pas à avoir confiance dans ce qui est mis sur la table, et cela peut augmenter les craintes en matière d'efficacité des services rendus aux citoyens et citoyennes, particulièrement quand ils sont chercheurs ou chercheuses d'emploi.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi (Doc. 709 (2026-2027) N° 1, 1*bis* à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Art. 2

À l'article 2, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 1).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

Art. 3

Pas d'objection ?

L'article 3 est adopté.

Art. 4

À l'article 4, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 2).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

Art. 5

Pas d'objection ?

L'article 5 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 6 ?

Art. 6

Pas d'objection ?

L'article 6 est adopté.

Art. 7

À l'article 7, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 3).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 8.

Art. 8

Pas d'objection ?

L'article 8 est adopté.

Art. 9

À l'article 9, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 4).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 10.

Art. 10

Pas d'objection ?

L'article 10 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 11 à 26 ?

Art. 11 à 26

Pas d'objection ?

Les articles 11 à 26 sont adoptés.

Art. 27

À l'article 27, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 5).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 28.

Art. 28

Pas d'objection ?

L'article 28 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 29 à 31 ?

Art. 29 à 31

Pas d'objection ?

Les articles 29 à 31 sont adoptés.

Un amendement visant à insérer un article 31/1 a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 6).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Art. 32

À l'article 32, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 7).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 33.

Art. 33

Pas d'objection ?

L'article 33 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 34 ?

Art. 34

Pas d'objection ?

L'article 34 est adopté.

Art. 35

À l'article 35, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 8).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 36.

Art. 36

Pas d'objection ?

L'article 36 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 37 à 80 ?

Art. 37 à 80

Pas d'objection ?

Les articles 37 à 80 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du tourisme et du patrimoine.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Gysen sous le n° 713 (2026-2027) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, le développement des plateformes de locations touristiques a profondément transformé le secteur du tourisme. Il a également fait émerger de nouvelles difficultés : la concurrence parfois déloyale, avec des hébergements touristiques traditionnels, mais aussi une pression sur le marché du logement dans certains territoires. Pour mon groupe, il faut pouvoir répondre à ces deux enjeux.

Nous ne sommes pas opposés au développement des locations touristiques de courte durée, elles participent à l'attractivité de nos territoires et elles constituent une source de revenus pour de nombreux propriétaires. Cependant, ce développement ne peut se faire au détriment du droit au logement ni en créant une concurrence déséquilibrée avec les professionnels qui respectent les règles.

Le règlement européen constitue donc une avancée utile. Il doit permettre davantage de transparence, une meilleure connaissance du marché et une responsabilisation des plateformes. Toutefois, soyons clairs, disposer de données ne suffit pas ; encore faut-il

se donner les moyens pour agir. C'est précisément là que les réponses apportées en commission nous laissent avec quelques interrogations. Madame la Ministre, vous-même, présente ici à nos côtés en plénière, vous nous avez indiqué que la direction des hébergements touristiques comptait 10 personnes, qu'un agent constatateur était opérationnel et qu'un agent sanctionnateur devrait être engagé début 2027. Vous avez également confirmé que les effectifs de la direction étaient maintenus. Nous prenons acte de ces éléments, mais il pose une question très concrète : ces moyens seront-ils suffisants pour assurer les contrôles effectifs, alors que le dispositif repose désormais sur une inscription immédiate, suivie de vérification a posteriori ?

Vous avez expliqué que les contrôles seraient priorisés en fonction des risques, notamment en matière de sécurité incendie et dans les zones soumises à une forte pression sur le logement. C'est une approche qui peut se comprendre, mais nous souhaitons savoir comment elle sera concrètement organisée et quels indicateurs vont permettre d'évaluer son efficacité. Il ne faudrait pas que la priorisation se traduise, dans les faits, par une absence de contrôle dans certaines communes.

Nous voulons également insister sur le rôle des communes. Elles connaissent les réalités de leur territoire et sont souvent les premières confrontées aux tensions entre développement touristique et besoins en logement. Les données mises à leur disposition doivent donc devenir de véritables outils d'aide à la décision, leur permettant aussi de mener une politique territoriale cohérente et adaptée à leur réalité.

Enfin, la question des locations de courte durée qui ne relèvent pas du tourisme, notamment pour des séjours professionnels ou d'études, reste entière. Vous nous avez renvoyé chez vos collègues de l'Emploi et du Logement. Nous serons donc attentifs aux suites qui y seront apportées, car la pression sur le logement ne s'arrête pas aux frontières de la compétence Tourisme.

Notre ambition doit être de construire un tourisme qui profite à nos territoires, qui respecte les professionnels et qui ne se développe pas au détriment des habitants et de leur accès au logement.

En conclusion, le groupe socialiste soutient les objectifs de transparence et de régulation poursuivis par ce texte, mais nous serons particulièrement attentifs à sa mise en œuvre. Je pense que vous l'avez compris.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, le développement des plateformes de réservation en ligne, comme Airbnb ou Booking, a profondément transformé le secteur touristique ces dernières années. Ces plateformes ont incontestablement contribué à diversifier notre offre touristique et à renforcer la visibilité de nombreux hébergements wallons. Toutefois, leur développement s'est aussi accompagné de nouveaux défis, notamment en matière de concurrence loyale – plutôt déloyale –, de respect des règles et de connaissance de notre offre d'hébergement.

Aujourd'hui, si les exploitants d'hébergement touristique sont déjà soumis à des obligations légales, il reste difficile de s'assurer que l'ensemble des offres proposées sur les plateformes numériques respectent effectivement ces règles. Cette situation peut favoriser une concurrence déloyale au détriment des professionnels qui respectent leurs obligations et investissent pour accueillir les touristes dans de bonnes conditions. Le projet de décret que nous avons examiné en commission apporte une réponse concrète à cette problématique. Il permet tout d'abord de responsabiliser davantage les plateformes numériques. Celles-ci devront vérifier la présence et la validité des numéros d'enregistrement des hébergements qu'elles proposent, mais également retirer les annonces irrégulières lorsqu'elles en reçoivent l'injonction. C'est une avancée importante. Les plateformes ne peuvent pas simplement tirer profit de l'activité touristique sans prendre leur part de responsabilité dans le respect des règles.

Ce texte permettra également de simplifier les démarches pour leurs exploitants, puisque les numéros d'enregistrement seront délivrés immédiatement sur la base d'une procédure déclarative. Cette simplification administrative est bienvenue. Elle doit toutefois s'accompagner de contrôles efficaces, notamment pour garantir le respect des normes de sécurité incendie et des autorisations nécessaires à l'exploitation. Je voudrais également saluer le choix du Gouvernement d'appliquer un cadre commun à l'ensemble des hébergements touristiques. Il est important de disposer de règles cohérentes, compréhensibles et équitables, quelle que soit la catégorie d'hébergement concernée.

Un autre aspect de ce décret mérite à mes yeux une attention particulière, c'est celui de l'accès aux données pour les communes. Nous en avons discuté en commission et je tiens à le souligner à nouveau aujourd'hui. Les communes sont directement confrontées aux conséquences du développement des hébergements touristiques sur leur territoire. Elles doivent notamment pouvoir veiller au respect des règles urbanistiques et disposer d'informations fiables pour orienter leurs décisions, notamment en termes de fiscalité. Or, aujourd'hui, elles ne disposent pas toujours d'une connaissance suffisamment précise des hébergements effectivement proposés à la location. Grâce au partage des données prévu par ce décret, elles disposeront de nouveaux outils pour mieux identifier les situations problématiques et exercer leurs compétences. C'est une avancée concrète qui permettra aux pouvoirs locaux de prendre des décisions davantage fondées sur la réalité de leur territoire.

Enfin, je voudrais rappeler que ce projet s'inscrit pleinement dans les engagements de la Déclaration de politique régionale, qui prévoit de lutter contre la concurrence déloyale liée aux locations touristiques proposées par les plateformes numériques. Il s'agit donc d'une réforme qui répond à la fois à nos obligations européennes et à une volonté politique claire : soutenir les professionnels qui respectent les règles, simplifier les démarches et garantir un développement équilibré de notre tourisme.

Bien entendu, nous resterons attentifs à la mise en œuvre du dispositif, et particulièrement à l'efficacité des contrôles et à la concrétisation du partage des données avec les communes. Cependant, la direction prise est la bonne. Nous confirmerons donc notre vote positif déjà exprimé en commission.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, chers collègues, on l'a déjà dit en commission, mais je vais le répéter : ce décret est une avancée, mais, pour le PTB, cela reste une avancée en trompe-l'œil.

C'est une avancée parce qu'il impose enfin aux plateformes, comme Airbnb et Booking, de vérifier que chaque hébergement publié dispose d'un numéro d'enregistrement valide et de transmettre les données à Tourisme Wallonie. Néanmoins, Madame la Ministre, ce décret laisse aussi les multinationales s'autocontrôler, puisque ce sont les plateformes elles-mêmes qui vont contrôler la validité des annonces qu'elles publient. Or, qui contrôle les contrôleurs ? Vous nous avez répondu qu'il s'agissait de Tourisme Wallonie, mais avec quels moyens ?

Vous l'avez confirmé en commission, et Mme Roberty l'a répété, il y a actuellement un agent constatateur, et un agent sanctionnateur devrait être engagé début 2027 pour contrôler les milliers d'annonces que l'on trouve sur Airbnb et Booking en Wallonie. C'est beaucoup trop peu de personnel, c'est même dérisoire. Pendant ce temps, le Gouvernement coupe dans les fonctionnaires avec sa politique de non-remplacement de deux départs sur trois dans la fonction publique.

Depuis votre entrée en fonction, les moyens de Tourisme Wallonie n'ont cessé de diminuer. Le commentaire des articles précise d'ailleurs que les contrôles sont « organisés en tenant compte des ressources humaines et budgétaires disponibles ». Autrement dit, on va faire ce que l'on peut avec ce que l'on a.

Or, sans moyens supplémentaires, ce décret risque fort de rester lettre morte. Les plateformes font semblant de contrôler et les hébergements illégaux continueront de prospérer. La suspension d'un exploitant en infraction ne sera jamais automatique. Elle reposera sur une enquête préalable, objective et documentée. Cela, c'est bien, mais avec un seul agent constatateur et un seul sanctionnateur, je parie qu'il n'y aura pas beaucoup d'enquêtes, donc peu de suspensions. Ainsi, on a un décret avec de beaux objectifs théoriques, mais, dans la pratique, on n'est pas vraiment sûr que cela va pouvoir se mettre en pratique.

Un point qui nous paraît aussi très important au niveau du PTB, c'est la crise du logement. Les loyers augmentent, les prix d'achat s'envolent et des milliers de familles wallonnes ne trouvent plus de logement abordable. Chaque logement soustrait au marché résidentiel pour être proposé en location touristique de courte durée est une pression supplémentaire sur les familles. Dans les zones touristiques – les Ardennes, les bords de Meuse, les environs de Liège, Namur ou d'autres jolis coins de notre Région –, la concurrence entre hébergements touristiques et logements pour les particuliers est bien réelle. Elle tire les loyers et les prix d'achat à la hausse.

Pourtant, ce décret aurait été une occasion en or d'instaurer des limites au nombre d'hébergement touristique dans les zones critiques. Barcelone, Amsterdam et Paris l'ont fait avec des quotas, des zones interdites et des permis limitatifs. Pourquoi la Wallonie ne s'en inspire-t-elle pas ? Il y a un règlement européen 2024-2028 qui laisse explicitement aux États membres la possibilité d'adopter des mesures complémentaires, tandis que son considérant numéro 5 reconnaît que les données collectées peuvent servir à évaluer l'impact des locations de courte durée sur le marché du logement. Vous avez donc les outils, mais vous avez choisi de ne pas les utiliser, ce qui ne va pas arranger les familles de Wallonie. C'est votre choix politique, vous l'assumez.

Pour le PTB, Madame la Ministre, le compte n'y est pas. Il n'y a pas de moyens suffisants pour Tourisme Wallonie, pas de quotas dans les zones critiques, pas de protection des familles wallonnes contre la pression des plateformes du logement.

Nous n'allons pas voter contre ce décret, parce qu'un cadre imparfait vaut mieux que pas de cadre du tout, mais nous aurions aimé plus de courage de la part de votre Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Chers collègues, garantir une concurrence loyale, mieux encadrer le développement des hébergements touristiques grâce aux données, doter les communes d'outils pour orienter leur politique et protéger les touristes, c'est bien l'ambition portée par ce projet de décret, qui inscrit pleinement la Wallonie dans le cadre du règlement européen relatif aux services de location de logements de courte durée.

Il prévoit que l'ensemble des hébergements touristiques wallons devront disposer d'un numéro

d'enregistrement auprès de Tourisme Wallonie pour pouvoir être commercialisés sur les plateformes numériques. La Wallonie fait le choix de la cohérence et va au-delà des exigences européennes, en étendant l'obligation aux hôtels et établissements assimilés, terrains de camping, endroits de camp et aires de motorhomes. Dans la continuité du règlement européen, la responsabilité des plateformes, qu'elles soient internationales, comme Airbnb et Booking, ou plus locales, comme Ardennes-étape, constitue également un élément essentiel.

Le développement de ces plateformes, en particulier des grandes plateformes, a permis à des hébergements ne respectant pas la législation de rester sous le radar des autorités tout en étant proposés à la location. Ainsi, il est indispensable que ces plateformes prennent leur part de responsabilité et s'assurent que les hébergements qui y sont référencés disposent bien d'un numéro d'enregistrement. C'est une question de concurrence loyale, de sécurité des touristes, mais aussi de préservation de l'accès aux logements, pour pouvoir permettre le développement du tourisme, sans pour autant fermer les yeux sur les éventuels déséquilibres qui pourraient en découler.

Conformément au règlement européen, la Wallonie passera à un contrôle a posteriori. Cette évolution permet d'alléger les démarches administratives pour les exploitants, qui ne devront désormais plus fournir de documents au moment de leur enregistrement, sans pour autant remettre en question les exigences nécessaires. Il s'agit d'un équilibre intéressant entre simplification et responsabilisation. Il reviendra à Tourisme Wallonie, plus précisément à sa direction « Hébergements touristiques », de procéder aux contrôles. Celle-ci dispose d'une équipe de dix personnes, qui vient d'être renforcée, avec un agent constatateur et bientôt un agent sanctionnateur.

Un autre enjeu majeur réside dans le partage des données d'activité des hébergements touristiques grâce aux points d'entrée numérique unique communs à l'ensemble de la Belgique. En complément de l'enregistrement obligatoire, ces données offriront une vision plus fine du parc d'hébergements touristiques et de la fréquentation de notre territoire. Il s'agit d'une avancée importante que je tiens à souligner. Ces données d'enregistrement et d'activité seront accessibles pour les besoins statistiques, mais également pour les communes. Elles leur permettront de mieux orienter leur politique en matière d'urbanisme et de fiscalité, mais également de veiller au respect des réglementations. Ainsi, les communes pourront identifier les hébergements qui ne respectent pas les réglementations locales ou signaler à Tourisme Wallonie les éventuels manquements à l'obligation d'enregistrement.

Dans certains territoires où la concentration d'hébergements touristiques peut entraîner des difficultés bien connues, ce décret apporte des outils supplémentaires pour mieux encadrer le secteur et renforcer le rôle des pouvoirs locaux.

Enfin, je souhaite souligner une évolution particulièrement positive : tous les hébergements enregistrés pourront désormais bénéficier de la promotion de VisitWallonia et des organismes touristiques, et non plus uniquement les hébergements certifiés. C'est une excellente nouvelle, puisque cela permettra à l'ensemble de l'offre d'être visibilisée, offrant une image encore plus complète de ce que la Wallonie peut offrir.

En bref, en intégrant les plateformes dans le dispositif d'encadrement du secteur touristique, ce projet de décret instaure une meilleure gouvernance des hébergements touristiques. Nous soutiendrons donc ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Messieurs les Députés, le projet de décret qui vous est soumis vise à mettre le Code wallon du tourisme en conformité avec le règlement européen STR qui encadre les locations de courte durée proposées, notamment sur des plateformes, telles qu'Airbnb, Booking, mais aussi Ardennes-étape.

Au-delà de cette adaptation européenne, ce texte répond à une question très concrète : comment accompagner l'évolution de notre offre touristique, tout en garantissant des règles claires, justes et respectées par tous ? Les échanges en commission ont montré l'importance de ce sujet.

Je voudrais revenir sur les quatre enjeux qui guident notre action. Le premier, c'est de disposer d'une liste exhaustive de nos hébergements touristiques. Pour prendre les bonnes décisions, il faut d'abord disposer d'une vision complète de la réalité du terrain. Aujourd'hui, nous devons mieux identifier les hébergements proposés et leurs activités. C'est indispensable pour mener une politique touristique cohérente et efficace.

Le deuxième enjeu est la lutte contre la concurrence déloyale entre tous les professionnels. C'est une attente forte du secteur, et en particulier des fédérations professionnelles dans leur globalité. Quel que soit le mode de réservation, chacun doit exercer son activité dans un cadre équitable. Il n'est pas juste aujourd'hui que certains respectent leurs obligations et paient leurs impôts, tandis que d'autres y échappent. Derrière ces règles, il y a aussi un enjeu essentiel : la sécurité des touristes, notamment en matière de sécurité d'incendie.

Le troisième enjeu est l'accès au logement. Nous ne sommes pas Barcelone ou Paris, mais, dans certaines

zones touristiques, le développement des locations de courte durée peut peser sur l'offre de logements destinés aux habitants. Les communes doivent mieux comprendre ce qui se passe sur leur territoire et disposer des informations utiles pour prendre leurs décisions en fonction de leurs réalités locales.

Nous disposerons ici d'un réel outil pour veiller à ce juste équilibre entre logements et hébergements touristiques. Ceci s'inscrira de manière complémentaire dans le mandat qui est déjà donné aux communes depuis début 2023 par rapport à la création de nouveaux hébergements touristiques.

Le quatrième enjeu est celui de mettre à disposition de nos communes des données exhaustives, actualisées et partagées, notamment avec le niveau communal, et ce, au plus proche des réalités.

Notre ambition est multiple, vous l'avez compris. Elle vise à mieux connaître le secteur, à garantir une concurrence plus équitable, à veiller à la sécurité des touristes et à donner à nos communes les meilleurs outils, tout cela avec une attention particulière à la simplification administrative pour les exploitants.

Avant d'entrer dans le détail de la réforme, je voudrais clarifier un point important. Le cadre juridique et le partage effectif des données ne suivent pas exactement le même calendrier. D'un côté, il y a ce que le règlement européen nous impose : nous devons adapter notre législation pour la mettre en conformité. C'est l'objet du projet de décret qui vous est présenté aujourd'hui.

De l'autre côté, il y a l'échange des données avec les plateformes numériques. Le règlement européen permet cet échange, sans le rendre obligatoire. En Wallonie, nous avons fait le choix d'y recourir, parce que ces informations sont nécessaires pour mieux connaître le secteur et mieux cibler les contrôles. Le décret en fixe le cadre juridique.

Pour que cet échange fonctionne concrètement, un outil numérique commun à l'ensemble de la Belgique devra toutefois être développé : un point d'entrée numérique unique, le SDEP en anglais. Ce travail demande une collaboration entre la Wallonie, la Flandre, la Région bruxelloise et la Communauté germanophone.

Il faut bien distinguer ces deux étapes. Le cadre juridique wallon peut avancer indépendamment de cet outil national, disponible en principe l'été prochain, avec les outils dont dispose déjà Tourisme Wallonie. L'échange effectif des données dépendra, lui, de sa mise en place. Il est important de ne pas confondre ces deux calendriers.

J'en viens désormais aux mesures concrètes. La réforme repose sur quatre orientations : un enregistrement en commun, une procédure plus simple, des plateformes davantage responsabilisées et des contrôles renforcés.

Premièrement, les mêmes règles d'enregistrement s'appliqueront à tous les hébergements touristiques. Le règlement européen exclut notamment les hôtels, les campings et les villages de vacances. La Wallonie a choisi d'aller plus loin. C'est un choix de cohérence et d'équité, dans l'objectif d'éviter de créer des différences de traitement entre les types d'hébergement et de disposer d'une vision complète de notre offre touristique, avec des exigences de sécurité cohérentes.

Deuxièmement, la procédure d'enregistrement sera déclarative. Concrètement, l'exploitant transmettra les informations demandées à Tourisme Wallonie, via son site ou par téléphone, et recevra son numéro d'enregistrement sans contrôle préalable. Les vérifications interviendront ensuite. Un hébergement ne pourra toutefois pas être exploité sans enregistrement valide.

Je veux être claire sur ce point : simplifier la démarche ne signifie pas supprimer les règles. L'exploitant devra déclarer sur l'honneur qu'il les respecte. L'enregistrement restera présumé valide tant qu'un contrôle ne révélera pas des manquements. Les conditions en matière de sécurité incendie sont maintenues, tout comme celles relatives à l'absence de certaines condamnations pénales.

Le texte précise aussi une exigence importante, celle de disposer de toutes les autorisations nécessaires à l'activité, notamment en matière d'urbanisme. Si une autorisation obligatoire fait défaut, Tourisme Wallonie pourra retirer l'enregistrement et chaque autorité restera compétente pour les règles qui relèvent de ses attributions.

Troisièmement, les plateformes devront prendre leur part de responsabilité. Elles devront informer les exploitants de l'obligation d'enregistrement, vérifier qu'un numéro figure dans les annonces et effectuer des vérifications régulières pour s'assurer qu'il correspond bien à l'hébergement concerné et qu'il n'est pas utilisé plusieurs fois. Elles devront aussi communiquer les données d'activité prévues par le dispositif. Lorsqu'une annonce ne respecte pas les règles d'enregistrement, elles devront alors la retirer sans délai. À défaut, des sanctions pourront s'appliquer.

La responsabilité du contrôle des autres obligations restera quant à elle entre les mains de Tourisme Wallonie. C'est un point important, car les plateformes jouent aujourd'hui un rôle dans la commercialisation des hébergements. Il est donc logique qu'elles contribuent aussi au respect des règles qui s'imposent au secteur.

Quatrièmement, nous renforçons les moyens de contrôle vers les opérateurs touristiques et vers les plateformes, mais pas que. Tourisme Wallonie conserve

son rôle dans la recherche, la constatation et la poursuite des infractions, mais l'accès à de meilleures informations permettra de travailler de manière plus ciblée et plus efficace. Vous avez souligné l'importance de ces contrôles et le fait que Tourisme Wallonie veillerait à une priorisation, et ce, avec des recrutements complémentaires – d'un agent constatateur et d'un agent sanctionnateur –, mais également au travers de la dizaine d'agents qui travaillent aujourd'hui à la direction des hébergements touristiques au sein de Tourisme Wallonie. C'est un point d'attention que vous avez soulevé. C'est un point d'attention pour vous, mais c'est aussi un point d'attention pour moi.

Le partage des données bénéficiera également aux communes, aux autorités pénales ainsi qu'à l'IWEPS, mais aussi à Statbel, dans le cadre de leurs missions respectives. Les communes pourront, par exemple, croiser ces données avec celles dont elles disposent en matière d'urbanisme ou de sécurité incendie, et signaler une situation qui questionne a Tourisme Wallonie. Il ne s'agit pas de demander aux communes d'assurer un contrôle général des hébergements, il s'agit de leur communiquer des informations utiles pour exercer leurs compétences, notamment en matière d'urbanisme, de fiscalité locale et même de planification territoriale.

Je voudrais également souligner une autre évolution du texte en matière de promotion touristique : demain, celle-ci ne sera plus réservée aux seuls hébergements certifiés. Elle sera ouverte à tous les hébergements enregistrés. C'est une manière de mieux rendre visible l'ensemble de l'offre touristique wallonne, tout en préservant la certification comme une distinction qualitative. L'entrée en vigueur du dispositif est estimée au printemps 2027. Elle dépendra de la publication de l'arrêté d'exécution au *Moniteur belge*.

Mesdames et Messieurs les Députés, ce projet de décret poursuit donc une ambition multiple, des démarches plus faciles pour les exploitants, des règles mieux respectées par les plateformes et des contrôles plus efficaces pour les autorités. Il ne s'agit pas d'opposer les différents modèles d'hébergements, mais de veiller à ce que chacun puisse exercer son activité dans des conditions équitables, que les touristes soient accueillis en sécurité et que les acteurs puissent mieux connaître la réalité de leur territoire et de leur secteur. C'est dans cet esprit que nous voulons accompagner le développement d'un tourisme wallon à la fois attractif, responsable et respectueux de ceux qui le font vivre comme de ceux qui vivent dans nos territoires.

M. le Président. – Plus personne ne souhaitant prendre la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 37 ?

Art. 2 à 37

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 37 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

- *La séance est suspendue à 12 heures 11 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Question urgente de Mme Sophie Fafchamps à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le port de l'écharpe maïorale dans le cadre de manifestations hors du territoire communal »

Question urgente de Mme Caroline Taquin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le port de l'écharpe maïorale ou scabinale lors de manifestations syndicales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- Mme Fafchamps, sur « le port de l'écharpe maïorale dans le cadre de manifestations hors du territoire communal » ;
- Mme Taquin, sur « le port de l'écharpe maïorale ou scabinale lors de manifestations syndicales ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ce matin, pendant que nous étions ici en plénière, certains échevins et bourgmestres de partout en Wallonie ont été vus dans Namur en train de défiler derrière une banderole socialiste avec leur écharpe maïorale ou scabinale.

Une écharpe n'est pas un drapeau politique, c'est un accessoire officiel que les élus mettent pour marier les citoyens, pour commémorer le 11 novembre, pour inaugurer des bâtiments officiels. Ce n'est pas pour porter des revendications dans une manifestation. D'ailleurs, la règle est simple et dit que l'écharpe, c'est sur son territoire communal pour ses citoyens ; elle ne sert donc pas à aller ailleurs en Wallonie. D'ailleurs, le PS l'avait lui-même rappelé ici, il y a à peu près un an, en signalant qu'une élue l'avait utilisée hors de son cadre communal. Je vous regarde, chère collègue.

Monsieur le Ministre, comment allez-vous rappeler à l'ordre les élus qui ne respectent pas cette règle ? Si le rappel à l'ordre ne suffit pas, y aura-t-il des sanctions ?

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin pour poser sa question.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Ministre, comme ma collègue vient de l'évoquer, ce matin a eu lieu une manifestation à laquelle le PS a pris part. C'était son plein droit d'y participer. Cela dit, un beau petit groupe a posé pour des photos et a déambulé dans la ville de Namur. Sur cette photo, on voit deux élus porter leur écharpe de bourgmestre. Je ne sais pas où était le bourgmestre de Namur, mais, en tout cas, il n'était pas sur la photo. Des échevins de Charleroi et des représentants de notre Parlement portaient aussi leur écharpe. Cela concerne au minimum deux députés régionaux.

La règle est très claire. Monsieur le Ministre, vous la connaissez mieux que nous tous, et tous les élus locaux doivent la connaître. Le port de l'écharpe maïorale ou scabinale ne peut être effectué que sur le territoire de sa commune dans le cadre de manifestations et de cérémonies, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui.

Je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de faire appliquer les mêmes règles pour tous. Je ne vous demande pas de condamner d'inconduite notoire les personnes qui ont posé sur la photo, mais j'aimerais connaître les suites que vous y réserverez.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Mesdames les Députées, la liberté d'expression et la liberté de manifester existent, mais nous ne sommes pas en France. En 2016, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté. Le Ministre-Président était à l'époque Paul Magnette. Le ministre des Pouvoirs locaux était le regretté Paul Furlan. En Wallonie, la règle est claire : le port de l'écharpe maïorale ou scabinale est autorisé exclusivement sur le territoire de la commune du bourgmestre ou de l'échevin.

Par conséquent, j'ai demandé au directeur général du SPW Intérieur et Action sociale d'écrire un rappel à l'ordre à l'ensemble des bourgmestres de Wallonie, de façon à ne pas cibler des personnes inutilement. Chacun se reconnaîtra, et j'espère que je ne devrai pas, une prochaine fois, intervenir de façon un peu plus ferme.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour le rappel à l'ordre. Nous sommes dans une période où les citoyens n'ont plus confiance dans le monde politique. Tous les sondages le disent. Porter une écharpe, c'est un vrai symbole de nos institutions. Nous représentons tous les citoyens, ceux qui votent PS et ceux qui ne votent pas PS. Vous représentez tous les citoyens, vous n'avez pas le droit d'utiliser votre écharpe pour manifester. Ce n'est pas digne de notre fonction. C'est scandaleux de porter une écharpe quand on représente tous les citoyens, d'aller manifester et d'utiliser cette écharpe pour en faire un symbole politique. Ce n'est pas acceptable.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie de prendre avec sérieux notre intervention à toutes les deux. Cependant, je suis surprise, parce que la plupart des bourgmestres connaissent parfaitement la règle. Je suis surprise, parce que sur la photo, justement, Paul Magnette posait avec son écharpe de député fédéral. Il aurait pu mentionner l'interdiction évoquée au bourgmestre et aux échevins de Charleroi, ainsi qu'aux députés régionaux présents, surtout qu'il connaît parfaitement les règles wallonnes. Il aurait pu rappeler également les règles aux bourgmestres ayant posé tous les deux avec leur écharpe. Cela n'a pas été fait et donc comme à l'école et comme quand on est un bon manageur…

M. le Président. – Je vous remercie, Madame Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – … un rappel des règles à tous n'est pas toujours bon quand on sait cibler exactement les personnes qui ont failli.

Question urgente de M. Bruno Lefèbvre à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réponse du Gouvernement à la suite de la manifestation des pouvoirs locaux à Namur ce 18 novembre 2026 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réponse du Gouvernement à la suite de la manifestation des pouvoirs locaux à Namur ce 18 novembre 2026 ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Président, je vous propose que l'on en vienne au fond de cette manifestation. Comme vous l'avez vu, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, ce matin, les élus locaux, des bourgmestres et des membres d'intercommunales…

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Que se passe-t-il, Madame Cassart-Mailleux ?

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

M. le Président. – S'il vous plaît, Madame Cassart-Mailleux.

(Rires)

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Laissez-moi intervenir. Je sais que cela vous embête un peu, mais, le fond de cette manifestation de ce matin, ce sont des bourgmestres, des échevins, des représentants d'intercommunales, des conseillers communaux et des conseillers de CPAS qui s'inquiètent à la vue de toutes ces réformes un peu particulières qui sont aujourd'hui sur la table du Gouvernement wallon. La réforme des provinces, la fusion des communes et des CPAS, le changement de contrat de tous ces fonctionnaires : aujourd'hui, vous avez toute une série de difficultés qui mettent à mal la fonction publique locale et les dizaines de milliers de fonctionnaires locaux qui font un travail extraordinaire.

On voudrait avoir des réponses aux questions posées aujourd'hui. D'abord, allez-vous accepter de rencontrer les représentants des travailleurs qui vous ont demandé une rencontre à la suite de la manifestation de ce matin ? Je pense que c'est extrêmement important. Qu'allez-vous faire de leurs revendications ? Allez-vous simplement, comme vous le faites depuis le début de la législature, balayer d'un revers de la main tous ces gens qui sont intéressés par vos réformes et qui ne demandent qu'à s'y exprimer, mais pour lesquels vous ne voulez rien entendre ? C'est extrêmement important. Allez-vous accepter de rencontrer ces représentants des travailleurs ? Allez-vous accepter de rencontrer leurs revendications ? Ce sont deux questions fondamentales aujourd'hui et ce n'est pas simplement une question de port d'écharpe.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, l'enjeu de la fonction publique locale est important. Sans doute êtes-vous mal informé parce que je rencontre régulièrement les représentants des organisations syndicales. Pour tout dire, je viens de passer deux heures avec eux, au cours desquelles nous avons, non pas ouvert le dialogue, mais poursuivi le dialogue en cours sur la réforme de la fonction publique locale. Oui, nous discutons avec les représentants des employeurs – la Fédération des CPAS et l'Union des villes et communes de Wallonie –, mais également avec les représentants des organisations de travail.

Des groupes de travail sont en place ; le projet mûrit et avance. Nous ne partageons pas tous la même opinion sur les choses, mais mon objectif est de faire un texte efficace et pragmatique. On l'a encore fait – et l'on aura l'occasion d'en reparler dans 15 jours en commission – sur le décret APE pour créer la dotation « emploi » sur le Fonds des communes. Une partie des propositions et des demandes formulées par les organisations syndicales sont intégrées dans le texte. Le Gouvernement non seulement écoute, mais entend

également les représentants des travailleurs pour améliorer le texte.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, nous ne sommes évidemment pas sur la même longueur d'onde. Ce qui frappe aujourd'hui, c'est l'accumulation des inquiétudes et le sentiment des travailleurs de ne pas être entendus. Vous parlez de concertation pour les APE. Qu'allez-vous expliquer à ces milliers de chômeurs qui seront demain au chômage à cause de votre réforme ? La réforme des provinces, des CPAS et de la fonction publique locale, ce sont tous les piliers des services publics de proximité que vous mettez à mal. Vous ne parlez que de modernisation et de rationalisation. Hier, on a encore demandé des auditions pour la réforme des provinces. Vous les avez balayées d'un revers de la main. C'est inacceptable. Il y a des milliers de personnes concernées par vos réformes, vous devez les entendre, vous devez modifier les lignes de vos réformes.

Question urgente de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, ce matin, les CISP de Charleroi se réunissaient pour livrer leurs inquiétudes quant à votre réforme. En effet, si l'on tient compte de votre réforme, qui entrevoit de donner un agrément avec 40 000 heures de formation, 108 CISP sur 153 en Wallonie pourraient mettre la clef sous la porte. Comme vous le savez, les CISP sont là pour former les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et ont un rôle indispensable pour ramener les gens vers l'emploi.

Êtes-vous disposé à revoir ce seuil des 40 000 heures ? Avez-vous pris connaissance de l'inquiétude des CISP ? Êtes-vous vous enfin prêt à construire un autre modèle avec eux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, manifester est un droit : refuser les réformes est un droit. Comme je l'ai encore expliqué longuement ce matin, je pense que l'on ne doit pas non plus calquer les objectifs que l'on poursuit en termes de remise à l'emploi, de formation et d'insertion socioprofessionnelle sur les structures et sur les dispositifs. Comme je l'ai répété à de nombreuses reprises, les CISP ont évidemment toute leur place dans le parcours d'insertion socioprofessionnelle, notamment le plus en amont, par rapport à des personnes plus éloignées du marché du travail. Je le confirme aujourd'hui.

Je ne vais pas me prononcer sur les 40 000 heures ou des modalités pratiques dans le cadre de la réforme. Celle-ci va dans le sens des chercheurs d'emploi et des apprenants, et c'est cela qui doit nous motiver aujourd'hui. Par rapport à l'argent public que l'on met dans tous ces secteurs d'insertion socioprofessionnelle, il faut que l'on soit plus efficace pour réinsérer les chercheurs d'emploi dans la formation et dans l'emploi demain.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, vous parlez d'efficacité ; après deux ans, vous n'êtes pas efficace du tout. En effet, votre taux d'emploi est en berne. Il serait peut-être donc temps de se rendre compte que tous ces services sont utiles pour ramener les gens vers l'emploi.

Si vous démolissez 70 % du secteur, comme vous vous amusez à le faire depuis l'entame de cette législature, avec tous les dispositifs des centres d'insertion professionnelle, je ne donne pas cher de votre bulletin à la fin de cette législature. Finalement, on a toujours le sentiment que vous vous moquez un peu des conséquences des actes qui sont posés avec vos textes.

Question urgente de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la performance énergétique des habitations wallonnes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Hazée à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la performance énergétique des habitations wallonnes ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

Je vous informe que M. le Ministre Jeholet répondra en lieu et place de Mme la Ministre Neven, excusée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Bonjour à chacune et chacun, et peut-être aussi à vous qui nous écoutez sur les médias de proximité, tant qu'ils peuvent encore travailler correctement.

Monsieur le Ministre, la presse mettait l'attention ce matin sur l'importance du défi de la performance énergétique des bâtiments et sur les différences de territoires en la matière. Je ne vais ni vous interroger sur le chaos des primes ni sur la mise à mal des politiques climatiques, mais, par contre, sur ce décret pour la performance énergétique des bâtiments ; un décret nécessaire pour transposer une directive européenne et un levier d'action dans les mains du Gouvernement.

Ce décret est attendu notamment par le secteur de la construction-rénovation. Il est attendu aussi par les locataires qui sont emprisonnés dans un logement pour lequel ils ne peuvent pas agir sur le terrain de l'énergie.

La situation est singulière, parce que le Gouvernement a déjà adopté ce décret. Le Gouvernement a adopté définitivement le projet de décret en troisième lecture, au mois de mai 2026. Et depuis six mois, le Gouvernement bloque lui-même le décret qu'il a adopté. Monsieur le Ministre, où en est-il ? Quand viendra-t-il dans ce Parlement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, la ministre Neven est souffrante et n'a pu nous rejoindre cet après-midi. Elle était souffrante ce matin, elle l'est aussi cet après-midi.

(Réaction d'un intervenant)

Pardon ? Oui.

Monsieur le Député, le projet de décret n'est pas bloqué. Cette question a déjà été traitée le 13 octobre en Commission de l'énergie, et je pense que la ministre Neven avait réagi et expliqué toute une série de points.

L'administration et le cabinet poursuivent une série de travaux complémentaires qui visent à :

- garantir la sécurité juridique ;
- assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif avec d'autres politiques, en particulier le déploiement solaire, l'accompagnement et la rénovation énergétique des bâtiments ;
- assurer l'applicabilité du décret pour les ménages, les entreprises et les pouvoirs publics ;
- garantir la soutenabilité du décret et des arrêtés du Gouvernement.

C'est dans ce sens que la ministre travaille ; elle m'en a fait part ce matin.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La ministre est bien sûr excusée, là n'est pas le problème, mais il n'y a pas de réponse par rapport à l'enjeu. On a un décret qui est important, qui est nécessaire, Monsieur le Ministre, par rapport aux enjeux, par rapport à l'économie d'énergie dans les bâtiments, dans la société de manière plus générale. Et le Gouvernement a adopté un texte qu'il ne transmet pas au Parlement. Il est absolument invraisemblable que le Gouvernement, six mois plus tard, n'ait toujours pas transmis un projet de décret pour lequel il est par ailleurs en retard par rapport aux délais de transposition européenne. Ce n'est pas ici non plus, et certainement pas à vous, Monsieur le Ministre, que je dois rappeler toutes les difficultés du secteur de la construction et de la rénovation, qui attend aussi ce texte. Lorsqu'on vous demande quand il viendra, le Gouvernement ne donne pas de réponse. Cela ne va vraiment pas.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Question d'actualité de Mme Sophie Fafchamps à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les enseignements en matière de sécurité routière suite au dramatique accident de Couillet »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Fafchamps à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les enseignements en matière de sécurité routière suite au dramatique accident de Couillet ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, lundi matin, à Couillet, trois petites filles de quatre, cinq et six ans ont été percutées sur le chemin de l'école alors qu'elles étaient sur un passage pour piétons avec leur maman. La plus jeune lutte toujours pour sa vie. Toutes nos pensées vont d'abord vers elle et sa famille.

La justice fera son travail, mais une question nous préoccupe tous au Parlement de Wallonie : c'est celle de la sécurité routière. Dimanche, nous célébrions la Journée de commémoration des victimes de la route. C'est une journée mondiale. Il y a un an, vous avez lancé les États généraux de la sécurité routière dont un plan est sorti, avec toute une série de recommandations pour diminuer de moitié les victimes de la route, et notamment les usagers faibles que sont les piétons et les cyclistes puisque, ces dernières années, ce nombre est en constante augmentation.

Monsieur le Ministre, où en est-on dans la concrétisation de ces actions de sécurité routière ? Où en est-on principalement dans les mesures concernant le trajet scolaire et la sécurisation des passages pour piétons ? Ces passages pour piétons devraient être le lieu le plus sûr pour les enfants quand ils vont à l'école et doivent traverser. Envisagez-vous un cadastre, un référencement, un recensement des différents passages pour piétons sur les trajets scolaires afin de sécuriser ceux-là en priorité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui, malheureusement, met en lumière ce tragique accident qui s'est déroulé avant-hier sur un passage piéton d'une voirie communale dans l'entité de Couillet. Mes pensées vont également à la famille de ces jeunes victimes particulièrement touchées par ce drame.

Nous ne connaissons pas les circonstances de cet accident. L'enquête policière doit y amener. Ce que je peux dire, c'est que le délit de fuite rajoute au comportement dangereux qui a provoqué ces victimes.

De façon plus générale, puisque vous m'interrogez sur des mesures de suivi des États généraux de la sécurité routière, je voudrais vraiment distinguer les causes et la situation de ce drame, d'une part, et, d'autre part, les éléments.

Deux mesures sont identifiées dans le plan d'action qui a été validé en juillet dernier par le Gouvernement : d'une part, doter les communes d'un outil d'évaluation des traversées piétonnes sur l'ensemble de leur territoire, outil qui sera mis à disposition courant 2027 pour les communes et, d'autre part, la volonté d'encourager les communes à établir un plan de sécurité routière qui inclut les trajets entre les principaux lieux de vie et les écoles, de façon à encourager de façon sécurisée l'accès à pied ou à vélo vers les écoles. C'est un élément extrêmement important.

Je rappelle enfin que, structurellement, via la mise en place des amendes routières pour excès de vitesse, nous allons aussi doter les communes de moyens spécifiques pour financer la sécurisation complémentaire des infrastructures routières communales.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Cette actualité tragique résonne particulièrement pour moi, puisque, en 2019, mes enfants se sont aussi fait renverser sur un passage pour piétons. On a eu de la chance, car ils n'ont rien eu de grave. Ici, la famille de Couillet n'a pas eu cette chance et je pense que la sécurité routière ne doit pas reposer sur la chance. Un enfant qui part à pied à l'école doit pouvoir être certain qu'il y arrivera en sécurité, même s'il doit traverser un passage pour piétons.

J'entends que vous allez mettre en place un outil d'évaluation pour les communes pour se rendre compte objectivement des passages pour piétons dangereux, avec le système d'amendes routières qui reviendra aux communes. Cela fera des recettes pour investir dans des aménagements.

Il faut vraiment un plan de tous les passages pour piétons, pour avoir une vision sur ceux qui sont à sécuriser en priorité. Il ne peut plus y avoir des enfants qui sont renversés sur des passages pour piétons. Cela doit être une priorité de sécurité routière.

Question d'actualité de M. Maxime Daye à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la sensibilisation des employés de la fonction publique locale au Règlement général sur la protection des données (RGPD) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Daye à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la sensibilisation des employés de la fonction publique locale au Règlement général sur la protection des données (RGPD) ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, une affaire un peu cocasse cet après-midi : Evenepoel, Vanderpoel, Van Avermaet, Van Aert ; il ne s'agit pas de la liste des nouveaux champions cyclistes qui vont encore arriver à Binche, mais c'est la liste de coureurs cyclistes dont l'adresse a été zieutée par un employé communal de la Ville de La Louvière, donc juste à côté de Binche. Cet employé communal s'ennuyait au travail, c'est ce qu'il annonce et c'est ce que son avocate donne comme raison. Comme il s'ennuyait, il s'est dit qu'il allait aller consulter les fiches RN de toute une série de personnes.

Or, vous le savez, depuis 2023, chaque citoyen belge peut aller voir sur mydata.belgium.be qui a consulté son registre national et à quelle fin. On s'est donc rendu compte que toute une série de personnes avaient été ainsi consultées à des fins de pure curiosité.

Cela pose deux questions. La première, c'est le respect du RGPD, le Règlement général de protection des données. On se rend compte que, dans certaines administrations, visiblement, l'information ne circule pas encore assez sur l'importance de respecter les données privées.

Cela pose aussi une deuxième question, pour laquelle il y a eu aussi un article d'actualité il n'y a pas longtemps, soit sur l'ennui au travail et le *bore-out*, si j'ose l'appeler ainsi. En effet, près d'un tiers des employés avouent parfois s'ennuyer au travail. C'est très étonnant que, dans les pouvoirs locaux, on puisse s'ennuyer.

Monsieur le Ministre, quelles sont les actions prises par la Wallonie – singulièrement par le SPW – pour rappeler les règles en matière de RGPD ? Comment peut-on expliquer que l'on s'ennuie dans la fonction publique locale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, votre question peut paraître cocasse, mais elle est très sérieuse. En effet, elle porte sur un sujet fondamental dans notre société : le respect du droit à la vie privée et de la protection des données. Aujourd'hui, nous avons une réglementation européenne transposée dans le droit belge. Il s'agit que chaque commune l'applique pleinement, à la fois dans son fonctionnement normal, dans le cadre des procédures normales, mais également toutes celles et tous ceux qui ont accès à des données. Je rappelle, par exemple, que la constitution d'un fichier de personnes auprès desquelles on est intervenu comme mandataire local est aujourd'hui illégale. La composition de données et l'usage de ces données-là à une autre fin que celle pour laquelle la personne a été sollicitée sont illégaux. Chaque commune doit d'ailleurs instaurer un délégué à la protection des données. Cette tâche revient aux autorités locales.

Je profiterai du rappel concernant l'écharpe maïorale pour rappeler le RGPD et les outils à mettre en place. Les personnes qui ont accès à ces données personnelles doivent être particulièrement averties du respect de ces éléments. Si cela ne convient pas, elles devront faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Vous me demandez pourquoi un employé communal de La Louvière disait qu'il se tournait les pouces et qu'il s'embêtait. J'avoue ne pas avoir de réponse à fournir à votre question. Je pense qu'il vaut mieux l'interroger par le biais de vos relais au sein du Conseil communal de La Louvière.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, la protection des données, c'est beaucoup plus large que simplement profiter d'un accès au RN pour vérifier les adresses privées de toute une série de personnes. Vous avez bien fait de rappeler que c'est beaucoup plus large. Cela pourra aussi faire l'objet d'un nouveau courrier. Vous avez beaucoup de choses à dire aux pouvoirs locaux en ce mois de novembre. Sur l'ennui au travail, je pense qu'il faut quand même que nous travaillions sur la matière. J'aurai l'occasion de revenir vers vous, non pas via une question orale, parce que nos commissions sont très chargées, mais via une question écrite sur le sujet.

Question d'actualité de M. Olivier Maroy à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les limites de la quasi-gratuité de LeTEC »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maroy à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les limites de la quasi-gratuité de LeTEC ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, entre 2023 et 2025, LeTEC a enregistré 40 000 abonnements supplémentaires. On pourrait se dire qu'a priori, c'est super, le bus séduit, LeTEC cartonne. La réalité doit être fameusement nuancée. Chers collègues, un chiffre est interpellant : pas moins de 96 000 abonnements, presque gratuits, n'ont jamais été validés en 2025. Jamais. Ils n'ont pas été utilisés une seule fois. Si l'on regarde un peu plus loin, quid de ceux qui ont eu un abonnement presque gratuit et qui l'ont utilisé ? L'étude BDO démontre que ce sont surtout des cyclistes et des piétons qui ont utilisé une fois ou l'autre le bus, en particulier lorsqu'il pleuvait ou lorsqu'il faisait froid.

Monsieur le Ministre, peut-on véritablement parler de transfert modal lorsqu'il n'y a quasiment aucune habitude qui change et qu'aucun automobiliste ou presque aucun n'abandonne sa voiture au garage pour prendre le bus ? Quelle est l'efficacité de cette politique de quasi-gratuité qui, rappelons-le quand même, chers collègues, a mobilisé des moyens financiers régionaux très importants qui auraient peut-être pu être utilisés ailleurs ? Finalement, au lieu de financer des abonnements presque gratuits qui restent au fond d'un

tiroir – 96 000 en 2025, je n'invente rien –, ne serait-il pas plus intelligent de consacrer ces moyens à améliorer la desserte, la fréquence, la sécurité et le confort des bus ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, rien n'est jamais gratuit, il y a toujours quelqu'un qui paie. La question est de savoir quelle est la juste proportion de ce prix. C'est tout le travail que le Gouvernement a entrepris en modifiant le décret de 1989, en fixant une gratuité effective pour une série de catégories de personnes. C'est le cas notamment pour les enfants de moins de 12 ans. C'est un choix politique assumé par ce Parlement, en prévoyant des tarifs réduits pour d'autres, et des tarifs pleins pour la dernière catégorie. Le tarif plein ne correspond qu'à 14 % du coût du service. On est bien dans une logique de service public de transport largement soutenue par les finances régionales.

Dans la mesure où vous avez une poche payée par l'usager et une poche payée par le contribuable, si l'on demande un peu moins à l'un, il faut demander un peu plus à l'autre, ou bien le service diminue ou stagne. Ce sont des choix différents que le Gouvernement a faits. Il s'agit de rééquilibrer la contribution des usagers à 1 euro par les usagers, 6 euros par les contribuables, pour déployer les services publics de transport en Wallonie. C'est l'objectif et la politique menée par ce Gouvernement.

Nous sommes convaincus que, pour réussir le *shift* modal, le transfert modal, nous devons améliorer la qualité des services. Cela passe par des changements de l'offre, par l'amélioration du transport à la demande dans les zones rurales, par des développements de transports intelligents, de bonnes correspondances en gare. C'est toute une série de choses qui obligent de bouger, de transformer notre organisation, même si quelquefois, les gens se plaignent que les choses bougent.

Je fais confiance à l'opérateur. C'est le choix qui a été fait par le Gouvernement de donner davantage de confiance et d'autonomie à l'opérateur, tout en lui demandant des comptes sur les résultats qu'il devra atteindre.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – On a raté l'objectif avec ces abonnements quasi gratuits. Le chiffre est éloquent : 96 000 abonnements sur un an n'ont jamais été validés. On n'a pas changé les habitudes avec ces abonnements presque gratuits. Pour mon groupe, la priorité est d'investir dans la desserte, les fréquences, le confort et la sécurité des bus. En un mot, il vaut mieux un bus qui roule qu'un abonnement qui dort au fond d'un tiroir.

Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les consultations citoyennes en vue d'une fusion des communes à Hensies »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Soupart à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les consultations citoyennes en vue d'une fusion des communes à Hensies ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, va-t-on assister à une nouvelle fusion des communes en Wallonie, après celle de Bastogne et Bertogne ? Cela a l'air d'être la volonté du député-bourgmestre Éric Thiébaut d'Hensies, puisqu'il a décidé de mener quatre rencontres citoyennes pour discuter du sujet de la fusion. Il se trouve que ces quatre rencontres citoyennes vont se réaliser dans les quatre anciennes entités qui ont été fusionnées : Hainin, Thulin, Hensies et Montroeul-sur-Haine. On voit que le chemin est long depuis 1977.

Au Conseil communal de Bernissart, il a été dit récemment qu'il n'y avait aucun gain financier à financer. Il me semble que le cadre légal wallon actuel prévoit d'avoir une reprise de dette. Pourriez-vous rappeler les règles en la matière ?

Deuxième élément, comment vous et votre administration accompagnez-vous ces communes qui souhaitent fusionner ? Ce n'est pas une mince affaire, il y a beaucoup de travail à réaliser. Il faut mettre de l'huile dans les rouages pour y arriver, notamment au niveau de l'organisation des fonctionnaires communaux.

Enfin, quel est votre travail par rapport aux fusions des communes ? Va-t-on enfin avancer ? Une étude de l'UCL démontrait qu'il faut atteindre un seuil de 15 000 habitantes et habitants pour avoir une commune efficace par rapport aux services à rendre à la population à l'heure actuelle. Quel est votre travail en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je ne suis pas sûr qu'il existe un seuil théorique d'efficacité à l'échelle d'un territoire. Il peut y avoir des études, mais notre territoire est varié et divers. Les éléments à prendre en compte sont aussi la géographie, le temps de déplacement entre un coin et un autre des communes qui envisageraient de ne faire plus qu'une au-delà d'une certaine échéance. Je

pense qu'il faut être prudents en la matière, même si la Wallonie met en place un dispositif qui encourage les fusions volontaires avec un mécanisme de bonus – 500 euros par habitant pour la nouvelle commune de Bastogne, qui intègre celle de Bertogne. Cela fait quand même 10 millions d'euros qui ont été donnés pour réaliser des travaux et désendetter la commune. Il y a des incitants.

Par ailleurs, nous garantirons dans quelque temps, au travers d'un décret modificatif tenant compte des enseignements de la fusion entre Bastogne et Bertogne, de toute une série d'éléments pour rendre les choses plus faciles. Un exemple concret est le fait de garantir que la fusion n'induise pas une réduction des deux dotations cumulées du Fonds des communes. Autres exemples : le fait que l'on puisse conserver un numéro d'entreprise ou encore que les règlements fiscaux préalables puissent perdurer. Voilà une série d'éléments qui vont faciliter les choses.

À l'invitation de Philippe Dodrimont, il y a quelques jours, dans la belle commune de Comblain-au-Pont, nous avons eu l'occasion d'échanger avec les communes concernées par la zone GREOVA. J'ai vu des bourgmestres d'entités plus lointaines, qui, visiblement, étaient très intéressés par le sujet. Nous avons pu exposer à cette occasion les moyens, mais aussi les enjeux liés aux rapprochements, voire aux fusions de communes. Je le rappelle, la volonté de ce Gouvernement, c'est de rendre les choses possibles sur base volontaire.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, c'est bien d'avoir rappelé qu'il y a ce bonus de 500 euros par habitant pour la reprise de dette, ce qui pourrait quand même constituer une somme assez importante, que ce soit pour une fusion entre Hensies et Bernissart ou entre Hensies et Quiévrain. En effet, ces deux projets de fusion sont sur la table. Effectivement, je peux comprendre les enjeux de géographie. Je ne pense pas qu'ils se posent particulièrement en Hainaut, mais ce sont peut-être plutôt des préoccupations par rapport à des provinces comme la province de Luxembourg ou la province de Namur. Je pense qu'il faut continuer à inciter les communes. Il faut que l'administration wallonne et votre cabinet fassent un travail prospectif au niveau des communes et que vous les accompagniez pour qu'elles puissent avancer et dépasser tous les obstacles.

Question d'actualité de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le projet de transformation industrielle de Carmeuse et ses conséquences sur l'emploi en Wallonie »

Question d'actualité de Mme Geneviève Lazaron à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le projet de transformation de Carmeuse et son impact sur l'emploi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Fontaine, sur « le projet de transformation industrielle de Carmeuse et ses conséquences sur l'emploi en Wallonie » ;
- Mme Lazaron, sur « le projet de transformation de Carmeuse et son impact sur l'emploi ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, tout le monde connaît Carmeuse en bien ou en moins bien. C'est un acteur industriel important en Wallonie, avec ses sites d'Engis, de Wanze, d'Andenne, de Fosses-la-Ville et de Couvin. Ce 10 novembre, nous avons appris que le groupe avait présenté aux représentants des travailleurs un important projet de transformation de son réseau industriel en Belgique. C'est demain, parce que la mise en œuvre du projet aurait lieu entre mars 2027 et 2028. La direction affirme qu'elle ne veut absolument pas se désengager de la Belgique et qu'aucune décision définitive n'est prise. Toutefois, chers collègues, nous savons que cela commence toujours de cette manière. Pour preuve, une phase de concertation a quand même été réalisée avec la délégation syndicale. Cette annonce inquiète les travailleurs, les familles, mais aussi les régions et les communes.

Monsieur le Ministre, avez-vous été informé au préalable de ce projet de restructuration ? Des contacts ont-ils été pris avec la direction, les organisations syndicales et les organisations représentant des travailleurs ? Quelles initiatives le Gouvernement entend-il prendre pour accompagner la concertation et préserver au maximum l'outil et les emplois ?

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 10 novembre dernier, Carmeuse a présenté son projet d'évolution de son réseau industriel belge, prévu entre mars 2027 et mars 2028. Le groupe évoque particulièrement un problème d'évolution structurelle qui touche à son volume d'activité. S'il n'y a pas encore de décision tout à fait précise, il est vrai que l'incertitude est importante. Elle inquiète et elle plane sur les familles par rapport aux conséquences liées à l'emploi des travailleurs en province de Namur à Couvin, Fosses-la-Ville, Andenne, le berceau de Carmeuse, mais aussi sur les sites liégeois de Moha et Engis.

L'inquiétude est bien présente, elle est normale. La concertation est là. Il faudra probablement l'accompagner pour limiter les conséquences sociales. Il est essentiel d'être aux côtés des travailleurs.

Connaissez-vous les intentions de Carmeuse ? Suite à cette annonce, avez-vous déjà eu un contact avec la direction ou avec des représentants des travailleurs ? Enfin, s'il devait y avoir restructuration et même perte d'emplois, comment le Gouvernement entend-il accompagner la concertation pour trouver des alternatives et également mobiliser le FOREm et les cellules de reconversion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, on connaît Carmeuse en bien ou en mal ; pour moi c'est plutôt en bien, par rapport à l'activité économique en Belgique et en Wallonie, par rapport également au nombre d'emplois créés. On ne va pas contester l'ancrage belge et wallon d'une société familiale comme Carmeuse, que ce soit en province de Liège ou de Namur, mais aussi dans le Brabant wallon.

En effet, l'annonce qui a été faite peut perturber les travailleurs et le monde économique et politique. Néanmoins, je veux aussi rappeler qu'il n'y a aucune annonce officielle de l'entreprise Carmeuse, qu'il n'y a aucune annonce de début de procédure Renault, mais c'est vrai qu'il y a une annonce de l'entreprise Carmeuse par rapport à la réorganisation, par rapport à la transformation industrielle au niveau européen mais aussi en Belgique et au niveau wallon et, bien évidemment, l'impact que cela peut avoir sur les travailleuses et les travailleurs.

Il y a eu un contact avec la direction de l'entreprise. Quand on parle de transformation industrielle, elle insiste auprès de moi, comme dans sa communication, sur le fait qu'il n'y a pas un désengagement de Carmeuse au niveau belge et au niveau wallon. Il y a toujours la volonté d'avoir une base industrielle forte et robuste ainsi qu'un souhait d'investir en Belgique et en Wallonie. On ne peut néanmoins pas négliger les volets relatifs au volume de l'activité, au coût et à la capacité énergétique en Belgique et en Wallonie. Il y a des facteurs qui interpellent, qui posent question et qui nécessitent cette transformation industrielle.

Y aura-t-il un impact sur l'emploi ? On ne peut pas le dire, dans un sens ou dans l'autre, pour être très clair. La communication voulue par Carmeuse est assez sobre, ce que je respecte. Nous sommes attentifs à limiter au maximum l'impact social que cette transformation industrielle pourrait avoir en Belgique et en Wallonie, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir et toute l'attention voulue si une annonce était faite.

Des contacts sont maintenus. Nous verrons, dans les jours ou les semaines qui viennent, s'il y a une confirmation, mais surtout une précision des intentions par rapport à cette transformation industrielle. En effet, celle-ci est annoncée à partir de mars de l'année prochaine et jusqu'en mars 2028, et ne concernera pas uniquement les sites en Wallonie.

Nous serons très attentifs à l'impact et aux alternatives qui pourraient être proposées. Aujourd'hui, le dialogue se fait entre la direction de Carmeuse et les représentants des travailleurs, ce qui est une bonne chose. Je parle de toutes les alternatives, qu'elles soient proposées par les représentants des travailleurs ou par le Gouvernement wallon, par rapport aux objectifs et aux intentions de Carmeuse. Même si une transformation avec un impact social n'est pas à exclure et à négliger, l'important est que Carmeuse souhaite maintenir une activité ainsi qu'une base industrielle forte et robuste en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu faire le point avec nous ce jour sur ce sujet.

En effet, la communication de Carmeuse est, à tout le moins, sobre. Vous êtes d'accord avec moi sur le fait que cette réorganisation ou transformation industrielle peut inquiéter les travailleurs et leurs familles.

Ma crainte, c'est que ce genre de QA revienne régulièrement au vu du contexte géopolitique et économique. En effet, tous les 15 jours, il y en a au moins une, voire deux.

Vous avez signalé être en contact avec la direction. Nous y resterons très attentifs.

De plus, cela concerne ma propre région et un certain nombre d'emplois, alors que la région de Couvin-Viroinval n'est pas la plus gâtée en offres d'emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse.

Il a souligné l'ancrage wallon important de cette entreprise. Si la communication est sobre, l'annonce est perturbante, pour reprendre ses mots. En effet, s'il n'y a rien d'officiel, comme le dit l'adage, il n'y a pas de fumée sans feu. Donc, il faut rester attentif.

J'entends que les contacts ont été engagés. Il faut continuer dans ce sens. Comme M. le Ministre l'a indiqué, il ne faut rien négliger. Donc, restons attentifs à limiter l'impact social et à impulser des alternatives.

Question d'actualité de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'augmentation du prix du titre-service »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'augmentation du prix du titre-service ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, 405 euros, c'est la nouvelle augmentation de la facture pour les ménages qui ont recours à une aide-ménagère. Grâce à ce Gouvernement, il y a déjà eu des frais complémentaires, pour environ 180 euros par an, et il y a maintenant la suppression de la déductibilité fiscale, pour environ 135 euros par an. Votre Gouvernement vient d'annoncer, dans les mesures budgétaires, une augmentation du coût facial du titre-service de 60 centimes. Il est loin le temps du titre-service à 9 euros et de la déductibilité à 30 %. Or, on sait que le système repose sur un équilibre extrêmement fragile entre les utilisateurs qui doivent y trouver leur compte, les entreprises qui doivent aussi s'y retrouver et les pouvoirs publics qui financent ce mécanisme.

Que vont faire les ménages face à cette hausse ? Vous voyez la situation : vu tous les frais que l'on enclenche au niveau des factures de nos citoyennes et citoyens, à un moment donné, ils réfléchissent. Les ménages se disent : « Il va falloir que je réduise mon recours aux aides-ménagères. Je vais réduire le nombre d'heures que je leur demande de venir prester à domicile ». En conséquence, ce sont des pertes d'heures et donc des pertes d'emplois, quoi qu'en disent parfois certains : « On réduit des heures, mais il n'y a pas de perte d'emplois ». Je vous assure que, quand on réduit des heures, il y a des pertes d'emplois. Aujourd'hui, certaines entreprises de titres-services envoient rapidement des courriers à leurs clients : « On va réduire vos frais complémentaires ». On parle des frais complémentaires qui étaient censés couvrir des charges pour les travailleurs. Aujourd'hui, ce n'est plus tellement nécessaire, et on les réduit quand même.

Bref, Monsieur le Ministre, qu'en pensez-vous ? Quelles seront les conséquences de vos décisions ? Surtout, cela n'aura-t-il pas un impact sur le retour au travail au noir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je vais rester calme malgré une malhonnêteté intellectuelle invraisemblable.

(Applaudissements et réactions dans l'assemblée)

Sur le titre-service à 9 euros, vous avez été incapables, dans le précédent Gouvernement, de bloquer les frais administratifs puisque le Conseil d'État a arrêté la décision prise par Mme Morreale. C'est un fait.

(Réactions dans l'assemblée)

Jamais un ministre n'avait revalorisé les travailleuses titres-services. On l'a fait : 500 euros nets par an.

(Applaudissements)

Aujourd'hui, il est vrai qu'il faut un équilibre pour maintenir ce dispositif d'aide à l'emploi pour 45 000 travailleuses peu formées – le Gouvernement veut le soutenir et le maintenir de façon durable –, mais aussi la rentabilité des entreprises. S'il n'y a plus d'entreprises de titres-services, il n'y a plus de travailleuses, il n'y a plus de travailleurs et il n'y a plus de titres-services. Nous voulons aussi maintenir un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle pour les utilisateurs des titres-services.

Il est vrai que, alors que l'on devrait passer à 10,80 euros, on va passer à 11,20 euros le 1er janvier. En effet, on veut maintenir la soutenabilité financière de la Région wallonne, l'attractivité du dispositif pour les travailleuses ainsi que l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Les utilisateurs de titres-services – ce ne sont pas toutes les Wallonnes et tous les Wallons, mais 290 000 personnes – qui bénéficient de ces services doivent se rendent compte que la Région wallonne paie deux tiers par titre-service pour l'utilisation de ces services. Il y a une augmentation faciale vis-à-vis des utilisateurs parce que l'on veut responsabiliser tous les acteurs pour maintenir cet équilibre et la pérennité de ce dispositif, qui vise notamment l'aide à l'emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – En Flandre, il y a eu 10 % de perte d'emplois dans le même secteur des titres-services après la suppression de la déductibilité et après les hausses de la valeur faciale du titre. Vous augmentez la valeur faciale, vous supprimez la déductibilité, vous ne limitez pas…

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Vous ne plafonnez pas les frais complémentaires. Tout va vers le haut, en fait. Tout augmente, et tout cela à charge des ménages. Ils sont peut-être 300 000, mais ce sont des ménages qui en ont structurellement besoin. Ce sont, en particulier, énormément de ménages de personnes âgées qui, sans cela, ne pourraient pas rester à leur domicile. Vous n'avez aucune politique de soutien et de protection à l'égard de ces ménages.

Plutôt que de me traiter de malhonnêteté intellectuelle, vous n'êtes pas crédible aujourd'hui. Vous ne voulez pas répondre à mes questions. Ce qui est vrai, c'est qu'aujourd'hui, vous vous acharnez sur les ménages, mais vous ne remplissez pas votre contrat de créer de l'emploi, de sauver l'emploi. Vous êtes aujourd'hui le ministre du Désemploi.

M. le Président. – Madame Tillieux, nous sommes au stade des questions d'actualité. Une réplique ministérielle est possible, si vous le souhaitez. Si ce n'est pas le cas, je passe à la question suivante.

Question d'actualité de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nécessité de revoir le carcan du coût-vérité face à la hausse des taxes déchets »

Question d'actualité de Mme Amandine Pavet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation de la taxe poubelle à Namur »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Morreale, sur « la nécessité de revoir le carcan du coût-vérité face à la hausse des taxes déchets » ;
- Mme Pavet, sur « l'augmentation de la taxe poubelle à Namur ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, tout coûte plus cher. Eliane Tillieux vient de le dire, les titres-services sont beaucoup plus chers. On pensait que l'on avait déjà limité avec 100 euros de plus ; non, c'est maintenant 400 euros, plus 135 euros potentiellement par an en plus.

Mais ce n'est pas fini. Que dit le Gouvernement aux gens ? « On va vous faire payer plus cher vos déchets. » Le ministre Coppieters, qui répond au PS, me dit : « En fait, on ne peut rien faire. Que voulez-vous ? Le prix des carburants augmente, le personnel augmente. » Le ministre Coppieters pense que l'impuissance peut être une manière de gérer. Je suis désolée, mais quand vous prenez des responsabilités au sein de ce Gouvernement et au sein de cette majorité...

Monsieur Jeholet, puis-je en placer une ou allez-vous tout le temps m'interrompre ? Si vous voulez bien ! Vous l'avez fait avec Mme Tillieux, je voudrais bien que vous arrêtiez avec moi. C'est désagréable.

M. le Président. – Madame la Députée, je vous en prie.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur Coppieters, quand votre Gouvernement décide d'augmenter les frais kilométriques, la vignette autoroutière, quand votre Gouvernement décide de geler les investissements dans le secteur des déchets, quand votre Gouvernement décide de ne pas modifier le décret sur le coût-vérité, quand votre Gouvernement décide d'augmenter ou de faire des moratoires sur les gels d'investissement, quand il décide avec les APE de couper dans les intercommunales – rien que dans l'intercommunale Intradel, ce sont 17 emplois qui disparaissent du jour au lendemain. Vous les payerez vous-même, cela veut dire quoi ? Il faut dire la vérité aux gens. APE, emplois subventionnés, qu'est-ce que cela veut dire ? Quand vous recevez votre facture de la ville ou de la commune pour vos déchets, cela augmente. C'est cela la réalité à laquelle vous êtes confrontés aujourd'hui. On vous avait dit « pas de taxes », on vous avait dit « plus d'emplois ». La vérité, c'est l'inverse.

Monsieur le Ministre, vous avez une responsabilité et vous avez le choix de faire une autre politique. Vous avez le choix d'amortir le choc face à ces réalités d'augmentation du personnel qui, heureusement, a encore droit à une petite indexation. Il n'en a déjà pas une grande, mais il a une petite indexation. Vous pourriez l'amortir à travers des politiques, mais non, vous n'avez fait qu'alourdir. Dès lors, quelles mesures concrètes allez-vous mettre en place ?

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet pour poser sa question.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, pourquoi la taxe poubelle est l'arnaque du siècle ? Je vous l'explique en deux minutes.

Premièrement, cette taxe est profondément injuste. Un ministre qui gagne 12 000 euros par mois paye la même chose pour sortir ses poubelles qu'une nettoyeuse des titres-services qui gagne moins de 2 000 euros. À La Louvière, pour une famille, c'est maintenant 259 euros. À Vielsalm, c'est 310 euros pour la taxe poubelle. C'est de la folie !

Deuxièmement, plus on paye, plus le service diminue. Dans plein de communes maintenant, il n'y a plus qu'un seul ramassage des poubelles une fois toutes les deux semaines.

Troisièmement, plus on trie, plus on paye. On voit une commune où les habitants ont acheté un quart en moins de sacs-poubelle, parce qu'ils ont fait l'effort de bien trier. Que s'est-il passé ? Cela a été un manque à gagner pour la commune. Comment a-t-elle compensé ? Elle a augmenté le prix de la taxe poubelle.

Quatrièmement, vous n'arrêtez pas de nous parler du principe de pollueur-payeur, mais vous vous êtes trompé de pollueur. Je ne suis pas responsable que mon dentifrice soit emballé dans un tube qui est lui-même emballé dans une boîte en carton qui est emballée dans un film plastique. Non, on n'est pas responsables. Le Gouvernement wallon a choisi que le pollueur soit le citoyen, contrairement à d'autres pays qui ont choisi que c'était au final les producteurs de déchets.

Cinquièmement, vous n'arrêtez pas de nous parler, non pas de taxe poubelle, mais de coût-vérité. Il est temps de nous dire la vérité sur le fric que se font ces multinationales qui traitent nos déchets. Les gens, eux, trient de mieux en mieux. On n'a toujours pas de réponse sur le sujet.

La colère est très grande et légitime avec tout qui augmente, dont la taxe déchets. Vous avez promis déjà il y a deux ans que vous alliez revoir cette taxation injuste. Allez-vous enfin mettre fin à cette taxe poubelle qui n'existe pas à Bruxelles ? Allez-vous enfin faire payer les producteurs de déchets ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, supprimer le coût-vérité ne va pas supprimer le coût de la gestion de ces déchets. Il faut travailler sur une meilleure maîtrise de ces coûts et avoir une prévisibilité, voir l'évolution dans le temps.

Le principe du coût-vérité, vous le connaissez. Ce sont le ramassage, le tri, la gestion des déchets, éventuellement les frais liés aux recyparcs, donc tout ce qui tourne autour des déchets ménagers. Il y a une fourchette dans laquelle on doit se trouver entre 95 % et 110 %. La Région fixe le cadre, mais ce sont les communes qui organisent le service et qui fixent les tarifications. Les communes peuvent envisager des exonérations ou des diminutions de coûts ou éventuellement revoir certains aspects liés à ces coûts, en termes d'aide sociale, par exemple.

Les coûts augmentent, ce n'est pas une caricature. Le carburant, le prix de l'énergie, le transport, la gestion des déchets augmentent. Cette réalité se répercute sur la taxe déchets. C'est paradoxal – vous l'avez dit –, les gens trient de mieux en mieux – c'est une réalité –, il y a de moins en moins de déchets dans les sacs, pourtant les coûts sont réels. On a cité les causes.

Ce que nous avons fait, nous avons actualisé la circulaire pour les communes sur le coût-vérité. Nous leur avons proposé d'avoir une vision sur l'ensemble de la taxe déchets pour les années à venir, pour qu'il y ait une meilleure prévisibilité et qu'il n'y ait pas des hausses anormales tout d'un coup pour les citoyennes et les citoyens. Nous travaillons sur la simplification administrative pour le transfert des documents vers l'administration. Nous rationalisons les contrôles de l'administration, pour que l'administration soit là plus comme soutien aux communes pour comprendre les difficultés et trouver des solutions avec elles.

Nous avons aussi travaillé sur le fait que les communes peuvent envoyer des informations aux citoyens sous forme électronique par rapport à l'explication pédagogique de comment cela fonctionne et des conséquences.

Ce sera dans le décret-programme, nous avons proposé de revoir le fonctionnement pour la taxe déchets 2027, et éventuellement que l'ensemble du surcoût lié aux déchets soit répercuté autrement au niveau de la commune, et pas complètement dans la fourchette du coût-vérité, dans le respect du cadre légal.

Vous voyez qu'on essaie de trouver des solutions. Pour les citoyens et les communes, c'est une simplification et une meilleure prévisibilité, j'en suis sûr. Pour les citoyens, c'est surtout de ne pas avoir des hausses explosives tout d'un coup de leur taxe déchets et d'avoir un peu de pédagogie pour comprendre les enjeux autour de tout cela.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Écoutez, je pense qu'il faut arrêter de tourner autour du pot : cela coûte de plus en plus cher parce que vous faites tout pour alourdir la facture des ménages. En 2027, allez-vous encore licencier 17 autres personnes, arrêter les subsides des 17 emplois chez INTRADEL ? La réponse est oui.

Ce que l'on a vu voter et ce que l'on a déposé hier sur la table du Gouvernement et qui est au Parlement sur les APE, c'est le plus grand plan de licenciement que la Wallonie ait connu dans les communes, dans les intercommunales et dans le secteur associatif.

Je vous regarde droit dans les yeux et je vous demande si oui ou non, vous allez être complice de ce grand plan de licenciement. Allez-vous faire en sorte que la facture des ménages de 2027 va s'alourdir ? En effet, ce sera à nouveau le citoyen qui va devoir payer ces emplois supplémentaires, parce que vous avez décidé un énorme plan de licenciement qui va avoir des répercussions à nouveau sur la facture des ménages qui n'arrêtent pas de nous dire qu'ils ne s'en sortent plus.

En tant que membre de ce Gouvernement, je vous demande d'agir et de garder une chose en tête : vous représentez les gens. Les gens le disent dans la rue, dans les commerces, partout : « On ne s'en sort plus. Arrêtez de nous noyer avec vos taxes ».

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, je pense que vous planez, mais vous planez vraiment haut ! L'augmentation de la taxe poubelle vient s'ajouter à tout le reste, à l'augmentation du minerval, le prix du bus, le prix du carburant, le précompte immobilier. Cela devient trop. Les familles n'en peuvent plus. Même avec deux salaires, cela devient compliqué de payer cette taxe injuste.

Vous dites que ce n'est pas vous, que c'est les autres, ce sont les communes, c'est un autre niveau de pouvoir ; c'est faux. En 2008, ce sont le PS et les Engagés qui ont mis en place ce système de taxe injuste qui, soi-disant, était là pour féliciter celles et ceux qui triaient beaucoup. C'est tout l'inverse qui s'est passé.

Il y a vraiment moyen de payer les déchets et le traitement des déchets autrement. Je vous ai donné l'exemple de Bruxelles où il n'y a pas de taxe poubelle. Je vous ai donné l'exemple d'autres pays qui font vraiment contribuer les producteurs de déchets. Vous ne m'avez pas répondu sur ce point. Or, c'est bien là que l'on vous attend. C'est bien de votre responsabilité, si vous faites des promesses de revoir un système injuste, de le faire. Il y a les promesses et puis il y a les actes. On les attend.

En tout cas, au PTB, on est bien déterminés à revoir ce système de taxe réellement injuste. On s'est mis en campagne partout, dans plein de villes ici, en Wallonie, parce qu'il est réellement temps de faire payer les plus larges épaules, les producteurs de déchets, plutôt que les citoyens qui n'en peuvent plus de toutes ces augmentations.

J'invite vraiment toutes celles et ceux qui veulent continuer à vous mettre la pression, Monsieur le Ministre, parce que vous êtes responsable, à rejoindre et à signer les pétitions contre la taxe poubelle dans toute la Wallonie. En tout cas, on ne vous lâchera pas. On vous l'avait promis il y a deux ans et, maintenant, on est bien déterminés à mettre en place un système beaucoup plus juste.

Question d'actualité de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la surdité du Gouvernement face à l'appel à l'aide du secteur non marchand »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la surdité du Gouvernement face à l'appel à l'aide du secteur non marchand ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, hier, au travers d'un communiqué de presse, le SETCa a une nouvelle fois tiré la sonnette d'alarme pour dénoncer les conditions de travail, mais aussi la santé des travailleurs du secteur non marchand. Ils parlent de surcharge de travail, de pénibilité, de précarité, de stress, mais aussi de difficultés au quotidien pour recruter.

Les équipes disent qu'elles doivent toujours faire plus, mais avec moins de moyens. Les syndicats ? Ils dénoncent évidemment que toutes les économies successives qui sont imposées par votre Gouvernement ont un impact direct sur l'emploi, sur les conditions de travail, sur la santé des travailleurs et des travailleuses, mais aussi, Monsieur le Ministre, sur les services rendus à la population.

Aujourd'hui, sachant toutes ces difficultés, les secteurs attendent un nouvel accord du non-marchand pour 2027. C'est en adéquation finalement avec votre Déclaration de politique régionale. Or, quelle ne fut pas notre surprise, à l'issue du conclave budgétaire, de constater qu'il n'y avait pas de ligne budgétaire pour financer un nouvel accord du non-marchand en 2027.

Que comptez-vous mettre en place pour venir en soutien à tous ces opérateurs qui émanent de vos compétences, pour qu'ils évitent de faire retomber leurs difficultés budgétaires sur l'emploi, les conditions de travail, la santé de leurs travailleurs, mais aussi sur les services rendus à l'ensemble de leurs bénéficiaires ?

Surtout, la question la plus importante est : aujourd'hui les secteurs sont-ils encore en droit d'espérer la signature et le financement de cet accord du

non-marchand en 2027 ? Si la réponse est oui, magnifique, bravo ! Avec quel montant et avec quel calendrier ? Si la réponse est non, comment justifiez-vous cette non-adéquation avec votre déclaration de politique régionale ? Comment répondez-vous aux inquiétudes du secteur, mais surtout aux inquiétudes des travailleurs et des travailleuses du secteur du non-marchand ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je voudrais aussi mettre en avant les difficultés que rencontrent les employeurs et les travailleurs du secteur non marchand, qui sont bien identifiées. Dans les accords du non-marchand pour la période de 2021 à 2024, nous sommes dans une phase d'évaluation, qui se fait avec les partenaires sociaux. L'évaluation a pour objectif de voir où l'on en est dans les accords actuels, quelles sont les dépenses déjà effectuées et quelles sont potentiellement les marges budgétaires que l'on pourrait récupérer dans des accords suivants.

L'objectif est que cette évaluation se termine d'ici la fin 2026. Début du premier semestre 2027, c'est une concertation avec les administrations, l'AViQ et le SPW pour comprendre si l'on peut dégager des marges budgétaires. Ensuite, on rentrera dans un mécanisme de concertation avec les partenaires sociaux pour discuter de l'accord précédent et de discuter de la réalité du secteur : les pénuries de personnel, les conditions de travail, l'attractivité des métiers, et cetera. Ce sont des éléments sur lesquels on doit aussi trouver des solutions. Vous en êtes bien conscients.

C'est clair que l'on veut travailler avec eux, mais, à ce stade, sur un plan budgétaire, je ne sais pas m'engager. Cela dépendra de l'évaluation, de la concertation avec les partenaires sociaux et aussi des choix que le Gouvernement devra faire à partir de 2027 et jusqu'à la fin de la législature.

Un autre aspect est la réforme APE du secteur non marchand. Vous savez que, dans mes compétences, je suis en train de travailler sur les décrets réceptacle, les décrets fonctionnels, pour que, à partir du 1er janvier 2028, l'ensemble soit rapatrié dans mes compétences métiers et que l'on ait alors deux années d'observation, dans lesquelles les budgets historiques seront bien attribués aux partenaires, en tenant compte des contraintes budgétaires. En effet, à l'initial 2027, on a fait des choix par rapport à l'indexation. Néanmoins, on va maintenir ces marges budgétaires pendant deux ans ; après, on verra les réaffectations par rapport aux secteurs qui en auront plus besoin ou les secteurs pour lesquels il y aurait eu des déséquilibres.

Tout cela fait partie d'un ensemble, mais vous comprenez bien que, à ce stade, Madame la Députée, je ne sais pas être plus précis.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, vous parlez d'évaluation. Je vous cite un passage de la DPR qui commence par dire : « lucides des difficultés rencontrées par les travailleurs et les employeurs des secteurs concernés… » Moi aussi, je suis lucide et je comprends très bien qu'il n'y aura pas d'accord du non-marchand en 2027, à tout le moins. Il y en aura certainement un en 2028, parce que vous comptez sur la mémoire politique des citoyens – qui est courte. Vous allez faire cet accord en 2028 et vous espérez alors qu'ils votent pour vous en 2029 et qu'ils vous remercient.

Or, ils ont une mémoire aussi pour tous les autres de votre Gouvernement et pour vous, sauf qu'ils ont une mémoire. C'est aujourd'hui et maintenant que ces travailleurs du non-marchand ont besoin de votre soutien. C'est aujourd'hui et maintenant qu'ils crèvent dans les hôpitaux et dans les maisons de repos.

Véritablement, Monsieur le Ministre, allez à la rencontre des travailleurs et des travailleuses, ne les choisit pas. Ne les choisissez pas sur le volet. Je vis avec eux au quotidien. Vous vous trompez en imaginant que les gens n'ont pas de mémoire. Ils ont une mémoire parce qu'ils étaient encore dans la rue ce matin. Ils le seront encore demain et encore après-demain pour dénoncer leurs conditions de travail et le mépris de votre Gouvernement.

Question d'actualité de Mme Caroline Desalle à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les menaces pesant sur les hôpitaux de proximité de Lobbes et de Chimay »

Question d'actualité de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mobilisation citoyenne en faveur de l'hôpital de Chimay »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Desalle, sur « les menaces pesant sur les hôpitaux de proximité de Lobbes et de Chimay » ;
- Mme Linard, sur « la mobilisation citoyenne en faveur de l'hôpital de Chimay ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ma question concerne les inquiétudes des habitants, du personnel hospitalier, des hôpitaux de proximité de Lobbes et de Chimay, situés au cœur de la ruralité.

En effet, Monsieur le Ministre, les sites de Lobbes et de Chimay font l'objet de vives réactions et suscitent de grandes et de nombreuses inquiétudes parmi les citoyens ruraux et les professionnels de la santé de la Thudinie et de la Botte du Hainaut. Dès lors, il apparaît que, dans le cadre de la réforme du paysage hospitalier, les urgences de Lobbes, qui ont déjà perdu leur maternité en janvier dernier, pourraient également perdre leur service d'urgences 24 heures sur 24. Quant à l'hôpital de Chimay, qui vient de fêter ses 50 années, après la disparition du service de soins de plaies, il apparaît que son service de diabétologie, lui aussi, fermera ses portes en janvier 2027. L'incertitude plane donc également sur les services généraux du site dans le cadre de cette même réforme.

Quand aurons-nous la confirmation que l'hôpital de Chimay sera requalifié en hôpital régional adapté ? Qu'en sera-t-il du financement de Chimay s'il remplit les conditions pour devenir un hôpital régional adapté ? Quant à Lobbes, disposez-vous d'éléments probants concernant le risque de fermeture de son service d'urgences 24 heures sur 24 ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, imaginez un accident de la route à Momignies, une crise cardiaque à Couvin ou un AVC à Sivry : toutes ces victimes rejoindraient le service d'urgences du Centre de santé des Fagnes à Chimay, le seul service d'urgences de proximité dans tout un territoire, la Botte du Hainaut et le Sud-Namurois. C'est là que l'on soigne, que l'on rassure et que l'on sauve des vies. Il n'y a pas d'autres entités hospitalières à moins de 30 minutes ; c'est donc un endroit essentiel en matière d'urgences pour les habitantes et habitants de ce territoire.

Pourtant, des menaces pèsent sur cette infrastructure et sur celle de Lobbes. À Chimay, on a déjà retiré la maternité en 2024 et, aujourd'hui, la réforme hospitalière, qui est discutée au fédéral et en CIM Santé, va sans doute amener à supprimer ces urgences et ce SMUR. Vous faites partie de la CIM Santé et vous participez à ces discussions. Vous pourriez demander une dérogation pour ce service, qui serait totalement justifiée vu l'isolement géographique de l'hôpital de Chimay.

Il y a effectivement eu des mobilisations citoyennes samedi à Chimay, d'autres à Lobbes pour préserver leurs infrastructures. Surtout qu'il y a une menace dans le statu quo qui vient du marché et qui amène à une désertification des services, même s'il n'y avait pas de prise de décision politique négative, puisqu'on voit que, petit à petit, des services ferment.

Le bourgmestre de Momignies nous dit que, aujourd'hui, des personnes préfèrent ne pas se soigner plutôt que se déplacer. J'ai donc une question pour vous, Monsieur le Ministre : au sein de la CIM Santé, allez-vous plaider pour faire en sorte qu'il y ait une dérogation pour maintenir les services d'urgences et le SMUR dans les infrastructures évoquées, particulièrement au Centre de santé des Fagnes de Chimay ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, cela m'étonne, parce que je pense que je l'ai dit depuis le premier jour : lorsque je suis en CIM Santé publique et que je défends la réforme hospitalière positive – parce qu'elle est positive – à l'échelle wallonne, il faut des exceptions, il faut des dérogations qui sont spécifiques à la Région wallonne, à la ruralité, que ce soit le sud du Hainaut, que ce soit la province de Luxembourg ou d'autres hôpitaux sur lesquels on a déjà discuté. Dire que je dois me battre pour les dérogations, sachez que depuis le premier jour, on envisage ces dérogations.

L'objectif de cette réforme est très positif : renforcer les centres spécialisés médicaux, qu'il n'y ait pas une

concurrence entre les structures et qu'il y ait une meilleure répartition territoriale de l'ensemble des centres d'expertise, que ce soit à travers les hôpitaux généraux régionaux, les hôpitaux de jour, mais aussi les hôpitaux de soins intermédiaires et toujours en lien avec les hôpitaux universitaires.

C'est une réforme importante, mais c'est aussi une réforme courageuse, qui a une vision de la rationalisation, mais dans laquelle la dimension relative à la qualité des soins et à l'accessibilité ne peut pas être mise à mal. C'est très important à comprendre. Cela va garantir toute une série de choses. Vous allez très vite dans vos questions alors que les décisions n'ont pas encore été prises. Nous avons une CIM Santé publique fin novembre, lors de laquelle nous devrons valider les critères – qu'est-ce un hôpital général régional, qu'est-ce un hôpital de jour, et cetera. Ce seront les critères – un hôpital général, neuf services de spécialisation avec un SMUR, et cetera. C'est toute une série de critères. Tout cela n'a pas encore été validé. Une fois que ces critères seront validés, ce sera aux structures de se demander si elles sont capables d'être dans les critères d'un hôpital général régional – je parle de Chimay – ou plutôt de basculer vers un hôpital de jour avec éventuellement une dérogation pour un SMUR. En effet, vous l'avez dit, il y a un problème d'accessibilité aux urgences. Je n'ai pas la réponse. Nous allons voir en fonction des critères, et c'est le pouvoir organisateur qui prendra la décision, appuyé par la Région. À ce stade, il est impossible de dire comment l'hôpital de Chimay va évoluer, chacun fantasme, mais il y a une réalité. Vous avez dit qu'il fallait du personnel, des services de qualité et que l'on ne pouvait pas ouvrir un hôpital ou, en tout cas, définir un hôpital général n'importe comment. C'est une chose, et je n'ai pas à définir actuellement comment va évoluer Chimay.

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'il faut un SMUR, un service mobile d'urgence et de réanimation, pour la botte du Hainaut, pour le sud du Hainaut, sinon il y aura un vrai problème d'accessibilité. À Lobbes, c'est un peu différent, puisqu'il semblerait que des décisions aient déjà été prises au niveau des pouvoirs organisateurs pour évoluer vers un hôpital de jour, éventuellement en plus avec un hôpital de soins intermédiaires. Cela me semble être l'évolution des discussions au niveau de Lobbes. Je ne vais pas m'avancer plus, mais, en tout cas, je pense que c'est tout à fait raisonnable que ce type de structure évolue vers un hôpital de jour. Je voudrais aussi que vous compreniez que nous nous battons pour les spécificités wallonnes. Que l'on reste l'hôpital général de référence ou que l'on bascule en hôpital de jour, je pense que cela ne change pas grand-chose. Le grand enjeu, ce sont les services d'urgence et les SMUR. C'est là qu'il y aura des dérogations et que nous allons nous battre. C'est tout l'enjeu de la réforme. Je pense qu'il faut être courageux et que certaines structures se transforment. C'est la réalité. Il faut aussi être sûrs qu'en termes d'accessibilité – et je ne parle pas que d'une accessibilité en termes de kilomètres, mais de l'accessibilité aux services d'urgence – soit homogène sur l'ensemble du territoire wallon. Croyez, Mesdames les Députées, que je me battrai en ce sens.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'attire votre attention sur le fait que si des dérogations doivent être accordées aux hôpitaux, comme vous venez de le mentionner et de le soutenir, celles-ci ne doivent pas empêcher de préserver les soins de proximité et de première nécessité pour les citoyens très éloignés des grandes villes. Je vous sais particulièrement attentif à la santé de tous les Wallons, y compris de celles et ceux qui habitent au cœur de la ruralité. Vous venez encore de le mentionner. J'entends votre volonté de préserver les soins de santé de proximité tout en gardant la qualité des soins. À mon sens, il est impératif de ne pas appauvrir les zones rurales en qualité de soins de santé et de maintenir les services d'urgence au cœur de la ruralité.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, pour Écolo, il est indispensable de protéger les services d'urgence en zone rurale. C'est le cas, entre autres, du Centre des Fagnes, qui est le seul service accessible si l'on fait un AVC ou si l'on a une crise cardiaque. Pour tous les habitants et habitantes de la botte du Hainaut ou du sud namurois, il serait impensable que l'on supprime le SMUR dans ce service hospitalier. Vous avez dit ici que vous vous engagiez à maintenir ce service. J'espère que les actes suivront les paroles. Je m'insurge en disant que c'est la responsabilité des pouvoirs organisateurs. C'est d'abord une responsabilité politique. Nous verrons ce qu'il en advient et j'espère très fort, Monsieur le Ministre, que nous n'en arriverons pas à la catastrophe de voir disparaître ces services d'urgence.

Question d'actualité de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le rachat du domaine des grottes de Han »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le rachat du domaine des grottes de Han ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, le groupe Kléber Rossillon s'apprête à racheter le célèbre domaine des grottes de Han.

Le groupe Kléber Rossillon s'apprête donc à racheter le célèbre domaine des grottes de Han. Ce domaine, inauguré en 1857, fait partie des plus anciens sites touristiques belges – wallons – et est situé à un endroit qui me tient à cœur, à savoir l'arrondissement de Dinant.

Ce site a été élu, en 2019, patrimoine touristique wallon par l'ensemble des Wallons, et sa fréquentation aujourd'hui est de 300 000 visiteurs par an, ce qui en fait donc un fleuron de notre tourisme.

Quelle perspective ce rachat ouvre-t-il en termes de développement touristique de ce site, d'investissements futurs et, surtout, de préservation du patrimoine naturel ? Enfin, les 50 collaborateurs du domaine peuvent-ils être rassurés quant à leur avenir ?

M. le Président. – La parole est Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, comme vous, j'ai bien pris connaissance de cette annonce faite par le groupe Kléber Rossillon. Vous avez raison, le domaine des grottes de Han est un site majeur de notre offre touristique. On sait quelle attractivité il représente pour le territoire wallon. C'est une de nos attractions majeures, qui draine chaque année 300 000 visiteurs.

Moi, j'ai envie d'être rassurante, même si l'on parle ici d'une opération entre deux opérateurs privés, dans laquelle la Wallonie n'est pas partie prenante. J'ai envie d'être rassurante par rapport aux perspectives qui nous ont été présentées. D'une part, au regard de l'expérience dont jouit déjà cet opérateur en matière de tourisme et de patrimoine ; on voit combien il valorise le site du domaine de Waterloo, pour ne citer que celui-là. D'autre part, je pense que, dans les annonces qui ont été faites par le groupe lui-même par rapport au personnel, là aussi, on peut souligner les perspectives rassurantes qui ont été mises en avant dans leur communication.

Je resterai bien entendu attentive à l'évolution de ce dossier, au regard des enjeux que cela représente, tant pour l'attractivité touristique de la Wallonie que pour le bassin Centre-Ardenne, de manière plus générale.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. C'est une bonne nouvelle pour la Wallonie que ce groupe s'intéresse aux grottes ; il gère, entre autres, également le site Waterloo 1815 et de nombreux sites patrimoniaux en France.

Comme vous, j'ai lu le communiqué qui est arrivé au niveau de la presse, au niveau du personnel, et je vous avoue que, si j'ai posé cette question, ce n'est pas de manière négative. C'est plutôt positif de dire : « Voilà, on a un opérateur important qui arrive en Wallonie ». Je pense que tout se passera pour un mieux, mais, vous le savez, on suivra ce dossier et l'on y reviendra le cas échéant.

Question d'actualité de Mme Anne Laffut à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la multiplication des attaques de loup »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la multiplication des attaques de loup ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Ministre, je reviens une nouvelle fois sur la problématique de la province du Luxembourg, mais pas que. Cela concerne aujourd'hui la commune de Sainte-Ode et, plus largement, le massif forestier de Saint-Hubert, parce que les attaques de loups s'y répètent. Au-delà des conséquences dramatiques pour le monde agricole – on parle régulièrement des conséquences pour les éleveurs –, ce sont des pertes financières, un sentiment d'impuissance et le choc de retrouver des animaux blessés, voire morts.

Il y a aujourd'hui un débat qui s'élargit au monde civil, avec des riverains, puisqu'il y a eu des attaques à proximité des habitations. Aujourd'hui, les riverains sont donc inquiets, tout comme les promeneurs qui se baladent dans nos belles forêts ardennaises. Il y a une réelle inquiétude par rapport à cela.

Je vous sais motivée et qu'il y a un nouveau plan Loup en cours d'élaboration. Il y aurait, d'après ce que j'entends, différents niveaux, avec un système d'intervention progressif, qui passerait de la prévention à l'effarouchement et, dans les cas les plus graves, à un tir létal. Ce système serait mis en place en fonction des différentes conditions de terrain, avec des mesures parfois difficilement applicables.

Quel est votre sentiment par rapport à cela ? Pouvez-vous nous rassurer par rapport aux mesures qui seront établies dans le plan Loup ? En effet, il est important que les mesures soient réalistes, proportionnées au terrain et qu'elles répondent aux spécificités de notre territoire. Par exemple, au niveau des habitations, on dit qu'il faudrait devoir prouver la distance au niveau des attaques à répétition, qu'il faudrait aussi que les

agriculteurs aient protégé leur prairie. Toute une série de conditions seraient en pourparler pour le moment.

J'aurais aimé avoir votre sentiment et votre garantie que ces conditions soient applicables sur le terrain. C'est bien d'avoir un plan théorique, mais il faut qu'il puisse s'appliquer pour qu'on le mette en œuvre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je suis bien consciente de la situation problématique sur le terrain et des impacts économiques et moraux pour les citoyens sur le terrain. Je n'ai pas attendu la révision du plan Loup pour mettre en place un plan d'action spécifique pour les situations les plus problématiques, les plus préoccupantes.

J'ai chargé mon administration de faire au plus vite un plan d'action. Plusieurs choses sont déjà en route. Des rondes sont réalisées, un certain nombre de marchés publics ont été réalisés. Pourquoi ? Pour un plan d'action en quatre axes – comme vous le dites – progressifs. La réglementation européenne précise qu'il doit y avoir une gradation dans les mesures : renforcer la protection des troupeaux, de l'effarouchement passif, de l'effarouchement actif si cela se justifie, puis permettre également le tir létal ciblé lorsque c'est nécessaire.

L'objectif est de garantir la sécurité publique, la protection des éleveurs et de leurs troupeaux, d'être pragmatique. Ma priorité est que, dans le plan Loup, on consolide une approche pragmatique des choses.

J'avance sur deux fronts. Il y a déjà un plan d'action spécifique aujourd'hui, des choses sont déjà mises en œuvre, et le plan d'action va être validé en cette fin d'année. Il a été construit avec les parties prenantes il y a quelques mois. Il est maintenant resoumis aux parties prenantes, pour qu'elles valident tout cela.

Des réunions d'information seront organisées auprès des citoyens qui sont dans les zones concernées la première quinzaine de décembre, pour rassurer et informer sur la présence du loup. Sachez que je veux quelque chose de pragmatique qui va fonctionner sur le terrain. J'ai demandé à l'administration d'agir au plus vite. Il y a déjà des rondes et des marchés publics, et l'on avance pour gérer cette situation.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je sais que vous êtes pleinement mobilisée sur ce dossier complexe. L'Europe nous offre aujourd'hui davantage de souplesse, il faut en tenir compte dans le respect de la protection de l'espèce. C'est tout le principe de ce système progressif d'intervention.

Je voulais, au travers de ma question, attirer votre attention sur un risque que l'administration fixe des conditions trop strictes qui ne permettent pas des interventions efficaces dans les faits. J'ai peur que les éleveurs soient un jour tenus responsables de la mort de leur cheptel, sous prétexte qu'ils n'auraient pas protégé, par exemple, toute leur prairie. C'est essentiel.

On ne peut pas inverser les responsabilités. C'est le loup qui pose problème aujourd'hui. Les conditions d'intervention doivent être assouplies et correspondre à la réalité du terrain. Prévoir des interventions, c'est bien ; réellement les déclencher quand c'est nécessaire, c'est indispensable.

PROJETS ET PROPOSITIONS
(Suite)

Projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Bluge sous le n° 729 (2026-2027) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons eu l'occasion d'examiner en commission cette réforme des aides à la formation continue qui touche à un enjeu essentiel pour l'avenir de notre Région. Dans un monde du travail en pleine transformation, la formation continue constitue un levier plus qu'indispensable. Elle permet aux entreprises de s'adapter aux évolutions économiques et technologiques, mais elle doit aussi permettre aux travailleurs et aux travailleuses de développer leurs compétences, de sécuriser leur parcours professionnel et de construire leur avenir.

Pour le groupe socialiste, la formation continue doit répondre à une double ambition, comme cela a été dit en commission, à savoir soutenir les besoins des

entreprises, mais aussi garantir aux travailleurs un véritable droit à la formation, à la mobilité professionnelle et à l'émancipation. C'est à partir de cette conviction que nous avons examiné votre réforme.

Je voudrais rappeler d'emblée que notre groupe n'a jamais contesté la nécessité de réformer les dispositifs existants ; bien au contraire. En septembre 2025, nous avions nous-mêmes déposé deux propositions de décret visant à réformer le congé éducation payé, le chèque-formation et le crédit-adaptation. Ces propositions s'appuyaient sur les évaluations indépendantes réalisées sous la précédente législature, qui avaient notamment mis en évidence la complexité des dispositifs, des inégalités d'accès et plusieurs effets d'aubaine.

Nous proposions notamment de mettre fin à l'agrément automatique de certaines formations sectorielles, de renforcer les contrôles et d'exclure du congé éducation payé les formations organisées directement sur le poste de travail ou par des formateurs internes à l'entreprise. Nous souhaitions également élargir l'accès à la formation des travailleurs à temps partiel, harmoniser les quotas et revaloriser le remboursement horaire à 25 euros. Pour le chèque-formation et les crédits-adaptation, nous proposions une ouverture aux grandes entreprises et au secteur non marchand ainsi qu'une modulation des aides selon la taille des entreprises, avec des majorations pour les travailleurs les plus fragilisés.

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, plusieurs des objectifs poursuivis par votre réforme rejoignent des propositions que nous avions déjà formulées il y a plus d'un an. Nous partageons donc la nécessité de simplifier les dispositifs, de renforcer leur efficacité et surtout de mettre fin aux abus ainsi qu'aux effets d'aubaine qui ont pu être identifiés par le passé. Toutefois, nous avions proposé de le faire en préservant davantage le droit individuel à la formation et en concentrant les moyens publics sur les travailleurs et les entreprises qui en ont le plus besoin. C'est précisément sur cette question que votre réforme soulève, à nos yeux, de profondes inquiétudes.

Notre première préoccupation concerne le bouleversement de l'équilibre budgétaire entre les travailleurs et les employeurs. Derrière la simplification annoncée, votre Gouvernement procède à une réorientation considérable des moyens consacrés à la formation continue, déjà réduite de 20 millions d'euros depuis le budget 2026.

Avant la réforme, environ 65 % des moyens étaient consacrés aux dispositifs à l'initiative des travailleurs contre 35 % à l'initiative des employeurs. Avec cette réforme, cet équilibre est complètement inversé. Les moyens consacrés aux formations à l'initiative des travailleurs passent d'environ 21 millions à 7 millions d'euros, soit une diminution de deux tiers. À l'inverse, les moyens orientés vers les formations à l'initiative des employeurs passent d'environ 11,2 millions à 29,5 millions d'euros, en tenant compte des majorations liées à Job Plus. Autrement dit, la part des moyens consacrés à l'initiative des travailleurs chute de 65 % à 19 %, tandis que celle consacrée aux employeurs grimpe de 35 % à 81 %. Ce n'est pas un simple ajustement technique ; c'est un véritable changement de philosophie, vous en conviendrez.

Nous entendons les explications avancées par le Gouvernement selon lesquelles une partie des moyens de l'ancien congé éducation payé était mobilisé pour la formation, relevant davantage à l'initiative patronale. Nous ne contestons pas ces dérives, nous avions d'ailleurs proposé de les corriger. Cependant, lutter contre les effets d'aubaine ne devrait pas conduire à affaiblir le droit individuel des travailleurs à la formation. Nous restons également préoccupés par la logique d'enveloppe budgétaire fermée, qui pose la question de l'accès effectif aux aides lorsque les crédits disponibles seront épuisés.

Notre deuxième inquiétude concerne la conception même de la formation continue qui se dégage de cette réforme. Vous souhaitez recentrer les formations éligibles sur les besoins socioéconomiques identifiés par le Costra. Nous comprenons la nécessité de mieux articuler l'offre de formation avec les besoins du marché du travail. Cependant la formation continue ne peut pas être réduite à la satisfaction des besoins économiques immédiats. Un travailleur doit pouvoir se former pour répondre aux besoins de son employeur, mais il doit aussi pouvoir se former pour changer de métier et préparer une reconversion ou développer un projet professionnel personnel.

Nous partageons donc les inquiétudes exprimées par les organisations syndicales, les organisations environnementales, l'UNIPSO, concernant le risque de voir certaines formations aujourd'hui accessibles dans le cadre du congé éducation payé disparaître du nouveau catalogue. Je pense notamment aux formations de l'enseignement, de l'enseignement pour adultes, de l'enseignement supérieur ou à certaines formations générale, sociale et citoyenne. La formation continue doit permettre aux travailleurs de répondre aux besoins du marché de l'emploi, mais elle doit aussi leur permettre de ne pas rester prisonniers de leur emploi actuel.

Notre troisième réserve concerne l'exclusion du secteur non marchand du dispositif « Capital formation entreprise », cela a été évoqué longuement en commission. C'est un choix que nous comprenons difficilement. Dans nos propositions de septembre 2025, nous avions précisément prévu d'ouvrir les aides à la formation aux employeurs du secteur non marchand. Les besoins de formation dans les secteurs de la santé, de l'aide aux personnes, de l'action sociale ou de l'éducation sont pourtant tout aussi importants que dans les entreprises marchandes. Or, cette réforme ouvre le

dispositif aux grandes entreprises privées, mais maintient cette exclusion pour les employeurs du secteur non marchand. Pourquoi une grande entreprise privée pourrait-elle bénéficier de ces aides, alors qu'une association ou un employeur du secteur non marchand en serait privé ? Cette différence de traitement nous paraît difficilement justifiable, et nous regrettons que les demandes formulées à cet égard par l'UNIPSO et les organisations syndicales n'aient pas été davantage entendues.

Notre quatrième préoccupation concerne le ciblage des moyens publics. Dans nos propres propositions, nous avions défendu un soutien modulé selon la taille des entreprises ainsi que des majorations spécifiques pour les travailleurs les plus fragilisés. Votre Gouvernement fait un choix différent en prévoyant une intervention uniforme de 25 euros par heure de formation. Nous soutenons cette revalorisation pour les formations à l'initiative des travailleurs, mais nous nous interrogeons sur la pertinence d'accorder le même soutien à une petite entreprise qui dispose de moyens limités et, d'un autre côté, à une grande entreprise qui possède déjà des capacités importantes d'investissement dans la formation. Nous aurions souhaité un soutien public davantage proportionné aux besoins réels des entreprises et une attention renforcée aux travailleurs les moins qualifiés, aux travailleurs âgés et aux personnes en situation de handicap. Nous ne devons pas perdre de vue l'un des enseignements essentiels des évaluations précédentes : les aides à la formation ont trop souvent tendance à bénéficier davantage aux travailleurs qui sont déjà les mieux formés. C'est cet effet Matthieu que nous voulions précisément corriger.

Enfin, nous considérons que cette réforme devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation particulièrement exigeante. Nous l'avons évoqué également ce matin. Il faudra notamment vérifier combien de travailleurs auront réellement accès à « Mon capital formation ». Quels seront les profils des bénéficiaires ? Quelle part des moyens sera consommée par les grandes entreprises ? Quelles seront les conséquences de l'exclusion du secteur non marchand ? Il faudra aussi s'assurer que les travailleurs les moins qualifiés et ceux qui rencontrent le plus de difficultés d'accès à la formation bénéficient réellement de nouveaux dispositifs.

Nous regrettons par ailleurs le temps perdu entre l'annonce de cette réforme et son entrée en vigueur, prévue seulement au 1er septembre 2027. Dans le cadre du congé éducation payé, notamment, certaines failles ont ainsi pu perdurer, malgré les alertes relatives à des fraudes présumées et à des effets d'aubaine. Nous aurions souhaité que des mesures soient prises plus rapidement pour prévenir ces dérives et renforcer les contrôles. Nous partageons aussi, Monsieur le Ministre, la nécessité de renforcer les mécanismes de contrôle et de mettre fin aux effets d'aubaine qui ont été identifiés dans le congé éducation payé.

Dans son avis, le CESE souligne plusieurs risques de dérives qui pourraient subsister. Il regrette notamment la suppression des commissions d'agrément, qui contribuaient précisément à identifier certains abus. Nous serons donc particulièrement attentifs – nous l'avons dit en commission – à ce que les nouvelles procédures de contrôle soient réellement efficaces et que les moyens nécessaires soient mobilisés pour empêcher la réapparition d'abus sous d'autres formes.

Au terme de nos travaux en commission, notre appréciation de cette réforme reste particulièrement réservée. Je voudrais être très clair sur ce point. Ce texte constitue, à de nombreux égards, une véritable source d'inquiétude pour notre groupe. Nous sommes préoccupés par le transfert massif des moyens vers les dispositifs à l'initiative des employeurs, par le risque d'affaiblissement du droit individuel à la formation et par l'exclusion du secteur non marchand. Ces inquiétudes touchent à la philosophie même de la réforme et à l'équilibre que nous voulons préserver entre les besoins des entreprises et les droits des travailleurs.

Je veux dire clairement qu'au regard de l'ensemble de ces réserves, nous aurions parfaitement pu voter contre ce projet de décret. Si nous faisons aujourd'hui le choix de l'abstention, ce n'est certainement pas parce que nos inquiétudes auraient été levées à l'issue des débats en commission. C'est parce que nous reconnaissons la nécessité de mettre fin aux effets d'aubaine et aux dérives qui ont été identifiées dans le dispositif actuel. Ces dérives ont été documentées par les évaluations indépendantes et elles justifient que des changements soient apportés. Nous ne pouvons pas dénoncer ces abus depuis plusieurs années, déposer nous-mêmes des propositions pour y mettre fin – propositions rejetées par la majorité –, puis refuser de reconnaître les avancées lorsqu'une réforme apporte une part de réponse à ces problèmes. Toutefois, reconnaître ces avancées ne signifie pas cautionner l'ensemble des choix politiques.

Nous aurions voulu une autre réforme, qui lutte contre les abus sans fragiliser le droit individuel à la formation, qui soutienne les entreprises tout en donnant la priorité à celles qui en ont réellement besoin, et qui ouvre les aides au secteur non marchand et qui garantisse un meilleur accès à la formation pour les travailleurs et travailleuses les plus fragilisés. C'est cette différence fondamentale de philosophie qui nous empêche aujourd'hui de soutenir votre texte. Notre abstention est une abstention critique, exigeante et vigilante. Elle ne vaut ni adhésion à votre réforme ni abandon des inquiétudes que nous avons exprimées. Nous suivrons de très près sa mise en œuvre – l'utilisation effective des budgets, les publics qui bénéficieront réellement des aides, et les conséquences de ces choix sur l'accès des travailleurs à la formation. Nous serons particulièrement attentifs à ce que la lutte nécessaire contre les effets d'aubaine soit bien réelle et

efficace, et ne se traduise pas, dans les faits, par un recul du droit à la formation pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est dans cet esprit, Monsieur le Ministre, chers collègues, et avec toutes les réserves que je viens d'exprimer, que le groupe socialiste s'abstiendra sur ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, je voudrais intervenir plus spécifiquement sur un article de ce projet de décret, l'article 41 qui soulève une préoccupation importante pour une grande partie de notre assemblée, mais en particulier pour notre groupe : le respect de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les organes de décision.

L'article permet au ministre d'accorder des dérogations aux règles de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration de certains organismes de formation. En commission, mon excellent collègue, Eddy Fontaine, vous avait interrogé à propos de cette disposition.

Vous aviez répondu qu'il s'agissait simplement d'introduire un peu de souplesse pour certains petits organismes, afin de ne pas compromettre leur reconnaissance lorsque leur conseil d'administration ne respectait pas les quotas de représentation. Vous aviez aussi précisé que ces dérogations seraient temporaires, individualisées, dûment motivées, dans l'attente d'une révision du décret de 2014 relatif à la mixité.

Au-delà du fond, l'article soulève deux questions de procédure gouvernementale auxquelles nous souhaitons une réponse précise. L'article 15 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 prévoit, lorsqu'une affaire relève des attributions de plusieurs ministres, une concertation dès l'élaboration des propositions, en vue d'une mise au point en commun. Or, le décret du 9 janvier 2014 touche directement aux attributions de votre collègue, Yves Coppieters, compétent pour les Droits des femmes et l'Égalité des chances.

Pouvez-vous dès lors nous confirmer que le ministre Coppieters a été associé à l'élaboration de cet article 41 ? À quel moment précisément et selon quelles modalités cette concertation a-t-elle eu lieu ? Il ne suffira pas de répondre que le projet a été approuvé collégialement par le Gouvernement. Cette approbation ne démontre pas à elle seule qu'une concertation a eu lieu dès le stade de l'élaboration, comme l'exige l'article 15.

J'en viens à l'article 16 du même arrêté. Il prévoit la signature des projets de décret par le ou les ministres qui ont la matière concernée dans leurs attributions. Or, le ministre Coppieters, votre collègue, ne figure pas parmi les signataires du projet. Comment expliquez-vous cette absence de signature ? Comment les exigences de l'article 16 ont-elles été rencontrées ?

Nous ne présumons pas qu'il n'y a pas eu de concertation, là n'est pas notre propos. Cependant, notre Parlement doit pouvoir vérifier avant le vote que les règles de concertation et de signature ont été respectées.

En ce qui concerne le test genre annexé à votre projet de décret, celui-ci est particulièrement laconique. Il conclut à l'absence de toute incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Sérieusement, comment pouvez-vous justifier une telle conclusion, alors que l'article 41 modifie précisément le Décret du 9 janvier 2014 relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration ? Est-ce bien sérieux ? Surtout, votre collègue, le ministre Coppieters, compétent pour l'Égalité des chances, a-t-il été associé à l'élaboration et à la validation de ce test genre ?

Cela étant, nous avons entendu vos explications. Vous vous en doutez, elles ne nous ont pas rassurés. C'est pourquoi nous avons voté contre cet article en commission. En effet, la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances de décision n'est pas une simple mesure administrative, dont on pourrait s'affranchir au nom de la souplesse. C'est un principe fondamental d'égalité, et surtout un acquis important pour les droits des femmes.

Nous savons combien il a fallu de temps et de combats pour faire progresser la présence des femmes dans les organes de décision, y compris dans les secteurs où elles restent encore sous-représentées. Nous savons que ces avancées demeurent fragiles.

Nous pouvons entendre que certains organismes rencontrent des difficultés pratiques pour respecter les quotas. La réponse doit être de les accompagner pour qu'ils atteignent ces objectifs plutôt que le choix que vous avez fait : multiplier les possibilités d'y déroger.

De plus, les motifs de dérogation prévus par votre article nous paraissent vraiment très larges, et le texte ne fixe pas non plus une durée maximale précise. C'est temporaire, mais temporaire qui pourrait devenir définitif. Nous ne voulons donc pas que des exceptions, même présentées comme temporaires, finissent par affaiblir progressivement un principe que nous avons mis des années à faire reconnaître.

Nous sommes profondément attachés à la mixité, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la défense des droits des femmes parce que nous avons une ambition commune : construire une société dans laquelle chaque personne dispose des mêmes droits de participer à tous les domaines de la société et que le partage des responsabilités dans les instances décisionnelles représente une réelle richesse.

Ces principes doivent continuer à guider nos politiques publiques, y compris lorsqu'il s'agit de soutenir et de reconnaître les organismes de formation. C'est pourquoi, malgré vos explications, nous

maintenons nos réserves sur cet article 41. La simplification administrative ne doit jamais devenir un prétexte pour revenir sur les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Comme on l'a répété à de nombreuses reprises lors des débats sur le décret Parcours, il est essentiel de mieux faire correspondre les compétences des travailleurs avec les besoins des entreprises. À l'heure actuelle, ce n'est malheureusement pas encore le cas.

Nous avons en effet voté en faveur d'un meilleur accompagnement, mais celui-ci doit nécessairement se combiner avec une offre de formations calibrée, utile et adaptée aux besoins du marché du travail.

Former un travailleur est un investissement stratégique, comme je l'ai déjà dit en commission. Nous le savons, sur le marché du travail, les technologies et les besoins évoluent à très grande vitesse. La formation continue est donc essentielle. Pour le travailleur, elle permet de développer ses compétences, de s'adapter et d'évoluer, mais aussi d'être plus performante et plus polyvalente, et de bénéficier d'une plus grande sécurité d'emploi. Pour les entreprises, elle permet de rester concurrentielles, d'innover et de gagner en productivité.

Toutefois, pour de nombreuses entreprises, le coût de la formation, notamment en raison de l'absence du travailleur et de la perte temporaire de production qui en découle, demeure un frein hyper important à l'intensification de ces investissements. La formation continue doit donc continuer à être soutenue par la Région, en partenariat avec les entreprises.

En 2020, une évaluation des quatre dispositifs existants a été réalisée. Celle-ci a notamment mis en évidence quatre constats : un effet levier limité, un paysage et une gestion trop complexes, un effet Matthieu – mon collègue Fontaine l'a répété tout à l'heure – ainsi qu'une absence de maîtrise budgétaire. Il était donc nécessaire de réformer ces dispositifs afin de les rendre plus efficaces et réellement utiles aux travailleurs comme aux entreprises.

Cette réforme repose sur plusieurs axes que je souhaite mettre en évidence.

Premièrement, une meilleure lisibilité des dispositifs. À l'heure actuelle, force est de constater que, tout comme les aides à l'embauche avant la réforme Job Plus, les aides à la formation étaient complexes, peu lisibles et mal calibrées. Les entreprises connaissaient mal ces dispositifs et les utilisaient donc finalement assez peu. Chacun d'entre eux comportait des conditions d'accès et d'octroi différentes ainsi que des démarches administratives complexes, pour ne pas dire très complexes. Par ailleurs, ces dispositifs couvraient un public très large et favorisaient les travailleurs les plus qualifiés au détriment de publics moins favorisés qui en auraient pourtant davantage besoin. Pour toutes ces raisons, nous avions d'ailleurs voté, en décembre 2025, l'extinction du Fonds de l'expérience professionnelle.

Ces constats sont également partagés par le CESE et par le comité de gestion du FOREm, qui saluent l'effort de simplification et de reconfiguration de la réforme, laquelle se base notamment sur les recommandations de l'évaluation réalisée en 2020.

Afin de simplifier le paysage de la formation et de le rendre plus lisible, le décret propose de mettre en place deux dispositifs complémentaires :

- d'une part, « Mon capital formation », destiné à soutenir les démarches individuelles des travailleurs sur la base d'un projet professionnel, une évolution de poste, une reconversion professionnelle ou simplement un développement de compétences lié aux besoins socioéconomiques et à l'évolution du marché du travail ;
- d'autre part, le « Capital formation entreprise », qui constitue un outil directement mobilisable par les entreprises pour répondre à leurs besoins en compétences.

Deuxièmement, la simplification des démarches administratives. C'est notre combat, comme vous le savez. Cette simplification ne s'arrête pas à la mise en place de deux dispositifs plus lisibles. Elle concerne également l'ensemble du processus.

Le FOREm deviendra le gestionnaire unique des dispositifs. Les procédures de reconnaissance des opérateurs seront également simplifiées. Les opérateurs bénéficiant d'un label ou d'une certification pourront passer par une procédure simplifiée, ce qui concerne la grande majorité d'entre eux. Certains opérateurs seront automatiquement reconnus, comme les centres de formation et de compétence du FOREm ainsi que l'IFAPME. Dans un souci d'efficacité, les démarches seront digitalisées, notamment à travers la création d'un portail unique.

Le décret prévoit par ailleurs un taux uniforme d'intervention de 25 euros par heure de formation. Là encore, cette mesure permet de simplifier les dispositifs et de limiter les effets d'aubaine. On les combat également. Ce taux est plus important que dans les anciens dispositifs afin de renforcer son caractère incitatif. C'est une bonne nouvelle pour les travailleurs, qui bénéficient ainsi d'un montant revalorisé, mais aussi pour les entreprises. Jusqu'à présent, celles-ci devaient payer jusqu'à 15 euros pour bénéficier de 15 euros de subvention, ce qui pouvait notamment freiner les plus petites entreprises dans leur recours à ces aides.

Par ailleurs – et nous en avons également parlé –, un catalogue wallon des formations sera créé pour ces deux

dispositifs. Désormais, en un seul clic, les entreprises et les travailleurs pourront identifier les formations disponibles en Région wallonne et celles qui sont éligibles à une aide financière. Il s'agit d'un énorme gain de temps et d'un véritable outil d'orientation professionnelle.

Troisièmement, le renforcement de la qualité des formations. L'objectif de cette réforme n'est pas uniquement de simplifier les démarches administratives. Il est également de renforcer la qualité des formations financées par la Région et de veiller à ce qu'elles soient réellement utiles sur le marché du travail.

C'est pourquoi les Costra joueront un rôle essentiel. Ceux-ci permettront d'identifier les compétences nécessaires au regard de l'évolution des métiers. Sur la base de cette identification, le FOREm lancera un appel à manifestations d'intérêt et le catalogue sera alimenté en continu.

Je souhaite souligner positivement la possibilité de soutenir les formations internes aux entreprises dans le cadre du nouveau dispositif. En effet, il est essentiel de pouvoir former les travailleurs directement sur le terrain, notamment lors de l'utilisation d'un nouveau logiciel ou d'une nouvelle machine, comme chacun le comprendra.

Par ailleurs, des conditions strictes sont prévues par le décret afin de prévenir d'éventuels abus. Il est nécessaire de permettre à certaines entreprises qui organisent des formations internes, dont le contenu relève parfois du secret professionnel, de ne pas devoir figurer dans le catalogue afin de préserver la confidentialité de leurs innovations.

Quatrièmement, un meilleur calibrage des aides. En ce qui concerne les entreprises, un plafond annuel sera introduit, avec une différenciation en fonction de leur taille. C'est une évolution positive qui vise à mieux proportionner le dispositif à la capacité réelle des entreprises. Une ouverture est prévue pour les indépendants complémentaires, les indépendants à titre principal et les travailleurs à mi-temps. C'est un élément positif de cette réforme que chacun appréciera.

Un autre point important concerne l'attention portée aux travailleurs très peu qualifiés. On en parle souvent dans ce Parlement. Le dispositif est ainsi associé à Job Plus, avec une majoration spécifique du volume d'heures de formation. Cela permettra aux personnes réinsérées dans l'emploi de développer leurs compétences sans engendrer de perte pour l'entreprise qui accueille une personne potentiellement moins productive et qui devra s'absenter pour suivre une formation.

Au-delà de ces différents éléments, le décret veille à garantir une bonne utilisation des moyens publics. C'est un autre combat que nous menons. Des mécanismes de contrôle et de sanctions sont ainsi introduits afin de responsabiliser chacune des parties, c'est-à-dire le travailleur, l'entreprise et l'opérateur de formation.

Je pense notamment aux mécanismes de suspension prévus dans le cadre de « Mon capital formation » en cas de non-respect des obligations des travailleurs. Des amendes administratives sont prévues pour les entreprises qui ne respecteraient pas les règles en vigueur, notamment en cas de fourniture d'informations inexactes, et ce, de manière proportionnelle. Enfin, l'offre de formation ou l'opérateur concerné pourra être retiré du catalogue de formations.

Cinquièmement, j'aborderai l'évaluation des dispositifs. En cohérence avec les autres réformes, comme celle de Job Plus ou du parcours vers l'emploi, le décret prévoit également une évaluation approfondie des deux nouveaux dispositifs. Cette évaluation permettra de garantir leur efficacité, mais aussi de mesurer leur réel impact sur l'emploi.

En conclusion, cette réforme répond à une nécessité, celle de rendre les aides à la formation plus lisibles, simplifier leur accès, mieux cibler les besoins en compétences et garantir une utilisation plus efficace des moyens publics. Il s'agit d'une évolution importante pour accompagner les travailleurs dans leur parcours professionnel et permettre à nos entreprises de faire face aux transformations économiques et technologiques.

Par rapport à l'intervention de Mme Tillieux, nous l'avons bien dit, c'est un dispositif transitoire qui vise à éviter que les petits opérateurs de formation soient empêchés d'obtenir ou de conserver leur reconnaissance lorsqu'ils ne sont objectivement pas en mesure d'assurer une représentation calibrée entre les hommes et les femmes au sein de leur organisme.

Pour toutes ces raisons, vous vous en doutiez, notre groupe soutiendra ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, avec ce projet de décret, on va profondément modifier la manière dont les travailleurs peuvent bénéficier d'une aide publique pour suivre une formation. On va remplacer quatre dispositifs par deux. Pour les formations choisies par les travailleurs, le congé éducation payé, qui, rappelons-le, est un droit des travailleurs, devient le dispositif « Mon capital formation », et pour l'aide aux formations organisées par les employeurs, le chèque-formation, le crédit-adaptation et le Fonds de l'expérience professionnelle sont rassemblés en un seul dispositif, « Capital formation entreprise ».

Nous ne contestons pas la nécessité de simplifier le système et nous sommes également favorables à des contrôles plus stricts. Nous savons que certaines entreprises ont utilisé le congé éducation payé pour

financer des formations qu'elles auraient normalement dû prendre en charge elles-mêmes.

Nous reconnaissons aussi une avancée dans votre texte, puisque, via le dispositif « Mon capital formation », le congé éducation payé sera désormais accessible aux travailleurs occupés au moins à mi-temps. C'est un progrès, notamment pour les femmes, qui travaillent plus souvent à temps partiel. Cela a été obtenu grâce à la concertation sociale, et nous le saluons.

Toutefois, ces améliorations ne compensent pas les reculs importants que la réforme contient. Le premier recul, c'est que le travailleur n'aura plus autant de choix qu'avant. Aujourd'hui, le congé éducation payé permet de suivre une formation reconnue, même sans lien direct avec son emploi actuel. Demain, si un travailleur veut bénéficier d'une aide, sa formation devra, sauf exception, répondre à des besoins socioéconomiques identifiés à l'avance et figurer dans un catalogue qui sera établi tous les deux ans. Imaginons une aide-ménagère ou un maçon qui souhaite devenir fleuriste, qui trouve une formation qui correspond à son projet, mais celle-ci ne figure pas dans le catalogue. Cette personne risque alors de ne pas pouvoir bénéficier du nouveau dispositif, ce qui est problématique.

En commission, vous avez répondu qu'un travailleur pourrait toujours se reconvertir, puisque les besoins socioéconomiques seront définis suffisamment largement pour permettre les changements de métier. Ce n'est pas ce que nous contestons. Au PTB, nous n'avons jamais dit qu'avec votre décret, un travailleur ne pourrait plus changer de métier. Nous disons simplement que vous introduisez un filtre supplémentaire. Si la formation que le travailleur souhaite suivre ne correspond pas aux besoins identifiés, il ne pourra pas bénéficier du financement, même si cela correspond à un projet professionnel ou personnel sérieux, comme ouvrir un commerce, par exemple.

Cette restriction nous interpelle d'autant plus qu'à l'article 26, vous prévoyez des dérogations pour les entreprises. Elles pourront obtenir des financements pour certains projets de formation spécifiques, même lorsque ceux-ci ne correspondent pas aux besoins socioéconomiques identifiés.

C'est vrai, ces dérogations sont encadrées, mais pourquoi ce qui est possible dans le cadre d'une aide aux employeurs ne le serait-il pas quand il s'agit du droit des travailleurs à poursuivre leurs projets ? C'est aussi pour cela que nous considérons ce décret comme un recul par rapport à la convention n° 140 de l'Organisation internationale du travail. En commission, vous nous avez répondu que votre décret respectait cette convention. On n'a jamais dit qu'il ne le respectait pas. On constate un recul par rapport aux objectifs de l'OIT et aux possibilités offertes aujourd'hui.

L'article 2 de la convention 140 prévoit explicitement des formations « d'éducation générale, sociale ou civique ». Son article 3 parle de « promotion humaine, sociale et culturelle des travailleurs ». Or, comme le disent les syndicats, avec votre réforme, rien ne garantit qu'une formation en sciences sociales ou en éducation permanente pourra encore bénéficier du congé éducation payé. Vous nous dites qu'il y a pour cela l'enseignement pour adultes. Suivre une formation parce qu'elle existe et bénéficier d'un congé rémunéré pour la suivre sont deux choses différentes.

J'en viens au deuxième problème, la répartition des moyens financiers. En commission, vous avez apporté plusieurs précisions ; on en prend acte. Vous avez confirmé que le budget prévu pour 2027 serait d'environ 30 millions d'euros, avec une perspective de 42 millions d'euros à l'horizon 2029-2030. Vous avez également indiqué que 7 millions d'euros seraient initialement consacrés à « Mon capital formation », et que les enveloppes pourraient être ajustées en fonction des besoins. Aujourd'hui, le budget 2026 du congé éducation payé est de 21 millions d'euros.

Vous annoncez pour demain 7 millions d'euros pour le remplaçant, « Mon capital formation ». Vous expliquez cette diminution par le fait qu'une partie des formations financées par le congé éducation payé étaient en réalité organisées à l'initiative des employeurs. On est d'accord avec cela, on a nous-mêmes dénoncé ces détournements. Mais il y a une diminution des deux tiers du budget. Avez-vous des chiffres précis sur la part des dépenses réellement concernées ? Sans ces données, comment pouvez-vous démontrer que 7 millions d'euros au lieu de 21 millions d'euros suffiront pour répondre aux demandes des travailleurs ?

Vous dites que les budgets pourront être ajustés. C'est exact, mais le décret précise également que ces ajustements devront rester dans les limites des crédits disponibles. Les articles 14 et 21 prévoient explicitement que les demandes pourront être refusées lorsque le budget sera épuisé. Rien ne garantit que tous les travailleurs qui remplissent les conditions pourront effectivement bénéficier de leur droit.

De plus, vous augmentez le montant du remboursement horaire. Il passe de 21,30 euros à 25 euros pour les formations à l'initiative des travailleurs ; c'est positif. Cependant, à budget constant, puisque l'enveloppe sera fermée, cela signifie moins d'heures de formation financées. Vous augmentez aussi fortement le montant de l'aide pour les entreprises. Pour les grandes entreprises, on passe de 6 euros par heure dans le crédit-adaptation à 25 euros dans la nouvelle formule. Vous nous avez répondu – c'est tant mieux – que cette hausse bénéficierait également aux toutes petites entreprises et aux PME. Cependant, les grandes entreprises disposent généralement de moyens bien supérieurs pour organiser leurs formations. Pourquoi ne

pas différencier les montants selon la taille des entreprises, comme le demandaient la FGTB et la CSC ? Avec une enveloppe fermée, nous craignons aussi au PTB que les entreprises les mieux organisées et les travailleurs les mieux informés captent davantage les aides, au détriment de ceux qui en ont le plus besoin.

Notre troisième questionnement a déjà été évoqué par nos collègues socialistes. Il concerne le secteur non marchand. Vous ouvrez le nouveau « Capital formation entreprise » aux grandes entreprises commerciales, mais vous en excluez les employeurs du secteur non marchand. Pourtant, les besoins de formation sont tout aussi réels dans les associations et les services de santé et d'aide sociale. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi une grande entreprise pourrait bénéficier de ce financement, mais pas une association qui assure un service essentiel à la population.

J'en viens enfin à la reconnaissance des formations et à la lutte contre les abus. Aujourd'hui, les commissions d'agrément permettent au FOREm, à l'administration, aux syndicats et aux représentants patronaux de participer au choix et au suivi des formations financées, notamment en examinant certains dossiers au cas par cas. Demain, les interlocuteurs sociaux participeront toujours à l'identification des besoins en compétences au sein des Costra, mais la sélection complète des formations sera confiée au FOREm sans passer par ces commissions. Nous regrettons cette perte de contrôle collectif, d'autant que les détournements restent un véritable problème. Le texte qui est sur la table prévoit davantage de transparence et de contrôle, notamment une validation par le travailleur lorsque la formation relève de son initiative – ce qui est positif. Toutefois, il faudra vérifier que ces mesures suffisent réellement à empêcher les entreprises d'utiliser le droit individuel des travailleurs pour financer leurs propres besoins.

Monsieur le Ministre, nous n'avons pas de problème avec l'idée que les pouvoirs publics soutiennent les formations dont les entreprises ont besoin, mais ils doivent aussi garantir aux travailleurs la possibilité de se former pour leur propre avenir, y compris lorsqu'ils souhaitent prendre une autre direction que celle prévue par leurs employeurs ou celles jugées prioritaires par le Gouvernement. Le congé éducation payé est un droit qui a été acquis de haute lutte par les travailleurs, et votre réforme risque de réduire les possibilités concrètes de l'exercer. C'est pourquoi le PTB s'abstiendra sur ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Chers collègues, le projet de décret qui nous est présenté aujourd'hui porte sur une réforme importante, tout comme celui de ce matin. Dans ce cas-ci, il est question de la formation continue en Wallonie. C'est une réforme qui répond à un constat clair : les aides existantes étaient devenues trop complexes, peu lisibles et parfois détournées de leur objectif initial. Le congé éducation payé, qui devait permettre aux travailleurs de se former à leur propre initiative, était notamment utilisé pour financer des formations organisées à la demande des entreprises en raison de conditions de subventionnement plus avantageuses. À cela se sont ajoutés des cas de fraude qui ont mis en évidence les limites du système actuel. Ainsi, il était nécessaire de revoir en profondeur ces dispositifs afin de garantir une utilisation plus cohérente et plus efficace de l'argent public.

C'est précisément ce que propose cette réforme, en remplaçant les dispositifs existants par deux mécanismes distincts et complémentaires. Le dispositif « Mon capital formation » est destiné à soutenir les démarches individuelles des travailleurs et le dispositif « Capital formation entreprise » est destiné à accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs travailleurs. Les formations suivies dans le cadre du dispositif « Capital formation entreprise » devront être en lien avec les besoins de l'entreprise. Cela évitera des abus où un travailleur irait se former pendant ses heures de travail dans un domaine annexe n'ayant rien à voir avec son travail.

Cette distinction est essentielle. Elle permet de mieux respecter la finalité de chaque aide. D'un côté, elle donne aux travailleurs la possibilité de se former à son initiative pour développer ses compétences et évoluer professionnellement ou envisager une reconversion. De l'autre, elle permet à l'entreprise d'investir dans la formation de ses travailleurs pour répondre à ses besoins et s'adapter aux évolutions technologiques, économiques et organisationnelles.

Nous saluons la portabilité du dispositif « Mon capital formation ». Comme il s'agit pour le travailleur de développer les compétences de son choix, il paraît logique de lui permettre de continuer à exercer ce droit, même s'il change d'employeur. Une formation ne doit pas être un frein à la mobilité professionnelle.

Je souhaite également souligner l'attention portée aux indépendants et aux petites entreprises. Les plafonds d'heures prévus par le dispositif tiennent compte de la taille des entreprises, afin de préserver l'accès des plus petites structures à ces aides. Pour un indépendant ou une aide pour une petite entreprise, comme l'a souligné mon collègue Maillen, organiser une formation peut représenter une difficulté particulière, tant sur le plan financier que sur le plan logistique, notamment lorsqu'il faut organiser les absences. Ainsi, il est important que ces acteurs puissent eux aussi bénéficier d'un soutien adapté.

Par ailleurs, le projet prévoit d'exclure les travailleurs étudiants et les travailleurs sous contrat flexi-job du bénéfice de ce dispositif. Ce sont des travailleurs qui cotisent peu pour la société et dont ce

n’est pas l’activité principale. Cela aurait donc peu de sens de les inclure dans ce dispositif.

Je tiens également à saluer la majoration du quota d’heures de formation pour les travailleurs engagés dans le cadre du dispositif Job Plus. En effet, pour la subvention « Capital formation entreprise », un quota supplémentaire de 60 heures est prévu pour les travailleurs bénéficiant de Job Plus durant 12 mois et de 120 heures lors d’une subvention de 24 mois permettant de dépasser la limite maximale de 120 heures par travailleur par année académique.

Cette possibilité de bénéficier d’heures supplémentaires de formation en fonction de la durée de la subvention à l’embauche peut contribuer à renforcer les compétences de personnes qui étaient auparavant plus éloignées du marché du travail. L’objectif est clair : ne pas se limiter à favoriser l’accès à l’emploi, mais donner aux travailleurs les moyens de s’y maintenir durablement et même de monter en compétence.

Sur le plan financier, l’uniformisation de l’intervention à 25 euros par heure de formation effectivement suivie pour les deux dispositifs constitue également une avancée. Elle rend le soutien public, plus lisible et plus prévisible, tout en évitant qu’un dispositif ne soit artificiellement privilégié par rapport à l’autre en raison de conditions de financement différentes.

Néanmoins, simplifier les aides ne signifie évidemment pas renoncer aux contrôles. Au contraire, cette réforme prévoit plusieurs garde-fous nécessaires pour garantir que les formations financées aient réellement lieu et que les moyens publics soient utilisés à bon escient.

Premièrement, je pense notamment aux obligations relatives à l’identification des formations, au suivi des présences et à l’attestation de la participation effective des travailleurs. L’encadrement des formations à distance, avec un formateur de référence et un relevé des présences, participe également à cette volonté de garantir la réalité et la qualité des formations financées.

Deuxièmement, l’interdiction de cumuler les deux subventions pour une même formation constitue un autre garde-fou indispensable contre les doubles financements. L’ensemble de ces mesures doit permettre de limiter les abus et de renforcer la confiance dans le dispositif.

Troisièmement, la non-éligibilité des heures de formations obligatoires. L’objectif doit être d’inciter à la formation au-delà des objectifs légaux et non de financer les obligations légales.

Un autre élément important de cette réforme concerne la simplification administrative. La digitalisation des démarches et leur centralisation au sein d’un portail unique géré par le FOREm doivent faciliter la vie des travailleurs et des entreprises, mais aussi améliorer le traitement et le suivi des demandes.

Ces dernières années, parfois, les délais de traitement du crédit-adaptation pouvaient atteindre entre 18 et 24 mois. De tels délais sont difficilement compatibles avec les besoins des entreprises qui doivent pouvoir former leurs travailleurs au moment où les compétences sont nécessaires. Lorsque les démarches sont trop longues et trop complexes, le risque est que les entreprises renoncent tout simplement à solliciter les aides disponibles. La réforme doit précisément permettre de sortir de cette situation.

Au-delà de la simplification administrative, ce projet s’inscrit dans une logique plus globale de cohérence des politiques régionales de l’emploi et de la formation. Le FOREm y joue un rôle central, en assurant la gestion des dispositifs, tandis que les comités stratégiques sectoriels et intersectoriels – les Costra – contribuent à identifier les besoins socioéconomiques en compétences.

Cette articulation est importante : elle doit permettre de mieux faire correspondre les formations soutenues par la Région avec les besoins réels des secteurs et des entreprises wallonnes. Le catalogue régional des formations éligibles, construit sur la base de ces besoins, participe à cette même ambition. Il offre un cadre plus clair pour les bénéficiaires et renforce la cohérence de l’offre de formation, soutenue par les pouvoirs publics.

Enfin, je tiens à souligner l’importance du suivi et de l’évaluation prévus par le texte. Le rapport annuel d’exécution du FOREm, le cadastre des bénéficiaires et le monitoring budgétaire permettront de suivre l’exécution des dispositifs, tandis qu’une évaluation externe approfondie tous les trois ans devra en mesurer l’efficacité, la pertinence et l’impact, notamment sur les parcours professionnels des bénéficiaires et sur l’utilisation des moyens publics.

Une politique publique ne peut pas se limiter à définir des objectifs, mais doit aussi se donner les moyens de vérifier si ces objectifs sont atteints et, lorsque cela s’avère nécessaire, d’adapter ses mécanismes. Cette évaluation constitue donc un élément essentiel de bonne gouvernance.

En commission, M. le Ministre nous a rassurés sur trois questionnements que nous lui avons exposés. Premièrement, concernant le seuil des 32 heures, il nous a été répondu que cela ne signifiait pas la disparition des formations courtes. Plusieurs modules pourraient être combinés dans un parcours cohérent pour atteindre cette durée minimale.

Deuxièmement, concernant le remboursement aux entreprises, M. le Ministre a envisagé la possibilité, en cas de formation longue dans le temps, qu’un versement aux entreprises puisse avoir lieu avant la fin de la formation, pour autant que ce ne soit pas trop complexe

à gérer – nous sommes bien d'accord avec ce point –, ceci dans le but d'éviter de fragiliser la trésorerie des entreprises, notamment des très petites entreprises. Nous saluons cette ouverture. Troisièmement, nous avons aussi émis l'idée d'un sac à dos formation pour l'apprenant afin de conserver une trace des compétences et des connaissances acquises, ce qui constitue une information précieuse pour la mobilité et l'évolution professionnelle du travailleur, que ce soit pour lui-même ou pour son potentiel futur employeur. Ce point pourrait être envisagé dans le futur. Il y a en tout cas une ouverture à réfléchir à cet élément.

En conclusion, ce projet de décret poursuit une ambition claire : rendre les aides à la formation continue plus lisibles, plus accessibles, mieux ciblées et mieux contrôlées. En distinguant les besoins individuels des travailleurs de ceux des entreprises, en simplifiant les démarches, en renforçant les contrôles et en organisant une évaluation régulière, il pose bien les bases d'un système plus cohérent. La formation continue – je ne dois pas vous le dire – est un enjeu essentiel tant pour l'évolution professionnelle des travailleurs que pour la capacité de nos entreprises à faire face aux transformations économiques. En donnant un cadre plus clair et plus efficace au soutien régional, cette réforme entend mieux répondre à ces deux objectifs. Les Engagés soutiennent cette volonté de modernisation et de rationalisation des aides à la formation continue en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Chers collègues, je ne serai pas très longue, parce que nous avons pris le temps de bien développer cette matière en commission mardi passé. Je ne vais revenir que sur des éléments vraiment saillants. Pour Ecolo, la formation tout au long de la vie est considérée comme un levier d'émancipation, mais aussi comme un levier de mobilité professionnelle et comme un levier de justice sociale. Dans le contexte actuel de pénurie d'emplois – déjà évoqué longuement ce matin –, qui va s'accentuer avec le développement de l'IA, dans un contexte d'emplois occupés de plus en plus par des flexi-jobs ou par des étudiantes et des étudiants, dans un contexte de disparition des carrières linéaires – qui n'existent quasiment plus aujourd'hui –, la formation continue prend encore plus de sens.

Nous partageons l'objectif du décret que nous examinons ce jour, entre autres dans sa dimension de simplifier un paysage devenu peu lisible et dans la lutte contre les effets d'aubaine et l'effet Matthieu, qui ont été évoqués précédemment. Le catalogue unique, la centralisation au FOREm et le contrôle renforcé des présences vont dans le bon sens. Je voudrais aussi saluer le fait, comme je l'ai fait en commission, Monsieur le Ministre, que votre texte ait évolué positivement à la suite de notre demande du mois de mai, partagée avec d'autres, dont des acteurs de terrain, de rendre accessible le dispositif « Mon capital formation » aux personnes travaillant à mi-temps. C'est une bonne nouvelle pour les travailleurs, mais surtout les travailleuses à temps partiel, puisque nous savons que les femmes occupent plus que les hommes ce régime de travail.

En commission, nous avions déposé cinq amendements, que la majorité a refusés, sans surprise. Pourtant, ils portaient sur des problématiques réelles. Il y avait notamment le principe du premier arrivé, premier servi en ce qui concerne le dispositif « Capital formation entreprise » et le dispositif « Mon capital formation », qui évoluent dans une enveloppe budgétaire fermée. Dès lors, une entreprise ayant de facto toujours plus de moyens qu'un travailleur ou une travailleuse isolée pour introduire une demande, il y a un risque que le dispositif « Capital formation entreprise » mange tous les crédits. Monsieur le Ministre, vous avez tenté d'être rassurant sur le sujet. Il faudra dès lors monitorer correctement les faits pour s'en assurer. Nous serons donc attentifs au suivi de cela.

Il y avait aussi le fait que le droit individuel d'activer un dispositif de formation n'est plus présent dans votre texte. Il l'était pourtant dans la première mouture de ce texte. C'est un droit que l'on ne peut activer, aujourd'hui, qu'à travers son employeur. Or, de facto, un droit qui ne peut s'activer que par son employeur n'est plus tout à fait un droit individuel, vous en conviendrez.

Enfin, je ne reprends pas le tout, mais le dernier élément que je mets en exergue aujourd'hui, c'est que votre texte, Monsieur le Ministre, exclut le secteur non marchand du dispositif « Capital Formation Entreprise », qui est ouvert aux grandes entreprises, mais fermé aux ASBL. C'est un point majeur que nous dénonçons.

Ce secteur en pénurie – et l'on sait que le secteur non marchand est assez féminisé – qui se trouve au cœur des enjeux de santé, de vieillissement et de cohésion sociale perd dès lors sa porte d'entrée employeur. C'est un problème.

Et puis, au regard des discussions que nous avons eues sur d'autres textes cette semaine, je rajoute que, régulièrement, votre texte présente un test de genre qui n'est pas mené de manière sérieuse. Je pense vraiment que, pour ce texte sur lequel on vous a interpellé longuement – en tout cas moi et Mme Tillieux –, hier, en commission, il y a une marge de progression très certaine en ce qui concerne l'attention que vous portez avec votre Gouvernement à la place des femmes en matière d'emploi et de formation.

Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, on ne conteste pas la réforme sur les bancs des écologistes, mais nous voulons qu'elle tienne ses promesses : un dispositif plus simple, mais aussi plus juste, qui serve

tant les projets des travailleurs et des travailleuses que les besoins des entreprises.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci aux différents intervenants pour la tonalité des exposés par rapport à une réforme structurelle de la politique wallonne de soutien à la formation continue des travailleurs et des entreprises, qui est essentielle, aujourd'hui, pour toutes les raisons que j'ai déjà évoquées ce matin.

Notre ambition est de mettre en place un système plus lisible, plus efficace et davantage orienté vers les compétences dont notre économie et nos travailleurs ont réellement besoin. La formation continue constitue un enjeu majeur pour la Wallonie. Les évolutions technologiques, dont on a beaucoup discuté ce matin, la digitalisation, les transitions économiques et le vieillissement de la population active transforment profondément les métiers et les compétences attendues.

Il est donc essentiel de permettre aux travailleurs de développer leurs compétences tout au long de leur carrière, mais également de soutenir les entreprises dans les investissements nécessaires à leur compétitivité et à leur développement.

C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit la Déclaration de politique régionale, qui prévoit de simplifier les dispositifs de soutien à la formation, de renforcer leur efficacité et de mieux les articuler avec les besoins prioritaires du marché du travail.

Aujourd'hui, le paysage wallon de la formation continue repose sur quatre mécanismes historiques. Cela a été dit : le congé éducation payé, les chèques-formations, le crédit adaptation et le Fonds de l'expérience professionnelle, dont l'abrogation est déjà intervenue. Ces mécanismes ont chacun leur histoire, leurs règles, leurs conditions d'accès et leurs procédures administratives. Au fil du temps, leur superposition a créé un système complexe, peu lisible et dont l'efficacité est inégale.

Les évaluations réalisées ont notamment mis en évidence une utilisation déséquilibrée des dispositifs, des procédures administratives complexes et un effet incitatif parfois limité, notamment sur la participation des travailleurs à la formation. Elles ont également mis en lumière des effets d'aubaine, voire des dévoiements de certains mécanismes, notamment du congé éducation payé, parfois mobilisé pour financer des formations relevant davantage de l'initiative de l'employeur que de celle du travailleur. Ces pratiques brouillent les finalités des différents dispositifs et faussent la perception du soutien financier réellement apporté par la Région aux travailleurs et aux entreprises.

Nous avons fait le choix de ne pas procéder à un simple ajustement des dispositifs existants, mais de revoir complètement leur architecture. Cette volonté de réforme n'est pas nouvelle. Une première tentative avait été engagée sous la précédente législature, avec des objectifs partagés de simplification, de digitalisation et de meilleure orientation des formations. Cela a été souligné en commission.

La réforme que je vous présente va plus loin dans l'intégration des dispositifs et s'inscrit dans un contexte budgétaire un peu différent. Le projet du précédent s'appuyait notamment sur des moyens temporaires du Plan de relance de la Wallonie, ce qui permettait d'élargir provisoirement son champ d'application.

Aujourd'hui, notre responsabilité est de construire un système durable reposant sur des moyens budgétaires maîtrisés et une utilisation plus efficiente des ressources disponibles.

Le premier, « Mon capital formation », soutient les formations suivies à l'initiative du travailleur en dehors de son lieu de travail. Il vise à lui permettre de développer ses compétences, d'évoluer professionnellement et de se reconvertir ou de sécuriser son parcours professionnel, tout simplement.

Le second, « Capital formation entreprise », soutient les formations organisées à l'initiative de l'employeur. Il répond directement aux besoins de développement des compétences dans les entreprises, notamment pour accompagner les changements technologiques, l'évolution des procédés de production ou encore les transformations des métiers.

Cette distinction entre l'initiative du travailleur et celle de l'employeur existait déjà dans les dispositifs actuels. Toutefois, les règles en vigueur ne permettaient pas toujours d'en garantir le respect, ouvrant la voie à des pratiques de contournement, comme je l'ai déjà évoqué.

La réforme entend précisément corriger ces dérives, en introduisant des garanties supplémentaires. La validation de l'initiative du travailleur, l'harmonisation des montants d'intervention et le renforcement des mécanismes de contrôle permettront de mieux prévenir les risques de dévoiement.

L'objectif est de garantir que chaque dispositif soit effectivement utilisé conformément à sa finalité, et d'assurer une meilleure transparence sur les moyens publics consacrés respectivement aux formations, à l'initiative des travailleurs et à celles des employeurs. Je pense qu'il y avait une unanimité en commission par rapport à cet objectif.

La deuxième évolution majeure concerne les formations qui pourront bénéficier d'un soutien public. Jusqu'à présent, les différents dispositifs reposaient sur leurs propres règles de reconnaissance et d'agrément,

sans garantir une cohérence suffisante avec les besoins prioritaires de notre marché du travail.

Désormais, les formations soutenues devront répondre aux besoins socioéconomiques identifiés par les comités stratégiques sectoriels et intersectoriels, comme cela a été aussi rappelé par certains. Ces instances permettront, grâce à l'implication des partenaires sociaux et à leur responsabilisation face aux enjeux de la formation, de faire remonter les besoins réels des secteurs professionnels et des travailleurs, d'anticiper les évolutions des métiers et de mieux cibler les compétences nécessaires.

Sur cette base, les formations éligibles aux nouveaux dispositifs intégreront le catalogue wallon des formations. Cette offre sera actualisée tous les deux ans, avec la possibilité d'intégrer de nouveaux besoins et de nouvelles formations en cours de cycle, afin de répondre à l'évolution du marché du travail.

Nous voulons également privilégier des formations structurantes permettant une véritable acquisition de compétences. C'est pourquoi le projet prévoit un seuil minimal de 32 heures de formation qui pourra être atteint au travers de plusieurs modules cohérents, comme j'ai pu l'expliquer en commission et rassurer certains parlementaires.

Les formations obligatoires seront par principe exclues du financement public, avec des exceptions encadrées lorsqu'une nouvelle législation impose de nouvelles compétences. Nous voulons ainsi concentrer les moyens régionaux sur les formations qui apportent une réelle valeur ajoutée en matière de développement des compétences, plutôt que de financer des obligations légales ou réglementaires qui relèvent de la responsabilité des entreprises. Ce recentrage des formations éligibles ne remet pas en cause le droit individuel des travailleurs à se former.

Avec « Mon capital formation », nous respectons les principes fondamentaux du congé éducation payé, conformément à la convention n° 140 de l'Organisation internationale du travail. Le travailleur pourra ainsi continuer à suivre une formation de sa propre initiative, avec le maintien de sa rémunération pendant les périodes d'absence consacrées à celle-ci. L'employeur bénéficiera quant à lui d'une compensation forfaitaire destinée à couvrir une partie du coût salarial. Le dispositif sera accessible aux travailleurs occupés, au moins à mi-temps, afin de favoriser également l'accès à la formation des travailleurs à temps partiel. Le plafond sera fixé à 120 heures par année académique pour un travailleur à temps plein, avec une adaptation proportionnelle au régime de travail.

Les débats en commission ont mis en lumière quelques inquiétudes quant au respect de l'initiative individuelle. Je tiens à souligner que le travailleur conservera bien une véritable liberté dans le choix de sa formation. Il pourra choisir parmi l'ensemble des formations reprises dans le catalogue wallon de formation, et ce, sans être limité aux compétences directement liées à son emploi actuel ou à son secteur d'activité.

Prenons un exemple concret. Un ingénieur qui souhaite se réorienter vers un métier de charpentier pourra parfaitement suivre une formation dans ce domaine. C'est précisément l'objectif de mon Capital formation : permettre à chacun de développer ses compétences, mais aussi de changer de métier et de construire un nouveau projet professionnel s'il le souhaite.

Je rappelle également que les besoins socioéconomiques ne se limitent pas aux métiers en pénurie ou aux métiers émergents. Ils intègrent également le maintien à niveau, l'actualisation et le développement des compétences nécessaires aux métiers existants. C'est fondamental. Une garantie supplémentaire est également introduite pour lutter contre les risques de dévoiement du dispositif. Le travailleur devra désormais confirmer personnellement qu'il est bien à l'initiative de la formation, même si la demande administrative est introduite par l'employeur. Cela paraît évident, mais vous connaissez évidemment des dossiers qui démontrent que cela n'a pas toujours été respecté. Il disposera par ailleurs d'un compteur individuel qui lui permettra de suivre la consommation de ses heures de formation dans le cadre de son Capital formation. Ce mécanisme renforcera la maîtrise de son droit individuel à la formation et permettra de prévenir les utilisations abusives du dispositif à son insu.

Nous entendons ainsi préserver la finalité individuelle du dispositif, tout en orientant davantage les moyens publics vers les formations qui favorisent l'évolution professionnelle, la reconversion et le maintien dans l'emploi. En parallèle avec le dispositif « Capital formation entreprise », nous souhaitons renforcer le soutien public aux entreprises qui investissent dans le développement des compétences de leurs travailleurs. Ce dispositif – cela a été dit également – sera accessible aux indépendants ainsi qu'à l'ensemble des entreprises wallonnes, de très petites entreprises aux grandes entreprises.

Afin de garantir davantage de lisibilité, de simplicité et de transparence, nous avons fait le choix de maintenir un montant d'intervention identique pour toutes les entreprises, tout en modulant le nombre d'heures de formation soutenues en fonction de leur taille. Cette approche permet également de limiter les risques de dévoiement constaté dans les dispositifs actuels.

Concrètement, les TPE et les PME bénéficieront de volumes d'heures proportionnellement plus importants. Cette orientation vise à concentrer davantage le soutien régional sur les petites structures qui constituent l'essentiel du tissu économique wallon, disposant

généralement de moins de moyens pour investir dans la formation de leurs travailleurs.

Nous avons également souhaité lever les freins administratifs qui empêchent trop souvent les petites entreprises de recourir à la formation continue. Celles-ci pourront ainsi faire appel à leur secrétariat social ou leurs fédérations sectorielles pour accomplir les démarches administratives liées au dispositif. L'objectif est de simplifier leur accès aux aides régionales et d'encourager davantage de petites entreprises à investir dans la formation de leurs travailleurs.

Le dispositif permettra de soutenir des formations répondant aux besoins spécifiques des entreprises, en lien avec l'évolution des métiers, les nouvelles technologies et l'adaptation des procédés de production.

Une autre évolution importante concerne la possibilité de soutenir les formations organisées directement au sein des entreprises, notamment en situation de travail. Cette ouverture permettra de mieux répondre aux besoins spécifiques des entreprises, tout en garantissant que les formations financées constituent de véritables parcours d'acquisition de compétences structurées, encadrées et évaluées. L'objectif est de tenir compte de la réalité des entreprises, où certaines compétences ne peuvent être acquises que dans l'environnement professionnel.

Nous prévoyons également une articulation avec le dispositif Job Plus, en permettant aux entreprises de bénéficier d'heures de formation supplémentaires pour les travailleurs engagés dans ce cadre. Cette complémentarité permettra notamment de renforcer le soutien à la formation des travailleurs de plus de 57 ans et des travailleurs faiblement qualifiés en leur offrant davantage de possibilités de développer et d'adapter leurs compétences.

Je l'ai dit, quand on donne un incitant pour un an, pour deux ans, à une entreprise pour engager une personne, le but, c'est que cette personne, peut-être éloignée du marché du travail, quand elle bénéficie de cet incitant, ne puisse pas retourner dans l'inactivité un an ou deux après, parce que simplement, elle n'a pas profité de ce temps pour se former et upgrader ses compétences et ses qualifications. C'est l'objectif de cette mesure.

C'est également dans cette logique que nous avons fait le choix d'ouvrir « Capital formation entreprise » aux grandes entreprises. L'objectif est de favoriser le recrutement de ces publics, en permettant aux employeurs d'investir dans leurs compétences dès leur entrée en fonction, afin de faciliter leur intégration et de garantir leur maintien durable dans l'emploi, au-delà de la période couverte par l'incitant à l'embauche. Nous renforçons ainsi la cohérence entre les aides à l'embauche et les aides à la formation, dans une logique où le soutien public ne se limite pas à favoriser le recrutement, mais contribue également à pérenniser l'emploi grâce au développement des compétences.

Je souhaite en outre souligner une autre avancée importante en matière d'égalité d'accès à la formation. Les heures de formation soutenues dans le cadre de « Capital formation entreprise » ne seront pas proratisées en fonction du régime de travail. Concrètement, une entreprise pourra décider d'investir autant d'heures de formation dans un travailleur occupé à mi-temps que dans un travailleur à temps plein. Cette souplesse permettra de lutter contre l'effet Matthieu, on en a parlé, qui conduit trop souvent à concentrer les investissements en formation sur les travailleurs bénéficiant des situations professionnelles les plus favorables.

Un mot, cela a été évoqué par Mme Linard et Mme Tillieux, concernant le genre. Je l'ai dit, c'est une dérogation qui est introduite pour les opérateurs de formation qui ne sont pas en mesure de se conformer au décret. C'est une question de pragmatisme. Oui, c'est un projet du Gouvernement, nous en avons donc discuté avec mon collègue en charge de l'Égalité des chances. Oui, c'est une mesure temporaire et renouvelable une seule fois.

Notre objectif est ainsi de permettre aux entreprises, de façon globale, d'investir dans les compétences de l'ensemble de leurs travailleurs et de leurs travailleuses, indépendamment de leur régime de travail, et de rendre la formation continue plus accessible à ceux qui en bénéficient aujourd'hui le moins.

Par ailleurs, la réforme prévoit une intervention publique harmonisée à 25 euros par heure de formation effectivement suivie, applicable aux deux nouveaux dispositifs. Cette harmonisation permet de revaloriser le soutien financier régional et de renforcer son caractère incitatif, particulièrement pour les petites structures, les TPE et les PME. Elle contribue également à prévenir les risques de dévoiement, en évitant que le choix du dispositif soit guidé par le montant de l'intervention publique plutôt que par l'origine réelle de l'initiative de la formation.

La simplification administrative constitue également un axe majeur de cette réforme. La gestion des deux dispositifs sera désormais centralisée auprès du FOREm, qui deviendra l'interlocuteur unique des travailleurs, des entreprises et des opérateurs de formation. L'ensemble des démarches sera intégré dans un même environnement numérique, depuis l'introduction des demandes jusqu'au suivi des formations et à la liquidation des subventions.

Par ailleurs, la reconnaissance des opérateurs de formation sera profondément simplifiée, notamment grâce à la prise en compte des labels et certifications de qualité existants, en remplacement des procédures d'agrément actuelles. Je tiens à cet égard à rassurer les

établissements d'enseignement pour adultes et d'enseignement supérieur. Ils seront reconnus d'office comme opérateurs de formation dans le cadre des nouveaux dispositifs, sans devoir entreprendre de démarches supplémentaires de reconnaissance. Ils pourront ainsi continuer à jouer pleinement leur rôle dans le développement des compétences de nos travailleurs. Nous entendons ainsi réduire les charges administratives, raccourcir les délais de traitement et faciliter l'accès aux aides, particulièrement pour les TPE et les PME qui disposent de moins de ressources pour accomplir ces démarches.

La réforme s'inscrit également dans un cadre budgétaire responsable, qui impose de mieux cibler les interventions publiques afin de maximiser les effets. Le Gouvernement prévoit, à terme, une enveloppe globale de 42 millions d'euros, destinée à financer les nouveaux dispositifs et à accompagner la transition depuis les mécanismes existants. Contrairement au projet de réforme dans la précédente législature, qui s'appuyait sur des moyens non pérennes du Plan de relance de la Wallonie, nous avons fait le choix de construire un dispositif soutenable dans la durée.

Concernant la répartition des moyens entre les deux dispositifs, je l'ai dit en commission et je le rappelle ici, celle-ci a été établie sur la consommation réelle historique et tient compte des dévoiements et des contournements constatés dans les dispositifs actuels, où certaines formations relevant en réalité de l'initiative des entreprises étaient financées au titre du droit individuel des travailleurs. Notre réforme vise précisément à mettre fin à ces pratiques et à faire correspondre les financements publics à la réalité des initiatives de formation. Il serait donc paradoxal de nous reprocher de renforcer les moyens consacrés aux formations à l'initiative des entreprises, tout en nous demandant de lutter contre les dévoiements du droit individuel à la formation. Cela ne signifie nullement un affaiblissement du soutien régional au droit individuel des travailleurs.

En outre, la répartition des deux dispositifs n'est pas figée. Le suivi de la consommation réelle des deux dispositifs, assuré par le FOREm, permettra d'objectiver les besoins et, le cas échéant, d'adapter la répartition des moyens en fonction de leur utilisation effective. Dans cette perspective, « Capital formation entreprise » est centré sur les entreprises du secteur marchand directement confrontées aux enjeux de compétitivité, de productivité et de transformation économique. Cette orientation ne remet pas en cause les besoins de formation du secteur non marchand. Ses travailleurs pourront continuer à bénéficier de « Mon capital formation » lorsqu'ils en remplissent les conditions, tandis que d'autres mécanismes de soutien à la formation sont accessibles au secteur.

Notre objectif n'est donc pas d'opposer le droit individuel du travailleur aux besoins de formation des entreprises, mais de garantir que chaque dispositif finance effectivement les formations pour lesquelles il a été conçu. Nous entendons ainsi assurer une utilisation plus transparente et plus efficace des moyens publics, tout en préservant le droit individuel à la formation, en soutenant le développement des compétences dans les entreprises et en garantissant la viabilité budgétaire de la réforme.

Pour conclure, la mise en œuvre de cette réforme sera progressive afin de permettre aux travailleurs, aux entreprises et aux opérateurs de formation de s'adapter au nouveau cadre. Le décret entrera en vigueur le 1er janvier 2027 pour les dispositions préparatoires, afin de permettre au FOREm de développer les outils numériques, d'organiser les nouvelles procédures et de préparer l'intégration des formations éligibles au catalogue wallon des formations. Les deux nouveaux dispositifs seront pleinement opérationnels à partir du 1er septembre 2027, afin de faire coïncider leur lancement avec la reprise des formations et la rentrée académique, garantissant ainsi une transition cohérente avec le calendrier des opérateurs de formation. Des dispositions transitoires sont également prévues afin de garantir la continuité des formations et de préserver les droits déjà ouverts, notamment dans le cadre du congé éducation payé.

Enfin, la réforme instaure un suivi renforcé de l'utilisation des moyens publics, avec un rapport annuel d'activité du FOREm et une évaluation approfondie tous les trois ans par le SPW Emploi et Formation. Cette évaluation permettra de mesurer l'utilisation effective des dispositifs, leur impact sur le développement des compétences et l'employabilité des travailleurs, ainsi que leur efficience budgétaire et la qualité du pilotage assuré par le FOREm. L'objectif est de disposer d'indicateurs fiables permettant non seulement d'apprécier les résultats obtenus, mais également d'évaluer l'efficacité de la gestion du FOREm et d'adapter les dispositions en fonction des besoins constatés et des évolutions du marché du travail.

Avec « Wallonie Formation continue », nous faisons le choix de réformer en profondeur les aides régionales à la formation, plutôt que de prolonger un système devenu trop complexe et dont l'efficacité reste perfectible. Nous passons de plusieurs mécanismes aux règles distinctes à deux dispositifs complémentaires avec des procédures simplifiées, une meilleure orientation des moyens publics vers les besoins en compétences identifiés, des contrôles, et une évaluation renforcée.

Cette réforme vise à permettre aux travailleurs de développer leurs compétences et de sécuriser leur parcours professionnel, tout en accompagnant les entreprises, particulièrement les TPE et les PME, dans leurs efforts de formation et leur développement. Notre ambition est de faire de la formation continue un véritable levier de maintien dans l'emploi, d'évolution

professionnelle et de compétitivité pour notre économie wallonne, tout en garantissant une utilisation plus efficace et plus transparente des moyens publics.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments que vous avez développés aujourd'hui. Dans mon intervention, je pense que tout a été dit. Nous nous abstiendrons sur ce projet – pas que nous soyons complètement contre, puisque nous avons déjà évoqué et proposé une grande partie des éléments. Nous avons bien noté que le catalogue de formation sera actualisé tous les deux ans, qu'une évaluation sera faite. Nous resterons très attentifs par rapport à ce qui va se passer dans l'avenir, également sur les effets d'aubaine, puisque c'était une partie qui nous intéressait le plus. La mise en œuvre sera progressive, je l'ai bien noté, et elle commencera au 1er septembre 2027. Le FOREm restera un opérateur unique, mais une inquiétude demeure quant à savoir si le FOREm disposera d'assez de moyens pour pouvoir assumer tout ce qu'on lui remet sur le dos pour l'instant.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, je souhaiterais vous interpeller sur un point de procédure qui me paraît important avant que notre assemblée puisse se positionner sur ce projet de décret. Comme je viens de l'expliquer, l'article 41 modifie une législation relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes, qui relève des attributions du collègue de M. Jeholet, M. Coppieters. Or, l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 prévoit expressément, dans ses articles 15 et 16, « une concertation préalable entre les ministres concernés ainsi que la signature des projets de décret par le ou les ministres qui ont les matières dans leurs attributions. » Sur ce texte, M. le Ministre Coppieters ne figure pas parmi les signataires du projet qui nous est soumis.

Je ne conteste pas que le texte a été approuvé collégialement par le Gouvernement, mais, à elle seule, cette approbation collégiale ne suffit pas à établir que les deux exigences prévues par le décret de fonctionnement du Gouvernement ont été respectées. Dès lors, notre assemblée dispose-t-elle des éléments qui permettent de s'assurer que les règles de procédure du Gouvernement ont bien été respectées lors du dépôt de ce texte ?

Je souhaiterais obtenir les précisions et que l'on vérifie juridiquement. Je propose pour cela une interruption de séance.

M. le Président. – L'interruption est de droit, cependant, m'autorisez-vous à solliciter les services juridiques de notre Parlement de manière à ce qu'ils puissent se pencher sur la question que vous soulevez et que nous puissions vous répondre de façon extrêmement circonstanciée ? Si ceci ne fait pas obstacle à votre questionnement, je me permettrais de vous proposer que nous puissions entendre les autres répliques, que nous puissions poursuivre avec l'examen du décret suivant et que, avant le vote, en toute hypothèse, nous ayons l'occasion d'échanger concernant le point que vous venez de soulever.

Si cependant vous voulez une suspension de séance immédiate, elle est de droit, mais je pense que nous avons encore pas mal d'éléments sur notre table. C'est laissé à votre appréciation, mais je fais droit à votre demande d'examiner de façon très circonstanciée le questionnement juridique que vous venez de soulever.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Loin de moi l'idée d'interrompre le bon ordre des travaux de notre Parlement. Néanmoins, j'aimerais obtenir les réponses, puisque M. le Ministre n'a pas daigné répondre à nos questions. Je pense important que l'on sollicite notre service juridique du Parlement pour vérifier.

Je propose effectivement de souscrire à votre proposition, de poursuivre le débat, mais de ne pas le clôturer sur ce texte, dès lors que nous n'avons pas nos apaisements et pas les réponses aux questions que nous avons posées.

M. le Président. – Nous agissons donc de la sorte. Les plus fins limiers de nos services juridiques sont déjà sur les dents et, dès qu'ils m'ont livré leur analyse, je me permettrai de la partager naturellement avec vous.

En attendant, la parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Je pense que tout a été dit et redit. Dès lors, je ne répliquerai pas plus loin et j'attendrai également le retour de du service juridique.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'exposé que vous avez fait cet après-midi. Vous avez une nouvelle fois réexpliqué les objectifs et les modalités que vous proposez. Il y a une série de questions qui restent posées et pour lesquelles nous avons émis des réserves. Je ne vais dès lors pas faire une longue réplique, juste que l'on va être attentif à ce qui va se passer dans la pratique. On aura alors probablement l'occasion de revenir sur le sujet. Nous attendrons les réponses aux questions posées par la collègue du Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Président, je n'ai pas de réplique particulière. J'aimerais simplement rappeler que tout ce qui a été dit va dans le sens d'un renforcement du dispositif de formation continue, qui est un élément clé pour le développement à la fois des travailleurs et des entreprises. Par conséquent, nous soutenons cette

volonté de modernisation et de rationalisation des aides à la formation continue en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit précédemment. Par contre, comme le ministre Coppieters a rejoint le banc du Gouvernement aujourd'hui, je voudrais faire écho à ce que Mme Tillieux a dit ici pour élargir le propos d'hier. Monsieur Coppieters, je m'adresse à vous en tant que ministre de l'Égalité des chances. Hier, une fois de plus, en Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, nous avons étudié des textes importants. Cela prouve que le ministre travaille. C'est un bon point pour lui. Cependant, chaque fois, le test genre manque de sérieux quant à l'impact des mesures et des réformes sur les femmes. Hier, nous avons évoqué des textes qui touchent des femmes, notamment le texte APE dans le non marchand et dans les pouvoirs publics. En effet, les femmes représentent 70 % des travailleuses dans le non-marchand et 60 % des travailleuses dans les pouvoirs publics. Le test genre, Monsieur le Ministre, contenait neuf mots. L'analyse en genre, c'était neuf mots : « non », « aucun », « aucune », « sans objet ». Il y a un problème aujourd'hui avec le test genre, en tous cas de ce que j'ai pu voir sur ces grosses réformes. J'attire votre attention, Monsieur le Ministre de l'Égalité des chances, sur le fait qu'il faudrait que vous fassiez en sorte que votre Gouvernement soit un petit peu plus attentif à la manière de gérer et d'étudier les impacts sur les femmes des différentes réformes qui arrivent sur la table du Gouvernement.

M. le Président. – Comme indiqué et comme convenu avec vous, je ne vais pas clôturer la discussion générale. Nous y reviendrons lorsque nous serons en possession de l'analyse que vous avez sollicitée, c'est à dire ultérieurement dans nos travaux.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 octobre 2026 modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 732 (2026-2027) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 octobre 2026 modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 732 (2026-2027) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mmes Roberty et Jacqmin sous le n° 732 (2026-2027) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Chers collègues, nous voulons tout d'abord saluer le fait que les trois Régions soient finalement parvenues à un accord. Ce n'était pas gagné, mais vous y êtes arrivés. Cet accord constitue une avancée. Il renforce la responsabilité des producteurs et il améliore le suivi et le contrôle des emballages mis sur le marché. Nous devons aussi constater que, dans les négociations, et vous le savez, Monsieur le Ministre – je vous l'ai dit également en commission –, les producteurs ont obtenu plusieurs concessions qui nous paraissent importantes.

Je pense d'abord à la prévention. Plusieurs organisations, dont Canopea, la COPIDEC, Ressources et Test-Achats, avaient défendu l'intérêt d'objectifs et d'une cotisation calculée par type de matériau, pour éviter qu'une bonne performance dans une catégorie ne masque une moins bonne performance dans une autre. Ce n'est malheureusement pas le mécanisme retenu.

Les objectifs sont suivis par matériau, mais la cotisation est calculée sur la base de l'objectif global. La cotisation de 50 euros par tonne ne pourra être imposée que si l'organisme n'atteint pas ses propres objectifs et que la Belgique n'atteint pas non plus son objectif national. Cela pose la question de son caractère réellement incitatif.

Nous regrettons également le manque d'ambition en matière de réemploi. Réduire les déchets à la source, ce n'est pas seulement alléger les emballages à usage unique. C'est aussi développer les emballages réutilisables, le vrac et les systèmes de recharge. Sur ce point, nous aurions attendu des engagements plus forts.

M. le Ministre a rappelé en Commission les obligations européennes qui vont s'appliquer notamment à l'HORECA et à la vente à emporter. C'est une évolution positive, mais nous serons attentifs à sa mise en œuvre concrète et aux mesures d'accompagnement qui seront proposées au secteur.

Puis, il y a la consigne. Un jour, votre collègue, M. Desquesnes, avait déclaré que la consigne était « écrite dans les astres ». Nous ne la voyons pas aujourd'hui, malgré la nuit qui est en train de tomber. Nous aurions préféré qu'elle soit écrite aussi clairement

dans le programme des Engagés et dans la Déclaration de politique régionale que dans le présent accord.

Le texte ne décide toujours pas de l'instaurer. Il se contente d'en prévoir la possibilité, et renvoie la décision à plus tard. Le Conseil d'État a lui-même attiré l'attention sur le calendrier. Si la consigne s'avère nécessaire, les délais prévus pourraient rendre sa mise en place difficile dans les temps pour respecter les échéances européennes.

Bref, nous saluons l'aboutissement de cet accord et les avancées qu'il contient. Toutefois, entre les ambitions affichées et les engagements réellement inscrits dans le texte, il reste un écart assez important. Sur la prévention, le réemploi et la consigne, nous estimons que le Gouvernement aurait pu aller un peu plus loin. C'est pour cette raison que notre groupe s'abstiendra.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais être précis et concis – en tout cas, je l'espère –, puisqu'on en a longuement débattu en Commission, et vous avez déjà répondu à plusieurs de nos interrogations.

Quand on parle d'emballages, de recyclage ou de consigne, on parle de sujets qui touchent directement le quotidien des citoyens, mais aussi celui de nos entreprises.

Je pense que nous partageons tous le même objectif : protéger davantage notre environnement, sans imposer des contraintes inutiles à ceux qui ont déjà fait des tas d'efforts. C'est dans cet esprit que nous soutenons cet accord entre les trois Régions. C'est important de le souligner.

Je voudrais insister sur trois éléments. D'abord, faisons confiance aux acteurs de terrain. Nos entreprises, nos PME, nos acteurs du recyclage ont déjà investi et innové. Il faut les écouter, les associer aux décisions et leur donner des règles claires pour continuer à avancer.

Ensuite, soyons justes et pragmatiques. Les obligations doivent rester proportionnées, particulièrement pour les petites entreprises. Évitons les démarches administratives qui se répètent, les coûts qui s'accumulent et les situations où ceux qui respectent les règles paient pour ceux qui les contournent, notamment dans la vente en ligne.

Enfin, je veux être très clair sur la consigne. Le texte que nous votons aujourd'hui n'instaure pas la consigne. Cette décision devra faire l'objet d'un accord entre les trois Gouvernements régionaux. Sur ce point, notre position est claire : nous voulons préserver le sac bleu. Derrière ce sac bleu, il y a des habitudes citoyennes, des emplois, des investissements et toute une filière de collecte et de recyclage.

Avant de changer un système, assurons-nous que le nouveau fera réellement mieux pour l'environnement comme pour le portefeuille de nos concitoyens. Les chiffres évoluent et sont encourageants, vous le savez. Continuons donc à les analyser avant d'en tirer les conclusions définitives.

Monsieur le Ministre, chers collègues, pour l'ensemble de ces raisons, comme j'ai pu l'évoquer à l'entame de mon propos, nous voterons ce texte.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Comme d'autres collègues l'ont dit avant nous, ce décret, Monsieur le Ministre, est une avancée ; c'est vrai, mais il y a aussi quelques occasions manquées.

Les avancées, c'est que le texte aligne enfin le droit wallon sur le règlement européen 2025/40 qui renforce les obligations des producteurs. Le texte prévoit un cadre pour la consigne. C'est bien. Il y a enfin un accord entre les trois Régions, mais on reste sur notre faim, par exemple, sur la question des responsabilités élargies des producteurs – les REP. Ce décret aurait été une bonne occasion pour créer de nouvelles REP, comme sur les couches jetables, les mouchoirs et les lingettes. Ce sont des produits qui sont parfaitement identifiables et dont le recyclage est supporté financièrement aujourd'hui par les citoyens via la taxe poubelle qui ne cesse d'augmenter. On en a parlé plus tôt cet après-midi.

Donc, une REP sur ces flux de déchets aurait permis de faire payer les industriels au lieu des ménages. C'est une question de justice sociale et environnementale et, à notre avis, on a raté l'occasion dans ce texte.

La deuxième occasion manquée, c'est sur la consigne. Oui, il y a un cadre juridique – c'est très bien –, mais il n'y a pas de date précise d'entrée en vigueur. Cela fait des années que ce dossier traîne. Les agriculteurs retrouvent toujours des canettes dans leurs champs. C'est parfois mortel pour leur bétail. La population est majoritairement favorable à une consigne classique accessible à tous. Pourquoi n'est-on pas arrivé à fixer, noir sur blanc, une date d'entrée en vigueur ?

On a effectivement déjà discuté longuement du texte en commission, mais il y a quatre questions que nous avons posées et qui n'ont pas reçu de réponse. Je me permets donc de les soulever à nouveau aujourd'hui.

La première concerne la redevance d'enregistrement, qui est de 175 euros par producteur, peu importe sa taille. Dès lors, une multinationale qui met des millions d'emballages sur le marché paie autant qu'une PME qui en met quelques milliers. Pourquoi ne pas proportionner cette redevance au chiffre d'affaires ou au volume mis sur le marché ? Le Conseil

économique, social et environnemental avait plaidé dans ce sens pour une plus grande justice contributive, mais cela n'a pas été rencontré.

Toujours par rapport à ce paiement d'une redevance de 175 euros pour couvrir des frais administratifs, les recettes estimées de cette redevance sont de 1,59 million d'euros. Néanmoins, le coût total expliqué dans le texte est de 2,16 millions d'euros. Cela fait une différence de 600 000 euros qui sera finalement payée par le budget régional. Pourquoi ne fait-on pas payer la totalité des coûts administratifs par cette redevance demandée aux producteurs ?

Il y a des trous dans le budget de la Région wallonne, et c'était une occasion d'en boucher un petit.

Deuxièmement, question que nous avons soulevée en commission, le point 16 de l'exposé des motifs évoque une actualisation de la cotisation Fost Plus payée par les producteurs. Vous ne nous avez pas dit si « actualiser » veut dire « augmenter » ou « diminuer ». Si cela augmente, de quel montant à quel montant et, si cela diminue, même chose : de quel montant à quel montant ?

Troisième question : c'est évidemment une bonne chose de faire payer un peu plus les producteurs, mais comment allez-vous garantir que ces cotisations supplémentaires ne seront pas répercutées sur les consommateurs ?

Enfin, quatrième question, le texte prévoit une amende de 5 000 euros pour un producteur qui met les emballages sur le marché sans s'être enregistré. Pour une société qui réalise des millions de chiffre d'affaires, c'est une poussière. Même doublée en cas de récidive, cela reste dérisoire. Pourquoi n'a-t-on pas prévu un pourcentage du chiffre d'affaires ? Tant que les amendes seront inférieures aux bénéfices tirés de la fraude, les grands pollueurs continueront de considérer ces montants comme un simple coût d'exploitation.

Monsieur le Ministre, pour le PTB, le compte n'y est pas. S'il y a des avancées et des perspectives, il n'y a pas de nouvelles REP, pas de date pour la consigne, des redevances que nous estimons injustes, des objectifs timides et des sanctions dérisoires. On aurait aimé un peu plus de courage et d'avancées. Par conséquent, le PTB s'abstiendra sur ce texte.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Chers collègues, comme je l'ai dit en commission, nous voici à l'acte deux d'un travail essentiel et structurant débuté par l'accord de coopération du 9 février dernier concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages. Cet accord de coopération modificatif est essentiel, puisqu'il vise à se mettre en conformité avec le règlement PPWR relatif aux emballages et aux déchets d'emballage. Le texte que nous examinons aujourd'hui permettra de renforcer la réduction de l'impact environnemental des emballages et de promouvoir davantage l'économie circulaire.

Plusieurs points importants sont considérés dans cette modification de l'ACI et sont à souligner.

Premièrement, l'essentiel objectif de réduction des déchets d'emballages par habitant de 5 % d'ici 2030, 10 % d'ici 2035 et 15 % d'ici 2040. Ces jalons sont clés représentent un levier majeur dans la prévention et la gestion des déchets d'emballages.

Deuxièmement, citons la création d'un registre national obligatoire des producteurs et organisations de responsabilité élargie des producteurs – REP –, et d'un système d'autorisation pour les producteurs et organismes REP. Cette procédure double permettra de veiller, in fine, au respect du principe de la REP : que les producteurs d'emballages supportent tous les coûts de gestion de déchets d'emballages provenant de leurs produits.

Ensuite, mentionnons les obligations renforcées de rapportage, de contrôle, d'audit et de certification des données. Seules des données fiables, qualitatives et actualisées permettront un suivi dans les temps des flux d'emballages et l'atteinte des objectifs fixés.

Citons aussi les contributions financières aux Régions dans le but de soutenir leurs politiques de gestion des déchets. Il s'agit de l'application concrète du principe de pollueur-payeur : veiller à ce que les coûts réels de gestion des déchets soient supportés par ceux qui mettent les emballages sur le marché.

Enfin, mentionnons la prévision d'un cadre général pour la potentielle mise en œuvre d'un système de consigne pour certains emballages de boissons – sujet ô combien important pour notre mouvement. On a encore eu l'occasion de le défendre récemment.

Pour terminer, citons la mise sur pied d'une commission interrégionale de la REP – EPRiBEL –, conformément au cadre commun pour la mise en place dans l'ACI REP-SUP que nous avons voté début 2026. Outre l'important aspect du registre public et numérique des producteurs, EPRiBEL assurera le contrôle de la REP des différents opérateurs économiques. Mentionnons aussi les obligations légales européennes en matière de monitoring, de contrôle et de rapportage auprès de l'Europe. Cette commission aura donc fort à faire.

Pour notre groupe, ce texte représente une étape supplémentaire majeure, permettant tant le renforcement de la responsabilité des acteurs économiques que le soutien aux politiques publiques de gestion des déchets. Il permet aussi de contribuer concrètement à l'indispensable transition vers une économie et des pratiques plus durables et responsables. C'est pourquoi,

vous l'avez compris, nous soutiendrons pleinement cet accord.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, chers collègues, nous saluons que cet accord de coopération interrégional ait enfin pu voir le jour. Son existence en soi nous satisfait.

Cela rassure aussi de savoir qu'une structure administrative, que l'on nommera EPRIBEL, sera pérennisée par cet accord, avec un caractère permanent et disposant à première vue d'assez d'effectifs et de moyens pour remplir ses missions. Il faut voir si cela se vérifie dans la réalité, notamment en ce qui concerne les missions de contrôle.

La Commission interrégionale de l'emballage devient ainsi la Commission interrégionale de la REP, intitulée EPRIBEL.

Il est positif que, pour ce qui est du dialogue avec l'Union européenne, les choses soient plus claires et organisées dans une structure administrative dédiée. En effet, il faut aussi gérer le rapportage des opérateurs économiques, assurer le rapportage dans les délais vers le niveau européen, contrôler et certifier.

Les cotisations contenues et raisonnables des producteurs permettront de financer cela, ainsi que des politiques de prévention des Régions. Toutefois, il faudra voir si le niveau politique prendra les décisions nécessaires pour qu'EPRIBEL puisse être efficace, non seulement au niveau administratif, mais aussi au niveau des contrôles, en cas de cotisations supplémentaires, ou en cas de non atteinte des objectifs de recyclage et de réduction des déchets.

L'important est de pouvoir contrôler si les taux de recyclage et de réduction des déchets sont réellement atteints. Il ne faut pas que l'on soit devant du déclaratif qui ne correspondrait pas à la réalité. Il faudrait donc qu'EPRIBEL dispose de moyens suffisants et de la liberté d'agir nécessaire.

En cas de non-respect par les acteurs, on a choisi d'abandonner les sanctions pénales pour prévoir des sanctions administratives. Je peux le concevoir, à condition que cela soit appliqué et efficace. Une faille est que les objectifs de prévention de recyclage ne sont pas suivis séparément pour chaque matériau. Une sanction administrative repose uniquement sur la non-atteinte de l'objectif global. C'est problématique.

Cette Commission interrégionale doit ou devrait aussi permettre d'élargir la gamme des produits d'emballages où la responsabilité élargie des producteurs joue sur tout le cycle de vie. L'accord donne la possibilité, mais il ne le fait pas encore ; nuance importante que je regrette.

Cet accord devrait également permettre de réduire la facture finale pour le citoyen, ce qui m'importe beaucoup.

L'Union européenne impose de réduire, au minimum de 5 % d'ici 2030, la quantité d'emballages jetables produits ; ce sera donc de 10 % en 2035 et de 15 % d'ici 2040. C'est déjà cela, mais cette réduction est le minimum imposé par l'Union européenne en termes de prévention. Cet accord interrégional applique le règlement et rien que le règlement. Comme évoqué, il ne prévoit pas non plus d'étendre à d'autres produits le système de responsabilité élargie.

Puis, il y a un deuxième aspect, c'est qu'il ne faut pas non plus oublier l'enjeu sur lequel le Conseil d'État a mis le doigt. Les objectifs de réduction de l'Union européenne imposés par son règlement visent plus largement les déchets d'emballages, alors que l'accord interrégional ne vise que la réduction des emballages à usage unique.

En commission, le ministre a admis que l'accord ne garantit effectivement pas l'objectif européen de réduction de l'ensemble des déchets d'emballages. En effet, quid du réemploi et de la réduction des emballages superflus, par exemple ? Affaire à suivre, car le ministre a également admis qu'il faudra à ce moment-là adapter l'accord interrégional.

Il faut absolument avoir une politique qui vise à réduire les emballages et qui ne se satisfait pas de gérer des flux. Pour nous, c'est un objectif primordial, car n'oublions pas non plus que, la plupart du temps, on se trouve devant des emballages dont la production est très énergivore et demande beaucoup de ressources fossiles. La production des plastiques à usage unique consomme du pétrole, soit dans leur *process*, soit le produit lui-même en contient.

De surcroît, ils risquent trop souvent de finir jetés dans l'environnement, peu quand ils sont consignés, beaucoup autrement. Dans le monde, l'emballage en plastique finit souvent sa course dans les océans. Cela m'amène à l'un des points les plus attendus de cet accord : l'instauration d'une consigne sur les bouteilles jetables en plastique et les canettes métalliques.

L'Union européenne est claire à ce sujet dans son dispositif actuel : il faut atteindre pour ces deux emballages un taux de collecte d'au moins 90 % d'ici 2029, ce qui est impossible sans consigne. La consigne permettra de remplir ce minimum syndical, c'est-à-dire d'éviter de polluer notre environnement avec du jetable et mettre du bétail en danger de mort. C'est bien pour cela que les fédérations agricoles réclament cette consigne unanimement. C'est aussi pour cela que les citoyens wallons ont obtenu des milliers de signatures pour la réclamer via une pétition. Ils ont bien défendu cette cause au Parlement wallon. C'est pour cela que cette consigne est dans le programme d'Ecolo jusqu'à

aujourd'hui et dans le programme des Engagés jusqu'au lendemain des élections.

Par contre, ce n'est pas sûr qu'une consigne fera diminuer la quantité de déchets produits. Par conséquent, même si l'on recycle plus, il faudra absolument réduire cette masse envahissante de plastique pétrole produit. Déjà maintenant, les entreprises belges, européennes, commerciales ou d'économie sociale, n'arrivent plus à avoir des débouchés rentables pour leur plastique recyclé, vu le dumping mondial sur le plastique dit vierge. Néanmoins, que l'on passe, au moins pour ces deux emballages, à une consigne physique ; consigne physique, car, pour l'instant, le cheval de Troie de ceux qui n'en veulent pas est de faire pression pour une consigne digitale. Cette dernière n'existe même pas ; sur le papier, oui, mais pas en vrai, pas dans l'économie réelle. On ne sait pas comment l'implémenter techniquement, on ne sait pas comment éviter les arnaques, on ne sait pas combien cela coûte. On ne sait pas comment faire pour que tout le monde puisse l'utiliser, on ne sait pas quand ce sera mis en pratique. Les consignes digitales, quelque part, ce sont les SMR du recyclage.

Dès lors, à quoi cela sert-il de jouer les prolongations et de nier la nécessité d'une consigne, alors que la date butoir est 2029 ? Je ne vois qu'une raison possible au fait que l'on insiste et j'espère que je me trompe : il y en a qui espèrent qu'un lobbying continu changera la donne pour pouvoir continuer à externaliser les coûts vers le citoyen et la collectivité. Pour moi, c'est inadmissible. Je n'ai rien contre les profits, mais pas au détriment des citoyens et de l'environnement.

Chers collègues, la petite pousse « consigne » contenue dans l'accord de coopération est fragile. Même son principe n'est pas assuré, mais le mot « consigne » est dedans. Il est prononcé, ce qui n'était même pas le cas avant. On était un peu comme dans une situation au Moyen Âge, quand il ne fallait pas prononcer le mot « diable ». Désormais, le mot est dans l'accord, il est prononcé, mais on est encore loin des lumières. Il n'y a donc pas d'accord politique sur la consigne, c'est clair, le ministre l'a admis en commission. Le texte mentionne juste que « la décision d'introduire un système de consigne doit faire l'objet d'un accord politique entre les Régions ». Monsieur le Ministre, le mot « consigne » dans l'accord est un petit pas en avant. Cependant, vous le savez, les délais n'attendent pas.

Par contre, ce qui est clair dans l'accord de coopération, ce sont les délais. Ainsi, au plus tard le 1er janvier 2029, les producteurs d'emballages de boissons doivent attendre d'atteindre collectivement les objectifs de collecte séparée. Ils doivent désigner un candidat en tant qu'opérateur du système qui doit se manifester au plus tard le 30 juin 2027 – c'est dans sept mois – auprès de la Commission interrégionale de la REP. Pour savoir si l'on est dans les délais, vous le constatez, le premier rendez-vous est donné dans sept mois.

Chers collègues, notre groupe ne pourra pas voter pour cet accord en l'état, mais on ne va pas s'y opposer non plus. Quelque part, on laisse une dernière chance, car l'existence de cet accord de coopération est une avancée en soi. Il laisse aussi la voie ouverte à des améliorations plus que nécessaires et urgentes.

En gros, il n'empêche pas d'aller plus loin dans les décisions que nous souhaitons, c'est-à-dire réduire effectivement et davantage la quantité de déchets produits et permettre un système de consigne physique.

L'accord ne fixe que le minimum imposé par l'Union européenne. Il risque de ne pas être assez efficace pour lutter contre le suremballage, et de ne pas pousser assez vers des taux de recyclage élevés pour certains produits. Il n'entérine toujours pas une volonté politique à organiser un système de consigne. Il fixe encore moins – cela aurait été bien – la manière dont on compte l'organiser.

Toutes ces questions dépendent d'un ou de plusieurs accords d'exécution à finaliser par les gouvernements régionaux. Là, cher Gouvernement, on vous attendra au tournant, et il faudra transformer l'essai.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Merci à toutes et tous pour vos interventions. Ce projet de décret d'assentiment à l'accord de coopération interrégional en matière de déchets d'emballages s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.

L'objectif poursuivi est de prévenir la production de déchets à la source, d'améliorer les performances du recyclage, et de renforcer la responsabilité des producteurs. Je voudrais mettre l'accent d'abord sur la réduction des emballages à usage unique, puisqu'il fixe ici un cadre permettant d'atteindre les objectifs européens de réduction des déchets d'emballages. Les objectifs progressifs sont définis, afin de diminuer le volume d'emballages mis sur le marché, en particulier les emballages à usage unique – Mme la Députée Jacqmin l'a rappelé. Le règlement européen fixe des objectifs ambitieux de réduction des emballages à usage unique : 5 % d'ici 2030, 10 % en 2035 et 15 % d'ici 2040.

Nous avons fait le choix de confier le suivi de ces objectifs aux organismes agréés. Cette approche garantit un suivi cohérent, tout en maintenant pleinement la responsabilité des producteurs. L'enjeu est avant tout

d'encourager la prévention, car le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit.

L'une des principales nouveautés qui ont été mises en avant dans le texte est la création d'un registre national des producteurs. Il permettra d'identifier clairement tous les acteurs qui mettent des emballages sur le marché belge et d'assurer que chacun participe équitablement au financement du système.

La gestion de ce registre est confiée à la Commission interrégionale de la REP qui est également habilitée à imposer des conditions spécifiques aux producteurs ou à l'organisation compétente en matière de responsabilité des producteurs.

Un producteur pourrait soit assumer individuellement ses obligations, soit s'affilier à une organisation compétente en matière de responsabilité élargie des producteurs. Dans ce dernier cas, c'est cette organisation qui effectuera l'enregistrement pour le compte de ses membres.

L'enregistrement constitue un préalable à la mise à disposition des emballages sur le marché concerné. Cet enregistrement est soumis à une redevance destinée à couvrir les frais administratifs du dispositif, notamment le traitement et le suivi des données, les outils informatiques et aussi les inspections. Une fois l'enregistrement accordé et les frais correspondants acquittés, un numéro d'enregistrement lui sera attribué.

L'accord prévoit que les coûts d'enregistrement ne soient pas répercutés uniformément sur chaque entreprise. Les organisations devront respecter le principe de proportionnalité, notamment en fonction des matériaux et des quantités d'emballage mises sur le marché. Cela permet d'éviter des charges disproportionnées pour les petits producteurs.

Les entreprises étrangères qui vendent directement des produits emballés aux consommateurs belges devront respecter les mêmes obligations que les entreprises établies en Belgique. Elles devront désigner un mandataire chargé d'assurer ces obligations sur notre territoire. Cet outil permettra à terme de mieux identifier les acteurs concernés, de simplifier les échanges d'informations entre les autorités compétentes, et d'améliorer le contrôle du respect des obligations légales.

Il renforcera la lutte contre les *free riders*, c'est-à-dire les opérateurs qui profitent du système sans en supporter les coûts. Cet enjeu est particulièrement important dans le contexte du commerce électronique et des ventes transfrontalières.

Concernant l'autorisation des organisations compétentes en matière de responsabilité élargie des producteurs, au-delà du simple enregistrement, une seconde procédure d'autorisation devra être validée. Les organisations devront démontrer qu'elles disposent de moyens financiers, organisationnels et opérationnels nécessaires pour remplir durablement les obligations qui leur sont confiées par les producteurs. Elles devront notamment présenter un plan financier, leur statut, leur contrat type, leurs mécanismes de contrôle des données ainsi que les mesures prévues pour garantir un recyclage de qualité, traçable et conforme aux objectifs européens.

Cette procédure d'autorisation permet donc à EPRiBEL de vérifier que les organismes chargés de gérer les obligations de milliers d'entreprises offrent les garanties nécessaires en matière de gouvernance, de transparence et de solidité financière. L'objectif est de sécuriser l'atteinte des objectifs environnementaux et garantir des règles identiques pour l'ensemble des opérateurs actifs sur le marché belge.

Enfin, l'autorisation pourra être adaptée, suspendue ou retirée si les conditions requises ne sont pas rencontrées, afin d'assurer un contrôle effectif tout au long de la durée d'activité de l'organisme.

Concernant l'obligation de rapportage, les producteurs et les organisations compétentes en matière de responsabilité élargie des producteurs devront déclarer chaque année les quantités d'emballages mises sur le marché, ventilées par catégorie, ainsi que les modalités selon lesquelles ils remplissent leur obligation de responsabilité élargie des producteurs.

En Belgique, ces informations seront transmises à EPRiBEL, qui est désignée comme autorité compétente pour le rapportage des opérateurs économiques actifs sur le marché belge. Elle sera chargée du suivi de ces déclarations, mais également de la publication des données et de leur transmission à la Commission européenne.

Cette obligation de rapportage ne s'appliquera pas lorsqu'un opérateur de gestion des déchets d'emballages rend déjà compte, sur une base contractuelle, à une organisation compétente en matière de responsabilité des producteurs. Il s'agit ici d'éviter, lorsque c'est possible, la duplication des informations et des démarches. Ce travail de rapportage permettra de suivre et de veiller au respect des obligations découlant des objectifs de réduction des déchets.

J'en viens maintenant aux contrôles et aux sanctions.

Concernant les contrôles, ils pourront être réalisés à deux niveaux : d'une part, par les membres du secrétariat permanent spécifiquement désignés par l'organe de décision et, d'autre part, par les fonctionnaires ou agents des administrations compétentes désignées par les Gouvernements régionaux.

Nous avons choisi de remplacer les sanctions pénales, comme vous l'avez très bien dit, par des sanctions administratives. C'est un choix de simplification et d'efficacité. L'expérience a d'ailleurs

montré que les procédures pénales étaient souvent longues et peu adaptées à ce type d'infraction. L'objectif est de lutter contre les véritables situations de resquillage et d'assurer une concurrence loyale entre tous nos opérateurs.

L'élément important est que ces différents contrôleurs devront agir selon des directives générales de contrôle communes établies par la Commission interrégionale de la REP. L'objectif est d'harmoniser les critères d'application et d'éviter que les situations identiques soient traitées différemment selon les Régions ou l'autorité qui effectue le contrôle.

Le dispositif retenu se veut progressif. Lorsqu'une infraction est seulement imminente, les contrôleurs peuvent d'abord formuler des avis et des conseils. Cela permet de corriger une omission ou un malentendu avant même que l'infraction ne soit effectivement commise. Lorsqu'une infraction est constatée, ils peuvent également mettre en demeure l'opérateur de prendre des mesures correctrices, comme mettre fin à l'infraction, remédier à ses conséquences ou éviter qu'elle ne se reproduise. Le texte privilégie donc, lorsque c'est possible, la remise en conformité avant le recours à la sanction.

Concernant les contributions financières aux Régions pour soutenir leur politique de gestion des déchets. Dans ce cadre, les deux grands volets concernés sont la redevance et les cotisations destinées aux politiques régionales.

Concernant la redevance, elle constitue la participation aux frais administratifs liés à la procédure d'enregistrement. Cette possibilité est expressément prévue par le règlement européen. La redevance couvre notamment les frais administratifs, le traitement et le monitoring des données, le développement informatique et les coûts d'inspection. Les montants varient selon la manière dont les producteurs remplissent ces obligations. Lorsqu'un producteur ou son mandataire s'enregistre à titre individuel, sans passer par une organisation compétente en matière de responsabilité des producteurs, la redevance est budgétisée à un 1 500 euros, tant lors de l'enregistrement initial que lors de chaque renouvellement, qui intervient tous les cinq ans.

Lorsqu'un producteur passe par une organisation compétente en matière de responsabilité des producteurs, le coût est budgétisé à 175 euros par producteur affilié, ce qui ne signifie pas que l'organisation compétente répercute ces 175 euros par membre. Un principe de proportionnalité doit être respecté en fonction des mises sur le marché. Cette redevance est, de plus, encadrée par un minimum de 50 000 euros et un maximum de 1 million d'euros par organisation et par numéro d'enregistrement. L'objectif est d'assurer à la fois la viabilité du système et une contribution proportionnée des opérateurs. Le solde du financement est pris en charge par les trois Régions, selon la clé de répartition prévue par l'accord.

Madame Bernard, vous me demandez pourquoi ne pas moduler cette redevance selon la taille des entreprises. C'est parce que les coûts administratifs liés à l'enregistrement et au suivi d'un producteur sont globalement les mêmes, quelle que soit la taille de l'entreprise. Une modulation nécessiterait des vérifications supplémentaires et rendrait le système beaucoup plus complexe. Par ailleurs, les organismes de responsabilité des producteurs peuvent tenir compte du principe de proportionnalité dans la répartition de leurs coûts entre les membres.

Madame Bernard, vous m'interrogez aussi sur qui garantit que les producteurs ne répercuteront pas les cotisations sur les consommateurs. Le principe poursuivi est celui du pollueur-payeur. Les producteurs prennent en charge les coûts liés aux emballages qu'ils mettent sur le marché. Le texte ne fixe naturellement pas la politique commerciale ou les prix pratiqués par chaque entreprise. En revanche, la responsabilité financière vise précisément à créer un signal économique en faveur d'emballages générant moins de coûts et donc fatalement moins d'impact.

Concernant les cotisations destinées aux politiques régionales, à côté de cette redevance existe un mécanisme d'une tout autre nature : les cotisations liées à la responsabilité élargie des producteurs, qui contribuent au financement des politiques des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Pour les emballages ménagers, le principe d'une telle contribution financière existait déjà dans l'accord de coopération pour les emballages ménagers. Son montant initial de 50 centimes par habitant était déjà soumis à une indexation. Il ne s'agissait donc pas d'un montant resté fixe à 50 centimes. Le nouveau texte maintient cette obligation et en actualise le montant. Cette actualisation ne constitue pas une augmentation supplémentaire. Le montant, de 74 centimes par habitant, correspond aux montants existants indexés pour 2026, contre 73 centimes pour 2025.

Une obligation comparable existe pour les déchets d'emballages industriels. Elle vise également à contribuer au financement des politiques régionales de prévention et de gestion des déchets. Le système s'applique aussi aux producteurs qui choisissent de remplir individuellement leur obligation de responsabilité élargie. Ceux-ci contribuent financièrement selon un mécanisme analogue proportionnellement à leur part de marché.

Je voulais aussi vous donner des précisions sur ce que financent les cotisations. D'une part, la cotisation historique de Fost Plus, initialement fixée à 50 centimes par habitant et par an, est aujourd'hui indexée à 74 centimes. Cela va alimenter les moyens régionaux

consacrés aux politiques de prévention et de gestion des déchets. Concrètement, ces moyens peuvent financer des actions de prévention, de réemploi, des campagnes de sensibilisation à la réduction des déchets, des actions visant à améliorer les collectes sélectives et le recyclage, mais aussi des actions de lutte contre les déchets sauvages ou encore le suivi, le contrôle et l'évaluation des politiques menées. Cela peut donc notamment concerner des actions menées avec les pouvoirs locaux, mais aussi bien sûr avec les intercommunales.

D'autre part, les contributions prévues dans la CIREP SUP répondent à une autre logique. Elles visent spécifiquement à faire prendre en charge par les producteurs concernés les coûts admissibles liés à la gestion des déchets sauvages, notamment ceux supportés par les pouvoirs locaux.

Concernant les cotisations éventuelles en cas de non-atteinte des objectifs, le nouvel accord ajoute enfin deux mécanismes financiers qui incitent les Régions et la Belgique à respecter les objectifs fixés en matière de réduction des déchets.

Cela passera par deux axes principaux. Le premier concerne la prévention des déchets d'emballages avec les objectifs que l'on a déjà dits pour l'Europe. Une cotisation supplémentaire peut être imposée aux organisations compétentes en matière de responsabilité des producteurs, ainsi qu'aux producteurs remplissant individuellement leur REP lorsque les objectifs de prévention ne sont pas atteints. Dans le dispositif final préparé, cette cotisation n'est cependant due que lorsque deux conditions sont cumulativement rencontrées : l'organisation n'atteint pas son objectif pour l'ensemble de ces producteurs membres et, simultanément, l'objectif national belge de prévention n'est pas atteint.

Le mécanisme repose sur un montant de 50 euros par tonne manquante pour atteindre l'objectif. Les documents précisant également qu'aucune cotisation n'est due lorsque le montant calculé est inférieur à 150 euros et que, lorsqu'il se situe entre 150 et 250 euros, la cotisation est fixée à 250 euros. Ces montants ont été fixés sur base d'un consensus politique entre les différentes Régions et s'inscrivent dans une logique progressive.

Les objectifs de prévention sont suivis en distinguant les matériaux ainsi que les emballages ménagers et industriels. En revanche, la cotisation supplémentaire n'est pas calculée séparément pour chaque matériau, mais de manière globale.

Sur le côté incitatif des 50 euros par tonne qui ne seraient pas suffisants, je voudrais vous rappeler que le mécanisme ne doit pas être réduit au seul montant de 50 euros par tonne. L'accord prévoit d'abord des objectifs contraignants, un suivi renforcé des performances, du rapportage et aussi du contrôle. La cotisation constitue un mécanisme complémentaire lorsque les conditions prévues par l'accord ne sont pas rencontrées.

Le second mécanisme porte aussi sur les objectifs de recyclage. Lorsqu'une organisation compétente n'atteint pas ses objectifs de recyclage, une cotisation supplémentaire peut lui être imposée. Les montants prévus de 50 euros par tonne entamée et pour laquelle l'objectif n'est pas atteint, est augmenté alors successivement à 100 euros par tonne la deuxième année consécutive et 150 euros par tonne à partir de la troisième année consécutive. Ces objectifs sont des pourcentages minimaux de recyclage fixés par l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages telle que modifiée, et s'inscrivent donc dans le cadre des objectifs européens prévus dans l'article 52 du règlement 2025/40.

Ces cotisations ne constituent pas de recettes programmées et structurelles à ce stade. En effet, rappelons que l'objectif est d'encourager l'amélioration des performances environnementales et d'éviter le paiement de ces cotisations. Ces cotisations ne sont pas automatiques ni arbitraires, elles reposent sur des données contrôlées et validées par EPRiBEL. Par ailleurs, les organisations concernées disposent de garanties habituelles attachées à toute décision administrative.

J'en viens maintenant à la prévision des mesures minimales d'un système de consigne éventuel pour certains emballages de boissons puisque beaucoup d'entre vous m'ont interpellé là-dessus en disant que l'important c'est d'y être, même si l'effort vous paraît peut-être insuffisant. Quoi qu'il en soit, le texte établit un cadre pour un éventuel système de consigne. Je pense que c'est déjà une sacrée avancée. Il prévoit que l'accord de coopération d'exécution préciserait les futures modalités pratiques. La décision d'introduire un système de consigne doit faire l'objet d'un accord politique entre les Régions. L'accord prévoit qu'un candidat opérateur unique se manifeste au plus tard le 30 juin 2027. Il prévoit également un délai minimal de 24 mois entre la conclusion de l'accord d'exécution et la mise en service du système.

Ces dispositions visent à permettre sa préparation opérationnelle. Dans la recherche d'un consensus avec les autres entités fédérées, dont la volonté reste de répondre aux objectifs européens de 2029, il est important d'être attentif à ce que l'éventuel système de consigne mis en place soit bien sûr uniforme, accessible à tous les citoyens, notamment dans le choix d'un système classique, hybride ou digital.

C'est dans le cadre de ces travaux interrégionaux que seront fixées les décisions pour permettre les mesures nécessaires pour respecter les échéances et les obligations européennes. En effet, un groupe de travail

interrégional est déjà mis en place. Il associe EPRiBEL, les administrations régionales compétentes et les cabinets concernés.

Je voudrais dire un petit mot pour terminer sur EPRiBEL, la Commission interrégionale de l'emballage, qui devient la Commission interrégionale de la REP. L'ensemble des tâches de la Commission de la REP se voit élargi. J'en cite juste quelques éléments parce que ce serait beaucoup trop long, mais ils doivent :

- établir et gérer les registres public et numérique des producteurs ;
- contrôler la responsabilité élargie des producteurs des différents opérateurs économiques ;
- remplir les obligations légales européennes en matière de monitorage, de contrôle et de rapportage.

Le budget de fonctionnement d'EPRiBEL prendra en charge une grande partie de leur personnel. Leur budget de fonctionnement est aussi établi chaque année par l'organe de décision « Emballage » en concertation avec l'organe de décision « REP » au plus tard le mois de mai. Le financement sera fait selon une clé de répartition inscrite à l'article 25 de la CI Emballage, lequel prévoit 58,05 % pour la Région flamande, 31,33 % pour la Région wallonne et 10,62 % pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Mesdames et Messieurs les Députés, en conclusion, cet accord de coopération constitue une étape très importante pour assurer la conformité de notre pays avec les nouvelles obligations européennes. Il permet de renforcer la prévention des déchets, d'améliorer les performances de recyclage, d'accroître la responsabilité des producteurs et enfin de consolider la coopération entre nos trois Régions.

M. le Président. – Mme Dejardin, M. Palermo, Mmes Bernard, Jacqmin ne souhaitent pas répliquer

Madame Jacqmin, vous n'aviez pas activé votre micro, mais je me fais votre porte-parole. Mme Jacqmin voulait vous remercier, Monsieur le Ministre.

Monsieur Mockel, souhaitez-vous intervenir complémentairement ?

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vais me résigner à ne pas le faire. Je me joins aux autres, en partie pour les remerciements aussi.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 octobre 2026 modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 732 (2026-2027) N° 1 et 2).

Article unique

Pas d'objection ?

L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 3) *(Suite)*

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 3).

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – La discussion générale sur le projet de décret n° 729 est reprise.

Madame Morreale, je suis en possession de l'analyse des services. Puis-je vous en faire part de façon assez complète concernant le texte antérieur dont nous avons suspendu l'examen ? Que me disent les services ? Ils m'indiquent que l'article 16 de l'arrêté du 10 octobre 2024, ce fameux arrêté qui fixe la répartition des compétences entre ministres et qui porte règlement du fonctionnement du Gouvernement, énonce que les projets de décrets et les arrêtés délibérés en gouvernement sont signés par le ou les ministres qui ont dans leurs attributions la matière qui fait l'objet du projet de décret ou de l'arrêté, et sont contresignés par le ministre-président.

En l'espèce, nous en convenons, le décret porte sur la compétence de la formation. L'article 41 du projet en examen ne modifie pas une législation en lien avec la compétence relative à l'Égalité des chances, il crée un régime dérogatoire pour mettre en œuvre un dispositif qui concerne les compétences exclusives du ministre Jeholet. Ensuite, et tel que cela a été évoqué, le Gouvernement est un organe collégial, comme nous le savons. Une concertation a été menée au sein du

Gouvernement. Il m'est indiqué qu'une concertation préalable a également été menée entre les cabinets concernés.

À titre subsidiaire, mais important néanmoins, notons que le Conseil d'État n'a émis aucune remarque sur l'article 44, qui est donc le nouvel article 41, dans son avis.

Enfin, le Ministre-Président a signé le projet déposé au Parlement, comme vous le savez, et ceci emporte validation de l'arrêté de présentation, et ce, de la part du Gouvernement.

Dès lors, les services du Parlement n'ont pas détecté, pas plus que moi-même, pour être très sincère avec vous, de difficultés ou d'irrégularités dans le cheminement administratif ou décisionnel du texte qui vous est soumis. En ce qui me concerne, je ne vois pas d'élément qui viendrait justifier le fait que ce texte vous aurait été présenté de façon non conforme ou irrégulière. Je suis à votre écoute, comme l'ensemble du Parlement.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Cela veut-il dire que l'article 41 figurait bien dans la version du Conseil d'État ?

M. le Président. – Il portait le numéro 44.

Mme Christie Morreale (PS). – Je suis un peu étonnée que le ministre de l'Égalité des chances et la ministre Neven aient marqué leur accord, parce que, comme l'a évoqué Mme Linard dans son intervention, quand nous avons évoqué la question des quotas dans les organes, nous avons regardé cela hier au Parlement, nous avons relevé à la fois chez M. Jeholet, mais aussi dans les institutions qui relevaient de l'Énergie, de Mme Neven – je regarde autour de moi, parce que Mme Goffinet était présente, mais elle n'est pas là pour le moment – nous avons fait la remarque en disant « attention », parce qu'il y a vraiment une proportion très importante du nombre d'hommes. Nous nous sommes rendu compte que, là où il n'y avait pas de quota, ils ont dit « on respecte les quotas ». Il y avait plein d'endroits où il n'y avait pas de quotas prévus. Nous avons dit que cela, il allait falloir légiférer. La ministre a dit elle-même, par le biais de Mme Dalcq, qu'elle y était attentive. En l'occurrence, il faut être attentifs. Ici, on va faire un recul de la situation. Sur la question des dérogations mixité, cela me semblerait regrettable que l'on fasse une marche arrière comme celle-là. Je ne sais pas si je peux déposer un amendement ou quelque chose du genre, mais cela mériterait reconsidération sur les dérogations et les reculs en matière de droits des femmes.

M. le Président. – Je réponds à votre question : il vous est toujours possible de déposer un amendement avant les votes. Ils doivent être signés par cinq parlementaires, si je ne m'abuse.

Je me permets encore d'indiquer que la dérogation évoquée est une dérogation temporaire et renouvelable une seule fois, si j'ai fait une lecture attentive du texte.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – J'entends Mme Morreale, mais ce n'est pas la tonalité de Mme Tillieux. Mme Tillieux a essayé de susciter une polémique pour voir s'il n'y avait pas une faille au sein du Gouvernement entre M. Coppieters et moi. Pas de chance, nous sommes tous les deux ici en séance plénière, on ne pourrait pas rappeler M. Coppieters pour voir si son cabinet a bien été informé dès le début, et cetera. Je vous ai répondu très clairement sur le fond par rapport à cette collégialité, je vais y revenir. M. Borsus vient de le rappeler aussi. Voilà pour la demande de Mme Tillieux.

Après, par rapport à votre remarque, je ne voudrais pas faire croire que le Gouvernement ou que le ministre de l'Emploi et de la Formation n'est pas soucieux du genre. Je vais vous dire exactement ce qui s'est passé. M. Coppieters est venu me dire de faire attention. Il m'a alerté, en disant : « attends, tu prévois une dérogation, moi, je dois défendre l'égalité homme-femme dans mes compétences ».

Au nom du pragmatisme que j'ai expliqué largement en commission et encore hier sur un autre dossier, j'ai dit que je souhaitais avoir une dérogation temporaire et renouvelable une seule fois, pour ne pas bloquer le fonctionnement d'une instance. C'est la réalité. On est tombé d'accord, il y a collégialité. Je confirme que M. Coppieters y a été très sensible.

C'est différent de ce que Mme Tillieux vient d'aborder. Cela, je vous l'ai expliqué, on en a parlé en Commission. J'ai dit que je n'étais pas favorable à un amendement, comme je ne le suis toujours pas aujourd'hui.

Il n'y a aucune faille au sein du Gouvernement. Ce projet est porté collégialement.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – À défaut d'avoir la majorité, j'ai le droit d'avoir le dernier mot. Je vais l'utiliser pour dire que c'est exactement l'argument du pragmatisme qui fait toujours régresser la question des droits des femmes. Si vous utilisez cet argument, vous ne ferez jamais progresser la cause.

Si l'on n'a pas le courage d'avoir des quotas et de respecter les règles, les choses n'avancent pas. Vous le voyez bien, on met le coin dans l'encoignure pour faire des dérogations temporaires, mais sans durée. C'est même renouvelable une fois. Combien de temps cela représente-t-il ? Que faut-il à la situation en général pour ne pas progresser en matière de droits des femmes ?

Je sais que cela a toujours été compliqué, c'était compliqué il y a quelques années. À chaque fois qu'on a des batailles comme celles-là, elles sont toujours un peu difficiles. C'est lié à une personne, on les connaît, et cetera. Cependant, l'intérêt général, c'est aussi de considérer que les femmes doivent avoir leur place dans des institutions et des organes de décision. Ne pas le faire serait une régression.

J'entends que le Gouvernement n'a pas l'intention de soutenir un amendement. Nous le soumettrons, puisque nous sommes au Parlement, à destination des parlementaires. Chacun jugera, en fonction de ce qu'il a exprimé au Parlement et pour lequel j'ai été très attentive en commission. Il verra s'il joindra les actes à la parole.

Je ne sais pas quel est le délai, je fais appel au règlement. Quel délai ai-je pour déposer un amendement, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Nous allons clôturer la discussion générale. Avant qu'on entame les votes, vous pouvez encore déposer un amendement, dès l'instant où il est signé par cinq parlementaires.

(Applaudissements)

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 42 ?

Art. 2 à 42

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 42 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Proposition de décret modifiant l'article 2 du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin d'imposer un contrôle démocratique à la politique tarifaire du groupe LeTEC, déposée par Mme Hanus, M. Devin, Mme Dejardin, MM. Fontaine, Crampont et Mme Morreale (Doc. 705 (2026-2027) N° 1 et 2)

Proposition de décret modifiant les articles 2 et 2*bis* du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin de sortir de la déresponsabilisation apparente du Gouvernement en matière de politique tarifaire, déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 706 (2026-2027) N° 1 et 2)

Proposition de résolution visant à modifier l'article 49 du contrat de service public conclu entre la Wallonie et l'Opérateur de transport de Wallonie, déposée par M. Mugemangango, Mmes Pavet, Ammi, Van Walle, Bernard et M. Liradelfo (Doc. 704 (2026-2027) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de décret modifiant l'article 2 du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin d'imposer un contrôle démocratique à la politique tarifaire du groupe LeTEC, déposée par Mme Hanus, M. Devin, Mme Dejardin, MM. Fontaine, Crampont et Mme Morreale (Doc. 705 (2026-2027) N° 1 et 2) ;
- de la proposition de décret modifiant les articles 2 et 2*bis* du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin de sortir de la déresponsabilisation apparente du Gouvernement en matière de politique tarifaire, déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 706 (2026-2027) N° 1 et 2) ;
- de la proposition de résolution visant à modifier l'article 49 du contrat de service public conclu entre la Wallonie et l'Opérateur de transport de Wallonie, déposée par M. Mugemangango,

Mmes Pavet, Ammi, Van Walle, Bernard et M. Liradelfo (Doc. 704 (2026-2027) N° 1 et 2).

Ces propositions de décret et de résolution ayant fait l'objet d'un examen conjoint en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par MM. Jean-Paul Bastin et Lefèbvre sous le n° 705 (2026-2027) N° 2, sous le n° 706 (2026-2027) N° 2 et sous le n° 704 (2026-2027) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Chers collègues, on revient aujourd'hui sur une série de textes, sur un sujet qui a animé nos débats durant plusieurs semaines, que ce soit en commission ou même ici en séance plénière ; d'ailleurs, même encore ce jour, d'après les questions que j'ai entendues dans les questions d'actualité. Ces textes concernent l'explosion des tarifs du groupe LeTEC en Wallonie.

Ces dernières semaines, les usagers wallons ont vu cette annonce du groupe LeTEC concernant des modifications tarifaires substantielles pour l'ensemble des titres de transport du groupe LeTEC en Wallonie, singulièrement aussi pour les abonnés, qui bénéficiaient jusqu'alors de la quasi-gratuité pour certains publics cibles, dont les jeunes, les séniors et les publics BIM.

Pour entamer mon propos sur ce sujet intéressant et important pour les usagers wallons, je vais revenir sur ce que j'ai entendu tout à l'heure en question d'actualité de la part de M. Maroy. Pouvoir clarifier ses propos donne une trame au débat. J'ai entendu de sa part, dans une question d'actualité… Le dépôt de cette question d'actualité m'a d'ailleurs étonnée, puisque le sujet a été débattu il y a 15 jours et il n'y avait pas forcément d'élément nouveau ces derniers jours qui aurait pu justifier le dépôt d'une telle question.

En réalité, la question qui a été posée tout à l'heure par M. Maroy est une question qu'il avait déjà posée en question écrite, que l'on a pu retrouver facilement sur le site du Parlement wallon et qui fait effectivement état de la progression du nombre d'usagers du TEC en Wallonie, singulièrement pour les catégories qui bénéficient jusqu'en février 2027 des abonnements quasi gratuits.

M. Maroy nous disait – il s'amuse à le répéter – « qu'un abonnement à 12 euros par an qui reste dans un tiroir ne retire aucune voiture de la circulation. » C'était son propos, on l'a bien entendu. Ce même propos se trouve sur le site officiel du MR. La question d'actualité de ce jour était donc un petit peu orchestrée ; c'est mon interprétation.

Pour continuer, M. Maroy nous indique – c'est encore présent sur le site du MR : « La réponse du ministre wallon de la Mobilité à une question écrite du député MR, Olivier Maroy, révèle qu'en 2025, 23 % des abonnements quasi gratuits valides n'auraient jamais été utilisés par leurs détenteurs. » Il revient avec ces chiffres, annonçant que, « rapportée à 420 000 abonnés appartenant aux catégories bénéficiant de la quasi-gratuité recensés en 2025, cette proportion représente 96 647 abonnements non utilisés ». Propos sur le site du MR, répercutés ce jour en question d'actualité par M. Maroy.

Sauf qu'en réalité, cet angle pris par ce député de ce Parlement sur ce dossier, qu'il a un petit peu alimenté en commission depuis le début de cette législature, avant la décision prise au niveau du Gouvernement d'exploser les tarifs du TEC en Wallonie, occulte totalement l'angle du dossier, à savoir que la quasi-gratuité des bus en Wallonie est avant tout une plus-value sociale pour ceux qui prennent le bus au quotidien.

Je vous parlais tout à l'heure de l'explosion de l'ensemble des titres de transport, mais l'augmentation la plus importante – l'explosion des tarifs – concerne plus encore les abonnés, ceux qui prennent le bus au quotidien et qui en ont besoin pour pouvoir aller étudier, travailler, se former ou décrocher un emploi.

Ainsi, quand on s'attaque en réalité aux abonnés au niveau du TEC, on s'attaque directement à ceux qui font soit l'effort de laisser leur voiture au garage, soit à ceux qui n'ont pas de voiture et qui n'ont pas d'autre choix que de prendre le bus pour aller étudier, se former, travailler ou avoir accès à des services.

Au 31 décembre 2022, nous comptabilisions près de 312 000 abonnés pour les trois catégories visées par la mesure, que ce soit les jeunes, les séniors ou même les BIM. Depuis son lancement, en une année, il y a eu un vrai boom du nombre d'abonnés : +38 % pour les séniors, +315 % pour les BIM, +54 % pour les 18-24 ans.

Une progression qui a touché tous ceux qui font du bus un usage quotidien. De 154 000 au départ, on est donc passé à 420 000 abonnements en quelques années seulement.

Je veux dire à M. Maroy, qui essaie d'occulter finalement les résultats de cette politique, que c'est en réalité totalement oublier les 300 000 usagers qui, au quotidien, utilisent leur abonnement pour prendre le bus afin de se rendre à des services.

Plus encore, je dirais qu'il serait plutôt cavalier – c'est un peu ce que j'ai cru entendre tout à l'heure, ou

même lire sur le site du MR – de qualifier un abonnement quasi gratuit délivré à un jeune, par exemple, comme une perte financière pour l'OTW. Le pire, au contraire, serait de vendre un abonnement hors de prix qui ne soit pas utilisé faute d'offre disponible. Je vais y revenir.

Le leitmotiv de cette majorité dans ce dossier, qui concerne la tarification des bus en Wallonie, c'est de casser le principe de quasi-gratuité à tout prix. On l'a bien compris. Sauf qu'en réalité, ce que démontrent les études largement documentées sur l'usage et sur le *shift* modal, c'est qu'il faut une vraie politique volontariste de mobilité sur les tarifs et sur l'offre, c'est-à-dire agir sur les deux pans en même temps. C'est même ce qu'ont fait d'autres villes chez nos voisins. Par exemple, à Dunkerque, ils ont mis en place depuis quelques années une quasi-gratuité, mais pas seulement. Ils avaient mis au départ une gratuité progressive et une politique de gratuité totale, intégrale, que j'ai eu la chance de tester il y a quelques semaines. C'est une politique qui a fait ses preuves par une politique tarifaire volontariste et une politique de l'offre volontariste. Un boom de mobilité, voilà ce qui a été la clé du succès à Dunkerque.

Dans ce dossier, il convient de revenir impérativement sur l'historique, sur le rétroacte du dossier. Je disais que certains collègues au sein de ce Parlement ont essayé, par quelques interventions, de préparer les esprits à remettre en cause la quasi-gratuité, à essayer de nous faire croire que, pour qu'il y ait plus de gens qui prennent le bus, il faut augmenter les prix du bus. C'était sans doute la meilleure de l'année, la vision la plus subtile que l'on peut avoir et que l'on retiendra sans doute dans les annales de cette législature.

On a décodé cette préparation des esprits dès le début de cette législature. On a d'abord eu une première intervention du ministre de la Mobilité, M. Desquenses – qui, malheureusement, n'est pas là en ce moment –, avec cette toute première sortie qui remonte au 30 octobre 2024. D'entrée de jeu, il commençait déjà à remettre en cause cette quasi-gratuité pour 130 000 jeunes et 100 000 séniors qui en bénéficient aujourd'hui en Wallonie.

La quasi-gratuité est avant tout une mesure de soutien au pouvoir d'achat. C'est un choix assumé pour nous, les socialistes : là où nous le pouvons, nous défendons le pouvoir d'achat. Ce week-end encore, par presse interposée, M. Maroy contestait effectivement l'efficacité de cette quasi-gratuité ; il est encore revenu aujourd'hui en plénière. Dans l'intervalle, sur ce dossier, dans les dernières semaines, le ministre avait peut-être raison sur un point : le financement de cette quasi-gratuité. Le financement initial de la quasi-gratuité était effectivement une fiche du PRW, du Plan de relance de la Wallonie, défendu et assumé collectivement par le Gouvernement PS-Ecolo-MR, piloté budgétairement par le ministre du Budget encore en charge du budget aujourd'hui. Ce recours à l'emprunt a été validé par le ministre du Budget.

Dès lors, sur le fond, la question qui reste aujourd'hui en la matière est : la quasi-gratuité était-elle impayable sur le long terme ? Aujourd'hui, l'OTW, l'organisme chapeau au niveau des directions du TEC en Wallonie, estime que le manque à gagner de la quasi-gratuité environne les 49 millions d'euros par an. Cela représente 17 % de l'impact de la réforme des droits d'enregistrement en Wallonie.

Dire qu'il n'y a pas d'alternative est un mensonge et c'est une question de choix politique ; choix politique que vous avez posé, en faisant exploser les tarifs du TEC en Wallonie et en menant par ailleurs des politiques qui ont coûté très cher aux Wallons avec la réforme des droits d'enregistrement.

Pour terminer sur ce rétroacte qui concerne la préparation des esprits qui nous a amenés à ce dossier, notons la déresponsabilisation du Gouvernement dans la fixation des tarifs. Jusqu'il y a peu encore, c'est le Gouvernement qui était responsable face au Parlement et aux citoyens, quant à la fixation des tarifs du TEC. Cette année civile, deux étapes ont renversé la balance en la matière. Premièrement, la révision du CSP, du contrat de service public de l'OTW, qui impose un passage de 10 % à 14 % du taux de couverture pour les bus wallons. On avait dit à l'époque, il y a six mois, que si vous avanciez dans cette voie, on risquait une augmentation que l'on estimait de 40 % des prix des tickets du TEC. On nous disait en commission : « Non, vous exagérez, on ne va pas en arriver là ». En réalité, que s'est-il passé quelques mois plus tard ? Il y a eu tout d'abord le vote, ici au Parlement, au tout début de l'année, qui révise le décret de 1989. Ensuite, un mois plus tard, le conseil d'administration de l'OTW disposant de cette capacité de décision, de ce pouvoir de réviser les tarifs du texte selon le principe acté par ce Gouvernement, par cette majorité, de tarification dynamique, on constate une explosion des tarifs du TEC. Ils ne sont non pas 40 % plus chers pour des usagers, mais jusqu'à 15 fois plus cher dans le meilleur des cas pour les jeunes utilisateurs du TEC en Wallonie, 10 fois plus cher pour les séniors, avec pour ces catégories la fin de la quasi-gratuité dont ils ont pu bénéficier jusqu'à présent. Dans le meilleur des cas, c'est 15 fois plus cher.

Le plus intéressant, c'est ce qu'il s'est passé à la suite de l'annonce du conseil d'administration de l'OTW, qui a cette prérogative maintenant, grâce aux textes que vous avez votés ici au Parlement, majorité contre opposition, au début de cette année.

Nous avons cru bon aujourd'hui, puisqu'il faut remettre l'église au milieu du village dans ce dossier, de faire toute la clarté sur ce qu'il s'est passé en réalité. L'explosion des tarifs du TEC n'a échappé à personne.

Cela a été confirmé par LeTEC lui-même. Ensuite, il y a eu quelques interventions, tentatives à la fois d'un ancien président de parti, celui des Engagés, de pousser LeTEC à revenir à des tarifs plus décents, puisqu'il citait lui-même une « rupture tarifaire » concernant singulièrement la catégorie des jeunes, et je le rejoins dans son analyse. Il y a aussi eu l'intervention de certains députés des Engagés et du ministre lui-même d'essayer de revenir à des tarifs plus décents pour les usagers wallons. Quelque part, le Gouvernement s'est lui-même enlevé la capacité de décider les tarifs. Il a délégué cette tâche au conseil d'administration de l'OTW, qui a les pleins pouvoirs pour faire exploser les tarifs. Il a le mandat, il le prend. Quelques jours après, quelques séquences médiatiques après, les mêmes membres de la majorité, du Gouvernement, du Parlement, essayaient de plaider à une révision des tarifs qu'ils avaient pourtant eux-mêmes orchestrée, avec le schéma qu'ils avaient mis en place toute cette année.

Comme je vous le disais il y a un instant, nous avons souhaité remettre l'église au milieu du village, donc nous avons cru bon de citer un à un les administrateurs de l'OTW. Par correction, nous allons tous les citer, puisque certains ont essayé d'en citer certains uniquement en commission. Voici les noms des personnes ayant voté pour la nouvelle grille tarifaire :

- Omer Laloux, représentant Les Engagés ;
- Frédéric Maghe, représentant le MR ;
- Sandrine Duvivier, représentant le MR ;
- Carole Ghiot, représentant le MR ;
- Carole Janssens, représentant le MR ;
- Margaux Léonard, représentant Les Engagés ;
- Dimitri Delecaut, représentant le MR ;
- Henry-Jean Gathon, représentant le MR ;
- Gianni Tabbone, représentant Les Engagés.

Voici les noms des personnes ayant voté contre la nouvelle grille tarifaire :

- Zoé Istaz, représentant le Parti socialiste ;
- Fabienne Winckel, représentant le Parti socialiste ;
- Ronny Balcaen, représentant Ecolo ;
- André Van Deuren, représentant le PTB ;
- Hervé Rigot, représentant le Parti socialiste ;
- Nicolas Martin, représentant le Parti socialiste.

Cela, chers collègues, c'est la vérité. C'est la vérité dans ce dossier. La vérité claire, complète et implacable. Désormais, vous ne pourrez plus dire, que ce soit un membre du Gouvernement ou un membre du Parlement : « Ce n'est pas nous, c'est l'OTW. Ce n'est pas nous, c'est le conseil d'administration qui a voté ». Vous êtes solidaires à la fois du cadre que vous avez imposé au TEC, et de l'ensemble de vos collègues MR et Engagés qui ont voté cette décision. C'est là toute la subtilité du dossier, car, maintenant que le conseil d'administration de l'OTW a la délégation pour fixer les prix, et que l'on a entendu les suppositions, les soi-disant intentions de certains collègues – singulièrement des Engagés – de revoir cette grille tarifaire qui avait explosé – de leur faute –, quelle est désormais la mécanique démocratique ? Qui a le pouvoir de faire changer les positions au sein du conseil d'administration de l'OTW ? Un ancien président de parti ? Un schéma médiatique monté en épingle pour mettre la pression sur le conseil d'administration ?

Si vous voulez, chers collègues, allez au bout du raisonnement que vous avez établi en commission et par sorties de presse interposées, à savoir revenir – pour les jeunes, en tout cas – à des tarifs plus décents. Jusqu'à présent, je vous parlais de 15 fois plus cher pour les jeunes. C'est le meilleur des scénarios. Les jeunes, demain – au 1er février 2027 –, pourraient payer pour les lignes Express jusqu'à 384 euros pour leur abonnement TEC. Ils passent de 12 euros par an à 384 euros pour le même abonnement, suite aux décisions que vous avez prises. Certains me diront : « Mais non, Madame Hanus, vous exagérez ! C'est 180 euros ». Ce n'est pas vrai. Le conseil d'administration a acté la nouvelle grille tarifaire avec des lignes Express pour les jeunes à 384 euros.

Vous plaidez, je le comprends, vous essayez de faire le pompier qui éteint son propre incendie, le pompier pyromane. Le pompier pyromane essaie d'éteindre l'incendie qu'il a lui-même causé en ramenant à des tarifs plus décents. J'ai entendu 180 euros par an au lieu de 384 – donc, appliquer le tarif des lignes Classic à l'ensemble des lignes pour les jeunes, et ce, jusqu'à 25 ans. J'ai envie de dire « pourquoi pas ? » si vous y arrivez, mais expliquez-nous la mécanique. Comment marche votre modèle démocratique, puisqu'une décision a été prise au conseil d'administration qui a la délégation pour ce faire ?

J'entendais Mme Fafchamps, dans ses questions d'actualité, nous parler de la confiance des citoyens dans le politique. Mais quelle confiance, aujourd'hui, dans ce dossier ? Qui décide, en fait ? Sont-ce les administrateurs que j'ai cités dans ce conseil d'administration ? Ou sont-ce les députés qui peuvent avoir de l'influence et des comptes à rendre, ici, au Parlement – avec, évidemment, leurs collègues du Gouvernement ?

Ce que nous demandons, c'est de ne pas vous cacher derrière vos décisions inadmissibles. Votre volonté d'augmenter les tarifs du TEC était inscrite dans les astres. Elle était orchestrée depuis le début de cette législature. Je pense même que c'était le plan caché du parti des Engagés, de faire exploser les tarifs du TEC. Alors, prenez votre pleine responsabilité.

J'en viens à ma conclusion. Nous vous avons proposé, en commission…

(Réaction d'un intervenant)

Si cela vous dérange, Monsieur Jacob, vous pouvez prendre le micro. Si vous avez quelque chose à dire dans le dossier, je peux réagir. Pas de problème.

M. le Président. – Un zeste de vie dans notre assemblée n'est pas excessif, mais vous avez la parole. Je vous en prie.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Merci. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, chers collègues, c'est en réalité d'aller au bout de votre raisonnement. Si vous voulez revenir à des tarifs plus raisonnables – j'ai entendu en commission, il y a quelques semaines, 180 euros pour les jeunes –, j'ai envie de dire : allons-y. Allons même plus loin. Si vous avez les moyens pour ce faire, pourquoi ne pas revenir aux abonnements à 1 euro par mois ? Allons jusqu'au bout du raisonnement. Pour ce faire, il y a une solution : c'est de permettre au Gouvernement de reprendre la capacité à décider de la grille tarifaire et de rendre des comptes, ici, au Parlement. C'est le sens de notre proposition de décret que nous avons défendue en commission et que nous vous proposons de voter aujourd'hui.

Si vous voulez, chers collègues Engagés-MR, revenir à des abonnements moins chers que ceux que vous avez fait exploser, allez au bout de votre raisonnement. Revenez – pourquoi pas ? – si vous en avez la capacité, à des abonnements à 1 euro par mois pour les jeunes, les séniors et les BIM, et votez notre texte aujourd'hui.

M. le Président. – Je me permets un petit commentaire, puisque vous avez indiqué que la question d'actualité ne serait pas éligible ou vous paraissait étrange en l'espèce. Comme vous le savez, la partition de la sélection des questions urgentes et d'actualité, orales ou écrites, est menée avec la plus grande rigueur par les services.

La note que j'ai sous les yeux m'indique qu'il n'y avait pas d'interpellation ou de question orale au cours de la semaine, que l'événement a fait l'objet d'une prise de connaissance le 14 novembre à 6 heures du matin, qu'il est apparu sur le site et dans les médias papier de Sudinfo et que l'article du journaliste concernant notamment l'utilisation des abonnements était un élément nouveau.

Je me suis rallié à cette analyse, mais n'hésitez pas à m'écrire un petit mot si vous pensez que ceci est complètement en dehors de notre règlement. On analysera tout cela en Conférence des présidents. Je crois toutefois que c'est du béton plus qu'armé.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je pointais l'élément, je n'ai pas remis en question et je n'ai pas demandé à ce que cela puisse être révisé ou réanalysé. Si vous revenez là-dessus, il n'y a pas de problème. Manifestement, l'élément de presse, c'était une question écrite de M. Maroy, cela fait juste un peu sourire. C'est très bien, elle a été traitée, c'est ainsi. Cela m'a permis d'y revenir ici.

M. le Président. – L'élément nouveau était l'analyse du journaliste, et cetera. Croyez bien qu'il n'y a pas d'orchestration de quoi que ce soit au Parlement. Si l'on se trompe un jour, n'hésitez pas à nous le dire, ce dont je ne doute pas une seule seconde.

La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Bonjour à tous, depuis des années, certains veulent nous faire croire qu'une bonne politique de mobilité se mesure uniquement et simplement au prix de l'abonnement. Toujours moins cher, parfois presque gratuit, comme si baisser le tarif suffisait à lui seul à faire une politique de transport.

Il est temps de sortir de cette logique et de regarder les résultats, les chiffres, et surtout la réalité vécue par les usagers. Ce que nous demandons sans ambiguïté, c'est davantage de bus, une meilleure couverture du territoire, des horaires adaptés aux besoins des citoyens et surtout un service ponctuel et fiable.

Les usagers n'attendent pas un abonnement moins cher. Ils attendent un bus qui passe, qui les emmène à destination et qui leur permette d'arriver à l'heure. C'est cela le véritable enjeu. C'est précisément ce que certains refusent encore de regarder en face.

La question n'est pas de savoir combien d'abonnements quasi gratuits ont été distribués. La question est de savoir si cette politique a réellement convaincu davantage de Wallonnes et de Wallons de laisser leur voiture au garage. Sur ce point, les chiffres méritent qu'on s'y arrête, même si cela semble déranger.

Le travail de fond de mon excellent collègue Olivier Maroy – je le répète – a mis en évidence près de 96 647 abonnements quasi gratuits qui n'ont pas généré d'utilisation effective. Cela gonfle mécaniquement et artificiellement les chiffres du nombre d'abonnés, mais cela ne signifie pas que l'on a convaincu autant de personnes supplémentaires de prendre le bus.

Si l'on rapporte ce chiffre à l'ensemble des abonnements du TEC en 2025, toutes catégories confondues, cela représente près de 18 % du total. Autrement dit, presque un abonnement sur cinq n'a donné lieu à aucune utilisation. Je le répète, presque un abonnement sur cinq. Ce n'est pas un détail, une anecdote statistique, et certainement pas un chiffre que l'on peut balayer d'un revers de la main.

Il faut arrêter de confondre les abonnements distribués avec les personnes transportées. Un abonnement qui dort dans un tiroir ne retire aucune voiture de la circulation, il ne réduit ni les embouteillages, ni les émissions, ni la dépendance à la voiture. Voilà pourquoi le nombre d'abonnés, pris isolément, ne peut pas être brandi comme le bilan d'une politique de mobilité. Ce qu'il faut mesurer, ce sont les usagers réels et le report modal effectivement obtenu.

Parlons du coût. Ce sont des dizaines de millions d'euros d'argent public, financés par l'ensemble des contribuables, qui ont été mobilisés pour financer cette politique depuis son instauration. La question est donc légitime : peut-on continuer à mobiliser autant d'argent public sans examiner sérieusement les résultats obtenus ? Les études de l'IWEPS viennent d'ailleurs conforter une réalité que nous soulignons depuis le début : le recours à la voiture est largement déterminé par la qualité et l'accessibilité des alternatives. Dans une enquête MOBWAL, l'institut met notamment en évidence la rapidité de la voiture, son confort et l'absence de solutions de transport en commun suffisamment accessibles. Autrement dit, beaucoup de citoyens ne prennent pas leur voiture parce qu'un abonnement de bus serait trop cher, ils la prennent parce qu'il n'y a pas de bus à proximité, parce que les horaires ne correspondent pas, parce que la liaison est trop longue ou parce qu'ils ne peuvent tout simplement pas compter sur ce service.

Cela devrait être une évidence pour tout le monde : il n'y aura pas de report modal sans offre de transport. On ne fera pas abandonner la voiture à un travailleur en lui proposant un abonnement à bas prix si aucun bus ne lui permet de rejoindre sa destination, son lieu de travail. C'est donc une autre priorité que nous défendons : remettre les moyens au service du réseau, davantage de bus, une meilleure desserte, plus de ponctualité et de fiabilité et, en contrepartie, une participation tarifaire des usagers plus juste et plus proportionnée, avec toujours une attention particulière pour les publics qui ont réellement besoin d'un soutien. La fin de la quasi-gratuité généralisée ne signifie pas la fin de l'accessibilité, elle signifie que nous voulons sortir d'une politique qui confond le prix affiché avec le service rendu. Elle signifie que nous voulons investir dans ce qui permet réellement aux citoyens de changer leurs habitudes.

Oui, nous assumons ce choix, avec un transport public toujours largement accessible, mais aussi un transport public qui fonctionne, parce qu'une politique de mobilité ne se juge pas au nombre d'abonnements que l'on distribue, mais au nombre de personnes que l'on convainc réellement de prendre le bus. J'en suis convaincu, on ne fait pas une politique de mobilité avec des abonnements inutilisés, on la fait avec des bus qui circulent, qui passent à l'heure et qui répondent aux besoins de nos concitoyens. C'est cette exigence que nous défendons. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le contexte de la proposition de décret que nous défendons aujourd'hui et qui rejoint les textes déposés par les deux autres groupes de la minorité, c'est cette explosion des tarifs du transport en commun en Wallonie, qui sera applicable au 1er février 2027, si les choses restent en l'état. Il avait été question de 40 % en moyenne et, lorsque nous nous étions émus de cette hausse déjà très importante, on nous avait indiqué que nous étions en train de propager la peur et que les choses seraient sans doute davantage calibrées, évoquant différentes autres pistes qui s'avéraient toutes vides de contenu. Nous étions bien loin d'imaginer que nous serions, pour certains publics, à plus de 1 500 %. Ici, j'intègre déjà l'abaissement potentiel de l'abonnement pour les jeunes avec la fusion des tarifs Classic et Express.

C'est un impact considérable pour un très grand nombre de personnes ; ces personnes qui sont dans le bus, qui prennent le bus, qui comptent sur le bus, le tram, le métro.

Contrairement à ce qui a été dit, une politique de mobilité n'a jamais été fondée uniquement sur une politique des tarifs de la mobilité et des transports en commun. Je n'ai entendu personne dans aucun groupe plaider les choses en ce sens. Dès lors, il faut concevoir la politique des tarifs dans un ensemble avec la politique d'investissement, par exemple le tram, avec la politique de l'offre, avec la politique de la qualité ; bref, l'ensemble des leviers et je ne parle pas des autres moyens de transport durables ou actifs.

De même, il y a toujours quelqu'un qui paie. Mais oui, évidemment, évidemment qu'il y a un budget derrière une entreprise publique qui fait fonctionner les transports en commun. Là, derrière, c'est donc un choix politique. Il en est de même, par exemple, pour les gratuités qui sont maintenues. On a évoqué tout à l'heure les enfants jusqu'à 12 ans. Curieusement, d'ailleurs, les critiques sur la gratuité ou la quasi-gratuité de certains publics ne portent pas – et heureusement – sur cette gratuité-là. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Effectivement, il y a un arbitrage politique, noble en fait, qui est de voir où les ressources publiques sont affectées.

On pourrait parler de la même manière de la gratuité des parkings autour des gares. J'entendais Mme Fafchamps hier évoquer toute l'importance de la politique des tarifs pour cette incitation. C'est un autre exemple. Elle a raison de revendiquer la gratuité des parkings autour des gares. Là-dessus, il y a bien sûr toujours quelqu'un qui paie, ce sont les choix politiques que nous sommes amenés à faire. On pourrait trouver encore d'autres exemples, dans toute une série d'autres politiques publiques en Wallonie ou aux autres niveaux de pouvoir, mais je ne le ferai pas ici, à cette heure tardive.

Au delà de ce contexte, il y a cette mise en scène invraisemblable, ce sketch, en fait, où le Gouvernement veut augmenter les tarifs clairement, mais où il fait tout pour finalement déléguer la sale besogne à d'autres. Il fait semblant, il organise un jeu de rôle. Cette gouvernance publique, elle n'est pas digne, en fait, de ce que nous pouvons attendre de notre démocratie. Le comble est atteint lorsqu'un conseil d'administration,

abstrait jusqu'il y a quelques instants, invisible en fait, prend des décisions absolument déconnectées de la réalité des gens et où, à ce moment-là, le ministre intervient avec le beau rôle, celui qui demande qu'on revoie en fait les tarifs qui sont ainsi décidés, une première fois et puis une deuxième fois, et puis ce sont aussi les parlementaires de la majorité qui se joignent à la danse en intervenant dans le même sens.

Je ne dis pas que ces interventions sur le fond n'aident pas, et je remercie particulièrement M. Dewez, qui a essayé de porter des efforts, notamment sur l'abonnement 32 fois plus cher pour les jeunes, en essayant de le ramener avec l'abonnement classique et en essayant de tempérer la casse portée par les Engagés. Mais cela reste néanmoins une augmentation totalement considérable.

Ce sketch, cette espèce de théâtre de boulevard où des ministres claquent des portes en se montrant finalement outrés par des décisions, où des parlementaires surgissent de l'armoire, comme on pourrait le voir dans des vaudevilles, bref, on est vraiment là avec quelque chose qui n'est pas sérieux. On croyait le comble atteint avec ces différents jeux de rôles. Mais un nouveau comble, si je puis dire, est encore intervenu hier. Parce que lorsque des parlementaires demandent de pouvoir entendre ceux qui décident, prétendument, le conseil d'administration, alors là, on refuse qu'ils parlent, surtout qu'ils ne parlent pas, surtout qu'ils ne se montrent pas. Surtout qu'on ne puisse pas comprendre que, là, derrière, ce n'est pas une entreprise hermétique, ce n'est pas une espèce d'abstraction, ce sont des gens, des gens qui sont directement connectés à la majorité MR-Engagés. Là, on a fait encore plus fort hier avec ce refus. Le CA décide, mais le CA ne peut surtout pas s'exprimer. À nouveau, ce n'est pas sérieux et ce n'est pas digne pour notre démocratie.

C'est un choix profondément politique. La politique tarifaire, elle, ne repose pas que sur des hypothèses techniques. Il ne s'agit pas donc de dire que c'est le Parlement ou le Gouvernement qui doit conduire le bus avec ce stratagème éculé de faire dire aux opposants ce qu'ils n'ont bien évidemment ni dit, ni même pensé. Il s'agit donc d'un choix profondément politique, qui est une noble tâche que d'avoir, à un moment donné, une vision de la société et une prise en compte d'un certain nombre de réalités.

Au passage, il y a une question qui n'a toujours pas reçu réponse. Même lorsqu'on nous dit qu'on peut interroger le ministre pour savoir pourquoi le conseil d'administration aurait pris telle ou telle décision, pourquoi donc, dans cette explosion des tarifs, est-ce fois 10 pour les séniors ? Ce qui est évidemment totalement considérable, et que c'est fois 15 et pour le moment, encore fois 32 dans certains cas, pour les jeunes ? On est là avec des publics qui aujourd'hui bénéficient de la quasi-gratuité. Pourquoi donc là-dessus n'y a-t-il pas quelqu'un qui puisse répondre ? Il y a peut-être réponse, mais quelle est-elle ? Quelle est la raison ? Pourquoi une quasi-gratuité doit-elle être revue avec un fois 10 dans un cas, ou avec un fois 15 ou un fois 32 dans l'autre cas ?

On a cherché à distraire l'attention avec cette question des abonnements non utilisés. Je peux tout à fait entendre que le nombre d'abonnés ne soit pas en soi un indice suffisant pour considérer la réussite pleine et entière de tel ou tel choix. Par contre, venir opposer ce choix prétendument à celui de l'offre ou des investissements, c'est aussi une caricature qui ne tient pas la route. À votre avis, où va cet argent, ce subside de la Région au groupe LeTEC ? Bien évidemment que LeTEC l'utilise – en tout cas, c'est ce qu'il nous dirait si l'on avait l'occasion de l'entendre dans ce Parlement – pour financer les différents postes de dépenses qu'une entreprise publique doit pouvoir assumer pour faire fonctionner le système de transport public, notamment l'offre et notamment les investissements.

En synthèse, nous pensons qu'il faut mettre un terme à ce jeu de rôles, à ce jeu de dupes, qu'il faut quitter cette logique de sketch, cette forme de gouvernance délétère, et qu'il faut retrouver une transparence dans la responsabilité. C'est le sens de la proposition de décret que nous avons déposée et défendue aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Chers collègues, en préambule, je ne sais pas si c'est de moi dont M. Hazée parle quand il dit « des parlementaires sortis de l'armoire ». Désolée, mais je suis là déjà depuis un peu plus de deux ans. C'était au moins aussi respectueux que quand vous aviez traité les administrateurs d'hommes de paille en commission. On voit où en est le niveau du débat pour certains groupes.

Cela dit, ces trois textes ont été longuement débattus en commission et rejetés. Cependant, ils posent deux vraies questions auxquelles je veux répondre. La première est « qui paie ? » et la deuxième est « qui décide ? »

D'abord, qui paie ? La résolution du PTB demande de revenir à un taux de couverture de 10 % et d'annuler la nouvelle grille. Selon l'OTW, la quasi-gratuité représente près de 50 millions d'euros par an. Aucun des textes proposés aujourd'hui ne dit où l'on trouve ces 50 millions d'euros. Ils étaient dans le Plan de relance, ils étaient dans l'enveloppe pour les inondations, mais maintenant, si l'on doit les financer, personne ne dit où on les trouve. La Wallonie consacre déjà près de 900 millions d'euros par an aux transports publics, soit environ 5 % de ses recettes, et elle continuera à financer 86 % du fonctionnement du TEC. Demander davantage aux contribuables sans expliquer comment, ce n'est pas protéger les usagers, c'est reporter la facture sur les générations suivantes.

Le deuxième point, c'est « qui paie et qui ne paie pas ? » Personne ne prétend que la lutte contre la fraude comblera à elle seule l'effort demandé. Toutefois, c'est une question de justice envers tous ceux qui paient leur abonnement. Lutter contre la fraude n'est pas forcément dépenser beaucoup d'argent. En sécurité routière, par exemple, on annonce les contrôles radars et les campagnes BOB. Rien que cette annonce, à elle seule, a déjà un effet dissuasif. Il doit en être de même dans nos bus. Aujourd'hui, une petite musique s'est installée comme quoi, notamment à Liège, « de toute façon, on ne sera jamais contrôlé ». Des contrôles renforcés et surtout annoncés régulièrement changeraient déjà ce réflexe et cette petite musique. Dès lors, j'invite le TEC à communiquer bien davantage sur les actions de contrôle.

La deuxième question soulevée dans vos textes est « qui décide ? ». Les propositions du PS et d'Ecolo voudraient rendre au Gouvernement la fixation des tarifs, mais, pour la première fois, c'est le décret lui-même qui garantit les gratuités et les tarifs préférentiels pour les moins de 12 ans, les personnes malvoyantes, les accompagnateurs de personnes handicapées, et des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses, les aînés ou les publics précaires. L'OTW gère, au quotidien, dans un cadre que ce Parlement a fixé et le ministre reste responsable devant nous. C'est ainsi que doit fonctionner un service public autonome, mais contrôlé.

Madame Hanus, j'en ai marre que vous me prêtiez des propos que je ne tiens pas : « la hausse du prix fait prendre le bus. » Croyez-vous vraiment que je vais dire cela ? Qui dirait qu'un bus plus cher fait que l'on y monte ? Je ne dis pas cela. Je vous ai corrigée en commission, puis encore en plénière. Ce que je dis, c'est que le prix à lui seul ne fait pas lâcher la voiture. Ce qui fait laisser sa voiture au garage, c'est un bus qui passe, un bus qui est à l'heure, un bus qui ne prend pas deux fois plus de temps que son trajet en voiture. D'ailleurs, vous le dites vous-même : à Dunkerque, la semi-gratuité fonctionne, mais pas seule. Depuis le début, je dis que c'est la qualité de l'offre, et qu'il faut combiner des tarifs attractifs et une qualité de service.

De plus, ce que vous oubliez de dire ici en plénière, Madame Hanus, quand tout le monde vous écoute, c'est qui sont les nouveaux abonnés du transport en commun à Dunkerque ? Cela ne vous arrange pas de citer les chiffres de l'autorité de régulation. Elle dit que ceux qui ont pris l'abonnement sont majoritairement des piétons et des cyclistes. Un piéton qui monte gratuitement dans un bus, c'est bien, mais ce n'est pas une voiture en moins sur nos routes, c'est un citoyen qui marche moins, aux frais de tous les autres contribuables.

Je voulais revenir aussi sur « on nous dit que l'on sacrifie l'offre ». En fait, c'est l'inverse et les faits sont là :

- 150 millions d'euros pour les quatre lignes de *busway* liégeois d'ici 2030 ;
- 80 millions d'euros de plus pour deux lignes prioritaires vers Herstal et Seraing ;
- le métro de Charleroi ;
- 170 bus électriques déjà commandés et au moins 350 en service en 2029 ;
- de nouveaux parkings relais pour que l'automobiliste puisse laisser sa voiture et monter dans le bus ;
- chaque année, 10 gares de plus où bus et trains seront mieux coordonnés ;
- une information en temps réel sur smartphone et une nouvelle billettique d'ici 2029 ;
- dans les zones rurales, une centaine de circuits de transport à la demande en complément des lignes existantes, c'est 45 millions d'euros dès 2028.

On peut quand même dire que l'on est assez loin d'un désinvestissement. Notre motion demande que tout cet effort se traduise par des bus plus fiables, plus fréquents et plus ponctuels. Assumer cette réforme, ce n'est pas la figer, c'est regarder en face et corriger ce qui doit l'être. C'est la majorité qui porte ces corrections. Pour les jeunes qui n'ont que l'Express pour aller à l'école, le ministre a demandé une correction. Il a annoncé ici, le 3 novembre, qu'une solution serait soumise au conseil d'administration de l'OTW. Notre motion soutient un plafond de 180 euros, et nous veillerons à ce qu'il soit mis en place avant le 1er février.

Pour les aînés, le tarif préférentiel est confirmé pour tout le réseau, lignes Express comprises, sans réduction d'horaires. Toutefois, un collectif d'aînés nous a écrit : selon les informations publiées, leur abonnement ne peut se payer qu'à l'année, en une seule fois, alors qu'un jeune peut payer au mois sans surcoût, puisque le prix annuel est simplement divisé par 12. Notre groupe souhaite que les aînés puissent eux aussi payer leur abonnement au mois. Il souhaite aussi que les aînés qui n'utilisent pas internet soient informés de la nouvelle grille par d'autres canaux.

Enfin, Madame Hanus, vous avez aussi demandé une évaluation de la réforme. J'ai une bonne nouvelle pour vous : cela s'est déjà décidé, puisqu'on l'a voté dans notre motion ici, il y a 15 jours. La motion demande l'évaluation de la nouvelle grille sur la fréquentation et sur chaque public, avec un rapport à ce Parlement. C'est déjà voté et nous serons au rendez-vous.

Pour conclure, ces trois textes ont un point commun : ils regardent dans le rétroviseur, ils voudraient revenir en arrière. Je sens bien qu'il y a une certaine nostalgie, mais revenir en arrière ne financerait pas un seul bus de plus. Ce que nous voulons, c'est aller

de l'avant avec un groupe LeTEC financé durablement et qui transporte mieux les Wallonnes et les Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Hier, c'était la Journée mondiale des étudiants. Les étudiants ont organisé des actions et des manifestations, dont une manifestation contre la précarité. Pour eux, tout coûte cher : les courses coûtent cher et le kot coûte cher. MR et Engagés ont même porté le minerval à 1 200 euros. Finalement, cerise sur ce mauvais gâteau, les tarifs du TEC ont augmenté fortement pour les jeunes. Ils ont augmenté de 12 euros à 180 euros, voire à 384 euros, donc fois 32. Quand on voit toutes ces mesures, on se demande ce que le MR et les Engagés ont contre ces jeunes.

C'est le cas aussi pour nos anciens, les séniors. Ils voient leur abonnement multiplié par 10. On est en train de parler de personnes qui ont travaillé toute leur vie. Je rencontre souvent à Charleroi des personnes qui gagnent 1 100, 1 200, voir 1 300 euros de pension. Elles doivent faire face à toute une série de surcoûts et de taxes et aux attaques des mêmes partis MR et Engagés au niveau fédéral contre les pensions. Là aussi, on se demande ce que ces personnes vous ont fait.

La bonne nouvelle, c'est que la colère est fort présente. La résistance est là. On l'a vue hier. Malgré la pluie, ces jeunes étaient là pour résister. Les jeunes et les moins jeunes résistent contre votre politique. Une chose est claire, c'est qu'ils trouveront le PTB à leurs côtés.

M. le Ministre – qui n'est pas là aujourd'hui – a essayé de nous faire croire que cette décision n'est pas de sa faute : « Ce n'est pas moi, c'est le conseil d'administration du TEC, qui prend ses décisions par rapport aux tarifs du TEC ».

Pendant des semaines et des mois, on a dit que la décision du Gouvernement wallon d'augmenter les recettes de 10 % à 14 % allait avoir pour effet d'augmenter les tarifs. Là, on nous a dit, comme on l'a entendu ici : « Non, vous voulez faire peur aux gens. C'est la politique de la peur ».

Toute l'opposition a dit que c'est ce qui allait se passer. Il n'y a pas eu que l'opposition. Le président du conseil d'administration du TEC – celui que l'on ne veut pas entendre quand on demande des auditions que la majorité a refusées – a très vite dit que c'est mécanique. À partir du moment où l'on demande une augmentation des recettes, il va y avoir une augmentation des tarifs. C'est exactement ce qui est en train de se passer.

Il y a un mensonge de la part des Engagés. Ils ont fait campagne en proposant un élargissement de l'abonnement à 12 euros à l'ensemble des jeunes. Cela faisait partie du programme des Engagés. Ils ont trahi leurs électeurs, ils leur ont menti.

À ceux qui nous disent que ce n'est pas possible et qu'il n'y a pas d'argent, plusieurs questions se posent. D'abord, quand les Engagés étaient dans l'opposition, c'était manifestement possible. Deuxièmement, quand on voit certains choix qui sont faits, comme les 3 milliards d'euros d'aides qui vont aux multinationales, notamment à de grosses boîtes qui licencient, là, il n'y a pas d'examen sérieux pour savoir si cet argent est bien utilisé. Ce sont 3 milliards d'euros par rapport à 41 millions d'euros. C'est de cela qu'on parle.

J'ai évoqué en commission une étude sur le coût de la voiture, qui est pourtant sur le site de la Région wallonne. La voiture est essentielle pour beaucoup de gens, notamment dans des endroits où il n'y a pas assez de bus. Le coût social de la voiture, le coût en termes d'infrastructures et le coût sanitaire de la voiture, pour la seule année 2019, c'est 4,5 milliards d'euros.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'on ne peut pas cacher une évidence : le fait de s'attaquer aux tarifs du TEC est un choix politique. Ce n'est pas un choix budgétaire ni un choix pragmatique, mais un choix politique qu'il faut que la majorité assume.

On entend : « Les transports en commun, tout le monde les paie, même ceux qui ne les utilisent pas ». C'est le principe même du service public.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, on pourrait même parler des voitures de société, comme le dit Mme Morreale. Le principe même d'un service public, c'est qu'on le paie en collectivité. Parfois, on n'en profite pas tous. C'est la même chose quand on parle des soins de santé ou de l'enseignement. C'est le principe même d'un service public.

Tout à l'heure, Mme Fafchamps cherchait un point commun entre les trois textes soumis aujourd'hui. Je crois qu'il y a un point commun, c'est que ces trois textes défendent l'idée d'un service public fort. Cela, c'est vrai. D'ailleurs, ce ne sont pas que les services publics qui sont payés par la collectivité, Madame Fafchamps ; les salaires des députés et des ministres sont payés par la collectivité aussi. La Maison des parlementaires, qui a coûté 50 millions d'euros, est également payée par la collectivité.

Donc, il y a des choix et, à un moment donné, il faut les assumer. Oui, on assume le fait que le transport public est un droit fondamental, que la mobilité est un droit fondamental et qu'il doit donc être assumé par l'ensemble de la collectivité. On estime que la décision qu'il faut prendre maintenant, dans les résolutions que l'on soumet, c'est de revenir à l'esprit de ce contrat que l'on a conclu avec les gens et de renoncer à cette décision d'augmenter les recettes des 10 % à 14 %. C'est vraiment essentiel.

On entend maintenant que, quelque part, il y a un petit recul. Ce recul, je veux quand même le souligner, est dû à la résistance qu'opposaient les jeunes et les personnes qui se sont battues contre cette décision. On entend qu'un ancien président des Engagés s'est plaint de ce tarif à 384 euros. À un moment donné, on dit : « on va aller jusqu'à 180 euros. » Cela démontre une chose assez intéressante, c'est que, quand on nous dit que ce n'est pas le ministre qui décide, que ce n'est pas le Gouvernement qui décide et que l'on a un ministre qui écrit une lettre au conseil d'administration du groupe LeTEC pour dire qu'il faut descendre le tarif alors qu'en commission, on nous assure que la décision va être prise, cela confirme que l'on nous a menti pendant des semaines. Cela confirme que, pendant des semaines, on a nié que c'est le Gouvernement et l'autorité politique qui décide de sa propre politique de transport public et des tarifs.

Dès lors, je ne peux que vous inviter à revenir à la raison. Si vous voulez aussi défendre un droit à la mobilité, qui est un droit fondamental, il faut renoncer à ces hausses de tarifs. Cela me semble évident. Ce serait bon sur le plan social, mais aussi sur le plan écologique. En effet, c'est quand même fou de prendre ces décisions alors que l'on a affronté des épisodes en termes de catastrophes écologiques qui sont les plus importants de l'histoire de la Wallonie. J'ai évidemment en tête l'incendie des Hautes-Fagnes ou les chaleurs qui ont fait des milliers de victimes.

C'est également fou de prendre ces décisions alors qu'à tous les niveaux du Gouvernement, le MR et Les Engagés n'ont apparemment qu'une seule obsession : vider les poches des gens.

Ainsi, cette résolution vous invite à renoncer à votre décision concernant l'augmentation des recettes et à renoncer à votre décision concernant l'augmentation des tarifs.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Chers collègues, c'est bien dommage que M. Desquesnes ne soit pas là. Je pense que ses oreilles doivent siffler vu la quantité de choses que l'on dit sur lui.

C'est là tout le nœud du problème. Le ministre a fixé un objectif en juin dernier, disant effectivement que l'obligation de fonds propres du groupe LeTEC passe de 10 à 14 %, puis, deux mois après, il décide de se retirer et qu'il n'est plus responsable de l'augmentation des tarifs. Peut-être s'est-il rendu compte que l'on allait lui imputer l'augmentation des tarifs du TEC.

Ensuite, quand la hausse est arrivée, il l'a dénoncée et a fait un show médiatique à ce moment-là. Autrement dit, pour simplifier, le ministre a demandé l'addition, a quitté la table, puis a protesté quand le serveur l'a apporté aux voyageurs. Le problème n'est pas vraiment que le ministre a perdu le contrôle du groupe LeTEC, c'est plutôt que le ministre veut garder la main, mais ne veut pas apposer sa signature sur la hausse des prix.

Pendant ce numéro, ce sont surtout les usagers qui font les comptes : pour les jeunes, l'abonnement annuel Express annoncé passe de 12 à 384 euros, soit 32 fois plus ; pour les 65 ans et plus, de 12 à 120 euros ; pour les bénéficiaires de l'intervention majorée, de 12 à 60 euros et, pour les autres adultes, de 710 à 890 euros. LeTEC a appelé cela une « adaptation des tarifs ».

Pour les familles, c'est surtout une facture de plus et, pour les étudiants qui doivent déjà encaisser le coup du minerval, c'est une accumulation de factures.

La question est simple : qui est responsable ? Cette hausse n'est pas tombée du ciel. C'est un épisode de théâtre en trois actes. En juin, vous avez décidé de signer un contrat de service public qui impose de passer le taux de couverture des recettes de 10 à 14 %. Dès ce moment-là, l'administrateur général du groupe avait dit qu'une hausse tarifaire était inévitable – ou presque inévitable. En septembre, votre majorité retire au gouvernement la validation préalable des tarifs. Cela, c'est pratique. Qu'importe d'ailleurs, Madame Fafchamps, que vous ayez inscrit la gratuité des moins de 12 ans alors que vous ne contrôlez plus aucun autre tarif que celle de la gratuité des moins de 12 ans par décret. Pire, vous avez décidé de prendre la responsabilité uniquement de la gratuité ; le reste, on s'en débarrasse. C'est vraiment honteux !

En octobre, le conseil d'administration adopte les augmentations et l'on découvre l'indignité chez les Engagés. Vous aviez annoncé automatisation, responsabilité et efficience économique, soit un vocabulaire bien soigné. Néanmoins, votre responsabilité politique, elle, n'a pas disparu en même temps qu'un article de décret en septembre. C'est trop simple, on vous a tous vu.

D'ailleurs, quand il faut annoncer une solution, vous retrouvez vite le chemin des commandes, bizarrement. Le 3 novembre, en commission, M. le Ministre annonce que la direction du texte soumettra au conseil d'administration un mécanisme à 180 euros donnant accès aux lignes Express, et ce, avant même que le conseil ne se réunisse. Pour annoncer les tarifs, là, il y a un ministre ; pour assumer les augmentations, il n'y a plus personne.

Vous ne pouvez pas revendiquer, d'un côté, l'autonomie du TEC quand la facture choque et reprendre la main quand il faut annoncer un rabais. Cette mise en scène a tout de même une particularité, c'est que presque tous les rôles sont tenus par la même troupe. Le ministre, qui n'est responsable de rien, est Engagé ; le président du conseil d'administration qui adopte la grille des tarifs est Engagé ; ceux qui dénoncent le plus bruyamment les résultats sont des Engagés aussi, dont un bourgmestre, ancien président de

parti. À entendre M. le Ministre, son parti serait à la fois aux commandes et dans l'opposition. Les Engagés nous ont donc inventé la « partiopposition ». Ah non, pardon ! Cela, vous l'avez copié sur le MR, j'avais oublié.

Voilà pourquoi je soutiendrai évidemment les propositions de décret, parce qu'elles rétablissent une exigence qui est élémentaire. Quand une décision touche le budget de centaines de milliers d'usagers, c'est le Gouvernement qui doit l'approuver et c'est le Gouvernement qui doit venir en répondre, ici, devant ce Parlement.

Monsieur Desquesnes est alors, théoriquement, le ministre des Transports en commun. Il est donc normal que cette fonction comporte des responsabilités. C'est évidemment moins confortable que d'être le ministre de rien, qui délègue à tous. Néanmoins, cela justifie peut-être un peu son salaire. Soyons clairs quand même sur la portée de ce vote. Si, dans un sursaut un peu incroyable, la majorité votait les propositions d'Ecolo et du PS, en prenant enfin sur son dos les responsabilités qui l'incombent, remettre une signature ministérielle en bas de la décision ne remettrait pas l'abonnement à 12 euros pour autant. Ce serait déjà un progrès démocratique et M. Desquesnes ne serait plus le ministre responsable de rien, mais cela ne suffirait pas.

Le problème reste votre objectif de 14 % qui est inscrit dans le contrat de service public depuis juin. Tant que vous maintenez cette exigence sans garantir les moyens d'un service accessible, la pression restera sur les tarifs et sur l'offre. D'ailleurs, le décret de septembre ajoute une indexation annuelle automatique. Donc, les 180 euros annoncés aujourd'hui comme une victoire par M. Desquesnes ne constituent pas un prix garanti pour demain. Les hausses, qui pourraient revenir chaque année, sans nouvelle décision de ce Parlement, ne seraient pas présentées devant ce Parlement, puisqu'elles seraient automatisées.

Enfin, vous nous expliquez que l'abonnement à 12 euros n'aurait pas porté ses fruits et que la fréquentation n'aurait pas été suffisante. Personne n'a dit qu'un abonnement bon marché faisait apparaître des bus. Les gens ont besoin qu'un bus passe à des heures qui sont utiles, leur permettant de rentrer chez eux.

C'est bien donc la combinaison des deux, gratuité et fréquence, qui amènera un transfert de la voiture vers le transport en commun. C'est comme cela, d'ailleurs, à Dunkerque. C'est comme cela que Dunkerque a réussi. Personne n'a dit le contraire. Dunkerque a augmenté la fréquence. On a un bus toutes les 15 minutes à Dunkerque. Je ne vous demande pas de mettre un bus toutes les 15 minutes partout en Wallonie, mais ils ont effectivement augmenté la fréquence et cela a fonctionné : 85 % d'usagers en plus à Dunkerque. C'est l'un et l'autre. Vous, vous supprimez la gratuité et vous ne faites rien pour l'autre. Pire, vous avez demandé des efforts financiers au TEC et vous avez même diminué le nombre de bus dans nos villages. Chez moi, en Wallonie picarde, c'est d'ailleurs souvent cela qui manque. J'ai pris un exemple dans une vidéo récemment où l'on a un bus le matin et un bus le soir. C'est évidemment impossible de prendre le bus dans ces conditions.

Avant de conclure que le tarif réduit a échoué, regardez également le service que vous proposez. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que de faire payer davantage les voyageurs qui restent ne résoudra jamais le problème de ceux qui n'ont aucun bus à prendre. Ce que nous attendons donc de M. le Ministre Desquesnes, c'est d'être un ministre, pas un ministre responsable de rien, représentant du parti « ce n'est pas moi, c'est l'autre » ; un ministre qui prend ses responsabilités qui lui incombent et qui assume ses choix.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je vais tout d'abord répondre à ce que j'ai entendu de la part des collègues de la majorité, puis je vais conclure.

Madame Fafchamps, sur l'élément que vous avancez, « qui paie ? », « qui décide ? », vous vous réjouissez de savoir que votre Gouvernement a maintenu la gratuité pour les enfants. Ouf de soulagement ! Ce Gouvernement ne s'est pas encore attaqué au prix du bus pour les moins de 12 ans. Ce n'est donc pas encore considéré par votre Gouvernement comme une perte, ce que vous avez essayé de démontrer pour ceux qui bénéficiaient jusqu'alors de la quasi-gratuité.

Sur les usagers actifs qui prennent le bus, avec l'exemple que j'ai mis sur la table à Dunkerque, vous essayez d'avancer cet élément selon lequel, si les usagers du bus au départ étaient plutôt des piétons, des cyclistes, on n'arrive pas au *shift* modal. Parmi les jeunes, combien ont ne serait-ce que leur permis voiture ou sont même propriétaires d'une voiture ? Quand il n'y a pas d'autres alternatives pour ces jeunes que de prendre le bus, on ne peut pas leur reprocher jusqu'à présent de n'avoir aucun autre moyen de se déplacer que ses propres pieds ou son vélo. Donc, cet élément sur le *shift* modal, sincèrement, vous pouvez le laisser de côté.

Vous me disiez tout à l'heure : « J'en ai marre de vos propos, Madame Hanus », et vous avez commencé à me citer. Moi, j'en ai marre, Madame Fafchamps, que vous et vos collègues, vous vous entêtiez à voter des mesures qui s'attaquent au pouvoir d'achat des gens. C'est ce que vous faites ici, avec la nouvelle grille tarifaire du TEC que vous avez validée par-derrière, dans les couloirs, sans débat démocratique ici au niveau du Parlement.

Sur les tarifs bas qui n'amènent pas à eux seuls un taux de fréquentation, c'est ce que vous dites. Oui, on a effectivement étayé ce propos, singulièrement avec

l'exemple de Dunkerque, qui a été dit plusieurs fois. Il faut à la fois une politique de l'offre ambitieuse et des tarifs abordables. Ici, ce que fait votre majorité, c'est : au lieu de booster l'offre et de maintenir des prix abordables, vous augmentez les prix. C'est donc ce que vous pensez, et l'on vous le souhaite, que, malgré votre explosion des prix, le nombre d'usagers ne va pas diminuer. C'est votre thèse aujourd'hui. Votre rendez-vous d'évaluation dans un an. Mais on sera là, on sera là avec tous les collègues de la minorité, peut-être des collègues de la majorité d'ailleurs. On passera ces chiffres au peigne fin pour voir l'évolution de votre politique en matière des tarifs, en matière d'accessibilité tarifaire pour les usagers.

Pour revenir à ce que j'ai entendu à nouveau auprès des collègues du MR, « il vaut mieux un bus qui roule qu'un abonnement dans un tiroir ». Quelle image ! J'ai envie de vous dire, chers collègues, un bus qui roule, c'est bien, mais un bus que les citoyens n'ont plus les moyens de se payer ne sert tout simplement à rien. Où se trouve la solution ? Encore faut-il qu'il y ait un bus qui roule. À ce sujet, je profite de l'occasion ici pour partager ma sensibilité particulière à la plaidoirie d'il y a quelques mois de M. Maroy, cette année, qui a.... Parfait ! *Welcome back*.

À votre plaidoirie, dès lors, Monsieur le Député, par exemple, la ligne de TEC Jodoigne-Tirlemont tout simplement supprimée cette année. À d'autres collègues aussi, tous partis confondus d'ailleurs, sur la fin d'une ligne Express dans la région de Huy, sur la fin du BHNS à Mons ou à Charleroi, sur la fin de l'extension du tram de Liège, sur la fin du TEC permanent dans les zones rurales avec le TEC à la demande. Pour le transport du TEC sur le reste du territoire wallon, j'ai envie de vous répondre à toutes et tous : un bus qui roule, c'est bien, mais un bus que les citoyens n'ont plus les moyens de se payer, cela ne sert pas à grand-chose. C'est ici la vision que vous assumez dans les prochaines années au niveau wallon et pour laquelle vous aurez mes collègues et moi, membres de la minorité, face à vous.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a donc toujours quelqu'un qui paie, et c'est un choix politique. Alors, on nous dit : où trouver l'argent ? Mais il faut suivre nos débats, nos débats budgétaires notamment. On pourrait discuter, par exemple, de la hausse des rémunérations des *top managers* pour des millions d'euros. On pourrait discuter, par exemple, de la réforme fiscale injuste pour des centaines de millions d'euros, dont le seul crédit, le prêt qui est fait pour la financer en 2027, sera supérieur au coût des quasi-gratuités.

Nous pourrions parler encore des frais forfaitaires des parlementaires, ou nous pourrions encore parler, et je vais m'arrêter là, de la réforme dogmatique du vote électronique. Non, parce que là-dessus, depuis que nous avons pu rétablir la transparence sur ce choix que le ministre Desquesnes cachait depuis des mois, le projet s'est écroulé et nous avons donc pu ainsi économiser 31 millions d'euros. Merci.

Des questions restent aussi en suspens : pourquoi donc fois 10 – ce qui est énorme – pour les séniors et fois 15 ou encore fois 32, peut-être potentiellement fois 15 pour les jeunes, ce qui est évidemment encore plus énorme ? Toujours pas de réponse.

À quoi sert le financement que la Wallonie accorde aux TEC lorsqu'elle finance des quasi-abonnements ? Où va l'argent si ce n'est pas dans l'offre, dans les investissements, dans le service public ? Toujours pas de réponse.

Pourquoi donc ne peut-on pas entendre ici, dans ce Parlement, le président du conseil d'administration ou tout autre administrateur ou administratrice, d'ailleurs ? Ce sont des questions qui restent sans réponse.

Troisièmement, j'assume totalement mes métaphores pour faire comprendre combien le décret Ponce Pilate est une mascarade. Rappelez-vous, se laver les mains, laisser faire le travail par d'autres, et pour faire comprendre combien ce sketch n'est pas sérieux, avec ce jeu de rôles où l'on distribue les rôles selon que les nouvelles soient bonnes ou mauvaises. Je vois déjà – parce qu'en fait, on les a déjà vus à l'étape précédente – les communiqués du MR et des Engagés, lorsque potentiellement le fois 32 deviendra fois 15 : « Victoire, c'est moi. Non, non, c'est moi, c'est moi ». Allons donc ! Tout cela n'est pas sérieux.

Enfin, et j'en termine, M. Dupont a raison. Nos textes ne sont pas suffisants. Il reste du travail après, mais ils sont nécessaires pour sortir de cette mauvaise mise en scène et de cette gouvernance délétère.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, non pas que je n'aie pas envie de parler, mais n'est-ce pas à Mme Fafchamps de prendre la parole ?

M. le Président. – Ce sont seuls les auteurs. Lorsqu'il n'y a pas de réplique gouvernementale, seuls les auteurs ont la parole. Je vous en prie.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Désolé. Vu que votre ministre n'est pas là, je me disais que....

On avait demandé, en tant que PTB, PS et Ecolo, à entendre une série de personnes concernant le pourquoi de cette hausse de tarifs du TEC. Quand j'entends les membres de la majorité, je comprends pourquoi vous n'avez pas voulu entendre certaines personnes. Par exemple, le conseil d'administration du TEC s'est basé sur une étude pour prendre ses décisions, l'étude de

BDO. Mme Fafchamps l'avait souligné, personne ne prétend ici que la seule gratuité va générer une augmentation de fréquentation. Personne ne le prétend. En fait, dans l'étude BDO, il est indiqué – c'est une des personnes que, par exemple, mon groupe voulait entendre – que la gratuité doit être accompagnée d'autres mesures, doit être accompagnée d'investissements, doit être accompagnée du fait d'avoir des bus suffisamment confortables, fréquents, efficaces. Sinon, effectivement, cette gratuité en soi ne fonctionne pas. C'est un élément important.

Le second élément important, c'est que, par contre, ce même rapport dit très clairement qu'une hausse de tarif de 10 % provoque une baisse de fréquentation de 3 %. Vous qui êtes des ingénieurs, je me dis que ce rapport d'experts devrait vous influencer. Cela démontre que cette décision n'est pas une décision pragmatique dans le but d'avoir plus de personnes dans les bus. C'est une décision purement idéologique. C'est ce qui est inquiétant dans la discussion, puisque, quand on entend que le principe même de service public est remis en question, on ne peut que s'inquiéter quant aux prochaines mesures que ce Gouvernement va prendre.

Il y a un élément sur lequel n'y a pas eu de réponse. Je l'ai dit et je le souligne : le fait que la majorité parle maintenant d'un plafond à 180 euros est dû à la colère, à la résistance organisée des gens. Toutefois, une question se pose : si vous ne votez pas notre résolution qui demande la baisse des recettes de 14 % à 10 %, où irez-vous chercher l'argent pour passer d'un plafond de 384 euros à 180 euros ? Cela veut-il dire que, parmi les 580 000 usagers du groupe LeTEC, d'autres personnes vont voir leur abonnement ou leur ticket augmenter ? Il n'y a pas de réponse sur ce point. Cela veut dire que les mesures dont on discute maintenant et que l'on conteste ne sont pas terminées.

Je pense que tout le monde vous voit. La mesure qui est prise n'est pas du tout en faveur de la mobilité. Ce n'est pas une mesure parce que vous voulez répondre à l'enjeu écologique ou à l'enjeu social. C'est simplement une mesure budgétaire qui s'ajoute aux autres mesures que vous prenez. Ce sont des mesures « Je prends dans votre portefeuille ». Ce sont des mesures « Je prends dans votre poche ». Ce sont des taxes et des coûts qui s'accumulent. Tout le monde vous a vu là-dessus, tout le monde vous voit et la résistance s'organise. Cette colère s'organise et l'on sera là pour soutenir toutes ces personnes qui sont contre vos politiques.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Monsieur le Président, puis-je ajouter un petit mot ?

M. le Président. – Je crains que ce ne soit pas possible. Il n'y a que les personnes qui déposent un texte – pas plus que les autres intervenants.

Plus personne ne demandant ou n'étant autorisé à prendre la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'article unique et l'ensemble de la proposition de décret n° 705, sur l'article 1er et l'ensemble de la proposition de décret n° 706 et sur l'ensemble de la proposition de résolution n° 704.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je vous informe que j'ai été saisi du dépôt d'un amendement visant à supprimer l'article 41 du projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue », proposé par Mmes Tillieux, Morreale, Linard, Aït Alouha et M. Dupont (Doc. 729 (2026-2027) N° 4).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement et l'ensemble du projet de décret.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. YVON BIEFNOT

M. le Président. – Chers collègues, je souhaiterais solliciter quelques instants de votre attention. En effet, nous avons appris avec émotion le décès survenu le 16 novembre dernier de M. Yvon Biefnot, ancien président du Parlement wallon et bourgmestre honoraire de Colfontaine. Au nom de notre assemblée, je tiens à honorer sa mémoire, lui qui a voué sa vie à la collectivité, à ses concitoyens et à la Wallonie.

Né à Ghlin en 1936, Yvon Biefnot a d'abord embrassé une carrière dans l'enseignement. Instituteur à Colfontaine, tout d'abord, collaborateur extérieur de la RTBF ensuite, et conseiller adjoint au Service provincial de la jeunesse de la Province de Hainaut jusqu'en 1970, son engagement politique s'est construit au plus près du terrain. Conseiller communal et échevin de la Culture à Wasmes de 1971 à 1976, puis à Colfontaine à partir de 1977, où il devient bourgmestre de cette commune en 1983. Il exercera cette fonction pendant 20 ans, jusqu'en 2003.

Ces deux décennies de maïorat à Colfontaine témoignent de son attachement profond à sa commune et à ses concitoyens. Il a notamment œuvré au développement des infrastructures, à la réorganisation de l'enseignement et au désenclavement de la commune, parmi de nombreux autres dossiers. Il connaissait bien les réalités de sa région, ses difficultés comme ses potentialités, et entendait agir concrètement pour améliorer le quotidien de ses habitants.

Son engagement dépassait toutefois les frontières de sa commune. Élu député à la Chambre en 1977, il prend part aux grandes évolutions institutionnelles qui

conduiront à la construction de la Belgique fédérale et à l'affirmation progressive de la Région wallonne.

Dès 1980, il siège au Conseil régional wallon – comme on l'appelait à l'époque –, dont il accompagne les premiers pas. Il fera ainsi partie de ces femmes et de ces hommes qui ont contribué, par leur travail parlementaire et leur engagement politique, à donner corps aux institutions wallonnes.

En 1995, il devient l'un des premiers députés élus directement au Parlement wallon. Deux ans plus tard, le 13 mars 1997, il est appelé à en prendre la présidence, une fonction qu'il exerce jusqu'en 1999 et qu'il aborde avec conscience, avec humilité et avec le sens des responsabilités. À cette occasion, il exprimait sa gratitude pour la confiance qui lui était accordée. Il ajoutait, et je le cite : « Notre Parlement doit être la chambre de résonance des préoccupations de tous ! » Une conviction que nous ne pouvons que partager.

Sa présidence est notamment marquée par une étape importante dans l'histoire de notre assemblée : l'installation définitive du Parlement wallon dans l'ancien hospice Saint-Gilles, à Namur, le 17 septembre 1998.

En 1999, Yvon Biefnot met un terme à sa carrière parlementaire.

En 2003, il quitte le maïorat de Colfontaine, fidèle à cette volonté de renouvellement générationnel qu'il avait lui-même défendue.

Il laisse derrière lui une empreinte durable, tant dans sa commune que dans les institutions auxquelles il a consacré tant d'années.

Mais au-delà de ses mandats, c'est de l'homme qu'il convient de se souvenir : un homme loyal, perfectionniste et profondément attaché au dialogue entre les générations.

Sa disparition nous rappelle avec force l'action de toutes celles et ceux qui ont contribué à construire la Wallonie institutionnelle d'aujourd'hui. Nous leur devons une part importante de ce que la Wallonie et de ce que notre Parlement sont devenus.

Au nom de notre institution, j'adresse à sa compagne Maryse, à ses filles Véronique et Frédérique, à ses petits-enfants, à son arrière-petit-fils, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille, à ses amis, à ses proches, au groupe socialiste et à toutes celles et ceux qui l'ont côtoyé, nos plus sincères condoléances.

Je me permets de céder la parole à Mme Muratore pour le groupe socialiste, et ensuite au Gouvernement.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Chers collègues, je ne reviendrai pas sur le parcours purement politique, car vous l'avez évoqué, Monsieur le Président.

Avant d'être l'homme politique que nous avons connu, Yvon Biefnot fut avant tout un homme profondément attaché à la jeunesse, à la culture et à sa commune. C'est d'ailleurs par son engagement auprès des jeunes que débute son parcours.

Après des études d'instituteur à l'École normale de Mons, il s'investit dans la vie de Pâturages, où il prend notamment la direction d'une plaine de jeux qu'il contribue à développer avec une passion et une énergie remarquables. Très tôt, il révèle ce qui deviendra l'une de ses grandes qualités : sa capacité à rassembler, à transmettre et à entraîner les autres dans des projets collectifs. Il aime accompagner les enfants et les adolescents, éveiller leur curiosité, leur faire découvrir la culture et leur transmettre le goût de la vie en groupe. Son éloquence naturelle, son enthousiasme communicatif et son sens de l'organisation font de lui un véritable meneur d'hommes, mais aussi un formateur d'animateurs particulièrement apprécié.

Ses qualités sont rapidement reconnues au-delà des frontières communales, puisque les autorités provinciales lui confient la direction du service provincial de la jeunesse, situé à La Louvière. C'est fort de cette expérience et de cette proximité avec le terrain qu'il décide ensuite de s'investir dans la vie politique locale en présentant sa candidature sur les listes du Parti socialiste. Dès sa première participation aux élections communales, il est élu et accède à la fonction d'échevin. Son parcours le conduira ensuite à exercer les responsabilités de bourgmestre, sans jamais perdre ce lien si particulier avec la population et le monde associatif. Échevin de la culture, puis bourgmestre, Yvon Biefnot demeure profondément attaché à tout ce qui contribue à faire vivre une commune : les maisons de jeunes, les manifestations folkloriques, les bibliothèques, les activités culturelles et les initiatives associatives. Il considère la culture non pas comme un privilège réservé à quelques-uns, mais comme un formidable instrument d'émancipation, de rencontre et de cohésion sociale. Par ailleurs, deux passions occupent une place particulière dans sa vie, le théâtre et l'écriture, deux formes d'expression qui correspondent si bien à sa personnalité, à son amour des mots et à son goût du dialogue.

Yvon Biefnot n'était pas uniquement un homme de culture et de parole. Il était aussi un homme de dossiers, rigoureux, curieux et déterminé. Lorsqu'il accède à des responsabilités plus importantes, il n'hésite pas à se confronter à des matières nouvelles et complexes, notamment les finances publiques. Il se passionne pour l'analyse des budgets, qu'il prend plaisir à décortiquer, convaincu que derrière les chiffres se trouvent toujours des choix politiques et surtout des conséquences concrètes pour les citoyens. Cette rigueur et cette intelligence des dossiers, il les met également au service des coopératives, des associations sans but lucratif et de nombreux groupements locaux et régionaux. Yvon Biefnot aimait le débat, la confrontation des idées et la

recherche de solutions. Il ne fuyait pas la contradiction. Au contraire, il y voyait une composante essentielle de l'action politique. Ce qui l'animait, au-delà des fonctions et des titres, c'était la satisfaction de pouvoir résoudre des difficultés, de faire avancer des projets et d'apporter des réponses aux préoccupations de celles et ceux qu'il représentait. Celles et ceux qui ont travaillé à ses côtés gardent ainsi le souvenir d'un homme à la fois exigeant et passionné, doté d'une grande intelligence, d'une remarquable force de conviction et d'un profond attachement à la vie communale.

De l'animation d'une plaine de jeux aux responsabilités de bourgmestre, un même fil conducteur aura traversé son parcours : la volonté de servir les autres, de transmettre et de faire progresser sa commune. C'est aussi cet héritage qu'il laisse aujourd'hui à Colfontaine : celui d'un homme qui aura consacré une grande partie de sa vie à l'intérêt collectif, avec la conviction que l'action publique prend tout son sens lorsqu'elle reste proche des citoyens.

Au nom du groupe socialiste, nous présentons nos condoléances à sa compagne Maryse, à ses filles Véronique et Frédérique, à sa famille, ainsi qu'à sa famille politique de Colfontaine.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, il est des responsables politiques dont on retient les fonctions. Il y a aussi ceux dont on retient surtout la fidélité à un territoire, à une population, à un engagement. Yvon Biefnot était de ceux-là. Avec sa disparition à l'âge de 90 ans, la Wallonie perd un ancien président de son Parlement, Colfontaine perd un ancien bourgmestre, et notre mémoire collective perd l'un de ceux qui ont accompagné pendant plusieurs décennies la construction de nos institutions régionales.

Comme déjà dit, élu député en 1978, Yvon Biefnot appartient à cette génération de responsables politiques qui ont vécu de l'intérieur les grandes transformations institutionnelles de notre pays et l'émergence progressive de la Wallonie politique.

En 1995, il fait partie des premiers députés élus directement au Parlement wallon. Deux ans plus tard, en mars 1997, il devient le président, une responsabilité qu'il exercera jusqu'en juin 1999. Cette période est importante dans l'histoire de notre institution. La Wallonie affirme progressivement son identité, consolide ses structures et prend toute sa place dans le paysage institutionnel belge. Yvon Biefnot aura contribué à cette construction.

Il s'investit notamment dans la reconnaissance des symboles officiels de notre Région. En 1998, une commission spéciale, mise sur pied sous son impulsion, travaille à la définition des emblèmes wallons : le drapeau, l'hymne et la fête de la Wallonie. Ces symboles font aujourd'hui partie de notre quotidien institutionnel. Ils nous semblent familiers, mais ils sont le fruit d'une volonté, d'un travail collectif et d'une époque où il fallait encore donner à cette jeune institution des repères communs et une identité visible. Yvon Biefnot aura également accompagné une autre étape importante de notre histoire parlementaire : l'installation du Parlement wallon dans les bâtiments historiques du Saint-Gilles ici, à Namur, comme déjà dit par notre président ; un lieu chargé d'histoire que nous avons aujourd'hui le privilège et l'honneur d'occuper, mais aussi de faire vivre au service de la démocratie wallonne.

Il y a quelque chose de profondément symbolique dans cette évolution. Une institution qui prend ses marques, s'inscrit dans un lieu et affirme progressivement sa présence dans la vie démocratique de notre Région. Mais si son parcours régional mérite d'être rappelé, son nom restera aussi profondément associé à Colfontaine. C'est là que se trouvait son autre ancrage, sans doute plus personnel. Comme cela a été dit, il a été bourgmestre de Colfontaine pendant 20 ans, de 1983 à 2003 ; 20 années au cours desquelles il a consacré une part considérable de sa vie à sa commune, à ses habitants. En juin 1999, il avait d'ailleurs fait le choix de ne pas solliciter un nouveau mandat parlementaire afin de se consacrer pleinement à sa commune.

Ce choix témoigne de l'importance qu'il accordait à son engagement communal et à la proximité avec les citoyennes et les citoyens. Car être bourgmestre, ce n'est pas seulement exercer une fonction ou présider un collège, c'est connaître son territoire, ses quartiers, ses réalités, ses difficultés, mais aussi ses aspirations. C'est être à l'écoute des attentes quotidiennes de la population et surtout chercher à y apporter des réponses. C'est aussi accepter une responsabilité qui ne s'arrête pas aux réunions et aux décisions politiques, mais qui engage une relation durable avec celles et ceux que l'on représente. Yvon Biefnot aura consacré 20 années de sa vie à cette mission.

C'était un homme de convictions, profondément attaché à sa famille politique et aux valeurs socialistes. Il a porté ses convictions tout au long de son parcours, avec la constance de ceux qui ont fait de l'engagement politique une part essentielle de leur existence. À une époque où la vie publique est parfois regardée avec distance, il est utile de rappeler ce que représente un tel parcours. Des décennies consacrées à la chose publique, des responsabilités exercées à différents niveaux de pouvoir, des décisions à prendre, des citoyens à écouter et un territoire à servir. Au-delà des sensibilités politiques, un tel engagement mérite d'être reconnu et salué. Nos institutions se construisent aussi grâce à ces femmes et ces hommes qui, génération après génération,

leur consacrent leur énergie, leurs convictions et une part importante de leur vie.

Yvon Biefnot aura ainsi laissé son empreinte dans deux dimensions essentielles de notre vie collective : à Colfontaine, cette commune qu'il a dirigée pendant 20 ans, et au Parlement wallon, dont il a présidé les travaux à une période importante de son histoire.

Au nom du Gouvernement wallon, je veux adresser mes pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches, à ses anciens collègues, à celles et ceux qui ont partagé son parcours et au groupe socialiste. Je veux également avoir une pensée particulière pour la population de Colfontaine, qui perd l'un de ceux qui ont durablement marqué son histoire communale. Une commune conserve longtemps la mémoire de ceux qui l'ont servie, et une institution n'oublie pas davantage celles et ceux qui ont contribué à la construire. Yvon Biefnot restera ainsi associé à une page importante de notre histoire wallonne et à 20 années de vie à Colfontaine. C'est avec respect et reconnaissance que le Gouvernement wallon salue aujourd'hui sa mémoire. Je vous remercie.

M. le Président. – Je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire, mais aussi en hommage à notre ancien collègue et ancien président.

(L'assemblée observe un moment de silence)

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes les Secrétaires Hanus et Thoron à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

Proposition de décret modifiant l'article 2 du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin d'imposer un contrôle démocratique à la politique tarifaire du groupe LeTEC, déposée par Mme Hanus, M. Devin, Mme Dejardin, MM. Fontaine, Crampont et Mme Morreale (Doc. 705 (2026-2027) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – La proposition de décret modifiant l'article 2 du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin d'imposer un contrôle démocratique à la politique tarifaire du groupe LeTEC, déposée par Mme Hanus, M. Devin, Mme Dejardin, MM. Fontaine, Crampont et Mme Morreale (Doc. 705 (2026-2027) N° 1 et 2) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article unique.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article unique entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Excusez-moi, Monsieur le Président.

J'ai voulu voter « oui », mais mon doigt a glissé, et cela n'a pas été enregistré.

M. le Président. – Nous en tenons compte, tout en regrettant l'incident et la glissade dont vous avez été victime.

(Rires)

M. Freddy Mockel (Ecolo). – J'ai survécu !

Proposition de décret modifiant les articles 2 et 2*bis* du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin de sortir de la déresponsabilisation apparente du Gouvernement en matière de politique tarifaire, déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 706 (2026-2027) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – La proposition de décret modifiant les articles 2 et 2*bis* du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin de sortir de la déresponsabilisation apparente du Gouvernement en matière de politique tarifaire, déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 706 (2026-2027) N° 1 et 2) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1er.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
28 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

Proposition de résolution visant à modifier l'article 49 du contrat de service public conclu entre la Wallonie et l'Opérateur de transport de Wallonie, déposée par M. Mugemangango, Mmes Pavet, Ammi, Van Walle, Bernard et M. Liradelfo (Doc. 704 (2026-2027) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à modifier l'article 49 du contrat de service public conclu entre la Wallonie et l'Opérateur de transport de Wallonie, déposée par M. Mugemangango, Mmes Pavet, Ammi, Van Walle, Bernard et M. Liradelfo (Doc. 704 (2026-2027) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
28 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel

(Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Liradelfo à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le financement des grandes villes et les conséquences pour les habitants par M. Liradelfo (Doc. 741 (2026-2027) N° 1) et par M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux (Doc. 742 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Liradelfo à M. le Ministre Desquesnes sur le financement des grandes villes et les conséquences pour les habitants.

La première motion motivée de M. Liradelfo a été imprimée et distribuée sous le document n° 741 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Jean-Paul Bastin et Mme Cassart-Mailleux a été imprimée et distribuée sous le document n° 742 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Jean-Paul Bastin et Mme Cassart-Mailleux.

La parole est à M. Liradelfo, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Depuis le début de cette législature, ce a décidé de s'en prendre aux communes et d'envoyer la note aux habitants. C'est une véritable asphyxie financière pour les villes et les communes. Au bout du compte, la facture est renvoyée aux habitants.

D'abord, vous avez supprimé 1 % d'augmentation annuelle du Fonds des communes. Maintenant, vous retirez encore deux points d'indexation pendant trois ans. Concrètement, que cela signifie-t-il ? Cela veut dire que les dépenses des communes continuent d'augmenter, mais que vous leur donnez moins de moyens que prévu pour y faire face.

Derrière ces décisions, il va y avoir des conséquences très concrètes, et il y en a déjà. Des taxes augmentent. Des services diminuent, voire disparaissent. Des emplois sont menacés, des travaux sont reportés, et tout ce qui va avec comme cure d'austérité. Vous économisez au niveau régional et vous faites payer les communes et donc les habitants.

Quand on vous interpelle, vous nous répondez que les communes doivent faire des efforts et qu'elles doivent mieux gérer leur argent. C'est de l'hypocrisie quand on sait pourquoi les communes sont dans de telles situations au niveau financier. Non seulement le Fédéral ne paie toujours pas correctement les fameux 4 P – pension, pauvreté, police et pompiers –, mais, en plus, il continue à prendre des mesures qui coûtent de l'argent aux communes, sans leur donner de moyens supplémentaires pour y faire face.

Après, vous venez expliquer aux communes qu'elles doivent mieux gérer et faire des économies. On sait ce que cela veut dire. Ce sont des taxes supplémentaires pour les habitants.

Ce sont des dépenses énormes sur lesquelles les villes et les communes ont très peu de marge. Cela fait des années que l'on dénonce cette situation. Pendant ce temps, que font les communes ? Elles sont en train de serrer la ceinture, elles suppriment des services et des emplois.

Aujourd'hui, les communes sont à l'os, et vous continuez à couper dans leurs moyens. Je vais poser la question à cette majorité : qu'attendez-vous encore des communes ? Qu'attendez-vous de plus de ces communes qui sont déjà en train de serrer tous les boulons ?

Les grandes villes sont aussi dans de grandes difficultés, on le sait. À ce stade, il n'y a toujours pas de plan pour prévoir l'après-plan Oxygène. Il n'y a toujours pas de financement prévu. Pourtant, il faut qu'elles bouclent leur budget.

Vous avez annoncé des avances pour les pensions. C'est vrai, mais cela reste des avances. Cela veut dire une dette pour l'avenir. C'est bien de cela qu'il s'agit. On reporte la dette pour plus tard.

C'est la raison pour laquelle, avec cette motion, on demande d'arrêter les politiques d'austérité qui sont imposées aux communes. On demande de maintenir l'indexation complète du Fonds des communes, de leur garantir un véritable refinancement avec des moyens supplémentaires qu'elles ne devront pas rembourser, et obtenir du Fédéral – s'il y a toujours quelqu'un au Fédéral – qu'il assume ses responsabilités.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin, auteur principal du projet de motion pur et simple.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur Liradelfo, pour votre intervention. Je ne peux pas partager le constat et la lecture que vous en faites, et ce, pour plusieurs raisons. Vous êtes mandataire communal. Ceux qui sont mandataires ici, qu'ils soient bourgmestres ou échevins, savent qu'un budget est toujours un exercice difficile pour une commune, quelle que soit la situation. Les échevins ont souvent plus de projets que les caisses communales ne peuvent en supporter. Il y a toujours ce que l'on appelle le comité de la hache pour essayer de nouer les deux bouts.

Il y a eu un plan Oxygène qui avait été présenté lors de la mandature précédente. Il permettait aux communes qui étaient en difficulté d'avoir un temps pour leur permettre d'appréhender ces difficultés. Ce plan Oxygène était particulièrement généreux, puisqu'il permettait de ne pas rembourser 15 % qui étaient en cadeau, et de ne pas avoir non plus de taux d'intérêt. On arrive à la fin de ce plan Oxygène. Il n'y a pas d'annonce qui n'a pas été respectée. Ce Gouvernement a assumé les engagements du précédent.

Vous l'avez signalé, sur les pensions et sur la cotisation de responsabilisation, c'était l'angoisse numéro un de tout échevin des Finances, c'était d'ouvrir cette enveloppe de l'ONSSAPL et de savoir à quelle sauce il allait être mangé, sans connaître le montant et sans prévisibilité. Le Gouvernement propose d'avoir ce lissage et que, désormais, d'année en année, les échevins sachent précisément combien ils vont pouvoir mettre dans leurs budgets et faire en sorte que ce ne soit pas une inconnue qui vienne plomber ces budgets.

Vous avez parlé des quatre P. On vient de parler du premier P de pension. Le deuxième P concerne les pompiers. Depuis le début de la mandature, il a été annoncé que, dès 2030, il n'y aurait plus de ligne budgétaire dans les communes par rapport aux pompiers. C'est déjà un deuxième P, un deuxième poids en moins pour les finances communales. C'est aussi plus de sécurité par rapport au budget extraordinaire avec le plan FERI – où chaque commune connaît précisément le montant qu'elle va obtenir aujourd'hui, l'année prochaine et les années ultérieures –, complété par le plan FERI II et une contribution des entreprises qui génèrent des déchets et qui vont désormais devoir envoyer leur contribution aux communes.

Oui, il y a un cadre budgétaire difficile dans un environnement budgétaire difficile, mais il y a également beaucoup plus de prévisibilité qui est donnée aux communes. Il y a une attaque directe par rapport au P de pompier et au P de pensions.

Quant à la précarité, je rappelle le travail de nos collègues au niveau fédéral, où nous avons obtenu une enveloppe ouverte de 300 millions d'euros par rapport à la réforme sur le chômage, qui sera sans doute encore augmentée en fonction des besoins nécessaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux, autre auteur du projet de motion pur et simple.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur Liradelfo, nous ne sommes pas d'accord. Je ne vais pas vous étonner. Nos grandes villes jouent un rôle essentiel pour toute la Wallonie. Elles accueillent des services, des équipements et des activités qui bénéficient bien au-delà de leurs habitants. Ce rôle entraîne des charges spécifiques dont il faut tenir compte. L'enjeu est de leur donner des perspectives durables, en combinant un financement adapté à leurs missions et à une action sur des causes et des déséquilibres financiers. Le plan Oxygène était prévu jusqu'en 2026. Le Gouvernement en assure les engagements.

Financer des dépenses courantes par l'emprunt ne pouvait constituer une réponse permanente. Il faut désormais sortir de cette logique. Les annonces récentes du Gouvernement, qui seront débattues dans le cadre du budget dans les prochaines semaines, vont dans ce sens, avec un renforcement structurel du financement des grandes villes dès 2027, et des moyens supplémentaires pour les investissements communaux. S'y ajoutent le lissage envisagé des cotisations de pension et l'action engagée dans nos zones de secours. Vous avez parlé des quatre P ; je vous en parle aussi.

Pour le MR, ces mesures doivent s'accompagner d'une gestion rigoureuse de mutualisation et d'une simplification des structures afin de préserver le service aux citoyens. Le redressement passe aussi et fondamentalement par l'activité économique et le retour à l'emploi. Davantage d'habitants qui travaillent, ce sont des recettes supplémentaires et une pression moindre sur les dépenses sociales. C'est un levier essentiel pour permettre aux villes de retrouver une marge de manœuvre. C'est cette approche que nous défendrons en associant soutien aux villes, responsabilité dans la gestion et développement économique.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Effectivement, les grandes villes sont soumises à des problèmes de financement décuplés par rapport aux autres communes. Elles rencontrent les mêmes problèmes, mais avec des

effets de centralité. Pendant plus de deux ans, les villes ont fait des efforts, et ont rempli leur part du contrat pour, elles aussi, diminuer la voilure, essayer de trouver des manières de faire des économies qui soient les moins difficiles pour leur population, diminuer le nombre de services et parfois revoir des recettes supplémentaires. Malgré tout, on avait dit que, en 2027, il y aurait un refinancement si les villes jouaient leur part. Force est de constater que, en tout cas, celles que je connais ont joué le jeu. Nous verrons en 2027 ; à ce stade, nous sommes mi-novembre et nous ne voyons toujours rien venir. Au contraire, ce que nous voyons depuis deux ans, c'est quoi ?

M. le Président. – Merci.

Mme Christie Morreale (PS). – Je n'ai pas deux minutes comme mes collègues ?

M. le Président. – Hélas non.

Mme Christie Morreale (PS). – Ce n'est pas grave.

M. le Président. – Je crains de devoir vous interrompre.

Mme Christie Morreale (PS). – J'avais vu deux minutes. C'est la raison pour laquelle je m'étais préparée ainsi.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée, pour une minute également.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous contestons cette politique de définancement des villes, comme des communes d'ailleurs, cela va encore empirer avec les coupes prévues dans les APE ou avec les sauts d'index sur le Fonds des communes. Cela a bien sûr des conséquences négatives, cela met à mal le service public et c'est une sous-traitance de l'austérité.

Si je prends la seule Ville de Namur, c'est encore hier, au Conseil communal, la hausse de la taxe déchets, comme dans une série de communes, suite aux choix du Gouvernement wallon. Ce sont aussi les plaines de vacances qui ont été supprimées. Ce sont des dizaines de taxes, redevances et tarifs qui ont été augmentés.

Tout cela, c'est la conséquence des choix qui se prennent ici pour financer d'autres priorités politiques et notamment des cadeaux fiscaux injustes.

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental. Il n'y a donc pas de réplique.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
26 membres répondent non.
2 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :
Mme et M. Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je m'abstiens parce que, la promesse du Gouvernement de trouver des accords pour les grandes villes et des financements

structurels à l'issue du plan Oxygène, nous ne la voyons toujours pas venir.

Ce que les villes voient aujourd'hui, par contre, c'est le plus grand plan de licenciement que la Wallonie n'ait jamais connu dans ses villes à travers la réforme APE, avec des licenciements qui vont apparaître de manière majeure, avec des difficultés par rapport aux revenus d'intégration sociale qui ne sont pas du tout couverts, contrairement aux promesses qui avaient été faites, et avec même des diminutions au niveau policier, avec toutes les inconnues que l'on a par rapport aux zones de secours, où personne ne sait me dire aujourd'hui qui s'occuperait des zones de secours en cas de suppression des provinces.

J'entends néanmoins, notamment de la part de Mme Cassart-Mailleux, qu'il y aurait en 2027 un refinancement des grandes villes. Nous ne l'avons toujours pas le 15 novembre, alors que toutes les villes sont en principe confrontées à la réalisation de leur budget. Je vous laisse donc le bénéfice du doute, mais avec beaucoup de vigilance et beaucoup d'attention.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiens.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Ce Gouvernement, c'est un peu le médecin du Moyen Âge qui pratique la saignée. Nos villes et nos communes sont en difficulté et en train de mourir. On fait une saignée et l'on pense que cela va aller mieux. C'est exactement ce qu'ils sont en train de faire avec les villes et les communes.

Aujourd'hui, vous continuez à faire des coupes, alors que vous savez que la situation est difficile. À un moment, il y a quelque chose qui ne va pas aller.

Concernant le « P » de pompiers, oui, c'est vrai qu'il est transféré vers la province, mais que va-t-il se passer avec la province ? Vous jouez un peu aux apprentis sorciers. On n'en sait rien. C'est un chat dans un sac.

Concernant le « P » du CPAS, là, on a un problème. Vous dites que vous vous êtes battus au Fédéral pour dégager des moyens, et l'on a un ministre, M. Desquesnes, qui n'arrête pas de dire ici : « qui décide paie ». En attendant, le Fédéral a décidé la mesure d'exclusion des chômeurs qui touche durement les CPAS qui, entre parenthèses, sont en train de couler.

Par contre, aucune compensation. Si, 300 millions d'euros, alors qu'il faudrait 1 milliard d'euros. Cela, c'est la réalité. Donc, ne dites pas que vous avez réglé les « P ». C'est faux, c'est faux.

J'ai donné la possibilité aux Engagés de maintenir leur promesse de campagne, qui était d'augmenter le pour cent additionnel au Fonds des communes. Malheureusement, ils ne l'ont pas fait.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'abandon de la démarche de coconstruction et le retour du projet d'absorption contrainte des CPAS par les communes
par M. Hazée
(Doc. 743 (2026-2027) N° 1)
et par M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux
(Doc. 744 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre Desquesnes sur l'abandon de la démarche de coconstruction et le retour du projet d'absorption contrainte des CPAS par les communes.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 743 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Jean-Paul Bastin et Mme Cassart-Mailleux a été imprimée et distribuée sous le document n° 744 (2026-2027) N° 1

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Jean-Paul Bastin et Mme Cassart-Mailleux.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le Gouvernement a annoncé, lors des conclusions du conclave budgétaire, sa volonté d'absorber les CPAS au sein des administrations communales et cette fois pour l'ensemble des villes et communes de Wallonie.

Cette communication a surpris. Cette communication, elle a surpris parce qu'il y a eu des critiques assez fortes de l'Union des villes et communes et de la Fédération des CPAS, qui avaient conduit le ministre à annoncer un travail de coconstruction. Coconstruction, c'est un mot fort, ce n'est pas l'information, ce n'est pas la concertation, c'est la coconstruction en vue d'un travail finalement plus respectueux de ce qui fait l'autonomie des CPAS. Nous voyons ici le balancier qui repart exactement en sens inverse, et même plus fort que ce qui était initialement prévu.

Cette communication a également surpris parce que les CPAS n'en peuvent plus. Ils sont submergés de travail, ce n'est vraiment pas le moment pour eux d'aller s'occuper de tuyauterie. Par exemple, il y a quelques

jours, le CPAS de Sambreville a produit une note annonçant potentiellement l'abandon de 9/10èmes des services qui sont menés en dehors des missions légalement obligatoires. C'est un signal d'alerte extrêmement fort, même s'il y a encore bien sûr des discussions qui interviendront à Sambreville. Ce n'est pas mon propos ici.

Il faut rappeler que, outre les avis critiques de l'Union des villes et communes et de la Fédération des CPAS, c'est aussi le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie qui s'est saisi du dossier et qui a produit un avis d'initiative et qui porte également un certain nombre d'écueils.

C'est un enjeu de temporalité, alors que des réformes sont menées au niveau fédéral et qui pèsent sur les CPAS et mettent son personnel sous haute tension. C'est une question d'objectivation des constats. Le caractère idéologique de la réforme est pointé en filigrane. C'est une nécessité d'expérimenter davantage les potentialités du décret synergie, c'est une prise en compte des impacts sur les équipes, ou encore un manque de ressources des CPAS sur toute une série d'éléments qui ne viennent pas de ma plume ou de ma pensée, mais qui sont le contenu, en substance, de l'avis du Conseil économique, social et environnemental.

La motion, que demande-t-elle ? Elle demande en fait de suspendre ce projet d'absorption des CPAS par les communes, de procéder à une évaluation préalable, une objectivation des constats. Parce qu'en fait – c'est un élément fort de l'avis du Conseil économique, social et environnemental –, c'est que tout cela avance sans qu'il y ait eu de constat sérieux. Et puis c'est la proposition d'en revenir au dialogue de coconstruction, comme cela avait été annoncé avec l'UVCW, avec la Fédération, avec les grades légaux, avec les organisations représentatives des travailleurs et travailleuses.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin, auteur principal du projet de motion pur et simple.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Le projet de motion qui nous est soumis ici parle d'abandon de la coconstruction. Je pense que les faits disent autre chose. Il y a eu effectivement une note d'orientation en avril 2025, et, suite à cette note d'orientation, des groupes de travail ont réuni la Fédération des CPAS, l'Union des villes et communes, les fédérations des grades légaux et les organisations syndicales.

Le dialogue a permis de dégager des objectifs communs, de simplifier le paysage institutionnel local, de mieux articuler les compétences des communes et celles des CPAS, préserver et renforcer l'aide individuelle en garantissant leur spécificité et leur objectivité.

Après, la question était ouverte quant à savoir à partir de quel seuil de population au sein de chaque commune il devait y avoir une absorption, une fusion. Les fédérations, je peux le comprendre, n'ont pas souhaité répondre à cette question qui était sensible. Le Gouvernement a pris ses responsabilités et a annoncé ce seuil de 25 000 habitants et pour tout le monde à l'horizon de 2034.

La concertation, Monsieur Hazée, elle se poursuit. Les convocations, on nous l'a annoncé, partiront tout prochainement et les groupes de travail reprendront dès le mois de janvier 2027, avec pour objectif de bâtir une organisation qui renforce les politiques publiques d'action sociale et d'inclusion. Donc oui, le travail continue tel qu'il a été initié et va s'approfondir encore dans les prochains mois. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux, autre auteur principal du projet de motion pur et simple.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Pour le MR, la priorité est claire : préserver et renforcer l'action sociale, pas les structures pour elles-mêmes. C'est le sens de notre soutien à l'intégration des CPAS aux communes, défendue de longue date et rappelée en commission il y a 15 jours. Les missions d'aide et d'accompagnement sont essentielles, mais faut-il, pour les assurer, conserver deux administrations, des directions distinctes, des organes politiques séparés dans une même commune ? Mutualiser les ressources humaines, l'informatique, les finances et les marchés publics, c'est éviter les doublons pour mieux mobiliser les moyens au service du citoyen.

Notre objectif est un service public plus lisible, des démarches simplifiées et un accompagnement mieux coordonné. La confidentialité des dossiers, la spécificité du travail social et la continuité de l'accompagnement sont des garanties essentielles, pleinement compatibles avec une organisation plus simple et plus cohérente des services. On a entendu en commission que la réforme se faisait sans concertation, ce qui est totalement faux. Ne confondons cependant pas : coconstruire ne signifie pas codécider. Le Gouvernement a fixé une orientation, le travail avec les acteurs concernés doit se poursuivre sur sa mise en œuvre.

Nous soutenons donc cette réforme avec une exigence, que la simplification des structures serve réellement à la qualité de l'action sociale, car la proximité ne se mesure pas au nombre d'institutions, mais à la qualité de l'accueil et du suivi apportée par chacun.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Chers collègues, nous partageons les inquiétudes exprimées concernant le projet d'absorption des CPAS par les communes. Soyons clairs, nous ne sommes pas opposés à davantage de synergies, à la mutualisation de certains services ou à une meilleure coordination entre communes et CPAS,

mais améliorer la collaboration ne signifie pas supprimer l'autonomie des CPAS. Les CPAS exercent une mission fondamentale : garantir la dignité humaine et accompagner les personnes les plus fragilisées. Cette mission exige une expertise, des moyens et une capacité d'action spécifique.

Alors que les CPAS doivent faire face aux conséquences des exclusions du chômage, est-ce réellement le moment de leur imposer une réforme institutionnelle aussi profonde ? D'autant que plusieurs acteurs, dont le CESE et la Fédération des CPAS, réclament une évaluation préalable et un véritable dialogue. Nous demandons donc de suspendre ce projet, d'en objectiver les conséquences et de reprendre une véritable concertation avec les acteurs de terrain. C'est pourquoi nous soutiendrons la motion de M. Hazée.

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
39 membres répondent oui.
26 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

M. Thierry Witsel (PS). – Veuillez m'excuser, Monsieur le Président, mais mon vote était bien non, au lieu de oui.

M. le Président. – Nous enregistrons votre vote.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Président, mon vote négatif n'a pas été pris en compte.

M. le Président. – Nous l'ajoutons au résultat.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur le sacrifice de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées sur l'autel de l'austérité budgétaire par le Gouvernement
par Mme Roberty, M. Lefèbvre et Mme Dejardin
(Doc. 745 (2026-2027) N° 1)
et par Mme Aït Alouha
(Doc. 747 (2026-2027) N° 1)

Projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les conséquences des économies budgétaires sur les maisons de repos et les maisons de repos et de soins
par Mme Ammi
(Doc. 746 (2026-2027) N° 1)

Projet de motion déposé en conclusion des interpellations de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur le sacrifice de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées sur l'autel de l'austérité budgétaire par le Gouvernement et de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les conséquences des économies budgétaires sur les maisons de repos et les maisons de repos et de soins
par Mme Jacqmin et M. Palermo
(Doc. 748 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations à M. le Ministre Coppieters :

- de Mme Roberty sur le sacrifice de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées sur l'autel de l'austérité budgétaire par le Gouvernement ;
- de Mme Ammi sur les conséquences des économies budgétaires sur les maisons de repos et les maisons de repos et de soins.

La première motion motivée de Mme Roberty, M. Lefèbvre et Mme Dejardin a été imprimée et distribuée sous le document n° 745 (2026-2027) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mme Ammi a été imprimée et distribuée sous le document n° 746 (2026-2027) N° 1.

La troisième motion motivée de Mme Aït Alouha a été imprimée et distribuée sous le document n° 747 (2026-2027) N° 1.

La quatrième motion pure et simple de Mme Jacqmin et M. Palermo a été imprimée et distribuée sous le document n° 748 (2026-2027) N° 1.

Des amendements ont été proposés par Mme Aït Alouha (Doc. 747 (2026-2027) N° 2 – amendements n° 1 et 2).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Jacqmin et M. Palermo.

La parole est à Mme Roberty, auteure principale du premier projet de motion motivée.

Mme Sabine Roberty (PS). – En commission, j'ai posé une question simple à M. le Ministre : qui paiera les économies décidées sur les maisons de repos ? Derrière les neutralisations de 2 % prévues de 2027 à 2029, il y a des établissements dont les charges augmentent, des équipes sous pression et des résidents qui nécessitent toujours plus de soins.

Monsieur le Ministre, vous avez répondu que toutes les maisons de repos ne se ressemblent pas. Nous n'avons jamais dit le contraire. Certaines sont très rentables. – vous les avez même qualifiées de pompes à fric ; d'autres, surtout publiques ou associatives, peinent à boucler leur budget.

Votre mesure traite pourtant tout le monde de la même façon. Qui empêchera les établissements rentables de préserver leurs marges en faisant payer les résidents ? Sur le terrain, on évoque déjà des investissements gelés, des contrats menacés et des hausses de prix. Vous promettez un suivi, mais pourquoi attendre les conséquences pour les évaluer ?

Vous évoquez aussi une rationalisation des normes, mais attention : rationaliser ne veut pas vouloir dire moins de personnel ou des soins de moindre qualité. Les résidents arrivent avec des soins toujours plus lourds et jamais avec moins de besoins.

N'opposons pas non plus l'aide à domicile aux maisons de repos. Évidemment, il faut renforcer les services d'aide à domicile, mais tout le monde ne peut pas rester chez soi. Les deux sont indispensables et doivent coexister. Selon Solidaris, en Wallonie, près d'un retraité sur deux de plus de 69 ans dispose déjà d'une pension brute qui est inférieure au coût moyen

d'une maison de repos. Qui paiera si la facture augmente ? Les familles ? Les CPAS qui sont déjà sous pression ? Vieillir dignement ne peut pas devenir une variable d'ajustement budgétaire.

Notre motion est très concrète : réexaminer la mesure avec les fédérations, garantir qu'elle ne fera pas grimper les tarifs ni reculer la qualité des soins, évaluer ses impacts sur les établissements et les pouvoirs locaux et soutenir évidemment les CPAS si nécessaire. Face à cela, lors des votes, une autre motion proposera simplement de passer à l'ordre du jour, mais les familles, elles, ne pourront pas simplement passer à autre chose quand la facture arrivera.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi, auteure principale du deuxième projet de motion motivée.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Chers collègues, il y a quelques jours, le milliardaire Roland Duchâtelet a tenu des propos scandaleux. Pour faire des économies, il propose de s'attaquer aux dépenses de santé des personnes âgées en fin de vie. À l'écouter, il faudrait les euthanasier pour réduire les dépenses publiques. Vous rendez-vous compte où l'on en arrive ?

Pour certains, nos aînés coûtent trop cher et même leur fin de vie devient une occasion de faire des économies. Cependant, nos parents, nos grands-parents, comme les résidents que j'ai accompagnés – Monique, femme de ménage dans une école ; Josiane, infirmière à l'hôpital Gailly ; André, sidérurgiste à la FAFER ; Marcello, enfant de mineur et lui-même maçon ; Thierry, tourneur-fraiseur aux ACEC et tant d'autres – ne sont pas des chiffres dans un tableau Excel. Ce sont des êtres humains qui ont travaillé toute leur vie et qui méritent de vieillir dignement.

Quand j'entends ces propos, je ne peux pas m'empêcher de faire le lien avec les décisions de votre Gouvernement, Monsieur le Ministre.

Le ministre n'a évidemment pas tenu les mêmes propos, mais lui aussi a décidé de faire des économies sur le dos de nos aînés. Votre Gouvernement veut supprimer 2 % de l'indexation du financement des maisons de repos pendant trois années consécutives. Selon la Fédération des CPAS, cela représente un manque de financement de 74,6 millions d'euros pour la seule année 2029. Qui va payer la facture ? Les travailleuses et les travailleurs qui courent déjà toute la journée et qui n'ont même plus le temps de s'asseoir quelques minutes avec les résidents, les personnes âgées qui devront peut-être payer encore plus cher leur maison de repos ou les familles qui doivent déjà parfois aider leurs parents à payer leur séjour ?

Je la connais cette réalité, après 30 ans en maison de repos, je sais une chose : tant que l'on supprime des moyens, ce sont toujours les mêmes qui doivent faire plus avec moins. Dans une maison de repos, faire moins, cela veut dire moins de temps pour laver les résidents, pour les aider à manger, leur parler, leur tenir la main ou les rassurer. Cela n'est pas acceptable.

Monsieur le Ministre, une maison de repos n'est pas une entreprise où l'on doit faire des économies à tout prix. C'est un lieu de vie – vous l'avez souvent répété – où nos aînés doivent être soignés, respectés et entourés. Aujourd'hui, avec cette motion, nous vous demandons trois choses simples : retirez ces économies, garantissez l'indexation complète des financements et donnez aux maisons de repos les moyens de maintenir les emplois et d'assurer des soins de qualité accessibles à tous.

Ce ne sont pas nos aînés qui doivent payer la facture de l'austérité. C'est pourquoi je vous demande de soutenir cette motion.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha, auteure principale du troisième projet de motion motivée.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, chers collègues, ne nous trompons pas de combat. Vous dites vouloir faire contribuer les épaules les plus larges : c'est l'occasion de le faire. Les grands groupes commerciaux ont bénéficié d'argent public pendant la crise covid et la crise énergétique. La Wallonie a fort contribué, les travailleurs se sont sacrifiés pour sauver des groupes de la faillite. Aujourd'hui, à leur tour de participer à l'effort collectif.

Qui va payer la facture ? Certainement pas les travailleurs. La fédération patronale UNESSA affirme que les directions ne peuvent pratiquement plus licencier de personnel soignant sans risquer de se retrouver dans l'illégalité, vu qu'il n'y a pratiquement plus de travailleurs payés par l'employeur. En ce qui concerne le personnel non soignant, certains employeurs pourraient profiter de cette situation pour licencier les ouvriers. C'est pourquoi je demande des balises qui protègent l'ensemble du personnel, tous métiers et tous statuts confondus.

Je dénonce également les propos du représentant de FEMARBEL, que je cite : « les personnes âgées vont se retrouver dans la rue ». C'est inacceptable de manipuler l'opinion publique, la peur et l'angoisse des familles. Prenons un exemple. Une résidence de 100 lits qui réalise 2 millions d'euros nets de bénéfices, moins les 2 % de gel ; il restera encore 1,8 million, voire 1,9 million d'euros. D'où la nécessité d'avoir un cadastre consolidé de toutes les aides publiques des maisons de repos commerciales.

Parlons maintenant des résidents. Augmenter le prix des services et le loyer des chambres, c'est prendre le risque de diminuer le taux d'occupation. L'effort ne peut donc pas être répercuté sur les résidents, ni sur les travailleurs, ni sur les conditions de travail. Néanmoins, attention, il faut distinguer les grands groupes

commerciaux des petites structures indépendantes associatives. Je demande donc des balises spécifiques pour protéger la viabilité des petites maisons de repos.

Parlons des propriétaires des murs de ces maisons de repos. De nombreux exploitants paient aujourd'hui des loyers exorbitants à de grandes sociétés immobilières – Aedifica, par exemple – qui détiennent 90 % du parc immobilier de la santé en Belgique. Quelle contribution ces propriétaires sont-ils prêts à apporter pour préserver la viabilité des établissements, et donc de leurs loyers ? Je vous demande d'organiser une table ronde avec les groupes commerciaux et les grandes sociétés immobilières propriétaires de ces maisons de repos afin de négocier une diminution des loyers.

Enfin, ne mettons pas en concurrence les maisons de repos et le maintien à domicile. Ces deux secteurs sont complémentaires. Ils répondent à des besoins différents et doivent être renforcés, chacun à leur niveau. Vous allez réaliser des économies sur les trois ans. Je demande que ces 2 % soient injectés dans les normes d'encadrement du personnel et dans l'amélioration des conditions de travail. Les actionnaires ne manquent pas de dividendes ; nos aînés, eux, manquent de personnel. L'argent public doit servir l'intérêt général, et non garantir les marges des actionnaires sur le dos des travailleurs et de nos aînés.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Chers collègues, le débat dont il est question est légitime parce qu'il touche à un secteur essentiel, à nos aînés, à leurs familles, et aux milliers de professionnels qui les accompagnent. Nous assumons qu'une politique sociale responsable repose sur deux exigences non contradictoires : protéger les personnes qui ont besoin de solidarité, et garantir que cette solidarité puisse encore être financée demain.

Notre devoir est de conserver un secteur des maisons de repos viable, des travailleurs respectés, des soins de qualité et un prix accessible aux familles tout en transformant progressivement notre politique du vieillissement pour permettre à chacun de choisir autant que possible le lieu et la manière dont il souhaite vieillir. En outre, une évolution du financement public ne peut pas être automatiquement assimilée à une augmentation du coût supporté par les résidents.

Je tiens aussi à souligner l'intense travail de concertation de M. le Ministre, qui a rencontré à plusieurs reprises les fédérations représentatives du secteur des maisons de repos et les syndicats pour entendre des propositions et des réflexions pouvant contribuer à l'effort budgétaire structurel de l'AViQ. Dans le contexte budgétaire actuel, il est évidemment essentiel de maintenir la trajectoire tout en étant particulièrement attentif aux effets des mesures prises, tant pour les établissements que pour les résidents. La situation n'est pas homogène pour l'ensemble des établissements.

Enfin, nous nous devons de considérer la vision à court, moyen et long termes ainsi que les enjeux futurs. La garantie autonomie représente en cela une partie de la solution. Il est essentiel de penser autrement, de développer les structures intermédiaires entre le domicile et la maison de repos, d'investir sur le mode d'accompagnement résidentiel et de développer les services à domicile. Il sera tout aussi important de renforcer l'ambition qui nous permettra de faire face aux conséquences du dérèglement climatique, comme les fortes chaleurs auxquelles on a aussi fait face cet été dans les maisons de repos et de soins. Cette ambition sera d'ailleurs portée par le plan d'action d'adaptation aux changements climatiques, validé lors du dernier Conseil des ministres.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Vincent Palermo (MR). – Chers collègues, soyons de bon compte : les défis du vieillissement ne datent pas de ce conclave. En commission, j'ai rappelé les deux exigences qui guident notre groupe : la responsabilité budgétaire et la responsabilité envers nos aînés. Elles ne s'opposent pas, que du contraire. Maîtriser nos finances, c'est préserver notre capacité à financer durablement leur accompagnement. Le MR soutient le cap fixé par le Gouvernement et le ministre, à savoir un retour à l'équilibre à l'horizon 2029.

Soutenir ce cap, c'est aussi veiller à prendre en considération les alertes du secteur, notamment celles de FEMARBEL, de Santhea ou d'Inicea, qui doivent être entendues. Soyons précis : les 150 millions d'euros évoqués par la Fédération correspondent à leur estimation d'un écart cumulé de financement sur trois ans, et non une somme réitérée dès l'année prochaine.

Un chantier attendu doit désormais avancer : celui de la révision des normes, tant dans l'architecture que dans son encadrement. Le secteur lui-même y voit une piste de travail. Il faut réexaminer les contraintes qui pèsent sur les établissements, simplifier ce qui peut l'être et alléger les obligations qui mobilisent inutilement des ressources, et ce, toujours pour améliorer l'accompagnement.

Enfin, concernant le soutien à domicile, la garantie d'autonomie et d'accueil en maison de repos doit former une politique cohérente. Le domicile et le résidentiel sont complémentaires. Notre boussole doit rester la dignité et le libre choix de la personne.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – L'enjeu ici, c'est de savoir comment des citoyens et des citoyennes wallons vont pouvoir vieillir dignement. Les écologistes

sont clairement en faveur du maintien au maximum des personnes dans leur lieu de vie, et donc favorables au développement des soins à domicile.

Cependant, cela n'aurait pas de sens de dire qu'il n'y a plus besoin de maisons de repos. Il y a des personnes qui ne peuvent plus rester chez elles à cause de leur situation de santé, et ces personnes doivent pouvoir y accéder pour des périodes soit temporaires, soit pour leur toute fin de vie.

Ainsi, il faut continuer à les financer de manière correcte. Faire des économies sur les maisons de repos, c'est fragiliser la structure de soins, réduire l'encadrement, surcharger le personnel restant et risquer moins de soins de qualité et moins d'accueil et d'accompagnement de qualité pour les personnes âgées. C'est aussi réduire les investissements dans les maisons de repos, alors qu'il faut les isoler et les aménager, notamment pour faire face aux vagues de chaleur.

Nous devons non pas définancer les maisons de repos, mais les financer correctement.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir des travailleurs de Clarebout Potatoes et les mesures pour stopper l'hémorragie d'emplois industriels en Wallonie
par M. Mugemangango et Mme Van Walle (Doc. 749 (2026-2027) N° 1), par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 750 (2026-2027) N° 1), par M. Dupont (Doc. 751 (2026-2027) N° 1) et par Mme Bluge et M. de Wasseige (Doc. 752 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. le Ministre Jeholet sur l'avenir des travailleurs de Clarebout Potatoes et les mesures pour stopper l'hémorragie d'emplois industriels en Wallonie.

La première motion motivée de M. Mugemangango et Mme Van Walle a été imprimée et distribuée sous le document n° 749 (2026-2027) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine a été imprimée et distribuée sous le document n° 750 (2026-2027) N° 1.

La troisième motion motivée de M. Dupont a été imprimée et distribuée sous le document n° 751 (2026-2027) N° 1.

La quatrième motion pure et simple de Mme Bluge et M. de Wasseige a été imprimée et distribuée sous le document n° 752 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Bluge et M. de Wasseige.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Le cadre de cette motion est connu : Simplot menace une implantation de Mydibel à Mouscron, en menaçant 392 emplois. C'est encore une saignée très importante sur le plan économique et sur le plan des emplois.

On se rappellera tous qu'il a fallu que les travailleurs se déplacent jusqu'ici et que les groupes de l'opposition s'expriment à ce sujet pour que le ministre de ce Gouvernement s'intéresse à ce qui se passe dans cette entreprise. Il a fallu 54 jours pour que le ministre prenne contact avec les travailleurs et leurs syndicats.

C'est très étonnant pour un Gouvernement qui nous parle de taux d'emploi à chaque fois et qui dit que c'est son intérêt premier. Il regarde ailleurs par rapport à un dossier aussi important que ces près de 400 emplois menacés.

Au moment où les groupes de l'opposition l'ont interrogé, M. Jeholet a dit une chose très claire : il faut que Simplot respecte la procédure Renault. Patatras, ce n'est pas ce qui est en train de se passer. Il y a eu un nouveau conseil d'entreprise. Lors de ce conseil d'entreprise, Simplot a perduré dans son attitude de ne pas donner les informations nécessaires aux syndicats, et a continué à ne pas donner l'occasion aux syndicats d'explorer des alternatives pour sauver les emplois.

La première question qui se pose est : que va faire le ministre de l'Économie ? Quand on lui a demandé pourquoi il n'avait pas pris contact avec la direction de Simplot, il nous a dit qu'il a essayé de prendre contact, mais qu'ils n'ont pas répondu à son mail. C'est fou pour un ministre de l'Économie de se limiter à ce type de réponse.

Je demande à la majorité ce qui va être fait pour assurer la possibilité pour les travailleurs d'avoir le respect de la parole donnée de M. Jeholet et des procédures Renault. Actuellement, ils sont en conciliation. De ce point de vue, il y a urgence sur ce dossier.

Le second élément, c'est que, de manière générale, deux problèmes se posent aux emplois en Wallonie. Premièrement, il y a la question de l'énergie qui est beaucoup trop chère. Cette motion demande que le Gouvernement wallon fasse tout son possible et agisse au niveau de tous les leviers possibles, que ce soit à ce niveau ou à celui du fédéral, pour contribuer à régler ce problème.

L'autre élément extrêmement important, c'est que l'on est en train de parler d'une entreprise qui a bénéficié de millions d'euros d'aides au niveau de la Région wallonne. C'est de l'argent public, vu que l'on parlait de ce qui est fait de l'argent public. Le constat est que, au niveau wallon, il n'y a même pas de cadastre sérieux pour savoir qui reçoit quoi. Il n'y a pas de conditions sérieuses pour maintenir des emplois durables.

La demande de la motion est très claire : allez-vous respecter votre parole ? Dans la Déclaration de politique régionale, il est indiqué que vous allez faire quelque chose concernant ces aides et pour interroger leur pertinence. Il n'y a rien qui vient.

Cette motion demande simplement que vous fassiez ce que vous avez promis, à savoir un cadastre pour savoir si ces aides sont pertinentes ou pas.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder, auteure principale du deuxième projet de motion motivée.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je souhaite également revenir sur la situation particulièrement préoccupante des travailleurs de Mydibel Clarebout Potatoes à Mouscron : 392 emplois sont menacés par le projet de fermeture annoncé le 8 septembre dernier.

Lors de notre dernière commission, une délégation de travailleurs et de représentants syndicaux s'est déplacée jusqu'au Parlement wallon pour assister à nos travaux et interpeller le ministre directement. Je tiens à saluer une nouvelle fois leur présence et leur détermination, car, derrière ces 392 emplois, ce sont 392 travailleurs, leur famille et tout un bassin d'emplois qui vivent dans l'incertitude. Ce sont des hommes et des femmes qui ont contribué pendant des années au développement et à la réussite de leur entreprise. Ils attendent des réponses sur leur avenir.

Lors de nos échanges en commission, les représentants des travailleurs ont dénoncé un manque criant de transparence de la direction sur les raisons économiques et industrielles invoquées pour justifier ce projet de fermeture. Ils attendaient toujours des explications précises sur l'évolution du marché, les coûts énergétiques, la stratégie industrielle du groupe et les éventuels transferts de production entre les différents sites. Ils ont été maltraités par les patrons de cette entreprise à laquelle ils ont donné tant d'années de leur vie. Ils demandaient simplement à avoir des informations.

En commission, le ministre lui-même a reconnu les graves difficultés du dialogue social avec cette entreprise. Il s'était engagé à rencontrer les délégations de travailleurs. Nous avons appris que cet engagement a été respecté.

Il s'était également engagé à examiner les alternatives crédibles permettant de préserver l'activité et l'emploi. Là-dessus, nous n'avons pas encore de réponse et nous lui demandons avec insistance de pouvoir peser dans la balance des négociations.

Notre groupe a déposé une proposition de motion motivée relative à l'avenir du site de Mouscron et à la sauvegarde de l'emploi. Nous ne pouvons pas nous limiter à accompagner les conséquences sociales de décisions industrielles prises ailleurs. Nous devons aussi agir en amont pour préserver nos outils de production, nos savoir-faire, nos emplois. Notre priorité est claire : nous devons tout mettre en œuvre pour sauver ces 392 emplois, pour sauver ces 392 personnes. Les travailleurs de Mydibel-Clarebout ne demandent pas des paroles de circonstance. Ils demandent de la transparence, du respect et la possibilité réelle d'examiner des solutions pour préserver leur avenir.

Nous continuerons à interpeller ce Gouvernement pour garantir l'emploi et éviter que les aides publiques ne viennent alimenter les mécanismes d'évasion fiscale.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont, auteur principal du troisième projet de motion motivée.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Chers collègues, le 3 novembre dernier, les travailleurs de Mydibel du site Mouscron 1 étaient effectivement assis dans ce Parlement, dans les tribunes de la Commission de M. Jeholet. Ils y étaient parce qu'ils n'avaient pas obtenu d'autres rendez-vous ou d'autres moyens de voir M. le Ministre.

Deux semaines plus tard, nous votons ici toute une série de motions. Certaines choses ont été faites par M. le Ministre, comme les rencontrer. C'est une bonne chose.

Ma motion était courte, elle demandait trois choses.

Premièrement, recevoir les délégations syndicales. Il a fallu que les travailleurs se déplacent pour que M. le Ministre le fasse enfin. Heureusement, c'est fait.

Deuxièmement, activer Wallonie Entreprendre. C'est un outil qui s'est fixé 700 millions d'euros pour l'industrialisation et la réindustrialisation en Wallonie. Si Wallonie Entreprendre ne se mobilise pas pour 392 emplois industriels en Wallonie picarde, il faudra un jour m'expliquer à quoi cela sert.

Troisièmement, sur les aides et les millions d'euros de soutien wallon pour un outil qui s'apprête à fermer, je crois que l'on n'a pas besoin d'être révolutionnaire pour trouver cela anormal. Je demande simplement qu'à l'avenir, l'argent public s'accompagne de garanties d'emploi qui tiennent plus longtemps que les promesses d'un repreneur.

En 2025, Simplot nous assurait qu'il allait maintenir et renforcer ses sites européens. Des promesses qui n'ont même pas tenu 15 mois. Les machines, elles, elles sont toujours sur place et payées par l'argent public.

Un mot sur ce qui va se passer dans quelques minutes. Le ministre nous a expliqué en commission qu'à ses demandes, la direction répondait par des accusés de réception et que Simplot continue à le faire. Je crains que nous soyons ici sur le point de faire exactement la même chose. Une motion pure et simple, c'est un accusé de réception parlementaire : on note, on classe, on passe à l'ordre du jour.

Pour des gens à qui l'on a annoncé la fermeture un matin et demandé de revenir le lendemain, passer à l'ordre du jour serait vraiment du mépris. Je voterai évidemment les deux autres motions de la minorité.

Dans ce dossier, je ne vois aucune raison de refuser quoi que ce soit qui puisse aider ces 392 travailleurs. Je serais d'ailleurs curieux de savoir ce que vous allez nous trouver pour voter votre motion pure et simple.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge, auteur principal du projet de motion pure et simple.

Mme Valérie Bluge (MR). – Chers collègues, le groupe MR tient à réaffirmer sa solidarité avec les 392 travailleurs de Clarebout Potatoes, dont l'emploi est menacé, ainsi qu'avec leurs familles.

Lors de l'interpellation du 3 novembre, le ministre a clairement rappelé ses démarches auprès des représentants des travailleurs et de la direction, ainsi que sa disponibilité pour poursuivre le dialogue.

Il a également dénoncé le manque de communication de l'entreprise, une situation que nous jugeons inacceptable, tout comme le ministre. Les travailleurs ont droit au respect, à une information complète et à un examen sérieux de toutes les alternatives permettant de préserver l'activité et l'emploi.

Concernant les aides publiques, plusieurs précisions importantes ont été apportées en commission. Les subsides wallons évoqués concernent plusieurs entreprises et implantations et ont contribué à la création de près de 1 000 équivalents temps plein.

Ces aides sont assorties de conditions et de mécanismes de contrôle. Leur éventuel remboursement doit donc être apprécié au regard des engagements effectivement souscrits et des dispositions légales applicables.

Enfin, le ministre a confirmé sa volonté de mobiliser les leviers régionaux disponibles et d'examiner toutes les pistes crédibles de maintien ou de reprise de l'activité. Notre priorité doit rester la recherche de solutions concrètes pour les travailleurs, dans le respect du dialogue social et des compétences de chacun. C'est dans cet esprit que le groupe MR a déposé une motion pure et simple. Votre curiosité est assouvie.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, mes premiers mots sont une nouvelle fois pour les 392 travailleurs de Clarebout Potatoes à Mouscron et pour leurs proches, qui vivent depuis plus de deux mois dans l'incertitude. Notre groupe se tient à leurs côtés. Ce qui est en jeu à Mouscron, ce sont des parcours de vie, un savoir-faire construit au fil des années et une fierté industrielle de la Wallonie picarde. Face à cela, notre devoir n'est pas d'en rajouter dans les effets de tribune, mais d'exiger le respect qui leur est dû.

Ce respect, c'est d'abord à la direction de le montrer. Laisser les représentants des travailleurs sans leur fournir les informations qu'ils réclament, c'est inacceptable. En commission le 3 novembre, le ministre a apporté des réponses claires. Il a rappelé à la direction ses obligations au titre de la loi Renault. Il a affirmé qu'aucune piste sérieuse de maintien de tout ou partie de l'activité ne devait être négligée, y compris avec Wallonie Entreprendre. Il s'était engagé à rencontrer les organisations syndicales ; c'est chose faite depuis le 12 novembre. Le FOREm reste pleinement mobilisé pour accompagner les travailleurs tout au long de la procédure.

Nous partageons aussi le rappel fait par le ministre. La procédure Renault appartient aux interlocuteurs sociaux et la Région n'a pas à s'y substituer. Son rôle est d'être présente, à l'écoute et prête à activer tous les leviers utiles. Quant aux aides publiques qui ont leurs propres règles, elles étaient liées à l'emploi et concernent plusieurs sociétés et plusieurs sites du groupe. Laisser croire qu'il suffirait d'en réclamer globalement le remboursement, ce serait faire une promesse que l'on ne pourrait pas tenir.

Comme je l'ai rappelé en commission, on décrit et l'on vilipende les aides chaque fois qu'elles sont dans le cadre d'un licenciement, mais on ne les applaudit jamais lorsqu'elles permettent d'attirer un investisseur belge, wallon ou étranger, et lorsqu'elles permettent de créer de l'emploi.

C'est pourquoi mon groupe soutient la motion pure et simple, non par indifférence, mais parce que le Gouvernement est mobilisé et que nos exigences restent intactes. Le respect scrupuleux de la procédure d'information et de consultation, une entreprise qui assume pleinement ses responsabilités sociétales et un accompagnement sans délai de chaque travailleur concerné, et parce que la meilleure politique sociale reste un outil sauvé, nous continuerons à soutenir toute démarche permettant de maintenir l'activité et l'emploi sur les sites concernés. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Clarebout Potatoes, c'est l'histoire d'une entreprise familiale bien implantée sur son territoire, portée par ses travailleurs et travailleuses, rachetée en bout de course par un grand groupe international. Une entreprise internationale est souvent guidée par d'autres impératifs que celui de maintenir des emplois, qui plus est de qualité. In fine, ce sont des employés, des travailleuses et travailleurs qui trinquent en cas de difficultés financières, mais aussi parfois simplement par l'attrait de bénéfices encore plus grands.

Pour Ecolo, les politiques publiques devraient baliser tout cela par des garanties d'emploi liées aux aides publiques aux entreprises, par un cadastre des aides, mais aussi par un vrai plan de développement industriel de la Wallonie, ancré dans la transition de notre économie et qui soutienne l'emploi local de qualité et valorise nos travailleuses et travailleurs.

Nous soutenons évidemment les motions déposées par l'opposition en soutien aux travailleuses et travailleurs de Mydibel-Clarebout.

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
28 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine

(PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenu :
M. Germain Mugemangango (PTB).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite le membre qui s'est abstenu à faire connaître ses motifs d'abstention.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je crains que les intervenants de la majorité n'aient pas précisément compris la situation. J'entends encore M. de Wasseige évoquer la procédure Renault. Il n'y a plus de procédure Renault, donc plus de dialogue. Au dernier conseil d'entreprise, Simplot est resté dans la situation où ils ont simplement foulé du pied toutes les réglementations concernant le dialogue social. Cela veut dire que, si le ministre n'intervient pas, si un gouvernement n'intervient pas, les travailleurs et travailleuses restent dans l'impasse. Ces gens ont le courage de se battre, mais, je suis désolé de vous le dire, si tous les messages de compassion et de solidarité que l'on entend ici sont suivis par une motion pure et simple, ils sont vidés de leur contenu.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) et la couverture territoriale de l'offre de formation en Wallonie picarde
par M. Dupont
(Doc. 753 (2026-2027) N° 1)
et par Mme Bluge et M. de Wasseige
(Doc. 754 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à M. le Ministre Jeholet sur la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) et la couverture territoriale de l'offre de formation en Wallonie picarde.

La première motion motivée de M. Dupont a été imprimée et distribuée sous le document n° 753 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Bluge et M. de Wasseige a été imprimée et distribuée sous le document n° 754 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Bluge et M. de Wasseige.

La parole est à M. Dupont, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Monsieur le Président, cette motion ne demande pas au Gouvernement de renoncer à sa réforme sur les CISP, elle demande de corriger quelques points.

Le premier, c'est le seuil de volume horaire dans le Hainaut : sur 24 CISP, 13 seulement dépassent les 30 000 heures agréées. En Wallonie picarde, sur 12, c'est à peine trois qui dépassent ce seuil. Un seuil fixé au-dessus de ce niveau ne consolide pas le secteur, il le réduit. Un centre qui ne l'atteint pas n'a donc que deux portes de sortie : la fusion ou la fermeture. On appelle cela une consolidation. Dans le privé, on appellerait certainement cela une restructuration et l'on aurait au moins la franchise de dire ce mot. Abaisser le seuil à 30 000 heures, c'est garder une offre de formation là où il y a des demandeurs, et pas seulement dans les plus grandes villes ou en masse critique.

Le deuxième point concerne le taux d'insertion. Un centre qui accueille des personnes sortantes de détention, des personnes dans une grande précarité ou des personnes qui n'écrivent pas le français aura mécaniquement de moins bons chiffres qu'un centre qui travaille avec un public plus proche de l'emploi. Immuniser certains publics, c'est éviter de transformer ces publics en risque budgétaire. Une structure évaluée sur un chiffre finira toujours par faire la même chose : sélectionner.

Le troisième concerne la durée de l'agrément. Permettez-moi d'être précis : en commission, M. le Ministre n'a pas répondu. Il a défendu le seuil, le taux d'insertion et la durée de l'agrément. J'en tire l'une des deux conclusions : soit l'argument ne paraissait pas sérieux, soit il n'y a pas de réponse. Dans ce cas, cette motion vous rend service, parce que l'argument est simple : on ne recrute pas un formateur, on n'achète pas du matériel pour une filière qui dure à peine trois ans. Trois ans, c'est l'horizon d'un plan de trésorerie, pas celui d'un projet pédagogique d'insertion.

Chers collègues des Engagés, votre groupe a reçu l'interfédé et a déclaré publiquement que les inquiétudes

du secteur méritaient d'être entendues et qu'il fallait une concertation réelle. Je vous prends au mot. Voter cette motion, c'est précisément cela. C'est certes moins confortable qu'un communiqué, mais cela laisse au moins une trace au procès-verbal.

Enfin, le texte n'a connu qu'une première lecture. Cette motion ne bloque rien. Elle n'annule rien. Elle ne coûte rien. Elle arrive au seul moment où cela peut encore servir à quelque chose, c'est-à-dire avant la deuxième lecture. Je vous demande de la voter.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Valérie Bluge (MR). – Chers collègues, je tiens tout d'abord à souligner le caractère constructif de la demande de notre collègue de l'opposition. Nous partageons une même préoccupation : préserver le rôle essentiel des CISP auprès des publics les plus fragilisés et les plus éloignés de l'emploi. Nous partageons aussi avec le ministre la nécessité d'une réforme du secteur pour améliorer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Rappelons que la Région consacre environ 110 millions d'euros à ce dispositif. Il est donc légitime de veiller à l'efficacité de ses moyens, sans perdre de vue la mission sociale fondamentale des CISP. Je souhaite préciser aujourd'hui que, en commission, nous avons obtenu du ministre plusieurs précisions importantes sur les modalités de cette réforme, qui devrait être de nature à rassurer le secteur.

Premièrement, l'objectif n'est pas de réduire l'offre de formation, mais de mieux l'organiser en fonction des besoins des chercheurs d'emploi et des réalités territoriales, y compris dans les zones rurales. Le ministre a également précisé qu'aucune fusion entre centres ne serait imposée.

Deuxièmement, la spécificité de l'accompagnement des publics fragilisés sera préservée. L'évaluation des résultats ne reposera pas uniquement sur l'accès immédiat à l'emploi. Les progrès en matière d'employabilité, les parcours entre plusieurs opérateurs et les particularités de certains publics, comme les personnes dans un parcours d'alphabétisation ou en milieu carcéral, seront valorisés.

Troisièmement, la concertation se poursuit. Le texte n'en est qu'au stade de la première lecture et les adaptations restent possibles. Le secteur a été consulté. Certaines de ces remarques ont déjà été intégrées et d'autres rencontres sont prévues.

Enfin, le calendrier annoncé avec une mise en œuvre complète au 1er janvier 2029 doit permettre aux centres d'anticiper les adaptations nécessaires. Réformer les CISP, ce n'est pas remettre en cause leur utilité, c'est leur donner les moyens de remplir leurs missions dans un cadre plus cohérent, plus efficace et mieux adapté aux besoins des stagiaires.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Comme le texte n'en est qu'à sa première lecture, des évolutions sont toujours possibles, comme l'a dit M. le Ministre en commission. Nous incitons à une réelle concertation et coconstruction avec les acteurs. Concernant d'éventuelles fusions entre centres, les Engagés défendent une approche pragmatique qui laisse toute leur place aux coopérations, mutualisations et fusions lorsque celles-ci sont pertinentes, en prenant en compte le nombre de bénéficiaires potentiels, des critères géographiques pour la mobilité, la suppression d'éventuels doublons et le respect du cadre budgétaire.

La priorité doit rester l'efficacité de l'accompagnement proposé aux chercheurs d'emploi, plutôt que le respect d'un seuil d'heures considéré comme une fin en soi. Il convient de tenir compte des réalités territoriales, de la ruralité et des difficultés de mobilité. M. le Ministre a bien rappelé qu'à ce stade, le Gouvernement n'impose aucune fusion entre centres et qu'une entité juridique peut avoir plusieurs sites.

Les Engagés sont pleinement conscients des spécificités du public très éloigné de l'emploi accompagné par les CISP. Les formations professionnalisantes, tout comme les sorties vers d'autres opérateurs, sont d'ailleurs prises en compte dans les sorties positives. Les taux de sorties positives à atteindre tiendront compte des différents types de filières. Des dispositions particulières seront également prévues pour certains publics, notamment en phase d'alphabétisation ou en milieu carcéral.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Le rôle absolument essentiel des CISP n'est plus à démontrer pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Ils accompagnent ces personnes qui sont confrontées à des difficultés, leur permettent de retrouver confiance, de reconstruire un projet et, tout doucement, de se rapprocher de l'emploi. Or, la réforme envisagée risque de bouleverser profondément le secteur. Près de 70 % des centres risquent d'être contraints de se restructurer. On ne conteste pas la nécessité de faire évoluer les dispositifs, mais la réforme doit se construire avec les acteurs de terrain, avec leur expertise.

Nous demandons notamment de privilégier les coopérations et les mutualisations plutôt que d'imposer des fusions, de sécuriser les agréments existants, de préserver les emplois des formateurs, de garantir le maintien de l'offre de formation accessible sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales. On insiste sur la nécessité de préserver la mission sociale des CISP, et leur efficacité ne peut pas

être évaluée uniquement à travers des objectifs chiffrés de remise à l'emploi.

Nous attendons une véritable concertation avec le secteur avant toute décision définitive. Réformer les CISP ne peut pas signifier fragiliser les structures, mais, au contraire, il faut préserver leur mission sociale, les travailleurs et leur ancrage territorial.

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Cette motion ne répond pas à toutes nos inquiétudes concernant le financement du secteur, l'absence d'indexation et les économies déjà imposées aux CISP. Néanmoins, nous allons soutenir cette motion, car abaisser le seuil à 30 000 heures peut éviter la disparition ou la fusion forcée de certains centres. Immuniser certains publics du calcul du taux d'insertion évite de pénaliser les opérateurs qui accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi. Maintenir les agréments à six ans apporte de la stabilité aux formations et aux travailleurs. Cette motion ne répond pas à toutes nos inquiétudes, mais les trois demandes vont dans le sens des alertes des CISP. Nous allons donc la soutenir tout en continuant à demander une révision beaucoup plus large de la réforme.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Depuis deux ans, inlassablement, les écologistes attirent l'attention du ministre de l'Emploi, l'attention du Gouvernement quant aux paradoxes qu'il y a à prétendre vouloir mettre plus de personnes à l'emploi en attaquant les meilleurs outils pour y arriver, comme les centres d'insertion socioprofessionnelle. Plus des personnes sont éloignées de l'emploi, plus elles ont besoin d'accompagnement dans leur chemin vers l'emploi. C'est exactement ce que font les CISP. Les CISP de Wallonie picarde ont attiré notre attention quant à la réforme du Gouvernement en préparation, qui risque de fortement mettre à mal le travail d'insertion socioprofessionnelle sur le territoire de la Wallonie picarde. La question n'est pas de supprimer toute réforme, mais d'ajuster certains curseurs évoqués par la motion de M. Dupont, que nous soutenons sur les différents points et que nous espérons voir inscrits dans la réforme toujours en construction, même si cette motion devait être refoulée par le MR et les Engagés, aujourd'hui.

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur la gestion chaotique de la réforme des hauts manageurs par M. Hazée (Doc. 755 (2026-2027) N° 1), par Mme Tillieux et M. Witsel (Doc. 756 (2026-2027) N° 1) et par MM. Massaki Mbaki et C. Bastin (Doc. 757 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à Mme la Ministre Galant sur la gestion chaotique de la réforme des hauts manageurs.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 755 (2026-2027) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mme Tillieux et M. Witsel a été imprimée et distribuée sous le document n° 756 (2026-2027) N° 1.

La troisième motion pure et simple de MM. Massaki Mbaki et Christophe Bastin a été imprimée et distribuée sous le document n° 757 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Massaki Mbaki et Christophe Bastin.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Chacune et chacun se rappelle des renoncements, des égarements ou des dissimulations qui caractérisent de plus en plus cette réforme des mandats de la haute fonction publique. On se rappelle notamment de ces rémunérations qui vont être fortement augmentées pour les *top managers*, dans des proportions qui n'avaient jamais été reconnues en commission, ici, au Parlement. On se rappelle aussi de l'*assessment* public qui a été beaucoup vendu par le Gouvernement et par la majorité, alors qu'il va concerner peut-être un tiers ou un quart des emplois dont on parle. On se rappelle enfin de la sortie de dizaines d'emplois du régime des mandats pour privilégier la désignation à durée illimitée sans *assessment* et sans compter le retour des cumuls.

Il y a aussi alors des reports incessants. Aujourd'hui, nous sommes à quelques semaines de la moitié de la législature et moins de 10 emplois ont fait l'objet d'une désignation comme mandataire. Des dizaines ont été retardées. On voit là derrière le projet qui n'est pas de gérer cette législature, mais qui est clairement de politiser l'administration, avec le retour de la République des copains.

L'élément neuf qui amène cette motion, c'est qu'un pas de plus a été fait récemment dans ce chaos, avec une insécurité juridique dans la dernière prolongation de dizaines d'emplois par le Gouvernement, puisqu'il a fait cette prolongation alors qu'il a abrogé la base réglementaire sans aucune disposition transitoire. On retrouve donc à nouveau la méthode « badaboum patatras », avec toute une série de personnes qui sont aujourd'hui au minimum dans une insécurité pour leur fonction. Si, demain, des recours sont pris par rapport aux actes qui sont portés par ces inspecteurs et inspectrices générales – que l'on appelle dorénavant responsables exécutifs –, c'est l'administration qui sera mise à mal.

Que demande cette motion ? Elle demande :
- de cesser de dissimuler ou de tenter de dissimuler des éléments majeurs du débat public ;
- de retirer cet arrêté de juillet 2026 afin de pouvoir renforcer drastiquement les garanties d'indépendance, d'impartialité et de transparence dans un État de droit ;
- de sortir au plus vite de la situation d'illégalité qui est de nature à fragiliser la sécurité juridique des actes de l'administration ;
- et d'affecter les économies réalisées en réduisant le cadre des hauts manageurs à des politiques essentielles et non à l'augmentation de ces hauts manageurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux, auteure principale du deuxième projet de motion motivée.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Depuis le début de la législature, le Gouvernement a décidé de reporter à plusieurs reprises le renouvellement des mandats des hauts fonctionnaires wallons dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme. Le 15 octobre dernier, il a été décidé une nouvelle prolongation, potentiellement jusqu'au 31 octobre 2027 cette fois. Le souci est que, entre-temps, le Gouvernement a lui-même abrogé la disposition réglementaire qui permettait les prolongations.

La ministre invoque aujourd'hui le principe de continuité du service public, mais cette réponse à elle seule ne suffit pas à lever toutes les interrogations sur la sécurité juridique des prolongations et surtout sur la validité des actes posés par les fonctionnaires concernés. À cela s'ajoutent des retards dans la mise en œuvre de la réforme, l'absence de calendrier précis, les procédures de sélection qui n'ont toujours pas débuté, et les recours introduits devant le Conseil d'État.

C'est précisément pour obtenir des réponses et des garanties que nous avons déposé cette motion motivée. La motion demande cinq choses au Gouvernement :

- communiquer la base juridique précise des prolongations et les éventuels avis juridiques sollicités ;
- garantir la sécurité juridique des actes accomplis par les fonctionnaires concernés depuis le 1er novembre ;
- présenter un état d'avancement complet de la réforme accompagnée d'un calendrier réaliste ;
- assumer une information transparente envers le Parlement et une véritable concertation avec les organisations syndicales ;
- garantir que cette réforme respecte les principes d'objectivité, d'indépendance, de neutralité et de continuité administrative.

Nous demandons que la mise en œuvre de la réforme annoncée ne fragilise ni notre administration ni la sécurité juridique de ses décisions. Notre motion se veut constructive, raisonnable, et vise avant tout à obtenir les garanties indispensables au bon fonctionnement de notre service public. C'est pourquoi, chers collègues, nous vous invitons à soutenir notre motion.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki, auteur principal du projet de motion pur et simple.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Pour revenir à toutes les discussions que l'on a pu avoir en commission, notamment à celle de M. Hazée qui nous parle de la politique des copains à plusieurs reprises, je trouve cela assez drôle. Lorsqu'on parle de la politique des copains, on parle souvent aussi de cette réforme autour du CMP.

En parlant du CMP, on disait que c'est la base de tout. Lorsqu'on a, au sein de son rang, un ancien collaborateur qui a été désigné par une ministre Ecolo et qui est aujourd'hui écarté pour soupçons de malversations, excusez-moi, mais on se pose des questions sur qui applique une politique des copains.

Derrière ceci, on parle du CMP et de cette réforme autour des *top managers*. La vraie question à se poser est : pourquoi avons-nous engagé cette réforme ? Il y avait un statu quo qui n'était plus acceptable au niveau de la fonction publique. Nous avions un système avec des évaluations trop espacées, des fonctions dirigeantes insuffisamment ouvertes à de nouveaux profils et une responsabilisation qui devait être renforcée.

Aujourd'hui, nous voulons une administration plus efficace, avec moins de postes de direction, davantage de compétences managériales et, surtout, des résultats concrets pour les citoyens.

Concernant les prolongations de mandat, la ministre avait été claire à plusieurs reprises en commission. Elle a répété qu'elle reposait clairement sur le principe général de continuité du service public. Il s'agit clairement d'une mesure transitoire, encadrée, et non d'une remise en cause de la réforme.

Chers collègues, je tiens à le dire, je peux entendre que l'on s'interroge sur les modalités de mise en œuvre, c'est légitime. Cependant, il faut aussi avoir le courage de moderniser notre fonction publique.

Notre objectif n'est pas de placer des personnes, mais de mettre les bonnes compétences aux bonnes fonctions, avec une véritable culture du résultat. C'est pourquoi, au nom du groupe, je vous invite à soutenir cette motion pure et simple.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin, autre auteur du projet de motion pur et simple.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, les Engagés soutiennent la réforme de la haute fonction publique. Le statu quo n'était plus satisfaisant. Notre ambition est une administration encore mieux organisée et des dirigeants choisis pour leurs compétences, capables d'accompagner les agents et de conduire le changement.

Mme la Ministre a rappelé que le maintien temporaire des responsables en fonction répond au principe de continuité du service public. Elle a aussi précisé l'identification des emplois exerçant des prérogatives de puissance publique et la procédure relative aux *assessments* qui progresse. Ces précisions sont utiles, mais une mise en œuvre rigoureuse exige également un calendrier lisible, sans prolonger inutilement la transition.

Je tiens aussi à réaffirmer notre attachement à la formation des futurs dirigeants. L'ouverture à de nouveaux profils doit s'accompagner d'un socle commun de connaissances propres au fonctionnement du service public.

Nous jugerons cette réforme à ses résultats : une administration plus efficiente, davantage responsabilisée et avec un meilleur service rendu aux citoyens. C'est dans cet esprit que nous soutiendrons la motion pure et simple.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Sérieusement, Monsieur Massaki Mbaki, votre président a poussé la logique de la politique des copains tellement loin, à des niveaux tellement stratosphériques, qu'il ne peut donner de leçon à personne, ni lui ni son parti.

(Applaudissements)

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Vous ne lisez pas la presse, Monsieur Mugemangango ?

M. Germain Mugemangango (PTB). – Mon intervention sera en soutien des motions présentées par le Parti socialiste et Ecolo. On savait déjà que la réforme des hauts manageurs présentée par le Gouvernement wallon était mauvaise sur le fond.

On voit en plus maintenant qu'elle est chaotique dans son application. Vous promettiez une administration plus efficace. Que voit-on finalement ? Vous avez supprimé le certificat de management public qui permettait de former des dirigeants publics ou au moins de s'assurer que les candidats à un poste de haut management avaient été initiés à la culture et aux pratiques du secteur public.

Au lieu de cela, on aura juste un prestataire privé que l'on ne connaît même pas encore et qui évaluera les candidats. Et puis c'est le Gouvernement lui-même qui décidera qui décroche le poste.

De plus, alors que vous faites des coupes partout en disant qu'il n'y a plus d'argent, vous avez décidé, via votre réforme, d'augmenter les salaires au sommet de l'administration. Mais aujourd'hui, vous avez un problème : votre réforme est contestée, et à juste titre. Les syndicats et le GERFA ont introduit des recours. Vous êtes donc obligés de bricoler en prolongeant des mandats jusqu'à octobre 2027, alors que vous avez déjà supprimé la base juridique qui les réglemente.

Cependant, le fait reste. Les syndicats avaient alerté sur votre réforme. Vous avez refusé de les écouter et, maintenant, vous devez bricoler. À l'avenir, vous vous en mordrez les doigts.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
64 membres répondent oui.
3 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves

Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi
(Doc. 709 (2026-2027) N° 1, 1*bis* à 4)

Votes nominatifs

Art. 2

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 du projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 1).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS),

Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 2 du même projet de décret.

Je vous rappelle qu'il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-

Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Art. 4

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 4 du même projet de décret, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 2).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 4 du même projet de décret.

Je vous rappelle qu'il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 4 est adopté.

Art. 7

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 7 du même projet de décret, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 3).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 7 du même projet de décret.

Je vous rappelle qu'il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob

(Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 7 est adopté.

Art. 9

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 9 du même projet de décret, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 4).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés),

Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 9 du même projet de décret.

Je vous rappelle qu'il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
3 membres répondent non.
24 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mme et MM. Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo).

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
4 membres répondent non.
25 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mme et MM. Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 9 est adopté.

Art. 27

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 27 du même projet de décret, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 5).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 27 du même projet de décret.

Je vous rappelle qu'il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
21 membres répondent non.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
23 membres répondent non.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés),

Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'article 27 est adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à insérer un article 31/1 au même projet de décret, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 6).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Art. 32

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 32 du même projet de décret, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 7).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés),

Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 32 du même projet de décret.

Je vous rappelle qu'il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
21 membres répondent non.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
23 membres répondent non.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain

Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'article 32 est adopté.

Art. 35

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 35 du même projet de décret, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 709 (2026-2027) N° 4 – amendement n° 8).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 35 du même projet de décret.

Je vous rappelle qu'il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 35 est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi (Doc. 709 (2026-2027) N° 1, 1*bis* à 4).

Ce projet comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
58 membres répondent oui.
9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 4)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à supprimer l'article 41 du projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue », par Mmes Tillieux, Morreale, Linard, Aït Alouha et M. Dupont (Doc. 729 (2026-2027) N° 4).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l’amendement entraîne l’adoption de l’article.

Vote sur l’ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l’ensemble du projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1 à 4).

Ce projet comportant, d’une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d’autre part, des compétences dont l’exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l’article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c’est-à-dire sans recueillir le suffrage de MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
27 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l’assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés),

Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 octobre 2026 modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 732 (2026-2027) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 octobre 2026 modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 732 (2026-2027) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
38 membres répondent oui.
29 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 21 heures 24 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
Mme Jamila Ammi, PTB
M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Grégory Chintinne, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Maxime Daye, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Arnaud Dewez, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Laffut, MR
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
M. Bruno Lefèbvre, PS
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
M. Olivier Maroy, MR
M. Chris Massaki Mbaki, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sylvie Muratore, PS
Mme Özlem Özen, PS
M. Vincent Palermo, MR
Mme Amandine Pavet, PTB
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Éliane Tillieux, PS
Mme Patricia Van Walle, PTB
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACEC	Ateliers de constructions électriques de Charleroi
ACI	accord(s) de coopération interrégional(-aux)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AVC	accident vasculaire cérébral
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
BHNS	bus à haut niveau de service
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
BOB	bewust onbeschonken bestuurder (conducteur désigné)
CA	conseil d'administration
CEF	Comité des élèves francophones
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CI	Commission interrégionale
CIM	conférence interministérielle
CIREP	Commission interrégionale de la responsabilité élargie des producteurs
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CMP	certificat de management public
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
Costra	comité(s) stratégique(s)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CSP	contrat(s) de service public
CV	curriculum vitae
DPR	Déclaration de politique régionale
ELAN	évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi pour l')
EPRiBEL	Interregional Commission for EPR (Commission interrégionale de la REP)
FAFER	Fabrique de fer de Charleroi SA – Aujourd'hui Industeel-Belgium, Charleroi
FEF	Fédération des étudiants francophones
FEMARBEL	Fédération des maisons de repos privées de Belgique
FERI	Fonds extraordinaire régional d'investissement
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GERFA	Groupe d'étude et de recherche sur la fonction administrative
GREOVA	Groupement régional économique Ourthe-Vesdre-Amblève
GSK	GlaxoSmithKline
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IA	intelligence artificielle
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INTRADEL	Intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
OIT	Organisation internationale du travail
ONEM	Office national de l'emploi
ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)

PPWR	Packaging and Packaging Waste Regulation (Règlement sur les emballages et les déchets d'emballage) (EU)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
REP	responsabilité élargie des producteurs
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RIS	revenu d'intégration sociale
RN	Registre national
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SETCa	Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB
SMR	small modular reactors (petits réacteurs modulaires)
SMUR	service(s) mobile(s) d'urgence et de réanimation
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
STR	short term rental (location à court terme)
SUP	Single-Use Plastics (plastiques à usage unique) (directive)
TEC	Société de transport en commun
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
UNESSA	Union en soins de santé
UNIPSO	Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Projet de décret relatif à l'intégration des dispositifs de soutien à l'emploi dans les politiques fonctionnelles (Doc. 730 (2026-2027) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.

2. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. Crampont et Mme Fafchamps sur le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif au tram de Liège – Exécution par partenariat public-privé d'une mission déléguée de la Région wallonne à l'Opérateur de transport de Wallonie.
   Audition de M. Guide et Mme Hubert, Conseiller et Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes.
   Il sera imprimé et distribué sous le n° 740 (2026-2027) N° 1.

3. Projet de décret relatif à la réallocation des moyens alloués au dispositif des aides à la promotion de l'emploi dans le cadre du décret du 25 janvier 2024 relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire (Doc. 758 (2026-2027) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.

4. Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 759 (2026-2027) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.

5. Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (Doc. 760 (2026-2027) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.

6. Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 1er avril 2014, amendant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Ottawa le 23 mai 2002 (Doc. 761 (2026-2027) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.

7. Projet de décret modifiant le décret du 22 février 2024 relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs (Doc. 762 (2026-2027) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué.

8. Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027 (Doc. 763 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.

9. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2027 (Doc. 764 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.

10. Projet de décret transposant partiellement la directive (UE) 2024/2881 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe (Doc. 767 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, imprimé et distribué.

11. Projet de décret relatif à l'agrément et au financement des ASBL « Commerce Wallonie » (Doc. 768 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.

12. Rapport présenté au nom de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité par MM. Janssen et Fontaine sur la gestion des incendies et la restauration des milieux naturels dans les Hautes-Fagnes.
Visite de la zone sinistrée des Hautes-Fagnes.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 773 (2026-2027) N° 1.

13. Rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal par Mme Mauel sur la mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 774 (2026-2027) N° 1).

14. Rapport présenté au nom de la Commission du tourisme et du patrimoine par Mme Gysen sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 775 (2026-2027) N° 1).

15. Rapport présenté au nom de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité par M. Wahl sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 776 (2026-2027) N° 1.

16. Rapport présenté au nom de la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives par M. Palermo sur la mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 777 (2026-2027) N° 1.

17. Rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal par Mme Bluge sur la pétition pour la restitution de mes chèvres Aline, Pauline et Caroline saisies le 3 août 2026.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 781 (2026-2027) N° 1.

18. Rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal par Mme De Bue sur la pétition concernant la situation inacceptable de la Palestine occupée.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 782 (2026-2027) N° 1.

19. Rapport présenté au nom de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation par Mme Bluge sur la mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 783 (2026-2027) N° 1.

20. Rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et du logement par M. Massaki Mbaki sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 784 (2026-2027) N° 1.

21. Rapport présenté au nom de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale par Mme Vandorpe sur la mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 785 (2026-2027) N° 1.

22. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par MM. Crampont et J.-P. Bastin sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 786 (2026-2027) N° 1.

23. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. J.-P. Bastin et Mme Hanus sur la pétition relative aux aménagements sécuritaires de la route de Givet à 4560 Pailhe.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 787 (2026-2027) N° 1.

24. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. J.-P. Bastin et Mme Hanus sur la pétition concernant le projet « À deux pas » qui permet à une famille d'installer sur son terrain un petit logement modulaire et mobile pour un parent âgé ou une personne en perte partielle d'autonomie.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 788 (2026-2027) N° 1.

25. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par MM. Lefèbvre et J.-P. Bastin sur la pétition pour mettre fin à l'inégalité fiscale automobile : alignement de la Wallonie sur les tarifs flamands.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 789 (2026-2027) N° 1.

26. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par MM. Lefèbvre et J.-P. Bastin sur la pétition pour autoriser l'installation de bornes de recharge pour les maisons de rangées.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 790 (2026-2027) N° 1.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Rapport de la Cour des comptes relatif à la certification du compte général 2025 des services publics de Wallonie, cabinets ministériels et services y assimilés	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
2. Pétition pour le rétablissement des traducteurs-interprètes assermentés lors des examens théoriques et pratiques du permis de conduire	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
3. Rapport d'activités de la Commission Chèques du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025 4. Rapport d'activités de la Commission consultative des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025 5. Rapport d'activités de la Commission Congé-éducation payé (CEP) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025 6. Rapport d'activités de la Commission DIGISTART du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025 7. Rapport d'activités de la Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services (ETS) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025 8. Rapport d'activités de la Commission consultative Fonds de formation titres-services (FFTS) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
9. Rapport d'activités de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
10. Pétition pour une réglementation stricte des lâchers d'oiseaux d'élevage pour la chasse en	Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Wallonie	
11. Projet de budget 2026 adapté de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) 12. Note relative à la situation budgétaire intermédiaire de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) arrêtée au 30 septembre 2026	Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 119 du rôle 8488 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 9, alinéa 2, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales, posées par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles.

2. Notification de l'arrêt n° 120 du rôle 8495 concernant le recours en annulation partielle de la loi du 18 mai 2024 réglementant la recherche privée, introduit par l'ASBL « Union professionnelle des experts en automobiles de Belgique » et Julien Flamme.

3. Notification de l'arrêt n° 121 du rôle 8499 concernant la question préjudicielle concernant l'article 100 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, posée par le Tribunal du travail de Gand, division de Termonde.

4. Notification de l'arrêt n° 122 du rôle 8520 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1675/7, § 1er, alinéa 2, du Code judiciaire, posée par la Cour du travail de Mons.

5. Notification de l'arrêt n° 123 du rôle 8521 concernant la question préjudicielle relative à l'article 27, alinéa 2, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales, posée par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles.

6. Notification de l'arrêt n° 124 du rôle 8545 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 5.76 du Code flamand du logement de 2021 et à l'article 8 du décret de la Région flamande du 25 mai 2007 portant harmonisation des procédures relatives aux droits de préemption, posées par le Conseil d'État.

7. Notification de l'arrêt n° 125 du rôle 8659 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 172, 174 et 203 du Code d'instruction criminelle et aux articles 792 et 780/1 du Code judiciaire, posées par le Tribunal de première instance de Liège, division de Liège.